This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

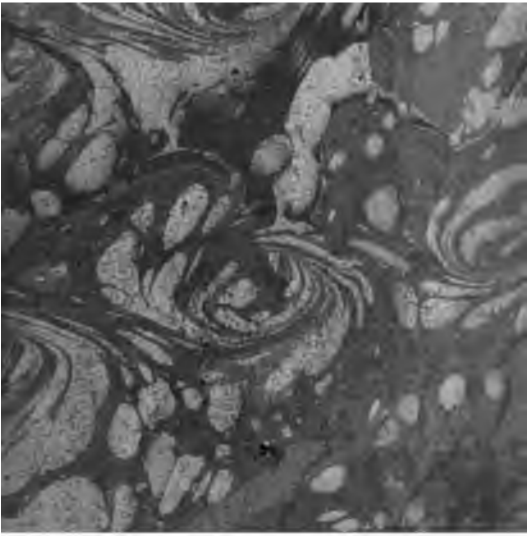

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1712.

CES MEMOIRES

commencé au Mois de

1701. & se vendent 15 s

en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	4. v.

S ONT
le Janvier
ſ. le mois

POU

L'HIST

Des Sciences & des

Recueïllis par l'Ordre
Sereniſſime Monſeign
Souverain de Dom

Avril 1712.

MEMOI

POUR L'HIST

des Sciences & des beau

Avril 1712.

ARTICLE XL

HISTOIRE DE L'EG
Tome cinquiéme, *depuis l'a*
jusques à l'an 1100. A Paris,
Antoine Dezallier ruë Sain
ques 1712. *in* 4°. *pages*
trente six (*ans*)

toire Ecclésiastique, plus
peine à démêler le vrai. L
teurs se multiplient, ils son
differens, il faut les lire tou
concilier, peser leur autorit
en garde contre leurs passio
raison, dans un travail si di
lenteur ne marque, ni par
découragement. Monsieur
de Choisi a d'abord connu
deur de son entreprise, il en
re les embarras sans se rebu
compte donner dans peu l
me volume, & finir tout l
dans cinq ou six ans. Alors
une histoire complette de l
qui dégagée des discussio
nuyeuses, & de ces détails tr
gez de circonstances, qui
perdre de vûë la suite des d
de l'Eglise & de la conduite
sur elle, découvrira les fon
de la Religion, & fera appa
dans son établissement son p
ses persécutions, la sagesse
qui la conservé & qui la
ne. Ouvrage utile, s'il en
mais; lecture necessaire, s
aux gens du monde, à

grands objets ne ſçauroient être trop familiers : lecture agreable, par la ſingularité des évenemens, la varieté des ſituations, & que le ſtile de l'Auteur vif, élegant, & ſa maniere de conter, rendent encore plus agréable. Perſonne n'a mieux entendu l'art d'abreger ſans rien omettre d'eſſentiel ; perſonne n'a mieux choiſi les faits intereſſans, & ces traits qui frapent, qui touchent, & qui par là inſtruiſent mieux qu'un long diſcours. Il eſt le Velleius Paterculus de nôtre ſiécle.

Le tome dont nous parlons commence à la mort de Louïs le Debonnaire. L'Egliſe étoit floriſſante en Occident, & même aſſez tranquille dans les païs dont les Infidelles étoient maîtres : l'hereſie des Iconoclaſtes fut dans ce tems-là entierement éteinte en Orient par le zele de l'Imperatrice Theodore. La paix de l'Egliſe eſt bientôt troublée par tout ; le ſucceſſeur du Caliſe Mouraſem n'herite pas de ſa clémence, le ſang des Chrétiens recommence à couler à Babilone. La perſecution eſt encore plus vive en

Espagne. L'heresie de [illegible] quoique condamnée [illegible] ce, excite des divisions [illegible] Les Hongrois & les Nor[mands] répandent dans la plus belle de l'Europe & la désolent, que les Sarrasins infestent l'It[alie] & la Provence. Les Eglises, les [mo]nasteres, les villes entieres so[nt ré]duites en cendres; la désolati[on est] generale, & d'autant plus fune[ste] que les successeurs de Charlem[a]gne, qui n'ont aucunes des ver[tus] de ce Heros, sont plus occupez [à] se détruire, qu'à repousser les b[ar]bares. Cette malheureuse famil[le] dégenerant de plus en plus, perd tant de Royaumes conquis par la valeur de ce grand Prince. L'Empire d'Orient occupé par des Princes encore plus indignes de regner, tombe dans un schisme funeste.

Dieu cependant n'a pas tout à fait oublié son Eglise, il lui donne de grands Saints, il choisit ce tems malheureux pour l'étendre dans la Suede, dans le Dannemark, dans la Moscovie, dans la Bulgarie, dans la Pologne, dans la Boheme; les

Normans même & les Hongrois se convertissent, les restes des Goths poussez par les Sarrasins dans les montagnes rentrent peu à peu dans leur païs, & y fondent plusieurs Royaumes.

L'Empire d'Occident reprend une nouvelle splendeur entre les mains des Othons & de St. Henry. L'Empire Grec a aussi d'excellens Monarques ; Basile le Macedonien, Leon le Philosophe, Jean Zimisce, Basile, Bulgaroctone ; mais le Saint Siege tombe dans l'état le plus affreux, par la vie scandaleuse des Pontifes auxquels Dieu irrité le livre : leurs vices n'alterent en rien la Foi, & l'on continuë de respecter par tout l'autorité de Saint Pierre, dans de si indignes successeurs ; les Grecs même rentrent sous son obéïssance. Les divisions, les guerres qu'excite le droit des investitures, causent de plus grands maux à l'Eglise ; on forme cependant le glorieux dessein de délivrer la Terre sainte, Godefroi de Boüillon l'execute. Mr. l'Abbé de Choisi s'est un peu plus étendu sur ce grand évé-

nement que ſur les autres, & il
rien oublié pour inſpirer à ſes Le
teurs la haute & veritable idée qu
a conçûë du premier Roi Chretie
de Jeruſalem.

L'Auteur mêle habilement le pro
fane au ſacré : il s'arrête ſur tou
aux affaires de France, qui ne peu
vent paſſer pour étrangeres dan
une hiſtoire de l'Egliſe, aux inte
rêts de laquelle la Foi toûjours pu
re & le zele de nos Rois leur on
fait prendre tant de part. Ainſi l'or
a dans le même livre l'hiſtoire de
France, auſſi bien qu'une hiſtoire de
l'Egliſe. Ce tome marque tous les
degrez de la decadence de la maiſon de Charlemagne, & de l'élevation de la troiſiéme race de nos Rois ſur le trône : élevation dûë aux ſervices importans des ancêtres d'Hugues Capet liberateurs de la France, dûë au merite & à la moderation de ce Prince, & deſtinée de Dieu pour être la recompenſe éclatante de ſa pieté.

Mr. l'Abbé de Choiſi, quoique plus attentif à la France, n'a pas négligé les autres Royaumes, lorſque

leur histoire se mêle à celle de l'Eglise. Il sçait rappeller adroitement tout ce que la curiosité du Lecteur peut désirer pour être satisfaite. Dans ce tome on verra l'origine des Royaumes de Navarre, de Hongrie, de Sicile; des augustes maisons de Savoye & de Lorraine, la conquête de l'Angleterre par les Normans, toutes les revolutions de l'Empire Grec, les commencemens des Turcs.

L'art de nôtre habile Historien paroît sur tout dans les vies des Saints qu'il a inserées dans son ouvrage : ses portraits, quoiqu'en raccourci, représentent fidellement tous les traits distinguez de leur original.

Nous allons, selon nôtre coûtume, rapporter quelques endroits pour faire mieux connoître le caractere de l'ouvrage. Un stratageme hardi, mais heureux, la fermeté d'un Saint Moine, & le caractere de deux grands Rois peu connus, nous paroissent meriter l'attention du Lecteur.

Conrad Roi de la Bourgogne.

Transjurane, attaqué en même te
par les Sarrasins & par les Hongro
traite secrettement avec chacun
ces terribles ennemis ; il prome
chacun de ces peuples de se joinc
à l'un contre l'autre. Trompez ég
lement, les Sarrasins & les Ho
grois en viennent aux mains, le co
bat est long & sanglant. Conr
prend son tems, tombe sur les de
armées acharnées, affoiblies,
se défait sans peine de tous ses e
nemis, qu'il passe au fil de l'ép
A cet exemple d'habileté dans
Prince, faisons succeder l'exemp
d'un courage inébranlable dans
Religieux.

Saint Jean de Vandieres, de
Abbé de Gorte, touché des
que les Chrétiens souffroient er
pagne, se fait deputer par l'E
reur Othon vers Abderame leu
secuteur. Le Roi Sarrasin veu
recevoir les presens de l'Emp
mais il refuse de recevoir sa
de peur qu'il n'y soit parlé d
Christ. Le Saint Ambassade
présenter la lettre, ou se
on n'oublie rien pour le fle

on vient aux mauvais traitemens, on le menace de la mort. *C'est*, dit-il, *ce que je souhaite, je cherche le martyre.* Sa fermeté triomphe, on consent de recevoir la lettre. Abderame, selon la coûtume encore usitée chez les Turcs, lui envoye un habit magnifique pour paroître à l'audience; le Saint Moine ne veut point quitter l'habit de sa profession. *Qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac*, dit Abderame, *je ne l'en aimerai que mieux.* Il le reçut avec de grands témoignages d'amitié, & lui accorda des privileges en faveur de la Religion Chrétienne.

Alfrede & Canut Rois, l'un d'Angleterre, & l'autre de Dannemark, sont les deux Princes dont le caractere plaira sans doute aux Lecteurs, autant qu'il nous a plû.

Alfrede Roi d'Ovessex étoit en guerre avec le Roi des Merciens & celui des Nortumbriens. Ces deux derniers Rois avoient appellé les Normans, qui pousserent d'abord Alfrede, & l'obligerent à se retirer dans l'Isle des Nobles à l'extremité de son petit Royaume. Il s'y

croyoit sans ressource, lors
nuit il crut voir Saint Cutbe
que de Lindisfarne, mort
deux cens ans, qui lui pro
la domination de toute l'A
re. Il raconta sa vision, & p
ne douta qu'elle n'eut un j
accomplissement. Il sortit d
tite Isle, & eut bientôt assez
pes pour battre les Normans
prendre tout le païs qu'il av
du. Il soumit ensuite les I
Mercie & de Nortumbrie
tous les petits Tyrans, & fu
nu dans toute l'Angleterre. I
se vit en paix, il divisa tou
ple de chaque canton en troi
dont deux étoient destinée
ter les armes, & l'autre à l
la terre. Ses côtes étoient
de vaisseaux propres à empê
descentes des Pirates. Il n'ou
de cultiver les Arts, & fit
France des Prêtres celebres
science & par leur vertu. Il l
bla de biens & les éleva av
tez. Il se servit aussi des Sç
païs, qu'il préferoit avec
étrangers à merite égal. A
Avril 1712.

ne de Saint Davis dans le païs de Galles, lui lisoit les bons Auteurs & fut fait Evêque de Schirburn. Plegmond, qui avoit été long-tems Hermite, devint Archevêque de Cantorbery. L'Ecole d'Oxford fut rétablie dans sa splendeur, & l'on y fonda un nouveau College pour y élever de jeunes étrangers de differentes nations. Les Professeurs y prétendoient suivre la méthode de St. Gildas, & remontoient jusqu'à St. Germain d'Auxerre.

Le Roi Alfrede, quoiqu'il n'eut commencé ses études que dans un âge assez avancé, traduisit en Anglois le Pastoral de Saint Gregoire & les œuvres de Bede. Il envoya un exemplaire de ses écrits à chaque Eglise Cathedrale de son Royaume, avec une écritoire d'argent pesant cinquante marcs. Les longues guerres avoient ruiné la discipline Ecclésiastique, il fit tenir plusieurs Conciles pour la rétablir, & témoigna toûjours un grand respect pour le Pape, à qui il envoyoit de tems en tems des presens magnifiques. Il employoit huit heures de

la journée à la priere & à la lectu
des bons livres, huit heures à ma
ger, ou à dormir, & huit heu
aux affaires de l'Etat. Pour mesur
son tems, n'ayant point d'horloge
il fit faire six cierges d'un certa
poids, qui duroient chacun quat
heures, & quand il y en avoit un
brûlé, ses Chapelains l'en averti
soient. Une vie si bien reglée co
serva la paix en Angleterre, & fit r
garder Alfrede comme le plus gran
Prince qui l'eût jamais gouvernée.

L'histoire de Saint Canut, qu
commence à la page trois cens qua
tre vingt dix neuf, est trop longu
pour la transcrire : elle fera conve
nir que la vertu Chrétienne n'ôt
rien à la magnanimité la plus he
roïque. Canut saint dès son enfance
ne cede à aucun des Heros du Paga
nisme ; conquerant, toujours victo
rieux. Un trait de sa moderation
l'emporte, à ce qui nous semble
sur ses actions les plus brillantes. L
Royaume de Dannemark étoit élec
tif ; à la mort de son pere on lui pré
fera son frere, quoiqu'incapable e
tout sens de porter la couronne. Le

...astre. Les armées de ... mer offrirent à Canut de cha... frere. *Quoi! s'écria-t'il, mon... désoleroit ma patrie? Ah! c'est ... dispose des couronnes, je ne la ... pas, puisqu'il ne me l'a pas donné...* peur d'être tenté il s'exila lui-m... & ne revint qu'après la mort ... frere, élû tout d'une voix pa... Etats de Dannemarx, plus tou... de sa moderation, qu'ils ne l'avo... été de ses victoires.

La fin du chapitre premier du ... vre dixneuviéme sera sans dou... mouïllée de quelques larmes. On ... verra le Saint Roi de Hongrie Etie... ne uniquement occupé à faire fleuri... la Religion, & à procu... ses peuples ...

tion d'une soumission entiere au
gement doctrinal de la Facul
Théologie de Paris, & au juge
décisif du Saint Siege. On dem
en general, & sans faire applic
à l'Abbé de Sidichembech, s'
permis d'adopter & de publie
opinions contre la doctrine de l'
se, & puis prétendre se sauver en
testant de soumission à son jugemen
N'est-ce pas comme faire un larcin
avec protestation de restituer en ca
de recherche & de poursuite ?

Le livre est divisé en 23. Chapitres, dont les deux premiers préparent & établissent la question. L'Auteur dit, qu'un Benefice est le droit de faire quelque fonction Ecclésiastique, comme de gouverner un Diocese, une Paroisse, un Monastere, de celebrer l'Office divin, avec le droit de percevoir les fruits, ou les revenus, qui proviennent de cette fonction. Dans les premiers tems ces deux droits étoient tellement liez ensemble, que sans fonction il n'y avoit point de fruit, & que par là tout Beneficier étoit attaché à son Cloitre, & obligé à la résidence. Dans

cation
'il est
r ses
Egli-
pro-
nt?
n,
as

.

-nefices simp
sont les Abbayes & les
Commande, qui, à l'obl
du célibat & du Breviai
blent donner à leurs poss
ce qui s'appelle *otium cum*
repos honnorable. Au m
sorte de Beneficiers sont-ils
faire un bon usage d'un bi
recueïllent sans peine : ce so
frandes des Fidelles, c'est l
moine des pauvres, qu'ils o
ployer selon les regles prescri
le Concile de Trente & les Ca
Mettant à part les vûës crin
les d'avarice, d'ambition, de l
de dépense vaine & superfluë
homme d'Eglise peut
ce rece

Il semble que la question e posée en termes trop generaux qu'elle doit être particularisée voir, si un Ecclésiastique q quoi vivre & s'entretenir ho ment d'un Benefice, peut c science & sans peché recevoir tenir un autre Benefice ?

Il vient à la preuve de la tra au ch. 3e. & la continuë dans les c suivans. Euphronius Evêque Celonie, ville de l'Armenie min re, s'étant laissé engager à se char encore de l'Evêché de Nicopol ses premiers Diocesains s'en plaig rent, dans la crainte de manquer ses soins : Saint Basile leur écrivit deux lettres à ce sujet [a], afin de les rassûrer & de les consoler, & il approuve ce qu'avoit fait Euphronius. Il appuye sur l'exemple d'Actard, qui retenant l'Evêché de Nantes, fut encore chargé de l'Archevêché de Tours par l'ordre du Pape Adrien II. & avec l'agrément du Concile de Douzi. Gregoire de Tours [b] fait mention d'un Prêtre nommé Se-

[a] *S. Basile ep.290. & 292.* [b] *L. de Glor. Martyr. c.50.*

vere, & qui eſt peutêtre Severe Sulpice, lequel deſſervoit deux Egliſes, ou deux Cures. Saint Gregoire le Grand * unit deux Monaſteres pour être gouvernez par un ſeul Abbé. Vers l'an 655. Saint Leger étoit Archidiacre de Poitiers & Abbé de Saint Maixant. Hugues fils de Drogon, & petit fils de Pepin Maire du Palais, fut tout à la fois Archevêque de Roüen, Evêque de Paris & de Bayeux, Abbé de Jumiege & de Fontenelle, ou de St. Vandrille. Alcuin Fondateur de l'Univerſité de Paris, ne fut, ni Prêtre, ni Moine, il étoit ſeulement Diacre, toutefois il poſſeda cinq Abbayes; à ſçavoir, celles de St. Martin de Tours, de Cormerie, de St. Loup de Troye, de Ferrieres, & de St. Joſſe en Ponthieu. Saint Bernon premier Abbé de Cluni eut encore cinq autres Abbayes.

L'Auteur ajoute pluſieurs autres exemples de Saints, qui ne ſe ſont point fait aucune difficulté d'unir, ou, comme il en parle, d'entaſſer pluſieurs Benefices en leur perſonne.

* *Ep. 39. ad Adeodatum.*

Si Charlemagne, dit-il, s'absti nommer jamais personne à Benefices, ce ne fut pas qu'il la chose condamnable en soi, pour se faire plus de créatures.

Dans le ch. 6^e. où il prom traiter de l'histoire des Comma il dit que dans leur origine ell rent utiles à l'Eglise ; puisqu n'étoit autre chose que confier ministration d'un Evêché vaca un Evêque voisin, & d'une Abl vacante à un Abbé ; ce qui se p quoit également parmi les Gre les Latins. Une bonne chose dég ra en un abus horrible, l'Evêché l'Abbaye, demeurant en titre petuel à celui qui n'en devoit que l'administrateur pour un te Pour obvier à ce désordre, Leon environ l'an 844. fit son decret ne posseder qu'un Evêché en ti & un autre en Commande, en dant que cette Commande ne roit qu'une pure administration perpetuelle, & jusqu'à l'él d'un Evêque. Innocent IV. au cile de Lion en 1254. renou même decret ; & Clemen

les Abbayes devinrent
Séculiers, & même d
sous le nom specieux de
& de Commande. Après
longues oppositions de
l'Eglise, les Commandes
fin établies, comme nous le
sans que personne s'en sc
ou s'en fasse de scrupule.
texte, ou l'occasion de les i
re, dit l'Auteur, fut la m
conduite des Moines, qui
la plûpart *vappa & gumiæ & oti*
tres, differens de ceux des C
gations de Saint Maur, de C
& des Chartreux, *quantùm a*
latrina à cœlo empireo.
Les Théologien

joindre une dignité à un C
dans la même Eglise. 3°. U
ficier qui n'a pas de quoi
s'entretenir de son premier
en peut prendre un autre. 4°
doit encore s'entendre d'un
cier employé pour les af
l'Eglise. 5°. La disette de
oblige à confier à un seul
plusieurs Eglises. 6°. L'ad
tion d'un Benefice vacant,
dant qu'il soit rempli, peu
tir avec un autre Benefice
7°. Deux Evêchez d'un
modique, que ni l'un ni l
suffit pas à l'entretien de son
peuvent, avec l'agrément d
être possedez par un seul. 8°
nefice à charge d'ame & ob
résidence, mais qui ne
nourrir celui qui en est ch
l'empêche pas de se pourv
autre simple. 9°. Les Cardin
vent jouïr de plusieurs Be
afin de soutenir leur digni
donc, continuë l'Auteur, q
de cas la pluralité des Ben
trouve justifiée ; il faut c
qu'elle n'est condamnable

4°. Et cela
n Benefi-
faires de
Ministres
e soin de
ninistra-
n atten-
compa-
n titre.
enu si
tre ne
èque,
pe,
Be-
nt à
pas
ne
un

Comme les cas qu
marquer se rapportent
à pourvoir un Beneficie
tien honnête, il s'agi
ment de décider quel e
tien honnête. Et c'est à
teur vient au ch. 8e. Il rem
le point est délicat, & que
a été long tems sans oser le
Car quoique la modestie &
perance soient recommand
Ministres de l'Eglise, il y a to
des égards à avoir pour leur ra
leur merite. Réduire en genera
dépense par an à quinze livres
lon un arrêté de la Faculté de T
logie de Paris en 1238. ce seroi
sentement les conda
de faim.

tre en Théologie, & un Doct
Droit de peu de consideration
vent se contenter de deux
avec un cuisinier & un chev
fils de Baron, ou de Vicomte
un Docteur de conséquence,
fit d'avoir quatre valets, un e
& un cheval; & eû égard a
present, l'Auteur ajoûte un c
A un fils de Duc, ou de Ma
ou de Comte, huit valets, un
nier & deux chevaux. Navar
sçait à quoi réduire un fils de Pr
ou de la haute Noblesse. Ce n'e
tout : car il y a à regler l'état
maison des Prélats, des Abbez
Chanoines, des Curez ; & ent
il y a encore differens degrez. C
tolus *, au sentiment de l'Au
le Phœnix des Casuistes, n'appr
pas ces reglemens de Navarr
avertit les Beneficiers de retra
le plus qu'ils pourront de leu
pense, afin d'avoir davantage à
ner aux pauvres, & qu'ils ne
gnent point en cela de pouss
choses trop loin.

Depuis le 9e. ch. jusqu'à la

* *L. 1. respons. moral. 4. 74.*

& à
ſuf-
nier
ems
ſſe.
is,
ſi-
ne
,
s

tout à refuter ce que la
teur de l'Univerſité de P.
de ſingularitate Beneficior
montrer qu'il eſt défend
plus d'un Benefice. L'A
dichembech le choiſit
étant, *ſtomachoſior & moroſi*
colere & le plus chagrin d
ont traité la matiere dont il
tion, & un homme *ſulph*
tis.

Quelque Decret des Co
des Papes, quelque autorité
res & des Docteurs que l'o
alleguer contre le ſentiment d
bé de Sidichembech, il n'y v
la condamnation de l'avarice,
l'ambition, qui portent
des Ben

compatibles, étoit ignorée, & n
pas encore introduite.

C'est ainsi qu'il répond au 10
non du Concile de Calcedoine,
3e. du second Concile de Nicée
marquant néanmoins qu'en c
là il s'agit seulement d'arrête
Clercs qui d'eux mêmes passe
d'une Eglise à une autre ; & dan
lui-ci, de reprimer leur avarice.
Concile leur ordonne même de p
voir au surplus de leurs necess
par quelque mêtier, ce qui est si
gné de nos usages, que le Public
l'Auteur, seroit plus choqué de
un Clerc Cordonnier, ou Taill
qu'un Chanoine Prieur, ou Abl

Le 3e. & le 4e. Concile de La
ne regardent que les Benefic
charge d'ames & obligeant à la
dence, dont même l'incompatib
n'est que de droit Ecclésiastiq
puisque le Pape se reserve le pou
d'en dispenser en faveur des per
nes distinguées par leur naissance
leur sçavoir.

L'Auteur n'est pas plus embar
de la lettre 271e. de Saint Bern
Thibaud Comte de Champagı

il tourne aussi à son sens le témoignage de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, & le decret de la Faculté de Paris en 1238. rapporté par le seul Thomas de Cantpré : mais il n'a pas de foi à ce qu'ajoûte Cantpré, que n'y ayant eû que deux Docteurs à s'opposer au decret, sçavoir, Philippe de Greve Chancelier de l'Université & de l'Eglise de Paris, & Arnould, qui fut ensuite Evêque d'Amiens, le premier revint après sa mort dire qu'il étoit damné, & qu'une des causes de sa damnation étoit d'avoir soutenu la pluralité des Benefices. La crédulité de l'Historien lui est suspecte, surtout au désavantage d'un Docteur qui s'étoit déclaré contre les Dominicains ; & d'ailleurs le même sentiment ne nuisit point à Arnould, ne l'empêcha point d'être Evêque, ni d'être en consideration auprès de Saint Louïs, qu'il accompagna à l'expedition de Damiette, que l'Auteur nomme *Pelusium.*

Il applique la même réponse à tout ce que les Théologiens ont pû dire. Saint Thomas, Denys le Chartreux

& les autres, ont seulement co
né l'abus de prendre ensembl
Benefices incompatibles. E
pour le corriger que Jean XXI
blia la Bulle *Execrabilis*.

Il n'entend pas autrement ce
donne le Concile de Tre
» Qu'un seul Benefice Ecclésia
» soit conferé à une seule per
» Que s'il ne suffit pas pour faire
» celui à qui il est conferé, &
» soit au dessous de ce qui est
» faire à l'honnête entretien
» Cardinal, d'un Evêque, d'u
» noine, d'un Curé, il sera p
» de lui en conferer encore u
» ple, qui ne requiere point d
» dence personnelle. L'Abb
Sidichembech dit, que le C
avoit principalement en vûë le
dinaux qui possedoient plu
Evêchez.

Au reste, il lui paroît incro
que la France ait demandé l
des Benefices; car il met la plu
entre les privileges de l'Eglise
licane. Il dit néanmoins que l
bassadeur du Roi, faisant ins

* *Sess.* 24. *C.* 17. *de reformat.*

auprès de Pie IV. pour faire décider par le Concile qu'il n'est pas permis de posseder plus d'un Benefice, le Pape lui répondit agréablement qu'il falloit attendre le Cardinal de Lorraine pour avancer cette affaire. Le Cardinal joüissoit de trois cens mille écus de rente en Benefices.

Une autorité pressante contre l'Abbé de Sidichembech, laquelle pourtant lui est respectable, est celle de Mr. Pavillon Evêque d'Alet, qui, parmi les enseignemens ajoutez à la fin de son Rituel, remarque expressément: „ Que le Concile de Tren„ te ne défend pas un second Bene„ fice, quand le premier est insuffi„ sant pour la subsistance honnête „ d'un Ecclésiastique; & il avertit, „ qu'afin de ne se pas tromper soi„ même, il faut en ce cas prendre „ conseil d'une personne éclairée & „ vertueuse, & principalement d'un „ Evêque, qui, suivant l'esprit de „ l'Evangile & de Saint Paul, ne „ craigne pas de dire le vrai & n'ose „ dire le faux.

L'Abbé de Sidichembech se tire

habilement de ce pas. Quels
l'Evêque, dit-il, qu'il faudr
sulter ? Sans doute ceux q
donné leur approbation au
Or la plûpart, outre leur Ev
avoient des Abbayes & des
rez, quelques-uns avoient d
nefices reputez incompatib
faut bien, continuë l'Abbé d
chembech, que ces Prélats d
rite & de vertu, qu'il nomm
après l'autre, ne se crussent p
gez de prendre à la lettre ce q
St. Paul : *Ayant donc de quoi nou
rir & de quoi nous couvrir, nous
être contens.* Ils donnoient plus
duë à l'honnête subsistance p
port à leur dignité.

Fagnani passe pour être s
jusqu'au point de réduire les
nieux, selon que l'ordonne le
cile de Trente, à ne posseder
Benefice en Commande, av
autre en titre : toutefois l'A
tâche de l'attirer à son senti
parce qu'il a dit que le Pape pe
penser de cette loi étroite.

L'Abbé de Sidichembech
témoigné dans sa préface qu'

toit pas content d'une Consultation de treize Docteurs de Sorbonne, publiée en 1697. contre la pluralité des Benefices : il entreprend d'y répondre dans le chapitre vingt-deuxiéme, & il leur soutient que St. Louïs ne recommanda à son fils, sinon de ne pas conferer deux Prebandes à une même personne ; qu'ils ont mal entendu le Concile de Trente, & plus mal encore celui d'Aix-la-Chapelle en 816. où il s'agit seulement d'égaler les portions entre les Chanoines d'une même Eglise ; que s'ils estiment indigne & contre le droit naturel, qu'un Ecclésiastique soit dans l'opulence, tandis que d'autres souffrent l'indigence, ils n'y remedient pas, vû que tel Benefice vaut plus lui seul que cent autres mis ensemble ; qu'enfin la volonté des Fondateurs doit être interpretée selon les besoins & les intentions de l'Eglise, qui transporte les fondations à des usages, lesquels n'avoient pas été prévûs par ceux qui les ont faites.

Un Ministre Calviniste, le Sieur la Roque, s'avisa aussi en 1688. d'écrire contre la pluralité des Benefi-

ces, & produisit le Canon c
me du sixiéme Concile de To
Regle de Crodogangue Evê
Mets, le Canon huitiéme du
le de Nantes, le quarante-neu
du sixiéme Concile de Paris,
pitulaires de Charlemagne l.1. ch
& l.6. ch.73. L'Abbé de Sidiche
bech renvoye toutes ces citati
aux Benefices chargez du soin
ames & obligeans à la résidence.
en use de même à l'égard de qu
ques decrets & de quelques épîtı
des Papes sur ce sujet. Il dit que
huitiéme Canon du Concile de Va
nes, le trente-huitiéme d'Agde,
le neuviéme d'Epaune, ne regardent
point la question presente, Volkuin
Abbé de Sidichembech n'attaque si
vivement que la pluralité des Benefices incompatibles. *Fervore pietatis quasi fulgetra & tonitrua vibrat in multitudinem Prabendarum, Curarum Pastoralium, & Episcopalium Infularum.*

ARTICLE XLV.

DE RE BENEFICIARIA, sive de non possidendis simul pluribus Beneficiis, libri tres, ad Eminentissimum Provisorem & Magistros sapientissimos, adversùs librum singularem Abbatis personati Sidichembechensis. C'est-à-dire, *Sur la matiere des Benefices, ou qu'il n'est pas permis de posseder ensemble plusieurs Benefices, à son Eminence, le Proviseur, & aux très-sages Maîtres, trois livres contre le livre singulier du faux Abbé de Sidichembech.* A Paris, chez Charles Osmond, ruë Saint Jacques à l'écu de France, 1710. *in 12. pages* 466.

QUoique l'Abbé de Sidichembech ne pût pas se promettre que son livre ne seroit point attaqué, il y a pourtant apparence qu'il ne s'attendoit pas qu'une refutation si travaillée suivroit de si près : car c'est l'ouvrage de trois mois seulement.

Mr. Vivant Pénitencier, & Vi-

rappellant la memoire d[e]
versation qu'ils avoient e[u]
ques années auparavant [...]
il le fait souvenir que lui [a]
entendu dire qu'il s'[étoit]
contre le scrupule de poss[eder plu-]
sieurs Benefices, par un é[crit]
avoit composé, lui de sa p[art]
gagea à refuter cet écrit [...]
noit public. Il dit qu'il [...]
noît sous le nom de l'Ab[bé]
dichembech, comme dan[s l'ou-]
vrage précedent, sous le [nom]
Marcel d'Ancyre. Il lu[i]
pourtant de le ménager, [...]
judice néanmoins de la c[ause]
il s'agit entre eux.

Le premier livre est divi[sé]
chapitres, & destiné à ex[...]
méthode, & à refuter le[s]
du Défenseur de la plur[alité des]
Benefices. Et premierem[ent]
remarquable, que sans [...]
de recherches & de trava[il]
faire un livre, puisqu'il n'
fait que copier & tourne[r]
ves, ce que le P. Thom[assin]
Place avoient ramassé &
objecté de faits, dissimula[nt]

ponſes & les correctifs de ces Théologiens. Quant à ſa méthode, elle ne ſçauroit être que défectueuſe, vû qu'elle tombe en contradiction ſur l'état même de la queſtion, laquelle certainement n'eſt autre, que de ſçavoir, ſi un Eccléſiaſtique qui a de quoi vivre & s'entretenir honnêtement d'un Benefice, peut en conſcience en accumuler d'autres: c'eſt ce qu'il dit être conteſté, & ce qu'il ſe propoſe de ſoutenir, en déclarant qu'il ne condamne que le mauvais uſage de ce ſurcroît de revenus. Toutefois il avance: » Qu'il n'eſt jamais venu en » l'eſprit d'un Chrétien, ni dans le » ſien, d'excuſer ces perſonnes qui » ſont chargez d'un nombre de Be- » nefices, dont le moindre eſt ſuffi- » ſant à la ſubſiſtance honnête d'un » homme de condition & de Let- » tres. Et en une autre endroit il ne reconnoît de raiſons legitimes de poſſeder plus d'un Benefice, que celles qui ſont avoüées des Théologiens les plus rigides & les plus chagrins.

Touchant l'exemple d'Euphrone

allegué par le Défenseur de la pl
ralité des Benefices, Mr. Vivant
au chapitre quatriéme que ce qu'
écrit Saint Basile semble dev
s'entendre, qu'Euphrone fut tra
feré de l'Eglise de Colonie à celle
Nicopolis, sans garder la premi
re, à laquelle il ne laisseroit pas
continuer ses soins en qualité
Métropolitain, & non pas comm
Evêque particulier. Mais soit tran
lation d'un Evêché à un autre, so
possession de deux Evêchez, l'
ne & l'autre contreviennent égal
ment aux Canons, & il falloit e
ce cas, à l'imitation de Godefroi
de Messieurs Herman & Tillemor
& du P. Thomassin, recourir à l
necessité des tems, & ne pas avar
cer crûment, que la vigilance & l
sainteté des Pasteurs étoit une ra
son de multiplier les Benefices e
leur personne.

Le Ch. cinquiéme commence p
un avertissement remarquable
S. Severe Sulpice *, & très-utile
cette matiere. « Quoi donc,
» voyez-vous pas comme les Gra

* Dial. 2. n. 7.

raíriens ont coûtume de dire, qu'il faut avoir égard au lieu, au tems, à la personne? Si quelqu'un donc prétend s'autoriser d'un exemple, qu'il le prenne dans toutes les circonstances de la chose, de la personne, du devoir. Or le S. Severe, ou Severin, dont parle Gregoire de Tours, avoit fondé les deux Eglises qu'il desservoit; & c'est déja une bonne raison pour ne pas le soupçonner d'avarice: il fut peutêtre contraint de se charger de l'une & de l'autre, comme il se pratique aujourd'hui lorsque les sujets manquent: ce n'étoit peutêtre que sa dévotion particuliere qui le faisoit aller dire une seconde Messe à l'Eglise en laquelle il ne résidoit pas. Mais à quoi bon ces exemples d'Euphrone & de Severe, qui prouveroient plus que ne prétend le Défenseur de la pluralité, & qui ôteroient la distinction des Benefices compatibles & incompatibles?

C'est avec aussi peu de raison que le Défenseur de la pluralité cite l'exemple de plusieurs Monasteres gouvernez par un seul Abbé

Car que trouve-t'il qui le f
en ce qu'un Abbé General
ni, de Prémontré, de Saint
vieve, soit à la tête de sa
gation ? Outre cette répon
rale, Mr. Vivant observe q
Gregoire le Grand * ne co
Adeodate Abbé de Naple le
l'Abbaye de Gazare, que ju
qu'il y fût pourvû d'un autre A

Dans le chapitre sixiéme il re
trois choses, que le Défenseur
pluralité ne sçauroit prouver.
Que l'Archidiaconé fût un B
fice en tître pour Saint Leger, &
fût pas une simple fonction, com
celle de Grand-Vicaire. 2°. Que St. Leger ait possedé en tître l'Abbaye de Saint Maixant, & qu'il n'en ait pas eû la seule inspection par le devoir d'Archidiacre. 3°. Qu'en cas qu'il en ait été veritablement Abbé, il ne se fût pas auparavant démis de la charge d'Archidiacre, comme l'Historien de sa vie le donne à entendre.

Il dit dans le chapitre septiéme que les exemples d'Hugue, petit-fils

* *L.* 8. *epist.* 39.

de Pepin Maire du Palais, & d'Hincmar de Laon, ne sont de nul secours au Défenseur de la pluralité; parce qu'en leur tems ils ont été regardez comme contraires aux Canons. Et en passant il l'avertit qu'Hincmar de Laon étoit fils d'une sœur, & non pas d'un frere, d'Hincmar de Rheims. Il lui arrache l'exemple d'Ebbon, qui ne fut pourvû de l'Abbaye de Saint Columban en Italie, qu'après avoir été dépossedé de l'Archevêché de Rheims, & qui quitta la même Abbaye quand il trouva un Evêché en Alemagne.

Il examine en habile Critique dans le chapitre huitiéme l'affaire d'Actard, qui chassé de l'Evêché de Nantes que les Normans avoient ravagé, fut transferé à l'Archevêché de Tours, par les instantes prieres de toute la Province & avec l'approbation du Concile de Douzi, le Pape Adrien II. lui ordonnant de ne point quitter le tître d'Evêque de Nantes, & de n'abandonner pas absolument cette Eglise désolée. Hincmar Archevêque de Rheims avoit assisté au Concile de Douzi,

& étoit instruit de tout : ce
pas donc contre Actard qu'il a
si fortement son opuscule quar
cinquiéme, quoique le tître po
De translatione Episcoporum contra
tardum Nannetensem, & il en fau
facer ces derniers mots. Peu
Hincmar n'en veut-il qu'en ger
aux Evêques, qui par ambition
cherchent des Evêchez plus rele
ou s'il désigne quelqu'un en pa
culier, il avoit en vûë un au
qu'Actard. Quoiqu'il en soit, la v
tu d'Actard loüée par le Pape
trois lettres, & l'état où la fure
des Normans avoit réduit l'Egl
de Nantes, ne permettent pas au D
fenseur de la pluralité de tirer ava
tage de ce fait.

C'est faire injure à Charlem
gne, dit Mr. Vivant au chapit
neuviéme, de donner créance à
miserable Historien, qui attrib
à politique la loi qu'il se fit, de
donner qu'un Benefice à une pe
sonne : en cela il respectoit les C
nons de l'Eglise qu'il confirma da
ses Capitulaires *. Si Carloman f

* *L.6. c.9.*

de Charle le Chauve, Hotton Archevêque de Mayence, & Salomon Evêque de Conſtance, ont accumulé les Abbayes, ils en ont été hautement blamez.

L'exemple d'Alcuin ſeroit d'une plus grande conſideration, & Mr. Vivant l'examine au chapitre dixiéme. Il ſe plaint que le Défenſeur de la pluralité, qui n'a conſulté que le P. Thomaſſin ſur ce point, ait omis la remarque de ce Prêtre ſi ſage, qu'à la verité Alcuin ſemble autoriſer les Commandes, mais nullement la pluralité des Benefices. Car enfin Alcuin étoit en poſſeſſion des Abbayes de Ferrieres & de Saint Loup de Troye, lorſqu'il diſoit à Charlemagne, qu'ayant laiſſé un patrimoine qui n'étoit pas médiocre en ſon païs, il vivoit content de ſa pauvreté : il n'étoit donc pas ſorti de la regle de l'honnête ſubſiſtance. Etant fort avancé en âge, & en 796. il eut l'Abbaye de Saint Martin de Tours, à laquelle étoit unie celle de Cormeri; & en la même année il demanda à Charlemagne la permiſſion de ſe démet-

tre de ses Abbayes, de les
entre ses Disciples, & de s
re Moine à Fulde ; ce qu
refusé en vûë du plus gra
de l'Eglise. Il étoit donc bi
gné d'approuver la pluralité
nefices.

Mr. Vivant continuë j
vingtiéme chapitre à faire vo
Défenseur de la pluralité, c
bien il s'est trompé dans ses ex
ples ; & il lui corrige un si gr
nombre d'inadvertances, & tan
négligences dans ses citations,
ce n'est plus λήμματα, mais σφάλ
ἱστορικά, non des traits, mais des f
tes d'histoire.

Sur le chapitre de Saint Pierre de Damien, il lui parle ainsi : *De Beato Petro Damiani, quem absque Beati titulo cur nomines, causam suspicabitur aliquis libelli alterius tui manentem adhuc animo tuo cum tanto viro discordiam ac prope declarato bello inimicitiam.* On ne doit pas oublier qu'en quantité de faits les recherches de Mr. Vivant vont bien audelà de celles du P. Thomassin.

Au chapitre vingtiéme il ramene

 le

le Défenseur de la pluralité à faire reflexion sur la maniere dont il traite l'origine des Commandes, sur ses termes bas & injurieux à l'égard des Moines dont il exagere les désordres. Les Monasteres à la verité mis en Commande, l'autorité des Superieurs s'affoiblit & entraîna le relâchement de la discipline monastique. Mais s'il étoit vrai que le relâchement eut précedé, & eut été l'unique cause d'introduire les Commandes, elles devroient être abrogées, maintenant que la discipline s'est rétablie. Au reste, ne donner aux Commendataires qu'une oisiveté honorable, *otium cum dignitate*, c'est l'excès de la morale relâchée.

Dans les trois chapitres suivans il met devant les yeux le défaut de ses raisonnemens, qui sont, qu'il y a des raisons justes & legitimes de posseder plus d'un Benefice, donc il n'y a que les vûës d'avarice & d'ambition qui soient blâmables ; qu'il est difficile de définir au juste ce qui suffit à l'honnête subsistance d'un Ecclésiastique, donc il peut accumuler des Benefices, pourvû que ce ne

soit pas par un motif d'a
d'ambition. Il lui montre
d'exactitude en l'énum[...]
ces causes justes & legi[...]
se réduisent presque tout[...]
seule, de la subsistance h[...]
laquelle doit se détermin[...]
par des regles generales, [...]
lon la prudence & avec disc[...]

Si le Défenseur de la plurali[...]
foible dans ses preuves, il le p[...]
encore plus dans ses réponses
objections qu'il s'est proposées
duit à tâcher d'éluder les unes
forcé par l'évidence des autres
nier avec hardiesse les verite[...]
mieux établies. C'est de quoi M[...]
Vivant entreprend de le convain[...]
dans le second livre divisé en [...]
chapitres. Les deux premiers co[...]
tiennent un préjugé très-puissa[...]
Car contre qui le Défenseur a-[...]
à se défendre? N'est-ce pas con[...]
les Canons exprès de l'Eglise, co[...]
tre l'autorité de tous les Peres, [...]
de tous les Théologiens, n'y
ayant aucun qui le favorise? D[...]
puis l'établissement des Benefi[...]
en Commande & simples, n'est-

pas encore le même consentement à en reprouver la pluralité?

Comme il est impossible de suivre pied à pied & d'exposer en détail tout ce que dit Mr. Vivant, pour soutenir les objections contre la pluralité des Benefices, & annéantir les réponses, on se restreint à quelques endroits qui feront juger les autres. Dans le chapitre troisiéme il dissipe les nüages que le Défenseur de la pluralité a prétendu opposer à la clarté du Canon dixiéme du Concile de Calcedoine, qui défend *qu'un Clerc soit inscrit en deux Eglises.* Comme si l'ambition seulement des Clercs, qui d'eux mêmes passent d'une moindre Eglise à une plus considerable, y étoit condamnée, ou qu'il ne s'y agît que des Benefices sujets à la résidence, n'en étant point alors d'une autre nature; ou qu'enfin le Canon fût sans vigueur, ayant été formé dans une action du Concile à laquelle les Legats de Saint Leon refuserent d'assister.

Mr. Vivant se mocque de ces trois réponses. De la premiere, par-

ce que dans le Canon le terme κατὰ τὸ αὐτὸ, ou, selon les éditions de Justel & de Beverege, κατὰ μοναὸν, est rendu en Latin dans les anciennes versions par celui de *simul*, ou *pariter*, & dans la traduction de Beverege, *eodem tempore* : il ne sçauroit même signifier *per se ipsum*, & personne ne l'a ainsi interpreté ; il faut donc conclurre que la pluralité des Benefices est autant défenduë que la translation des Clercs. De la seconde, parce qu'encore qu'il n'y eut alors, ni Commandes, ni Benefices simples, toutefois le Canon les renferme dans son expression generale, & il a été dans la suite constamment entendu de toutes sortes de Benefices : il est même hors de doute que le Concile de Trente l'a eû en vûë, lorsqu'il a cité les anciens Canons. De la troisiéme, parceque St. Leon ne désapprouva que le seul Canon du Concile de Calcedoine, qui élevoit les Archevêques de Constantinople, & notamment celui-ci est inseré dans l'ancien Code à l'usage de l'Eglise Romaine.

En refutant dans le quatriéme &

...*ut*, ou *pai-*
n de Beve-
ne sçauroit
n, & per-
té ; il faut
ralité des
duë que
le la se-
n'y eut
Benefi-
non les
gene-
cons.
orte
's de
e l'a
an-
ar-

quinziéme du second ... la plura
Nicée, il lui apprend q...
fut formé à Constanti...
c'est Constantinople q...
pellée *Ville que Dieu co...*
ce qui est conseillé aux
pourvoir par quelque tra...
necessaire, quand ils ne le...
de leurs fonctions, leur est
conseillé depuis le Concile
te, par un Concile de Mil...
l'assemblée de Melun ;
égard la discipline n'a poin...
& qu'il a tort de faire le pla...
parlant de Clercs Cordonn...
Coûturiers, puisqu'il y a tant
honnêtes auxquels ils peuven...
pliquer sans s'avilir.
Il le ...

que le Défenseur de l
prenant le nom d'A
chembech, ait pris le
posé à celui du Bienl
kuin Abbé de Sidiche
l'homelie sur la semenc
Secondement, il avou
en quel païs est située
Sidichembech, dont
nulle part aucun vestige
çonne que si Wolkuin
que St. Vulquin de l'O
reaux, & Abbé de Sicher
ge, le nom de Sidichemb
longé. Troisiémement,
qu'une homelie sur la ziz
tribuée par Swerte à Fulq
de Saint Bertin & puis
Laube.

Mr. Vivant divise le 3e
vingt chapitres, & l'employ
ver l'obligation imposée à
cléſiaſtique, de se contenter
Benefice qui lui fournit un
tance honnête. Comme il
point ici de joindre en une se
sonne deux ou plusieurs Ber
qui chacun obligent à residen
question, dit-il au ch. premier

duit à deux points. Le premier, si un Clerc déja pourvû d'un Benefice, dont il a de quoi vivre honnêtement, peut sans blesser sa conscience en prendre un autre, soit pour se procurer de plus grandes commoditez, soit pour des usages de soi licites, mais au delà du necessaire, soit afin de se mettre en état de faire l'aumône, ou d'autres bonnes œuvres auxquelles il n'est point obligé? Le second, si la regle de l'honnête subsistance est si difficile à établir, qu'il ne soit presque pas possible de juger qu'un Ecclésiastique l'ait outrepassée?

Avant que de décider le premier point & d'en venir aux preuves, il expose dans les trois chapitres suivans à quoi sont destinez les revenus des Benefices selon leur institution : c'est à l'entretien des Ministres de l'Eglise, à la reparation & l'ornement des Eglises particulieres, au soulagement des pauvres. D'où il s'ensuit 1°. Qu'il n'y a rien de superflu dans ces revenus, rien qui n'ait sa propre destination. 2°. Que la seule part qu'y puissent legitimement prétendre ceux qui les possedent, ne passe pas les

bornes de leur honnête subsistance. 3°. Qu'ils n'y peuvent même prétendre qu'à raison de leur service ; ils sont comme des ouvriers & des soldats qui reçoivent leur salaire. Il n'y a là dessus aucune exemption en faveur des Benefices en Commande & simples : s'ils ne demandent pas une résidence continuelle, ils exigent des soins, ils portent l'obligation du Breviaire, ils veulent un homme disposé à rendre service selon les besoins de l'Eglise. En un mot, *Beneficium propter Officium* ; c'est toujours un salaire & une solde. Tout cela est appuyé de citations choisies des Canons & des Peres.

Ensuite Mr. Vivant propose sept argumens en autant de chapitres.

1°. Les Canons attachent chaque Clerc à une Eglise, leur défendant de passer à une autre, ou de s'inscrire en deux Eglises. Or la longueur du tems n'a rien diminué de la vigueur de ces Canons, puisque le Concile de Trente fonde sur eux sa décision contre la pluralité des Benefices.

* *Sess. 24. de reform. c. 18.*

2o. Une suite perpetuelle de Canons & de Decrets ordonne constamment, sans qu'il paroisse aucune exception, qu'un Clerc ne possede qu'une Eglise, ou qu'un Benefice.

3o. Le Concile de Trente ne pouvoit s'expliquer sur ce sujet en termes plus clairs & plus précis, & il n'y a eû au monde qu'un seul homme qui ait entrepris d'en obscurcir & d'en détourner le sens. S'il avoit encore besoin d'interpretation, l'exemple & les ordonnances de Saint Charles pourroient suffire.

4o. La nature des revenus Ecclésiastiques, telle qu'elle a été expliquée, démontre la même chose. Instituez pour la subsistance des Ministres, pourquoi un seul s'arroge-t'il celle de plusieurs *, *stipendia sibi vindicet plurimorum?*

5o. Puisqu'il n'est point de Benefice sans obligation & sans charge, multiplier les Benefices, c'est priver l'Eglise de Ministres & d'ouvriers, qui pourroient lui devenir utiles; c'est diminuer le culte de Dieu. Et

* *Later. Conc. III. can.* 13. *& Joannes XXII. extrav. Execrabilis.*

Navarre * prouve solic
quiconque joüit de deux
sans lesquels il ne sçauroi
obligé à reciter deux fois
Canoniales.

6°. Le consentement de
giens est si universel, qu
lus, appellé par le Défense
pluralité le phénix des Ca
assûre qu'il n'est pas perm
Docteur Catholique de for
doute sur cet article.

7o. Enfin l'opinion opposée
nullement probable, & par co
quent ne peut être suivie en c
science. Cet argument se conc
par une vive exhortation au Défe
seur de la pluralité, de penser à
mort qui n'est pas éloignée.

Dans le ch. 12e. il répond forte
ment à l'objection tirée de l'exempl
de tant d'Ecclésiastiques pourvûs de
plusieurs Benefices, que Dieu juge
ra, non sur les exemples, mais sur sa
loi ; & il oppose l'exemple de Saint
Charles, de Mgr. le Cardinal de
Noailles, de Mr. Barillon Evêque de
Luçon, de Mr. l'Abbé Fleuri, de
Mgr. l'Archevêque de Cambrai.

* Miscell. 60.

tes Théolo
ue Comito
seur de l
Casuistes.
mis à u
rmer u

e n'est
consé-
con-
nclut
sen-
à la

te.
le
e

[...] perpet[...]
qu'un gros Benefi[...]
seul que plusieurs peti[...]
ble, & qu'il n'y a pas
venient à unir deux B[...]
la vie d'un unique po[...]
perpétuité, Mr. Vivant[...]
dans le chapitre treizié[...]
telles raisons iroient ju[...]
l'incompatibilité des Evêc[...]
Cures, vû l'inégalité d'é[...]
de revenus, & pour ce qu[...]
unions perpetuelles, l'Eglise
bonnes raisons de les faire.

Dans le chapitre quatorzi[...]
passe au second point de la que[...]
lequel regarde la subsistance h[...]
te. Elle doit, dit-il, être reglé[...]
la prudence, eû éga[...]
qui convien[...]

ris, qui certainement trouveroit à les employer charitablement. Un Beneficier doit donc premierement acquitter les charges de son Benefice, ensuite prendre sa vie & son entretien, & enfin faire ce qu'il peut pour les pauvres & pour d'autres desseins loüables.

Seconde regle. La modestie prescrite par les Conciles & les Peres aux Ecclésiastiques, pour leur vêtir, leur emmeublement, leur table, est telle qu'un médiocre revenu y peut suffire. Mr. Vivant cite de beaux endroits sur ce sujet, & entre autres de St. Charles.

Troisiéme regle. Ce n'est, ni à sa naissance, ni à de semblables considerations, qu'un Ecclésiastique doit mesurer sa dépense sur les revenus de son benefice; mais à la seule utilité de l'Eglise. Par là il retranchera & chevaux & carrosse, si ce n'est que pour s'acquitter de ses fonctions il en ait absolument besoin.

Mais de quel revenu doit être un Benefice, afin d'être estimé suffire à l'honnête subsistance d'un Ecclésiastique? Est-ce assez de quinze livres

aire ce qu'il peut
& pour d'autres

La modestie pres-
onciles & les Peres
res, pour leur vêtir,
ent, leur table, est
ocre revenu y peut
nt cite de beaux
t, & entre autres

Ce n'est, ni à sa
emblables consi-
léstiastique doit
ir les revenus
à la feule utili-
l retranchera
, si ce n'est

tiéme dit qu
pour le poids
& que pour l'u
la vie elle pro
ne le feroient
livres. Elle suffi
que sur l'état de
Loüis en 1261. il
quatre deniers p
Chapelains, & d
les Clercs de la Ch
la fin de l'année n
vingt-cinq livres.
Hardi par son testam
assigne seulement ving
nois, ou seize livres p
sion, à ceux de ses Cha
ses Clercs qui

connivence, une assemblé
Paris l'an 1408. ordonna qu
dué seroit reputé être rem
jouïssoit d'un Benefice de
cens livres tournois, & qu'
de ses Grades il ne pourroit e
suivre un autre, excepté néa
les Docteurs de Théologie
Droit, les Licentiez de Mec
les Bacheliers de Théologi
Maîtres des Requêtes, les Chap
& les Aumôniers du Roi &
Princes du sang; laquelle exce
ne se voit point dans un man
de l'Abbaye de St. Victor cité
l'histoire de l'Université.

Selon le Concile de Bâle Ses
trentiéme, la Sanction Pragm
que & le Concordat, un Benefic
deux cens Florins de la Cham
Apostolique suffit pour remplir
Gradué: or les deux cens florins
font que deux cens livres Tourno
selon les regles de la Chanceller
Romaine.

Enfin les Edits de nos Rois & le
arrêts de Parlement, obligent le
Graduez à s'en tenir à un Benefice
de quatre cens livres, & les Indul-

taires à un de ſix cens. Chacun ſçait que les portions congruës ſont fixées à cent écus.

De tout cela Mr. Vivant conclut au chapitre dix-neuviéme, que ſi ces ſommes paroiſſent courtes pour une ſubſiſtance honnête, c'eſt pour faire entendre aux Eccléſiaſtiques que leur état les engage à la modeſtie & à la frugalité, & pour leur ôter l'envie d'accumuler les Benefices ; quoi qu'en effet il y ait de la diſtinction à faire, eû égard au bien de l'Egliſe, entre les differentes places qu'ils occupent.

Touchant les diſpenſes de poſſeder pluſieurs Benefices, il remarque que le beſoin d'obtenir de pareilles diſpenſes prouve la regle generale de ſe contenter d'un ſeul. Il ajoûte qu'il ne lui appartient pas de juger en particulier de ceux qui les demandent & les obtiennent, que la charité oblige à croire qu'un premier Benefice ne leur ſuffiſoit pas pour vivre & s'entretenir honnêtement. Mais en general, ſi leur expoſé ſur ce point n'eſt, ni vrai, ni ſincere, la diſpenſe ne les met pas en ſûreté de con-

science. Il cite Tolet, Bellarm
Vasquez, Lessius, & c'est le se
ment de tous les Théologiens &
tous les Casuistes : il rapporte
paroles de Guillaume Evêque
Paris & de St. Thomas.

La conclusion de l'ouvrage est
te & sçavante.

Mr. Vivant finit en priant le
fenseur de la pluralité de faire
sérieuse reflexion sur sept prop
tions tirées de son livre singulier.

Premiere. L'incompatibilité
fonctions & l'obligation de résid
sont les seules causes pourquoi
ne soit pas permis de posseder pl
sieurs Benefices. Ces causes ôtées,
rien n'empêche.

Seconde. Par une coûtume passée en loi la plûpart des Benefices sont dégagez de ces épines & de ces mauvais pas, entendant par ces épines & par ces mauvais pas, les fonctions Ecclésiastiques & la résidence.

Troisiéme. Les Abbayes & les Prieurez en Commande ne laissent à ceux qui les possedent qu'un loisir honnête, ou qu'une honnête oisive-

té, *otium cum dignitate.* La résidence des Commendataires est devenuë superfluë & onereuse aux Moines.... ces Benefices sont destituez de toute fonction.

Quatriéme. Il est si difficile qu'en effet il est impossible, de déterminer ce qui suffit à la dépense & à la subsistance d'un Ecclésiastique.

Cinquiéme. Je ne doute pas qu'un Evêque ne soit fortement pressé de necessité, de sorte qu'à peine peut-il parvenir à avoir de quoi fournir suffisamment aux dépenses necessaires à la grandeur Episcopale.

Sixiéme. Il semble que promouvoir un même Clerc à plusieurs Ordres, ce soit nuire au culte divin & diminuer le nombre des Ministres de l'Eglise; & c'est une chose plus défenduë par nos Anciens, que la pluralité des Benefices.

Septiéme. L'Ancienne pratique approuvée par le Concile de Carthage, & maintenant abrogée, que les Clercs s'exerçassent à quelques Arts bas, leur est défenduë par presque tous les Conciles Provinciaux tenus depuis le Concile de Trente;

comme ne pouvant travai
s'avilir, & la bienséance ne
convenir avec la boutique:
bien & sagement que les usag
gent avec le tems, ce n'est
quoi il est ici question.

ARTICLE XLV

LETTRE D'UN DOCTE
de Sorbone à un de ses amis, su
livre intitulé, De re Beneficiar
sub nomine Abbatis Sidichem
chensis.

Seconde lettre d'un Docteur de Sorbo
un de ses amis sur la matiere des
nefices. A Paris, chez Cha
Osmont, ruë Saint Jacques à
cu de France. *Deux brochures in*
la premiere de 64 pages, la sec
de 99.

LA premiere de ces lettres a
ru avant l'ouvrage dont c
parlé dans l'article précedent,
sorte que l'Abbé de Sidichemb
n'attendit pas long-tems la ref
tion des principes sur lesquel
avoit prétendu justifier la plura

des Benefices. Car c'eſt à faire voir la fauſſeté de ces principes, que le Docteur de Sorbone s'attache dans la premiere lettre.

Le faux, dit-il, & le menſonge ne ſçauroit être défendu d'une maniere raiſonnable ; & c'eſt ce qui eſt arrivé à l'Abbé de Sidichembech, dans le mauvais parti où il s'eſt engagé. Car 1°. » Il n'écrit pas » avec autant de diſcernement & de » prudence qu'il eut été à déſirer ; » parce que le plus grand nombre » de ſes argumens va à autoriſer » une pratique, qu'il avouë lui-mê» me être très-mauvaiſe & très-con» damnable. 2°. La verité contre la» quelle il écrit eſt ſi claire, que » dans pluſieurs endroits de ſon li» vre il eſt obligé de ſe réduire au » ſentiment qu'il s'étoit proposé d'a» bord de combattre.

Comme il s'agit ici d'un point de diſcipline, il faudroit citer des Canons ; mais l'Abbé de Sidichembech n'en trouvant aucun de favorable à ſa cauſe, & contraint de ſe retrancher aux exemples, a eû le malheur de les choiſir ſi mal, qu'ils

se tournent tous contr
sont ces exemples ? I
d'un tems où tout I
queroit la résidence, 8
gé du soin des ames &
fonction Ecclésiastique
connoît que de tels Be
incompatibles, & qu'à
pluralité est très - conda

Le Docteur de Sorb
voir le foible de tous s
l'un après l'autre, & pu
ses citations, & enfin
toutes ses réponses. A
dit - il, que la pluralit
fices autrefois si condan
jourd'hui permise, à ra
choses sont changées,
des Benefices simples,
prétexter en faveur des
qu'ils sont maintenans
ceux que les Peres ont t
nonobstant ces differenc
mes raisons subsistent.
que l'Abbé de Sidichem

Il traite de ſophiſmes ce qu'avance le même Abbé, du bon emploi que fera un Eccléſiaſtique des revenus de ſes Benefices ; qu'il n'y a pas plus d'inconvenient à en poſſeder pluſieurs comme unis à vie, qu'unis perpétuellement, que tel Benefice vaut plus que pluſieurs autres. Enfin il l'exhorte à une retractation publique, & il annonce l'ouvrage de Mr. Vivant.

Dans la ſeconde lettre le Docteur de Sorbone ſe propoſe de répondre à ce qu'alleguent les Eccléſiaſtiques, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de pluſieurs Benefices. Il examine donc, s'ils ont raiſon de ſe prévaloir d'une diſpenſe, laquelle en effet eſt cenſée ſubreptice & nulle, ſi elle ſort hors des bornes marquées par le Concile de Trente, de l'honnête ſubſiſtance, & ſi elle n'eſt pas donnée par rapport au plus grand bien de l'Egliſe. Sur quoi il rapporte le ſentiment des Cardinaux Cajetan, Tolet, Bellarmin, & des Théologiens conſultez par le Pape Paul III.

Un autre retranchement, & auſſi foible, c'eſt qu'il faut avoir de quoi

soutenir sa dignité &
» Fausses couleurs, qu
» employe vainement p
» ser ses désirs crimin
» point vrai que le goût
» gle & pour la vertu s
» voit avec plaisir enco
» ment; que les Ministr
» qui tiennent pour la
» estimez & respectez,
» les autres se font mépr
» pompe & leur éclat. Sa
& Saint Gregoire de Na
pliquent admirablemen
donne une veritable c
aux Prélats, & St. Fra
les leur est un bel exem

Un prétexte plus spé
dessein de faire des bon
C'est vouloir sacrifier
que vous avez usurpé &
vous appartient pas. »
» mône des revenus de
» fice, épargnez, retran
» afin d'être plus en état
» les pauvres. Voilà ce
» gneur demande de
» que vous amassiez plu
» fices, même avec le

» de soulager les pauvres, les Ca-
» nons le défendent, les Canons
» n'ont point mis cette exception.

Au moins les Evêques, à qui appartenoit autrefois l'administration de tous les biens Ecclésiastiques, ne pourront-ils pas posseder plusieurs Benefices dans l'étenduë de leurs Dioceses? Le Docteur répond qu'ils ne le peuvent. Car outre que c'étoit une pure administration, qui n'enrichissoit pas davantage les Evêques, l'Eglise ayant séparé & divisé les Benefices, ne permet pas qu'ils reviennent à une seule personne.

Que dire enfin de ceux en qui la dignité de la Prélature est jointe à celle de Princes temporels? Ils doivent se souvenir qu'ils sont Ecclésiastiques, & par conséquent renoncer au faste du siécle.

La comparaison prise des Commandes n'autorise nullement la pluralité des Benefices. Car si elles sont regardées comme un abus, elles ne servent de rien à justifier un autre abus. Mais quoique l'Eglise ait témoigné souhaiter que les Benefices réguliers fussent donnez aux Ré-

guliers, elle n'a pas tou
damné les Commandes,
même supposé qu'elles pe
licites, les Benefices sim
presque tous de cette natu

Il est ensuite parlé de la
sion de Sorbone pour l'ou
Mr. Vivant, à laquelle
aussi celui qui paroissoit
rêt à s'y opposer. Après
difficultez il dit : *Conclusion*
toto pectore confirmo.

Le reste de la lettre n
plus la pluralité des Benefi
la maniere d'entrer dans
fices, l'usage qu'il faut fair
revenus, la vocation à l'É
siastique. L'Auteur est
exact dans ses raisonnemen

ARTICLE XL

RACCOLTA DI AI
discorsi composti di alc
tori della Compagnia d
Deca prima. C'est à di
cueil de quelques discours
par des PP. de la Compag
sus. A Naples, de l'Im
Avril 1712.

de Felix Mosea 1709. *Premiere partie, in 12. pages 236.*

CE recueil contient dix pieces d'éloquence composées par les plus habiles Orateurs d'Italie. Les Lecteurs n'y trouveront pas autant de ces mouvemens extraordinaires, de ces figures recherchées, ni cet arrangement étudié de mots, & ces pensées un peu bizarres qu'on reprochoit autrefois aux Italiens : ils trouveront dans la plûpart de ces pieces une diction pure, des pensées aisées & naturelles, un raisonnement juste & suivi.

Le premier de ces discours fut prononcé devant le Senat de Luques en 1674. par le P. Thomas Strozzi. L'Orateur y montre que cette liberté, dont les Republiques sont si jalouses, ne peut se conserver, qu'autant qu'elle est soumise à la loi de Dieu. Ce discours est plein des plus beaux traits de la Morale Chrétienne.

La seconde piece de ce recueil fut prononcée en présence du même Senat par le P. Pierre Bresciani-

ni. Il y fait voir que tout le bonheur d'une Republique dépend des personnes que l'on choisit pour en remplir les charges.

Le troisiéme discours est un panégyrique d'Augustin Centurione Doge de Gennes. L'esprit & le bon sens de l'Auteur y brillent par tout. Nous donnerions volontiers ici la traduction de quelques endroits de cette piece, mais comme la langue Italienne a un caractere qui lui est propre, il seroit difficile de traduire ces endroits sans les dépoüiller de leur beauté.

Un probleme proposé à l'Academie Royale de la Reine de Suede fait le sujet du quatriéme & du cinquiéme discours. Le probleme consiste à sçavoir, si le ris de Democrite qui se mocquoit de tout, étoit plus raisonnable que les larmes d'Heraclite, qui pleuroit de tout. Ces deux pieces sont pleines d'esprit, & peut-être y en a-t'on voulu trop mettre.

Le sixiéme discours est un panégyrique du Duc de Savoye, Victor Amedée. Il fut composé par le P. Audiberti, & prononcé dans le

College Royal de Savoye, l'année que ce Prince extermina des vallées du Piémont les heretiques Vaudois. Les Lecteurs nous permettront d'inserer ici l'endroit où l'Orateur compare son Heros à deux grands Princes, tous deux occupez à faire fleurir la Religion dans leurs Etats. *Ammirati*, dit-il, *Monarchi sopra della Senna e del' Tamigi si nobilmente impiegati in quella, che é la maßima delle humane imprese consistente nell' ottimo uso, e nella magnanima promozione di un bene, che tra mortali è il più grande, cioè la fede. per cui ci alziamo sovra natura al immortale e al divino, chi puo spiegare quanto havete accresciuto di venerazione a vostri nomi, mentre tanta ne ritoglieste alla falsa Religione & ne restituiste alla vera? Ma se di questa eßizial pianta e di si gravi danni. Fecond a Uno di voi, ne sfronda il più bel verde, l'altro ne recide l'intero tronco, permettete ch' el dica più glorioso il vostro nipote ha fornito di svellerne la radice. Onde se devesi al primo che l'Eresia più non regna; al secondo che più non ardisce, si deve al terzo che più non vive,*

sterpato le hà Giacomo il d… capo, le hà posto Luigi la scu… la strozza Vittorio e ne spre… spirito &c.

Le septiéme discours fu… cé à Venise par le P. Jeré… le jour que l'on y rendoit… nelles actions de graces à… ce que la ville avoit été… d'un incendie qui y arriva…

Les deux pieces qui sui… des Oraisons funebres, … la Duchesse de Mantouë, … la Marquise de Pianesse.

L'Oraison funebre de la… se de Mantouë est du Pe… ne François Bellati, Pr… generalement estimé en I… d'un goût parfaitement … défauts qui ont autrefois i… loquence Italienne. Nous a… parlé de cette belle piece… Memoires; elle a eû quatre…

L'Oraison funebre de la… se de Pianesse est du Per… Hyacinthe Ferrero.

Enfin le dernier discou… recueïl fut prononcé par… sephe Marie Prola dans l'…

Religieuses de l'Annonciade, l'année séculaire de leur fondation.

ARTICLE XLVIII.

LETTRES SUR LE CULTE *& l'invocation de la très-sainte Vierge & des Saints, écrites à Mr. d'Abbadie Capitaine au Regiment de Lindeboom, par le Pere de Soüastre de la Compagnie de Jesus; avec les réponses de cet Officier Protestant, & la refutation de ces réponses.* A Lille, chez Ig. Fievet, & L. Danel Imprimeurs, sur la grande place 1710. *in 8°. pages* 211.

CE n'est pas une chose extraordinaire qu'une personne engagée de profession à procurer la conversion & le salut de son prochain, discute avec un Protestant des points qui le séparent de la veritable Eglise. Il est plus particulier & plus nouveau, qu'une longue & serieuse controverse comme celle-ci, prenne naissance d'une restitution legere envoyée avec une lettre de compliment à un Officier d'armée.

Peu touché de la restitution,
il ne devenoit gueres plus
la néglige & la renvoye, trou
plus à gagner à faire valoir en
de sa secte des préjugez, q
texte saint & la parole de Di
ont, à ce qu'il assûre, inspirez.
gent en effet est mis en aumô
l'on n'y pense plus. Le don
vraye Foi, que l'on demand
Ciel pour celui à qui on fai
restitution, est ce qui occupe
tention & l'esprit de part & d'a
& la matiere que chacun t
selon ses idées, ne tarde pas
venir un sujet de dispute po
Protestant & pour le Cathol
C'est Mr. d'Abbadie qui la pr
te, & qui donne comme le sign
combat, à ces mots de sa répo
la premiere lettre du P. de Soü
» Au reste, Monsieur, je vou
» très-obligé de la priere que
» faites au Seigneur pour moi
» que je lui demande avec fer
» le don de la vraye Foi. Je
» avouë que je ne sçai, ni ne
» sçavoir autre maniere de p
» qu'en demandant très-ardemi

» à Dieu la Foi en Jesus-Christ
» nôtre ſeul Sauveur, Médiateur &
» Redempteur, & je ſuis très-per-
» ſuadé qu'on ne peut avoir de ve-
» ritable Foi qu'en ce divin Jesus,
» & que tous ceux qui enſeignent
» des doctrines contraires, en aſſo-
» ciant d'autres médiations à la mé-
» diation de nôtre divin Sauveur,
» ſont hors de la bonne voïe qui
» conduit à l'éternité bienheureuſe.

De ce principe, ſçavoir, de Jesus-Christ *ſeul Médiateur*, entendu à la Calviniſte & pris dans la rigoureuſe ſignification des termes, Mr. d'Abbadie, avec ceux de ſa Reforme, conclut à proſcrire de l'Egliſe Romaine toutes les pratiques de pieté avec leſquelles elle honore les Saints & reclame leur ſecours, traitant cet uſage d'abus impie & d'injure atroce faite à Jesus-Christ, dont on détruit la médiation en la partageant injuſtement avec la créature, revêtuë du même crédit & du même pouvoir que le Créateur. Ainſi s'explique-t'on dans la Religion Prétenduë Reformée, ſur le culte & l'invocation des Saints, at-

part au Public.

C'est un recueil d'on dont il y en a quatre qui d'Abbadie, & sept du P tre. Les trois dernieres Des plaintes à Mr. d'Ab le refus qu'il avoit fait d deux lettres du P. de So étoient une réponse à l de Mr. d'Abbadie. 2°. cation de la conduite de badie à l'égard des deux Une acceptation de ses condition qu'il lira les de & qu'en cas qu'elles ne pas pleinement à ses diff continuera de les lever veaux éclaircissemens.

Si Mr. d'Abbadie se re ne heure, & sort le p combat, c'est aussi lui, c l'avons remarqué, qui premier & qui engage l' bord assez legerement, miere & seconde lettre

tement, mais pleinement, dans sa troisiéme. Il a beau dire qu'il n'est pas Théologien, & qu'il n'a pas l'honneur d'être Ministre, il n'en soutient pas moins habilement sa cause, & sans prendre pour second Mr. Jurieu, qu'il copie & qu'il cite souvent mot à mot dans son *Préservatif contre le changement de Religion*, Mr. d'Abbadie avoit de son propre fonds assez de capacité & de lumieres, pour exposer, selon les principes de sa secte, le point de doctrine qui fait ici l'objet & la matiere de son faux zele.

Comme l'article de l'innovation des Saints est une querelle qu'on a depuis long-tems avec la secte Protestante, il y a long-tems aussi qu'on sçait les moyens de terminer cette querelle à l'avantage de l'Eglise Romaine; & le P. de Soüastre n'a pas eû lieu de craindre un adversaire de la distinction de Mr. d'Abbadie, dès que pour soutenir le combat contre lui, il n'a fallu que se servir de sa plume en maître habile, & qui possede parfaitement la matiere. Le Défenseur du dog-

taquée comme une préva
un abus, & soutenuë co
dogme catholique & arti
dans l'ouvrage dont nous f
part au Public.

C'est un recueil d'onze
dont il y en a quatre qui so
d'Abbadie, & sept du P. d
tre. Les trois dernieres
Des plaintes à Mr. d'Abb
le refus qu'il avoit fait de
deux lettres du P. de Soüa
étoient une réponse à la
de Mr. d'Abbadie. 2°. L
cation de la conduite de M
badie à l'égard des deux le
Une acceptation de ses ex
condition qu'il lira les deu
& qu'en cas qu'elles ne sa
pas pleinement à ses diffic
continuera de les lever pa
veaux éclaircissemens.

Si Mr. d'Abbadie se retir
ne heure, & sort le pre
combat, c'est aussi lui, com
l'avons remarqué, qui y
premier & qui engage l'ac
bord assez legerement, da
miere & seconde lettre;

clut pas pour cela un autre, qui peut le fléchir par sa soumission & par l'aveu de sa foiblesse, par une humble, mais vive, mais fervente, mais touchante priere.

Il ne faut que vouloir s'entendre pour être bientôt d'accord sur le fonds de la question ainsi exposé & réduit : mais il ne faut pas attendre une pareille docilité de l'erreur qui se fait une religion de son aveuglement, & qui ne croit voir qu'un seul Médiateur dans l'Ecriture.

Le P. de Soüastre explique à Mr. d'Abbadie les textes qu'il allegue pour un Médiateur unique, & lui montre en quel sens, & de quelle médiation il faut les entendre. Il soutient, il confirme, l'explication de ces passages par un beaucoup plus grand nombre d'autres, qui font voir que la créature peut interceder & intercede en effet pour la créature. Les Théologiens les plus connus & les plus accréditez parmi les nouveaux Reformez, les Cardinaux Bellarmin, du Perron, Richelieu, l'attestent, comme le Pere de Soüastre, à Mr. d'Abba-

die, les propres Ministres & les Docteurs de sa Communion en font autant ; & Mr. d'Abbadie doit certainement être embarrassé, quand on le fait reflechir sur les prieres que l'Apôtre Saint Jacques nous recommande de faire les uns pour les autres, & sur celles que Saint Paul demande pour lui aux Fidelles de Rome, de Thessalonique & de Corinthe. Cela est en effet décisif pour la verité qu'attaque Mr. d'Abbadie, & tout ce qu'en expose le P. de Soüastre à son adversaire n'est pas moins évident, ni moins concluant.

Il condamne deux cultes, aussi bien que deux médiations, & on lui répond qu'il y a un culte purement divin, qu'on nomme de *latrie*, qui ne convient qu'aux personnes divines ; & un autre propre des hommes, qu'on revere & qu'on respecte comme amis & comme serviteurs de Dieu plus favorisez que les autres ; que ce culte appellé de *dulie*, marque assez qu'on n'ôte à Dieu rien de ce qui lui est dû pour le donner aux Saints. Qu'y a-t'il là qui soit capable de scandaliser ?

clut pas pour cela un autre, qui peut le fléchir par sa soumission & par l'aveu de sa foiblesse, par une humble, mais vive, mais fervente, mais touchante priere.

Il ne faut que vouloir s'entendre pour être bientôt d'accord sur le fonds de la question ainsi exposé & réduit : mais il ne faut pas attendre une pareille docilité de l'erreur qui se fait une religion de son aveuglement, & qui ne croit voir qu'un seul Médiateur dans l'Ecriture.

Le P. de Soüastre explique à Mr. d'Abbadie les textes qu'il allegue pour un Médiateur unique, & lui montre en quel sens, & de quelle médiation il faut les entendre. Il soutient, il confirme, l'explication de ces passages par un beaucoup plus grand nombre d'autres, qui font voir que la créature peut intercéder & intercede en effet pour la créature. Les Théologiens les plus connus & les plus accréditez parmi les nouveaux Reformez, les Cardinaux Bellarmin, du Perron, Richelieu, l'attestent, comme le Pere de Soüastre, à Mr. d'Abba-

ce & de la protection que nous cherchions dans elle, ne nous y ont plus conservé qu'un exemple de régularité & de vertu qu'il nous est utile & avantageux d'imiter. Mais le déchaînement & la malignité des ennemis de Marie, iroient-ils encore plus loin, cela n'empêchera pas que comme mere de Dieu, elle ne tienne auprès de lui un rang & une place où il n'est permis à nul autre de prétendre ; & que son crédit, aussi-bien que sa gloire, ne surpasse infiniment ce qu'une simple créature en possedera jamais. Cela n'empêchera pas qu'un Historien & un Auteur zelé pour Marie n'en exalte les prérogatives & les privileges, n'en raconte les faveurs & les graces, prenant pour regle de ses expressions ce qu'en ont dit avant lui les Saints Peres les plus respectez, les Théologiens les plus Catholiques, les livres les plus approuvez. C'est par là qu'on justifie aisément le culte que l'Eglise depuis tant de siécles rend à la mere de Dieu. Le Protestant, qui s'étoit beaucoup étendu sur cet article, y trouve aussi

une ample & exacte instruction qui finit toute la controverse.

La méthode & le stile est le même par tout : beaucoup de netteté, de facilité, de solidité. A quoi Mr. d'Abbadie ne sçauroit lui même refuser un juste éloge dans la penultiéme lettre de ce recueïl. Tous les points de controverse travaillez de la même main que celùi-ci, feront, quand le P. de Soüastre le voudra, un ouvrage des plus utiles & des plus accomplis que nous ayions en ce genre.

Un Ministre de Hollande a donné au Public un livre sous ce tître : *Réponse du Sieur d'Abbadie Capitaine au Regiment de Lindeboom, à diverses lettres du P. de Soüastre Jesuite de Lille en Flandres, touchant le culte des Saints & l'autorité de l'Eglise Romaine.* Ce Ministre attendra long-tems que le P. de Soüastre fasse connoître son livre en y répondant ; ce n'est rien moins qu'une réponse aux lettres du P. de Soüastre, qui n'a ainsi aucun interêt ni aucune obligation de repliquer.

De 89 pages que contient le

A déplorer la *déconfiture de ces petites troupes de raisonnemens*, sur lesquelles le Jesuite *rusé & artificieux* est venu *tomber avec de grands commentaires*, après les avoir séparées.

A désirer que les François permissent, qu'au lieu de combattre leur armée en corps, les alliez pûssent, comme ce malin Jesuite, *la séparer par petits pelotons, pour les attaquer ensuite avec de grosses troupes, & pour les expedier les uns après les autres.*

A accuser l'Eglise Romaine d'*ambition*, d'*avarice*, de *fraudes*, d'*artifices*, de *tyrannie*, d'*usurpations*, de *cruauté*, de *maximes sanguinaires*; de *doctrines artificieuses*, comme celles du *Purgatoire*, des *indulgences venales* &c. à l'accuser d'*impudicité*, d'*infidelité*, d'*adultere* &c.

A faire à *Messieurs les Jesuites* cet honneur, de dire qu'*ils sont les plus chers enfans* de l'Eglise Romaine.

A observer que *les idolâtres ont les yeux plâtrez* &c. Qu'il doit y avoir dans le monde *une grande prostituée, avec laquelle les Rois & les grands de la terre doivent se soüiller, & s'ennivrer avec elle du vin de ses débauches.*

Avril 1712.

A nous dire qu'il ne s'étonne plus que des Princes ainsi ennivrez se laissent *conduire*, *gourmander*, *& mettre le pied sur la gorge par un miserable Prêtre*, qui n'a pas plus de tître *que le pauvre d'Abbadie*, ni dans l'Ecriture, ni dans la tradition, pour exercer l'*énorme puissance* qu'il s'attribuë &c. Qu'il ne s'étonne plus que des Ecrivains, tels que ce Jesuite & l'Evêque de Meaux, *enfans & complices de la grande prostituée*, déguisent par des négations, ou par des palliations affectées, *les excès & les impuretez de leur mere*, & tâchent de couvrir *ses infamies & ses actions scandaleuses*, en lui attribuant des intentions plausibles.

Que *c'est une chose incommode*, de *se voir obligé* de prouver à des hommes communs, *confits dans l'artifice & la dissimulation*, qu'ils ne pensent pas, ou que du moins ils ne peuvent pas penser les choses comme ils les disent.

A vouloir nous persuader que la seule chose qui empêche aujourd'hui le P. de Soüastre d'être *Protestant*, c'est qu'il est *Jesuite*, c'est à dire,

un homme aveuglement dé
se Romaine, c'est qu'il est
délices, & que dans l
yvresse il ne comprend
ficieuses idolatries.

A nous faire ces dem
ridicules que déplacées,
vons bien ce que c'est que

S'il n'y a pas encore
une Eglise Grecque en C

Quand & pourquoi ce
perdu le nom d'Eglise
de JESUS-CHRIST?

Si l'Eglise Romaine s'est
autres Chrétiens, ou si
Chrétiens se sont séparez

Si nous sommes bien s
Calvinistes soient Schism

Si nous avons droit de
cher le Schisme de leurs
leur défaut de soumission
qui se dit *Plenipotentiaire*
Dieu en terre &c.?

Si nous ne croyons pas
arriver dans l'Eglise Chr
grande revolte 2. Thessa
qu'un homme ambitieux
par excellence *l'homme de*
fils de perdition, doit en ét

Avril 1712.

qu'il doit *s'asseoir dans le temple de Dieu*, & y agir *comme s'il étoit Dieu*? Si nous ne voyons pas là nôtre Pape, que lui Ministre & son d'Abbadie y voyent *clair comme le jour*?

Si nous ne reconnoissons pas que l'Ante-Christ doit avoir le siege de son empire à Rome?

Si quand il y sera venu il ne faudra pas se séparer de la Communion de ce Chef de revolte, suivant ce commandement de l'Apocalypse 18. v.4. *Sortez de Babilone mon peuple*?

Si alors tous les bons Chrétiens ne doivent pas devenir Protestans, & se séparer de la grande prostituée?

Si nous trouvons étrange que pour l'établissement, pour le progrès, & pour la ruine du regne de l'Ante-Christ, on prenne les 1260 jours de ce regne pour autant d'années?

Où sont les titres dans la parole de Dieu des prodigieuses prétentions de nos Papes?

Quelle certitude nous avons que Jesus-Christ ait fait de Saint Pierre un Prince & un Monarque par dessus tous ses Collegues?

Quelle certitude nous avons que cet Apôtre ait été à Rome?

Quel fonds nous pouvons faire sur l'autorité d'un Papias, *homme de petit génie, de petit esprit &c?*

Si l'autorité de St. Clement, qui ne parle qu'en termes generaux & vagues de la mort de St. Pierre, n'est pas préferable à celle de ce petit homme?

Si le silence de St. Paul ne détruit pas cette autorité?

Quelle certitude nous pouvons avoir dans nôtre Papisme, si Saint Pierre n'a jamais été à Rome, tout étant ruiné pour nous dans cette supposition?

C'est le précis de ces quarante pages.

On peut juger si le Jesuite a eû tort de mépriser cette prétenduë réponse à sa lettre sur le culte de la très-Sainte Vierge & des Saints, & ces questions absolument étrangeres à sa dispute avec Mr. d'Abbadie, & dont le Ministre trouvera la solution dans les Auteurs les plus sensez de sa Communion, dans Grotius entr'autres, & dans Hammond.

ARTICLE XLIX.

DISSERTATION SUR UNE *medaille de Claude le Gothique, par le R. P. Chamillart Jesuite.*

MONSIEUR,

Avant vôtre depart de Paris vous fûtes témoin de la dispute qu'eurent chez Mr. * * * deux sçavans Antiquaires au sujet de Claude le Gothique. L'un soutenoit que cet Empereur étoit surnommé *Germanicus*, également comme *Gothicus*, à cause de ses victoires. L'autre au contraire vouloit que *Germanicus* fût un surnom de famille, & faisoit descendre Claude le Gothique de l'Empereur Tibere Claude frere de Germanicus.

La dispute bien loin de finir n'a fait que s'échauffer de plus en plus, & est cause qu'on nous a donné sur cela plusieurs dissertations curieuses & bien écrites. Sur tout vôtre ami a brillé, & quoique sa cause fût mau-

vaiſe il ne laiſſoit pas d'av
grand nombre de partiſans.

La preuve dont il ſe ſervoit
faire voir que le ſurnom de *Gern*
cus n'avoit jamais été donné à Cl
le Gothique par rapport à ſes vi
res, étoit ſans doute très-plauſi
& très-propre à convaincre qui
que a un peu le goût de l'antiq
Car il défioit ſon adverſaire de
montrer, ſoit dans l'hiſtoire, ſoit
les inſcriptions, ſoit ſur les
dailles, la moindre trace que
nations de la Germanie ayent
vaincuës par Claude. Remar
que Mr. Triſtan avoit faite en
portant la medaille d'or qui a
Legende : IMP. C. M. A V
CLAVDIVS GER. GOTHIC
)(. INVICTVS AVG. une tête
quée. Auſſi ajoute-t'il que c
medaille étoit l'unique des med
les de Claude le Gothique, que
connût de ſon tems avoir le ſur
de *Germanicus*, & que c'eſt unic
ment par là que nous avons appr
point de l'hiſtoire Romaine.

Nous avons été plus heureux
nos jours ; puiſque Mr. Mezab

met dans son recueil : IMP. C. M. AVR. CLAVDIVS P. F. AVG. GERM. GOTTHICVS.)(. AEQVITAS AVG. & DIVO CLAVDIO AVGVSTO.)(. GERMANICO GOTTHICO OPTIMO PRINCIPI. Mais outre qu'on a sujet de douter de l'antiquité de ces deux medailles, que cet Auteur ne cite que sur le témoignage d'autrui, c'est qu'il est toujours vrai de dire que les Empereurs Romains ont pour l'ordinaire marqué sur quelques unes de leurs medailles, par quelques revers singuliers & propres du sujet, les actions éclatantes qui leur ont merité les surnoms glorieux, qui semblent faire leur éloge & leur caractere.

Trajan, par exemple, s'est-il appellé DACICVS ? L'on voit dans ses medailles, tantôt une victoire qui écrit sur un bouclier DACIA, ou S. C. DAC. tantôt une figure assise sur un amas de toutes sortes d'armes, DAC. CAP. Marc Aurele & Lucius Vere ont-ils le surnom d'ARMENIACVS ? L'un a au revers d'une de ses medailles l'Armenie assise

ri... 712.

[redacted]

& dans la posture d'une pers désolée, avec cette legende, MENIA; & l'autre paroît assi une espece de trône, accomp de deux ou trois de ses officier étendant la main du côté du Ro Armeniens, qui est debout au b ce trône, REX ARMENIIS TVS.

Parcourez vôtre cabinet, & v trouverez le même dans Commo dans Severe, dans Antonin Ca calle, & dans une infinité d'au Empereurs. Ces qualitez encore fois, & ces surnoms, COMM DVS BRITANNICVS, SEV RVS PARTHICVS MAXIM ANTONINVS BRITANNIC ont comme entraîné après soi, BI TANNIA P. M. TR. P. X. IM VI. COS. IIII. P. P. Commo VICTORIA PARTHIC MAXIMA, Severe. VICTORI BRITANNICAE, Caracalle.

D'un autre côté l'Abbé * * *, ceux qui s'étoient déclarez en sa veur sont demeurez fermes dans principe, que les surnoms qui se vent de la sorte dans les legen

devoient être expliquez de la même maniere & pris dans le même sens. En effet nul Antiquaire ne s'étoit encore avisé d'attribuer les uns à quelque victoire, & de regarder les autres comme des noms de famille ; quoique nous voyions de ces surnoms quelquefois jusqu'à trois sur la même medaille : IMP. CAES. NER. TRAIANO OPTIMO AVG. GER. DAC. PARTHICO P. M. TR. P. COS. VI. P. P.)(. REGNA ADSIGNATA.

Ce n'est pas tout ; ils ont tiré de ce raisonnement une autre conséquence ; sçavoir, que ces surnoms étoient placez selon l'ordre des victoires remportées par ces Princes. Par conséquent que Trajan n'avoit vaincu les Parthes qu'après avoir subjugué les peuples de la Germanie & les Daces.

Voilà, Monsieur, le progrès qu'avoit fait la dispute dont vous fûtes alors le témoin ; & je crois que les esprits seroient toujours demeurez partagez, si le hazard ne m'avoit fait découvrir une medaille qui décide pleinement & sans replique cet-

te question. Jugez en
IMP. C. CLAVDIVS
Claude avec une cour
nante.)(. VICTOR.
un trophée fort singulie
té d'un casque. Au bas
un esclave de chaque
désolé.

Je n'ai garde de vou
plus au long cette med
rien qui ne soit intelligi
mun ; mais permettez
faire remarquer.

Premierement, qu'i
plus permis de douter
le Gothique n'ait comba
les nations belliqueuse
manie.

En second lieu, que
re ne soit le commencer
toires de ce Prince. Ce
déclaré Empereur à Pa
de tourner ses armes c
cus, qui s'étoit emparé
doc & d'une partie de l'

d'une armée navale nombreuse & redoutable, dans l'Illyrie, la Thrace, la Macedoine, & autres Provinces de l'Empire Romain. Ce qu'il ne pût executer sans traverser la Germanie, qui n'étoit séparée de la Sarmatie que par la Vistule.

Enfin que les Goths dont Claude défit tant de nombreuses armées, ne soient ces peuples qui habitoient la Gothlande, ou la Sarmatie Européenne, c'est à dire, les côtes septentrionales de la mer de Zabache & de la mer Noire jusques au Boristhene, & non pas les peuples qui habitoient le Languedoc & le long des Pyrenées, comme le prétendoit vôtre ami, convaincu, disoit il, que le Languedoc long tems avant Claude s'appelloit *Gothia*; & que ce nom ne lui a point été donné par aucune irruption, & par aucun établissement qu'ayent fait en ce pais-là les peuples de la Sarmatie Européenne, sentiment qui lui étoit commode; car autrement il lui auroit fallu conduire Claude en Germanie, & de là aux pieds des Pyrenées. Or le regne de ce Prince a été trop court pour le faire paroître

Le commencement de
riva à Caën à 6 heures
30 secondes.
à $6^h.43'.58''$.L'ombre est à
50. 44. L'ombre est à
55. 1. L'ombre est à P
57. 1. Platon est tout
bre.
59. 21. L'ombre est à
7. 21.48. L'ombre touch
ferenité.
8. 5. 36. L'ombre quitt
des.
9. 6. Helicon est hor
bre.
14. 2. Eudoxe sort de
17. 6. Platon sort de l'
28. 8. Fin de l'éclipse
Ainsi la durée de l'éclipse
heure 52 min. 38 second
La multitude des pers
vinrent au College pour v
ver l'éclipse, me firent pe
mersion & l'émersion de
autres taches de la lune.

Extrait d'une lettre du même Pere Aubert, qui contient une observation d'Anatomie.

On m'apporta hier un œuf de poule qu'on avoit fait cuire jusqu'à le durcir pour le manger. Il y avoit dedans un crin de cheval, qui faisoit plusieurs contours dans le blanc de l'œuf, sans entrer dans le jaune : cela me parut assez extraodinaire, car il a fallu que ce crin soit entré par les veines lactées, qu'il ait coulé le long du canal thorachique, qu'il soit tombé dans la veine cave, de là dans le cœur, & qu'étant sorti par la branche descendante de l'aorte, il se soit insinüé dans l'ovaire; ce qu'il n'a pas pû faire en peloton, & ce qu'on conçoit très-difficilement qu'il ait pû faire allongé, puisque le moindre détour que l'extremité du derriere ait été obligée de prendre, a dû arrêter l'extremité qui marchoit devant, il a encore autant de ressort qu'un autre crin tout semblable.

ques autres sujets historiques.
ris, chez François Four[...]
braire ruë Saint Jacques,
in 12. pages 287. sans la ta[...]

Nous avons donné da[...]
Memoires du mois de [...]
1711. l'extrait d'une disse[...]
de Mr. l'Abbé de Vertot sur l[...]
vance de la Bretagne. Vo[...]
nouvel adversaire du R. Pe[...]
bineau, qui se met sur les
pour soutenir le droit des D[...]
Normandie. Il a, dit-il, app[...]
ce sçavant Benedictin alloi[...]
imprimer sa réponse à Mr. [...]

Ce nouvel adverſaire de l'Hiſtorien de Bretagne n'eſt rien moins que mépriſable. Il paroît un Critique judicieux, accoûtumé à approfondir les matiéres, & fort verſé dans la partie de nôtre hiſtoire qui regarde ſon ſujet.

L'ouvrage qu'il nous donne eſt partagé en quatre diſſertations, dont il n'y a proprement que la premiere qui ait pour objet la mouvance de la Bretagne. Dans la ſeconde nôtre Auteur devient aggreſſeur, & prétend montrer au Pere Lobineau, qu'il s'eſt trompé en pluſieurs faits importans de l'hiſtoire de Normandie. La troiſiéme diſſertation eſt une critique de l'hiſtoire du retour du corps de Saint Martin à Tours, qui porte le nom de Saint Odon de Cluny, & dont nôtre Auteur démontre la ſuppoſition.

La quatriéme diſſertation n'a point de liaiſon avec les autres, mais le ſujet en eſt plus intereſſant. Il s'agit de la vraye origine des Rois de la troiſiéme race. L'Auteur a joint à cette diſſertation, & à la premiere, des tables genealogiques qui ſer-

vent beaucoup à les entendre.

Extrait de la premiere Dissertation.

Dudon Doyen de Saint Quentin est le premier Ecrivain de l'histoire de Normandie ; c'est aussi le premier qui ait parlé de la cession faite par Charles le Simple à Rollon de la Bretagne, pour être désormais feudataire de la Normandie. Dom Lobineau, dans le dessein de renverser le fondement de la prétention des Normans, n'a rien omis pour ôter toute créance au Doyen de Saint Quentin. Il lui reproche entre autres cinq fautes considerables, capables, dit-il en termes exprès, de faire mettre même son histoire au même rang que la Théologie d'Hesiode. Mr. de Vertot s'étoit efforcé de justifier Dudon ; nôtre Auteur le justifie avec encore plus de soin. Il est difficile d'entrer ici dans le détail des chefs d'accusation & des réponses, & d'ailleurs il faudra necessairement en parler quand nous rendrons compte au Public de la replique du P. Lobineau. Nous di-

dattes, des genealogies, & que ceu
même qui prennent peu de part à
mouvance de la Bretagne, trouv
ront dans cette premiere dissert
tion de quoi contenter leur curi
sité sur la partie de l'histoire c
France qu'il est obligé d'y traite
Equitable, au reste, il ne s'est poi
fait un honneur de défendre D
don en tout, il blâme ses défauts,
découvre ses méprises.

Nôtre Auteur après avoir justif
autant qu'il se peut, l'Histori
Norman, parcourt l'histoire d
Ducs de Normandie, depuis R
chard second jusqu'à la conquê
de ce Duché par Philippe August
qui le réünit à la Couronne c

gagner pour les Bretons
passer pour constantes , &
tenir au témoignage a
qu'il rend à leur bravour
fidelité , après un ancien
Norman. Cet ancien Ecr
apprend , que Richard
avoit une confiance si enti
Bretons , que dans les c
vouloit toûjours être au
troupes de cette nation.
preuve de la sincerité de
teur , c'est l'aveu qu'il f
Seigneurs Normans empo
par jalousie Alain Duc
gne , & que son fils Co
même sort, parce qu'il pa
laume le Conquerant c
plus difficile de vaincre
Breton , que de le faire
ner. Les Bretons liront a
dans nôtre équitable A
pedition du Conquerant
gleterre , contre le Duc
gne Alain Fergent. G
dit-il , assiegea Dol e
avoit juré qu'il ne se
point qu'il n'eût emport
Cependant dès qu'il sçut c

Alain Fergent s'avançoit en diligence à la tête d'une nombreuse armée pour le combattre, il s'accommoda avec les assiegez avant qu'ils fûssent informez du secours, afin de tâcher par là de couvrir la honte de sa retraite, & il repassa même en Normandie avec tant de précipitation, qu'il abandonna presque tout son équipage, qu'on estimoit plus de quinze mille livres sterling, ce qui équipolloit à plus de cinq cens mille livres d'aujourd'hui. Ainsi, c'est toûjours l'Ecrivain Norman qui parle, celui à qui l'Angleterre n'avoit pû résister, qui avoit plus d'une fois fait fuir devant lui les Rois de France; enfin, le Heros de son siécle fut à son tour obligé de prendre la fuite devant un jeune Prince, qui commençoit seulement à apprendre le métier de la guerre. C'est là ce qui lui donna tant d'estime pour Fergent, que renonçant à le vaincre par la force, il voulut se l'attacher par le lien le plus étroit de l'amitié, & il lui fit épouser peu de tems après Constance, l'une de ses filles. Nôtre Auteur

donne encore aux Bret
cipale gloire de la bata
chebray.

Qu'on ne soupçonne
tre Auteur parle ainsi
rivale de la sienne p
quelle insensibilité pou
elle ne peut que se loü
le : il défend avec vivac
rêts les moins pressans,
trop peu pour lui ; au
n'a plus travaillé pour l
Normans , & n'a don
grande idée de sa natio
mans, dit-il, pouvoien
surpasser les Bretons en
certainement ils étoient
dessus d'eux pour l'ambi
tons, contens de leur p
soient presque jamais à
s'ils faisoient la guerre
fins, c'étoit bien plus
tager les dépoüilles, q
soumettre. Les Norman
re n'étoient pas contens
ils vouloient dominer ;
conformes aux anciens
s'imaginoient que le C
particulierement destin

verner la terre, aussi, sentant leur génie; il falloit necessairement qu'ils dominassent par tout où ils se trouvoient. Quoi, par exemple, de plus prodigieux que leur établissement en Italie? Une poignée de Gentils-hommes attirez par les promesses des Princes du païs, pour le défendre contre les Sarrasins, s'y forme en peu de tems un grand Royaume: quelques uns ayant poussé jusques dans l'Orient, s'y rendirent si necessaires aux Empereurs, qu'on leur confia le commandement des armées, & leur crédit fut bientôt si solidement établi, qu'ils firent la guerre aux Empereurs mêmes, dès qu'ils furent mécontens de ces Princes. Ceux qui conduisirent la Princesse Matilde à l'Empereur Henri V. son époux, s'emparerent peu à peu de toute l'autorité, & ils se seroient rendus maîtres de l'Empire d'Occident, si Henry, s'appercevant de leur pouvoir excessif & de leur caractere intriguant, ne les eut chassez de sa Cour. S'ils vouloient dominer, ils rendoient leur domination agréable. Les Siciliens

& les Anglois avoüent
prirent une nouvelle f
Princes Normans, qu'il
fleurir la religion, les
ſciences : elles ſont plei
numens de leur pieté
& un Hiſtorien Ang
que les Seigneurs Nor
toient pour perdus, le
n'avoient pas ſignalez
liberalité éclatante. N
conclut cet éloge, tiſſ
d'Hiſtoriens contempor
reflexion qui le réüni
ſa diſſertation. Les Br
ne doivent pas avoir l
tre ſoumis à de tels m
roit incroyable qu'ils
ſouſtraire à l'ambitio
mans.

N'oublions pas de re
nôtre Auteur reſſerre
Normans, plus que n'a

Extrait de la seconde Dissertation.

Le Pere Lobineau a reproché cinq fautes au premier Historien des Normans, on lui en reproche six, & on lui prouve que Guillaume le Conquerant n'a assiegé Dol qu'une fois ; que ce n'est pas Philippe Roi de France qui lui fit lever le siege ; que Constance, fille du Conquerant, épousa Alain Fergent Duc de Bretagne l'an 1076. que ce que l'on raconte de la retraite de l'Empereur Henry V. pour faire pénitence, est une fable, & que Matilde sa veuve n'épousa Geoffroy Comte d'Anjou qu'après la mort de son premier mari ; que Saint Bernard n'a pû parler d'Henry second, fils de Matilde, dans les termes injurieux que Bromten attribuë à ce Saint ; qu'il y a aussi peu de vraisemblance dans l'intrigue amoureuse de Geoffroy Comte d'Anjou & de la Reine Eleonor.

Extrait de la troisiéme Dissertation.

Messieurs du Chesne, du Pin, &

Baillet, les Peres Labbe, le Cointe & Mabillon, n'ont pas douté de la sincerité *de l'histoire du retour du corps de Saint Martin attribuée à Saint Odon Abbé de Cluny.* Ils n'en ont pas ignoré les défauts, mais ils ont crû pouvoir les rejetter sur les Copistes, ou sur la grossiereté de l'Ecrivain de l'ancienne relation, que Saint Odon auroit seulement retouchée pour le stile. Les grands noms de ces Critiques sembloient mettre à couvert cette relation. Nôtre Auteur cependant, frapé des fables dont elle est pleine, l'a soumise à un nouvel examen, & nous ne craignons point de dire qu'il rend évidente la supposition de cette piece, & des deux lettres qui y sont jointes. La fausseté de l'histoire n'emporte pas la fausseté du retour du corps de Saint Martin, dont l'Eglise de Tours fait une fête; nôtre Auteur en convient.

Extrait de la quatriéme Dissertation, sur l'origine de la maison de France.

La question importante qui fait le sujet de cette quatriéme disser-

tation étoit déja fort obſcure dès l'onziéme ſiécle, ſi nous en croyons Glaber. Il s'agit de l'extraction de Robert le Fort, biſayeul de Hugues Capet. Il y a, dit l'Auteur, ſur cette extraction au moins quatre opinions differentes fondées en tîtres, pour ne point parler des autres qu'on n'appuye que ſur des conjectures peu vraiſemblables.

La premiere opinion eſt celle de Conrad Abbé d'Uſperg, Auteur du treiziéme ſiécle, qui donne pour pere à Robert un Uitiking Aleman qui ſe ſeroit refugié en France; mais ce Uitiking, qui ne peut être le fameux Chef des Saxons ſi ſouvent rebelle à Charlemagne, eſt de l'invention de l'Abbé Aleman; nul Auteur contemporain n'en a parlé.

Le ſçavant André du Cheſne eſt Auteur de la ſeconde opinion. Elle fut d'abord embraſſée par tous nos Genealogiſtes, ravis d'y voir la troiſiéme race de nos Rois ſe rejoindre à la ſeconde, & remonter enſemble juſqu'à Saint Arnould Evêque de Mets, qui vivoit au commencement du ſeptiéme ſiécle. Ce grand

Homme crut avoir découvert que Robert le Fort étoit fils d'un autre Robert Comte de Matrie au Diocese d'Evreux, & d'Agane fille de Victred Comte de Berry, lequel Robert Comte de Matrie a eû constamment pour pere Théodebert, fils de Nebelong, & petit fils de Childebrand frere de Charles Martel. Du Chesne n'avoit laissé cette descente que sur une simple feuïlle de papier, où il avoit seulement indiqué les passages des Auteurs qui lui servoient de preuves. Cette feuïlle ayant été communiquée à Mr. du Bouchet, elle se convertit bientôt entre ses mains dans un gros volume de la plus grande forme, sous le tître *d'Histoire de la veritable origine de la Maison de France* : c'étoit un homme fort habile, & il opposoit cet ouvrage à un autre gros livre Latin intitulé, *Vindiciæ Hispanicæ*, que le celebre Chifflet Medecin & Historiographe du Roi d'Espagne venoit de publier.

Monsieur le Duc d'Epernon entreprit la refutation de cette seconde opinion, pour en faire recevoir une

 troisiéme,

troisiéme, dont il étoit l'inventeur : elle differe de celle de du Chesne, en ce que Mr. le Duc d'Epernon substituë à Theodebert Childebrand second son frere, pere d'Eccard, ayeul de Nebelong second & bisayeul de Robert le Fort. Le Duc avoit reproché à Mr. du Bouchet que les titres dont il avoit appuyé la découverte de du Chesne étoient supposez, ou alterez : il ne put éviter le même reproche, & son sentiment ne fit pas fortune. Comment auroit-il réüssi ? Le testament d'Eccard prouve qu'il est mort sans enfans.

La quatriéme opinion dont le P. Mabillon a fait honneur à Dom Viole son Confrere, mais qui avoit été proposée il y a long-tems par Belleforest, & soutenuë avec beaucoup de chaleur par Chifflet, est celle qui paroît la plus vraisemblable à nôtre Auteur : elle fait Robert le Fort frere de Hugues l'Abbé & fils de Conrad Comte d'Auxerre, beaufrere par sa sœur de l'Empereur Loüis le Debonnaire, & petit fils de Velfe Duc de Baviere. La Chronique de St. Benigne de Dijon est le

fondement de cette opinion : mais ce fondement n'est pas incontestable, le passage qui fournit cette descendance varie dans l'endroit décisif, c'est à la page 417. On y lit : *Supererant duo filii Roberti Andegavorum Comitis fratres Hugonis Abbatis : senior Odo dicebatur, Robertus alter patrem nomine referens.* Si cette maniere de lire est la veritable, il sera certain que Robert le Fort aura seulement épousé Adelaïde veuve de Conrad & mere de Hugues ; qu'il aura été vrai frere d'Adelelme Comte de Laon, qui est nommé oncle d'Eude son fils aîné dans Reginon & dans les annales de Mets. Mais si l'on admet la leçon qui se trouve dans les manuscrits, & qu'on mette *fratris* au lieu de *fratres*, Robert aura été fils de Conrad & beau frere d'Adelelme. Le choix des deux manieres de lire sera bientôt fait, quand on aura lû avec quelque attention les judicieuses remarques de nôtre Auteur, sur les embarras où l'on se jette, en supposant que Robert le Fort ait épousé la veuve de Conrad, & qu'il soit beaupere, & non pas frere de Hu-

gues l'Abbé, l'âge de Robert le Fort, celui de ses enfans, celui de ses beaux fils, y repugnent : la contradiction augmente, quand on voit que dans un tems où les gouvernemens étoient presque hereditaires, celui de Conrad est donné à Robert le Fort, qui dès là est probablement son fils. Quelle apparence que ce Seigneur, déja possesseur du plus beau gouvernement de France, enlevât au fils de sa femme le Comté d'Auxerre ? Ces remarques sont fortes, nôtre Auteur en fait encore une également sensible, sur l'union étroite des enfans de Robert avec les enfans de Hugues, & sur la haine irreconciliable entre la maison d'Adelelme & celle de Robert le Fort : union, haine, aisées à expliquer dans l'opinion de l'Auteur, qui fait Robert frere de Hugues & beaufrere d'Adelelme ; inexplicables dans l'opinion contraire, qui fait Robert frere d'Adelelme & beaupere de Hugues.

Un autre avantage de l'opinion que suit nôtre Auteur, c'est qu'en la suivant on explique assez naturellement

Saxone. Du tems d'Al
fondoit les Saxons & l
parceque l'Alemagne
long-tems sous la domi
maison de Saxe. Com
Robert le Fort étoit Al
mere descendoit de
Saxe. L'origine Bourgu
buée à la même race R
gues de Cleriis s'expl
plus aisément. Dans le s
nôtre Auteur préfere
Conrad s'établit d'abor
gne, où dans la suit
té d'Hugues fonda le
Bourgogne. Quelques p
teurs estimez, qui parle
comme d'un Prince F
donnent la Neustrie pou
des, qui les loüent, eux &
dans, de la grandeur de
& d'avoir eû des Rois p
tous ces passages conv
sentiment. On a pû r
bert né en France, fils c
bli en France, comme
François : rien n'emp

fils Eudes soit né dans la Neustrie dont son pere étoit Gouverneur, ils descendoient par les femmes de la maison de Charlemagne, ils tiroient leur origine des anciens Rois de Baviere. L'Auteur ne craint pour le sentiment qu'il produit de nouveau que la prévention agréable où l'on est que les deux races n'en font qu'une, mais la verité doit l'emporter sur toutes les préventions. Au reste il n'y a rien à perdre pour nos Princes, la maison dont l'Auteur les fait sortir est appellée très noble par Tegan Auteur contemporain, Velfe pere de Conrad vit sa fille Judith sur le trône Imperial, & il avoit pour ayeux les Rois de Baviere connus dès le cinquiéme siécle. Si ce sentiment l'emporte, l'Auguste Maison de France aura pour aînez les Princes d'Este & de Brunsvik, & par un caprice de la fortune assez bizarre, Didier Roi des Lombards, Tassillon Roi de Baviere, Vitikind Prince des Saxons vaincus & dépoüillez par Charlemagne, auront eû dans leurs descendans des vangeurs; la posterité de Didier aura chassé d'Italie la

posterité de Charlemagne, cel
aura enlevé le Royaume de Fr
Charlemagne, & les descen
kind lui auront ôté l'Empire.

Mais nous ne pouvons e
sentiment de l'Auteur sur l'o
Rois. Le Pape Innocent trois
ment qu'il est certain que Ph
re étoit de la race de Charlen
chement des François au
Rois ne permet pas de s
ayent mis sur le trône une m
re. En effet la Chronique
l'Abbaye de Saint Pierre le
que Hugues Capet venoit d'un
Charlemagne. La Chroniq
des Comtes d'Anjou nomme
que *Hugues l'Abbé*, frere
Fort, étoit *fils d'un autre H*
Duc de Bourgogne, qui ne p
que le fils de Charlemagne,
d'Hugues & la qualité d'A
muns dans la famille de Rob
que ce Prince, son frere &
possedez en Bourgogne, au
conjecturer, quand cette Ch
diroit pas. L'âge convient,
vingt-trois ans entre la m
l'Abbé fils de Charlemagne &
bert le Fort. Il est surprenant
quiéme opinion ait échapé à
Mrs. de Sainte Marthe la jug
bable, & Besly, Auteur de
Comtes de Poitou, qui l'a pr

mier, est sans doute un des plus judicieux Critiques du siécle passé. La Chronique de Saint Benigne, qui est le seul fondement de l'opinion de l'Auteur, est pour le moins aussi favorable à cette cinquiéme opinion qu'à celle de l'Auteur, puisqu'elle dit seulement que *Robert le Fort étoit frere de Hugues l'Abbé.* L'Auteur ne manquera pas d'opposer à des preuves si fortes l'autorité des annales de Saint Bertin & d'Eric Moine de St. Germain d'Auxerre, qui font Hugues l'Abbé fils de Conrad Comte d'Auxerre. Cette objection spécieuse à la verité a peutêtre été la seule cause qui ait empêché tous les Sçavans d'embrasser un sentiment si commode & d'ailleurs si bien appuyé. On répond aisément en distinguant deux Hugues Abbez contemporains qu'on a confondus, comme Alberic des trois fontaines a confondu Hugues fils de Charlemagne & les deux autres. Il falloit distinguer Hugues l'Abbé fils de Conrad, & Hugues l'Abbé frere de Robert le Fort, & fils, comme lui, de Hugues l'Abbé fils de Charlemagne. Les differens caracteres de ces deux Hugues marquez dans les Historiens les distinguent assez. Les annales de Saint Bertin dépeignent Hugues fils de Conrad *comme un homme scandaleux par ses vices*; les annales de Mets loüent dans Hugues frere de Robert le Fort *le courage, la modestie, l'amour de la justice & de la paix, des mœurs irreprochables.* Ces

deux portraits conviennent-il
homme ? Dominici s'est f
pour prouver que Hugues fil
magne n'a pû avoir d'enfan
étoit Prêtre & Moine. Il
beaucoup de peine inutileme
noine de Tours , dont il ci
l'ouvrage , dit clairement q
Chauve *maria Petronille* , *fil*
Duc de Bourgogne & tant
l'Abbé à Tertulle, en lui don
nois. Quand on accorderoit
que Hugues fit dès l'an huit
les vœux de Religion , il a pû
en huit cens quinze , & avoi
avant son monachisme. Il éto
ne à la mort de son pere en 81
encore jeune à dix-huit &
Concluons donc qu'à examine
cupation les divers sentimens
de la maison regnante , ce d
le plus vraisemblable.

ARTICLE

LETTRE DE MONSIEUR
de Leibnits à Monsieur Hart
de Juillet 1711.

MONSIEUR,

Pour répondre à mon retou
de vôtre lettre du 13. de Mars
rai sur son contenu.

1. Vous dites que rien n'empêche que Dieu n'ait partagé la matiere en des corps d'une dureté parfaite, qui fût telle par soi-même, ou par la volonté toute seule de Dieu. Mais à mon avis il y a des empêchemens. Le premier, qu'il auroit borné les sousdivisions sans raison. Le second, qu'il faut que la dureté ait sa raison, puisque la matiere est divisible ; à moins que quelque raison ne l'empêche, & la volonté de Dieu est toujours raisonnable. Je pourrois encore alleguer d'autres empêchemens, mais ils me meneroient trop loin.

2. Vous trouvez trop peu de mouvement, Mr. dans les parties d'un diamant, pour croire que ce mouvement soit capable de lui donner cette grande dureté. Pour répondre, je vous dirai, Mr. que dans les mouvemens qui conspirent à empêcher la séparation de deux corps, je comprens ceux des corps fluides qui coulent à travers, quand leur mouvement est troublé par la séparation, & fait effort pour se remettre : c'est ainsi qu'une petite quantité de poudre à canon a tant de force, & même une force qui surpasse celle qu'il faut pour rompre un diamant d'un poids égal à celui de la poudre, car au mouvement des parties de la poudre il faut joindre celui des corps qui l'environnent, autrement on auroit de la peine à rendre raison de ce grand éclat.

3. J'ai dit que si Dieu vouloit qu'une planete allât circulairement dans son orbe

sans que rien ne l'y aidât, ou le
de s'éloigner par la tangente ; ce
miracle perpetuel. Je le dis encore
n'y répondez pas, Mr. en disant q
libre de la matiere où nagent les
les empêche de s'éloigner. Car
cela vous supposez quelque cho
en empêche, contre la supposit
s'agit. Donc ce que j'ai dit subsi
rete primitive d'un corps consi
un miracle, semblable à celui q
veroit les planetes dans leur orbe
employer qui y contribuât.

4. Vous recourez à la volont
pour rendre raison pourquoi D

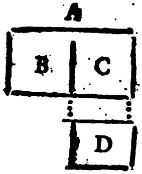

roit emporter C, sans entraîner
puisque vous n'y reconnoissez
puisse servir à expliquer comm
volonté s'execute, vous quittez
& vous vous sauvez au miracle,
me feroit celui qui expliqueroit p
volonté de Dieu le mouvement de
dans leur orbe.

5. Vous ne dites point, Mr. p

ne faut admettre que deux matieres, une parfaitement dure, c'est à dire, celle des atomes, & une autre parfaitement fluide; & pourquoi il n'est point possible qu'il y ait des matieres moyennes, dont la dureté & fluidité pût être surpassée.

6. Vous ne voulez point, Mr. que vôtre premier élement, ou vôtre fluide parfait, soit appellé matiere. N'est-ce pas disputer du mot ? C'est un corps, étendu, résistant. On a coûtume d'appeller cela matiere, & vôtre fluide doit être résistant, puisqu'il peut pousser les atomes.

7. Mais vous dites qu'il est agissant. Soit : c'est parce que Dieu lui a imprimé d'abord de la force, & si Dieu avoit de même imprimé de la force ou du mouvement aux atomes, comme il l'a imprimé à vôtre fluide, en seroient-ils moins materiels ? Il y a même lieu de croire que Dieu a imprimé de la force à tous les corps.

8. Si Dieu vient mettre une ame dans une portion de la matiere, ou de l'étenduë, il lui accordera des organes, autrement il n'agiroit point avec ordre.

9. On a assez montré ailleurs comment la liberté n'est point opposée à la préscience, ou à la certitude, & je me rapporte à ce qui a été dit là dessus. Je suis, &c.

ARTICLE LI

LETTRES EN FOR. dissertation sur l'ancienneté d'Autun, & sur l'origine de jon. A Dijon, chez J. Ressa primeur ordinaire du Roi permission, *in 12 pages* 12 *ze planches de figures.*

QUoique ces lettres ne re deux des villes du Duch gogne, elles ne laissent pas d'av interesser les Lecteurs. Elles Mr. Baudot, dont le nom est en Bourgogne, où ses emplo donné plusieurs fois entrée dan de la Province, & où il s'est distingué par son esprit & sa par une conduite sage & souten tout par une probité exacte & Il avoit voulu cacher son no comme il n'a survécu que peu la publication de son ouvrag usons de la liberté que sa mort de le faire connoître.

Il ne donnoit à l'étude que se de relâche, & jamais la curio a enlevé les heures qu'il devoit C'est dans ces courts intervalles laissoient de plus importantes oc qu'il a écrit les deux dissertat nous donnons l'extrait.

La premiere concerne la ville d'Autun. Cette ville est depuis longtems en possession d'exercer les Critiques. Cesar, le seul Auteur sur lequel on puisse faire quelque fonds en ce qui regarde l'ancienne Gaule, parle d'une ville des Eduens, qu'il nomme *Bibracté*; & il en parle comme d'une ville considerable. C'est ce nom qui fait le sujet de la dispute. Comme il n'y a dans le païs aucune ville de ce nom, Autun prétend que ç'a été le sien, qui dans la suite a été changé dans celui d'*Augustodunum*. D'autre part Beaune, petite ville que l'on ne découvre, dit Mr. le Valois *, que dans les Chroniques des Monasteres de Bourgogne, s'inscrit en faux contre les prétentions d'Autun, & soutient qu'elle est la vraye *Bibracté*. Les Geographes & les Antiquaires sont partagez sur ce different. Oronce, Finé, Blaise Vigenere, Jean Passerat, Charles Etienne, ont pris parti pour Beaune, sans raison, dit Mr. de Valois dans sa notice, *nullâ ratione ducti*. Messieurs Samson, Duval, d'Ablancourt, les Peres Philibert Monet & Philippe Labbe, & tout recemment le docte Cellarius, se sont déclarez pour Autun. Quelques autres ont crû trouver dans les noms de Beuvrai, qui subsiste encore dans le Duché de Bourgogne, & de Pebrac, Bourg en Auvergne, assez de ressemblance avec celui de *Bibracté* pour

* *Adrian. Vales. not. Gall.*

fonder des conjectures. Le procès en
là & sembloit assoupi ; mais deux é
cations inserées dans nos Memoir
1704. la premiere au mois de Juillet
1131. la seconde au mois d'Octobre
1789. ont remis les esprits en mouve
Monsieur de Salins, Docteur en M
ne établi à Dijon & originaire de Be
après s'être signalé dans la dispute
préference des vins de Champagne
de Bourgogne, voulut encore pr
plume à la défense de sa patrie, & co
sa deux lettres imprimées en 1708.
à Dijon, & l'autre à Beaune, pour p
ver que le nom de *Bibracté* appartie
effet à cette derniere ville.

Mr. Baudot, convaincu que *Bib*
est l'ancien Autun, examine d'abo
situation de *Bibracté*, telle que la d
Cesar au premier livre de ses Com
taires, & il trouve que c'est précisé
celle d'Autun, au lieu que Beaune est
une situation plus Orientale de six ou
lieuës, que n'étoit *Bibracté*. Cette r
est décisive, & Monsieur Baudot est le
mier qui s'en soit servi & qui l'ait fai
loir. Ensuite il recherche les ouvrage
blics & les monumens payens de l'an
ne *Bibracté*, & en montre les restes
les ruines, dans Autun : on auroit pe
en trouver même la place à Beaune.
Il fait remarquer dans Autun, depuis l
blissement du Christianisme, la di

tion que devoit avoir une ville aussi considerable que *Bibracté* : article sur lequel les partisans de Beaune n'ont rien à opposer. Ces trois chefs divisent naturellement sa dissertation en trois parties.

Dans la premiere Monsieur Baudot s'attache à Cesar & le suit pas à pas : il ne pouvoit choisir un guide plus sûr. Ce grand Capitaine raconte, dans le commencement de son premier livre de la guerre des Gaulois, comment il joignit & défit l'armée des Suisses à quelques lieuës de *Bibracté*. Mr. Baudot, marchant sur ses traces, le trouve justement à la même distance d'Autun, d'où il conclut qu'Autun est précisément dans la même situation que *Bibracté*. Les observations que fait le judicieux Auteur sur toute la marche de Cesar mettent la chose dans un grand jour.

On voit d'abord les Suisses sortir de leur païs où ils étoient trop resserrez, & jetter les yeux sur la Xaintonge pour s'y établir. Ils prennent leur route par la Franche-Comté, passent la Saone sur des ponts de bateaux & se répandent dans l'Autunois. Cesar, averti du dégât qu'ils font sur les terres des Alliez du peuple Romain, traverse en hâte le Dauphiné & la Bresse, & les vient charger en queuë. Les Suisses étonnez de cette défaite, & plus encore de l'activité de Cesar, qui dans un jour avoit fait passer à son armée une riviere qu'ils n'avoient pû passer en vingt jours,

cette riviere ; il avoit demandé des
aux Eduens, mais il n'en avoit p
tirer. Enfin les deux armées arrivent à
ques quatre lieuës de *Bibracté*, la
la plus considerable & la mieux fo
qu'eussent les Eduens, deux jours
il falloit distribuer du blé aux sol
pour en avoir, il quitte l'ennemi &
proche de *Bibracté*. Les Suisses avertis
nent tout court sur son arriere garde
tion s'engage, ils sont défaits & ol
de retourner chez eux. C'est là le
de la narration de Cesar. Voici m
nant les reflexions de Mr. Baudot.

1. Il suit la marche des Suisses, & ch
en quel endroit ils passerent la Saon
pour cela il remarque, que quoique
ne fasse mention que d'une riviere
pare, dit-il, l'Autunois de la Fra
Comté, il y en a pourtant une autre

te ville de Verdun. Les Suiſſes, qui s'étoient rendus ſur les bords du Rhône, & qui avoient pluſieurs fois tenté de le paſſer, ſans en pouvoir venir à bout, ne pûrent tenir un autre chemin que celui qui conduiſoit le long du retranchement de Ceſar, pour aller du côté du Mont-Fura, afin d'y trouver une ouverture, & paſſer par là dans la Franche-Comté. Par ce chemin côtoyant toujours le retranchement ils vinrent paſſer la Saone au-deſſus du confluant, puiſque ſelon Ceſar ils ne paſſerent qu'une riviere & au deſſous de Châlons. C'étoit le chemin le plus droit pour aller dans la Xaintonge. En tirant vers Beaune ils s'en éloignoient. C'eſt donc droit à Autun, qu'ils vouloient laiſſer à leur droite, que marchoient les Suiſſes quand Ceſar les battit. Mr. Baudot ajoute encore quelques reflexions que l'on verra dans ſa diſſertation.

2. Si Ceſar pourſuivant les Suiſſes du côté de *Bibracté*, près de laquelle ſe donna la bataille, s'approchoit de Beaune, il ne peut pas dire qu'il s'éloignoit des bateaux chargez de vivres qui lui venoient par la Saône, puiſque Beaune n'en eſt qu'à trois lieuës; tirant vers Autun il s'en éloignoit, la Saone eſt à dix lieuës de cette ville.

3. La marche des deux armées fut de quinze jours, leur faiſant faire une lieuë par jour, au bout des quinze elles dûrent ſe rencontrer à dix lieuës audelà de Beaune,

si elles y passerent, & environ à 4 lieuës en deça d'Autun; que si on les fait aller droit de Châlons à Autun, elles se trouveront à même distance par delà Autun; d'où l'Auteur conclut qu'Autun est la ville dont parle Cesar.

Dans la seconde partie de sa dissertation, Mr. Baudot remarque la cause du changement du nom ancien de *Bibracté* en celui d'*Augustodunum*, d'où est venu celui d'Autun. Le désir de faire sa cour à Auguste lui fit prendre ce nom, qui, partie Latin & partie Gaulois, marque & le devouëment des Citoyens à l'Empereur, & la situation de la ville. On sçait que *Dun* en langue Celtique veut dire colline, Autun est bâti sur une colline adossée à une haute montagne.

La fondation de cette ville est un point plus obscur. Ceux qui ont dit qu'elle avoit été bâtie par Samotes, fils de Japhet & petit-fils du Patriache Noé, n'apportent aucune preuve de leur opinion. Mr. Baudot dit seulement qu'Autun est une ville ancienne : c'est en effet tout ce que l'on en peut assûrer.

Longtems avant Cesar les Eduens étoient alliez des Romains. Avant qu'ils fûssent leurs alliez, ils avoient été leurs ennemis, témoin l'irruption qu'ils firent en Italie sous le regne du premier Tarquin. Tite-Live en parle l. 5. c. 34. Ils avoient dès-lors un établissement dans les Gaules.

es restes des anciens murs d'Autun font
iger qu'autrefois le circuit en a été de plus
e deux lieuës : c'étoit le rendès-vous de la
loblesse Gauloise, qui venoit de toutes
arts pour s'y former aux Lettres & aux
rmes. Tacite l.3. Ann. donne assez à en-
endre qu'il s'assembloit à Autun une grande
nultitude de noblesse. Ammien Marcellin
15. parle d'Autun comme d'une grande &
ncienne ville. *Augustoduni mœnium ma-
nitudo vetusta.* Ailleurs l.6. il dit que les
nurs d'Autun tomboient de vieillesse & de
ourriture. *Augustoduni antiquos muros,
patio siquidem ambitûs, sed carie vetustatis
nvalidos* : paroles qui donnent une idée
'une grande ancienneté, à ceux qui sça-
ent quelle étoit chez les Anciens la ma-
iere de construire les murs des villes. On
ourroit dire que cette pourriture venoit de
e qu'il y avoit des poutres engagées dans
es murs *, comme on en mettroit dans
es murailles de tuiles pour les rendre
lus inébranlables aux coups de belier.
a dissertation inserée dans nos Memoires
u mois d'Octobre 1704. porte que l'on
oit dans les restes des murs d'Autun les
rous où étoient ces poutres. Mais Mr.
audot dit qu'il n'y en a point vû.

Deux portes, restes magnifiques de l'an-
ienne beauté de cette ville, ont attiré la
uriosité de Mr. Colbert. Ce sage Ministre
s fit examiner avant que de dresser le plan

* *Cæs. de bel. Gal. l.7.*

des portes neuves de Paris. Mo
faire passer cesportes antiques p
de Triomphe, mais en cela il s'
On voit encore à Autun le
trois temples, dont un étoit
Janus, & un autre à Diane : c
rond, on peut penser que
avoit été preferée à cause de la
corps de la lune adorée sous
Diane. Celui de Janus étoit
un rapport naturel à ce Dieu
donnoit quatre visages ; il reste
de ce temple, & l'on connoît
douze fenêtres qui se rappo
douze mois de l'année. Ce
encore fondé sur l'idée que l
avoient de leur Janus. On y v
de theatre, ou cirque, & une py
ne peut avoir été autre chose
beau ; aussi est-elle dans un c
appelle le champ des urnes,
y trouve des inscriptions de
des urnes à mettre les cendres
des lacrimatoires & autres sem
tiquitez.

Il est fâcheux pour ceux qui v
trouver *Bibracté* dans Beaune,
voir trouver l'ancien Autun l

qui nomme aussi deux villes des Eduens, les appelle Châlon & Autun. D'où il est bien naturel de conclurre que *Bibracté* & Autun sont la même ville. En effet, si avant le tems d'Auguste Autun ne portoit pas le nom de *Bibracté*, comment s'appelloit-elle alors ?

Voici encore une preuve bien forte. On a trouvé à Autun deux marbres antiques, & une plaque de bronze, qui paroissent décider absolument la question. On voit dans le premier de ces marbres les deux pieds de la Déesse, & au bas on lit ces mots en très-beaux caracteres : *Dea Bibracti.* L'autre marbre porte : *Dea Bibracti signatum.* Il se peut faire qu'il manque quelques lettres au commencement du dernier mot, parce qu'en cet endroit la pierre est rompuë. On lit sur la plaque de bronze cette inscription : *Dea Bibracti P. Capril. Pacatus* IIIIII *vir Augusta. V. S. L. M.* Si ces monumens s'étoient trouvez à Beaune, on ne désapprouveroit pas que l'on fît valoir le préjugé de cette découverte en faveur de la ville où elle seroit trouvée. Mais ces inscriptions ayant été tirées des ruines de l'ancien Autun, chercher *Bibracté* ailleurs, c'est, ce semble, la chercher où elle ne fut jamais, & ne vouloir pas la reconnoître où elle est. On trouvera la troisiéme de ces inscriptions expliquée dans les Memoires de l'année 1701. au mois de Juillet page 131.

même des inscriptions & des
vées à Dijon dans la démoli
ciennes tours. Puisque ces in
ces figures n'ont jamais pû
pour les tours mêmes, il fa
tre qu'avant le *Castrum* aux
tours, il y avoit un établi
l'endroit où est à present Dijo
cet établissement ? Voici sur
jecture de Mr. Baudot. Cesa
pour conserver la Gaule aux
voulut s'assûrer des Belges &
parceque les premiers avoien
force, & que les autres ét
session de l'autorité. Dans ce
tre Legions furent envoyée
les Belges en respect, & auta
tenir les Eduens. Mr. Baud
que ces troupes furent posté
droit où est Dijon, d'où ell
état d'observer les Sequanois
& les Lingonois, & où el
portée de soutenir la fidelit
de reprimer les soulevemen
Le camp fut fermé de murail
forme de ville, ainsi en uso
mains en pareilles circonsta
Lipse parlant des camps dit
pidorum sæpè struebantur, pra
bus Imperii, & ubi perpetua sta

[a] L. 3. de bel. Gal. [b] De n
c. 1.

tentura contra hostem, & ea origo & genitura nobilium hodie oppidorum. C'est apparemment là l'origine de la ville de Dijon; c'est pour cette raison qu'elle a porté si long-tems le nom de *Castrum*. Mais les 33 tours de quel tems sont-elles? Du tems de Marc Aurele il y eut des soulevemens dans la Franche-Comté; Jules Capitolin le dit: *Res in Sequanis turbatas censurâ & auctoritate repressit.* Il lui étoit très-utile d'avoir à Dijon une place forte, & des troupes, pour tenir en bride les Sequanois. Par là on justifie ce que portent les actes du martyre de Saint Benigne, que l'Empereur vint à Dijon pour visiter les nouveaux murs qu'on y avoit construits, sans doute par son ordre: *Ut videret novos muros quos construxerant.* Alors les pierres chargées de figures & d'inscriptions, qui avoient servi d'ornement au *Castrum*, entrerent dans la construction des tours.

On ne peut mettre ici le détail des figures, il faut en avoir les planches, pour lire avec plaisir l'explication que Mr. Baudot en donne. Voici les inscriptions: *Sentrus Secularis Filius sibi vivus fecit monumentum hoc & Cassiopa uxori Carantillo Act. Scatuilla senilis Fil. S. L.. Andidia Paterna Socra Restitutus Vet. Leg. XXII. P.*

On voit aisément que ce *Restitutus*, veteran de la XXII. Legion, sert à confirmer la conjecture judicieuse de Mr. Bau-

dot sur l'origine de Dijon,
que le louër d'avoir écrit
de sa patrie avec autant de
avoit eû à travailler aux sol
de ses Citoyens.

ARTICLE

OBSERVATIONES MATH
& Physicæ in India & Chin
C'est à dire, *Observations*
tique & de Physique faites
des & la Chine depuis l'a
qu'à 1708. *Par le P. Fran*
la Compagnie de Jesus. A
l'Imprimerie de l'Universit
ge de Saint Clement de la
de JESUS. 1710. *in* 4°. *page*

UN Missionnaire, quelqu
soit, n'est pas toûjours
nistere Evangelique, il ne prêc
catéchise pas toûjours; & s
rober du tems consacré à ét
mites de l'Eglise, il lui reste d
comme en sa disposition, &
mettre à profit pour l'avan
Sciences. Ceux qui sont répa
Grece, dans la Syrie, l'Egyp
nie & les païs voisins, trouv
doute, s'ils cherchoient, des
de l'antiquité, inscriptions,
manuscrits; & quelque attent

est devant leurs yeux, deviendroit utile à la Géographie & à l'Histoire naturelle. Les Jesuites envoyez à la Chine n'ont pas negligé de faire des observations astronomiques & physiques, qui ont été publiées en divers tems. En voici de nouvelles, faites par le P. Noël, qui les rapporte d'une maniere à persuader qu'elles sont exactes.

A la verité les instrumens dont il s'est servi n'étoient pas fort justes. Son quart de cercle astronomique élevoit les objets de quatre minutes & trente secondes, & sa pendule, les dix huit premieres heures après avoir été remontée, avançoit d'une minute & demie, & puis retardoit d'autant, mais des défauts ainsi reconnus ne trompent plus; on peut même dire, que tenant l'Observateur en une perpetuelle défiance, ils le rendent plus circonspect, & le précautionnent contre la surprise & l'erreur.

Il rapporte dans le chapitre premier quelques observations des satellites de Jupiter, qu'il a faites à Hoayngan, grande ville de la Province de Nanquin à la hauteur de 33 degrez & 32 minutes.

En 1689. le septiéme d'Octobre, le premier satellite parut sortir de l'ombre au moment que la pendule marquoit 11 heures 23'. 8": mais le P. Noël corrigeant ce tems par l'ascension des deux étoiles nommées Aldebaran & la Chevre, trouva

11h. 14'. la même émersion selon le
bles dut arriver à Paris à 3h. 28''
qui donne 7h. 46'. pour la differenc
méridiens.

Il suffit d'avertir pour les observ
suivantes, que le P. Noël a gardé l
me méthode, corrigeant le tems
pendule par l'ascension droite de
ou trois étoiles, & ayant égard à
fraction.

Emersions du premier satellite, l'an 1

Le premier jour de Novembre, à la pendule.	5h. 53'. 30''. du
Au tems corrigé.	5. 6'.
A Paris.	10. 46'. 40''. du
Difference.	7. 45'. 40''.
Le 8e. du même mois, à la pendule.	8. 15'. 4''.
Tems corrigé.	7. 56'. 19''.
A Paris.	10'. après mi
Difference.	7. 46'. 19''.
Le 15e. du même mois, à la pendule.	9. 52'. 55''. du
Tems corrigé.	9. 50'. 31''.
A Paris.	2. 4'. après mi
Difference.	7. 46'. 31''.

Le premier de Decembre, à la pendule.	8h. 7'. du soir.
Tems corrigé.	8. 5.
A Paris.	19.
Difference.	7. 46'. 10".

Il conclut de ces observations, que la difference entre les méridiens de Paris & & de Hoayngan est en tems de 7h.46'.15". & en degrez de 116. 33'. 45". Il en rapporte plusieurs autres d'émersions & d'immersions des quatre satellites dans les deux années suivantes.

Dans le second chap. il marque les éclipses de soleil & de lune, qu'il a observées en divers endroits des Indes & de la Chine, & qui l'ont aussi été ailleurs. Par la comparaison de celles de lune, il forme cette table de differences de méridiens entre Paris & quelques autres lieux de la terre.

	En tems.	En degrez.
Goa.	4h.49'.	72d. 15'.
Trinquimale en l'Isle de Ceilan.	5. 24. 1.	81 0. 15".
Malaca.	6. 31. 32.	97. 53.
ou	6. 30. 33.	97. 38. 15.
Siam.	6. 33.	98. 15.
Macao.	7. 24. 30.	111. 7. 30.
Pekin.	7. 36. 38.	114. 9. 30.
Nankin.	7. 44. 15.	116. 3. 45.
Hoayngan.	7. 46. 15.	116. 33. 45.

L'Iſle de Palme,
ou de Fer. 1h. 17'. 21d. 45'.

Le chapitre troiſiéme contient une t
ble des longitudes & latitudes de dive
lieux, principalement de la Chine, que
P. Noël a dreſſées ſur ſes obſervations.
met Pekin à 137d. de longitude & à 40
latitude : Nankin à 138 d. 34'. de long
tude & à 32. 5'. de latitude, ſuppoſée l
longitude de Paris de 22 d. 30'. laquel
lui paroît trop grande, comme elle l'e
en effet.

Il donne dans le chapitre quatriéme un catalogue plus exact que ceux de Riccioli & d'Hevelius, de toutes les étoiles de l'hemiſphere auſtral, avec leur aſcenſion droite, leur déclinaiſon & leur grandeur, telles qu'elles ſe faiſoient voir en 1687.

Un peu plus d'étenduë dans le chapitre cinquiéme auroit été de quelque ſecours aux Lecteurs pour mieux comprendre ce qu'y dit le P. Noël, des meſures du tems en uſage parmi les Chinois. Ils forment un cycle de 60 ans par la combinaiſon de dix lettres avec douze autres lettres, les prenant deux à deux : ils le commencent au ſolſtice d'hyver à minuit, & ils prétendent que l'Empereur Hoam-Ti en a été l'inventeur. Cette année 1712. eſt la vingtneuviéme de leur cycle courant.

Leur année eſt lunaire avec des mois intercalaires pour la ramener au cours du

ſoleil. Ils ne comptent dans le jour que douze heures, les diviſent en trois parties, & celles-ci en quatre autres.

L'Aſtronomie Chinoiſe partage auſſi le ciel en conſtellations, dont le P. Noël au chapitre ſixiéme marque le nom & la poſition, avec les étoiles compriſes en chacune d'elles. Les noms Chinois des étoiles font du ciel une carte de la Chine. Ils ont donné à ces aſtres les noms des dignitez de la Cour, des Magiſtratures, des villes, des fleuves, de la Chine, des animaux qu'on y voit, & ſi on en croit leurs fables, les vingt-huit conſtellations qui partagent le ciel ſont vingt huit Heros Chinois changez en aſtres.

Nous prenons le travers d'un grain d'orge pour la plus petite meſure de longueur, les Chinois, dit le P. Noël au chapitre ſeptiéme, prennent un grain de millet : le *fuen* eſt composé de dix de ces grains, le doigt de dix *fuens*, la coudée de dix doigts. Ils ont deux differentes coudées, l'une pour meſurer les etoffes, l'autre plus petite pour la maçonnerie & ſemblables ouvrages. A la Chine, comme en France, les meſures varient ſelon les divers lieux : la grande coudée de Nankin eſt égale au pied de Paris & un pouce & une ligne, la petite à un pied de Paris & ſix lignes.

Les Chinois comptent ſix coudées, apparemment des petites, pour le pas ; trois

cens ou 360 pas pour le *ly*: & 250 *ly*
un degré de latitude. Il peut cepen
avoir en cela quelque mécompte
difference arrivée aux mesures, qui
fois n'étoient pas si grandes.

Kin est un poids qui à la Chine r
à nôtre livre, & se divise pareill
en 16 parties nommées *leams*, un *le*
10 *ciens*, le *cien* en dix *fuens*, le *f*
10 *lys*; & la division se pousse e
de dix en dix jusqu'à un cinquiéme t
Un de nos demi-écus de 1691. p
ciens, 5 *fuens*, 8 *lys*. La grande n
pour le blé, le ris & les autres den
se nomme *xe*, & pese 120 *kins*, elle se
en 10. *teus*, & la division de dix e
va encore jusqu'à un sixiéme terme.

Dans le chapitre huitiéme le Pere
rapporte un grand nombre de ses c
vations sur la variation de la bo
dans la route depuis Lisbonne jusq
Chine. Il a eû le moyen de s'y r
exact, ayant fait le chemin quatre
C'est certainement une chose digne c
marque. 1°. Qu'au même endroit
terre la variation de l'aiman change
les ans, de 9 minutes & 30 secondes:
au Cap de Bonne-Esperance le P. No
trouva en 1667. de 7 d. 15' vers l'o
en 1702. de 12 d. 50', en 1706. de 13
en 1708. de 14 d. 2°. Cette variati
ses limites, repassant de l'oüest à l'est
de l'est à l'oüest. 3°. Elle est toute c

rente en differens lieux. Car selon les observations du Pere Noël en 1706. la déclinaison d'oüest décroit continuellement depuis Lisbonne jusqu'à la hauteur de l'Isle de Fer, d'où elle passe à l'est & croît jusqu'à environ 360 lieuës du Cap de Bonne-Esperance, là elle retourne à l'oüest jusqu'à la hauteur de Madagascar, & puis à l'est jusqu'au détroit de la Sonde, & de ce détroit en allant à Ceilan & à Goa elle reprend l'oüest. Il dit que sous le méridien du Cap le plus austral de Madagascar, faisant route vers le pole austral, la boussole décline de plus en plus à l'oüest, de 20 degrez à la latitude de 30. 40″. de 36 degrez à la latitude de 36. 4°. Une telle diversité de déclinaisons ne convient point avec les méridiens, & ne sçauroit s'ajuster à aucun grand cercle; de sorte qu'il n'est pas permis de feindre des poles fixes & des méridiens magnétiques.

Ce que le P. Noël à observé de l'inclination de l'aiguille n'est pas moins curieux, & paroîtra plus nouveau. Il se fit faire une espece de boussole, non pas pour être placée horizontalement, mais pour être suspenduë verticalement, & qu'il eut soin de tenir dans la ligne de déclinaison : l'aiguille tournoit aisément sur son axe & étoit en parfait équilibre, avant que d'avoir été aimantée. L'ayant été à Lisbone, où la hauteur du pole est

de 48 d. 40'. elle inclina de 48 d. 10';
en avançant vers l'équateur, l'inclinati
diminua toûjours. Elle fut encore de
degrez & 30 minutes sous l'équateur, &
d. 30' à la latitude australe de 4 d. 1
mais au fixiéme degré 30'. l'aiguille s'
leva de près de 3 degrez sur l'horizon
& continuant de s'élever à mesure que
vaisseau s'éloignoit de l'équateur, à la la
titude australe de 36 degrez sous le mé
ridien du Cap austral de Madagascar, so
élevation fut de 89 d. 30'. De là fai
sant route au nord-quart de nord-est,
à la latitude de 35 d. 25'. l'aiguille s
mit verticale, & demeura ainsi par les la
titudes de 34. 44', 32. 10', 31. 25'. Elle
garda presque la même situation par les
30. 40' & 29. 47': Au vingthuitiéme d
15' elle se remit à 89 d. 30'. Ensuite faisant
route à l'est nord-est, & puis au nord-nord
est, l'élevation de l'aiguille fut de 60 d.
30'. par la latitude australe de 2 d. 10'. &
elle fut de 55 d. sous l'équateur: enfin
aux Indes & à 12 d. 30'. de latitude bo-
reale l'aiguille fut entiérement horizon-
tale.

Ce mélange de régularitez & d'irrégu-
laritez, tant en la déclinaison qu'en l'in-
clination de l'aiguille aimantée, est em-
barrassant pour les Physiciens, & ne sçau-
roit que déconcerter leurs systemes.

Dans le chapitre neuviéme le P. Noël
parle de trois Cometes, & particuliérement

d'une qu'il commença de voir en 1695. le second jour de Novembre, & dont il observa le cours.

Il a souvent remarqué, en differens lieux, que le soleil enfoncé sous l'horizon de près de quarante degrez pousse une lumiere assez semblable à la queuë d'une comete; & qui s'étend dans l'écliptique jusqu'à environ 70 degrez. Elle se fait mieux voir avant le lever du soleil qu'après son coucher, & en hyver qu'en été.

Etant sous l'équateur entre les Isles de Sumatra & de Borneo, le sixiéme de Février 1702. il vit le soleil entouré d'une couronne, qui avoit 13 degrez de demi-diametre & les couleurs de l'iris: le soleil étoit élevé de 74 d. 14'. Entre les Isles de Sumatra & de Juva le neuviéme de Février 1708. il remarqua une semblable couronne, le soleil ayant la même hauteur.

Il dit que le dixiéme de Janvier 1694. il vit Jupiter un peu allongé en ovale, & qu'en 1697. au commencement de Janvier il apperçut une ligne luisante qui partageoit le disque de Venus en deux parties égales.

Il ajoûte une observation faite à Canton par le Pere de Fontenay de Mercure passant sous le soleil, le dixiéme de Novembre 1690.

A la fin du livre il y a une table de l'hemisphere austral du ciel, où les constellations & les étoiles sont marquées.

ARTICLE LV.

LETTRE DE Mr. BERTRAND Medecin aggregé au College de Marseille, à Mr. Deidier Professeur en Medecine de l'Université de Montpelier, sur le mouvement des muscles.

MONSIEUR,

J'ai lû avec plaisir vôtre These du mouvement des muscles ; je ne suis pas surpris qu'elle ait revolté contre vous quelques Docteurs de vôtre Faculté, parce que vous y attaquez ces Physiciens, qui cherchent moins à se distinguer par un fidelle attachement aux loix de la nature, que par l'invention d'une hypothese curieuse & recherchée. Pour moi, je vous avouë que je n'y ai pas trouvé tout à fait le denouëment d'un phenomene que je crois au dessus de nos connoissances ; mais j'ai eû au moins le plaisir d'y voir une explication d'autant plus vraisemblable, qu'elle rapproche la nature de cette premiere simplicité, dont on l'éloigne tous les jours par tant de nouvelles hypotheses, qui servent moins à faire briller la verité, que le génie de leur Auteur. Je ne souhaite rien tant que de voir ramener la Physique à cette simplicité naturelle que tout le monde cherche, & que

personne ne peut atteindre. Tous ceux qui nous promettent l'explication nouvelle de quelque phenomene ont soin de nous prévenir sur la simplicité de la nature ; mais pendant qu'ils affectent de la suivre dans ses voïes simples, ils multiplient ses loix, & conduisent eux-mêmes celle qu'ils ont choisi pour guide.

Cependant, quoique la liberté que l'on se donne de prescrire des loix à la nature paroisse contraire aux progrès de la Physique, on doit pourtant esperer de découvrir par là les vrayes regles qu'elle suit; car enfin peut-être est il impossible de trouver un systeme qui puisse satisfaire à toutes les difficultez, & expliquer tous les phenomenes. Un Physicien moderne du premier ordre * a fort bien dit que plusieurs systemes probables les uns plus que les autres valent mieux que le plus probable tout seul, parçe qu'il n'y en sçauroit avoir qui le soit assez pour résoudre toutes les difficultez qui se rencontrent dans les secrets de la nature. Que les Physiciens donnent donc un libre essort à leur esprit, j'y consens, qu'ils nous produisent tout ce qu'une imagination feconde peut enfanter d'hypotheses nouvelles, nous les recevrons avec plaisir : il nous sera plus facile de démêler les veritables loix de la nature parmi une infinité d'autres qu'on lui aura prêtées, que de nous ouvrir un nouveau chemin que personne n'auroit encore frayé.

* *Mr. Perrault.*

Mais je ne puis souffrir qu'un Auteur fasse entrer ses passions, &, si je l'ose dire, ses caprices dans les recherches physiques. Tous habillent la nature à leur mode, chacun croit l'avoir de son côté. Cette bonne mere si constante dans ses loix, si sage dans ses mouvemens, si uniforme dans ses operations, est devenuë aujourd'hui un personnage de theatre, à qui on fait joüer tous les jours un different rôle. Le Chymiste la fait agir par les fermentations, les digestions, & par toutes les autres operations de son Art; il ne lui donne pour instrumens que les acides & les Alkalis. Avec ces deux principes il prétend former & détruire tous les mixtes; rendre raison de tous les phenomenes, & regler par l'action de ces deux sels l'harmonie de tout l'Univers. Le Mathematicien la conduit par des routes bien differentes. Il ne la fait avancer que par des progressions géometriques, & malgré la diversité des causes qui concourent à ses productions, il lui fait suivre dans tous ses mouvemens le calcul exact de la plus scrupuleuse Arithmetique.

Vous avez sçû, Monsieur, éviter ce dangereux écueil dans vôtre these. Vous avez pû vous mettre au dessus des préjugez de vôtre profession : engagé par vôtre état aux recherches de la Chymie, vous n'avez point adopté les visions des Chymistes; vous avez suivi la nature dans tous ses mouvemens, sans multiplier ses loix, &

ſans lui rien prêter du vôtre. Enfin vous la faites agir par tout avec cette ſimplicité intelligible, ſi contraire à la confuſion qui naît des hypotheſes multipliées. Vous me demandez mes reflexions, elles ſont ſi peu differentes des vôtres, que je ne me ſerois jamais déterminé à vous les communiquer, ſi je n'avois craint que ce refus ne vous fit douter de ma ſincerité. Je vous prie de les recevoir comme les penſées d'un homme, dont l'eſprit diſtrait par la pratique eſt devenu moins propre à ſoutenir l'attention que demande une théorie abſtraite.

Vous trouverez peutêtre que je ne parle pas tout à fait le langage d'un Phyſicien moderne, je l'ai ainſi affecté, parceque je n'ai voulu examiner la queſtion que ſelon la raiſon naturelle, ſoutenuë par l'experience. J'ai craint que le langage des nouveaux Philoſophes ne m'inſpirât la fureur des nouveaux ſyſtemes ; car enfin, quand on a vainement cherché la reſolution d'un phenomene qui eſt des plus communs, dans les principes d'une ſaine Phyſique, dans les démonſtrations épineuſes de la plus abſtraite Géometrie, & dans les plus heureuſes imaginations des Chymiſtes, que reſte-t'il à faire, ſi ce n'eſt de la chercher, comme je fais, dans les plus claires notions du ſens commun & de la raiſon ?

Je poſe premierement des axiomes qui ſont averez, ou que je rens certains par les

preuves qui les suivent. Ces
conduisent à differentes propo
réünies ensemble, forment la
précis de mon sentiment.

(1^er. *Axiome.*) L'action du
siste en deux mouvemens de c
de relâchement, par le premi
courcit en se retirant vers so
par le second il s'allonge en s'e

(2. *Ax.*) Par un de ces d
mens le muscle rentre dans so
rel, par l'autre il passe dans un
& contraire.

J'appelle état naturel dans un
dans quelque corps que ce soit
est quand on l'abandonne à lui-
tat violent est celui où il est
trer par l'effort d'un autre, ainsi
l'état naturel d'un corps, le mo
est l'état violent.

Dans celui-ci, qui a du re
naturel est celui qu'il reprend &
constamment, lors qu'il est libr
rieur à la violence qu'un autre l

(3. *Ax.*) Un corps ne peut
état naturel, & entrer dans un é
que par l'effort & l'impulsion
corps.

(4. *Ax.*) C'est la même ch
disois qu'un corps garde constar
pos jusqu'à ce qu'un autre le
mouvement, axiome reçu de to
ciens. De même un corps pour

ans son état naturel n'a besoin que de lui-même, il suffit que l'effort du corps, qui ui faisoit violence, diminuë, ou cesse.

(5. *Ax.*) Cette force par laquelle un orps se remet de lui-même dans son état aturel est son ressort.

Tous les Philosophes reconnoissent cet-e vertu élastique dans tous les corps, mê-ne dans les plus durs ; cependant elle est eaucoup plus sensible dans ceux qui peu-ent être allongez.

(1ere. *Proposition*) Donc l'état violent u muscle est celui dans lequel il reçoit impression d'un autre corps ; l'état natu-el est celui où il ne reçoit rien.

L'ordre de la question demande que ous examinions à present dans quel état le uscle reçoit quelque chose, & ce qu'il re-oit.

(1er. *Ax.* Le muscle n'a que trois sor-s de vaisseaux, les sanguins, les lympha-ques & les nerveux, il ne peut donc rece-oir que le sang, la lymphe & les esprits nimaux.

(2. *Ax.*) La lymphe ne contribuë point u mouvement du muscle, personne ne s'est ncore avisé de le penser, on peut couper es vaisseaux lymphatiques, & interrom-re le cours de la lymphe, sans que le nouvement du muscle en souffre.

(3e. *Ax.*) Il n'y a donc que le sang & s esprits qui peuvent faire violence au uscle, & le tirer de son état naturel.

Or tous les Anatomistes convi que le muscle ne reçoit le sang qu le relâchement, & qu'il en est vui la contraction.

(2e. *Propos.*) Donc la contract l'état naturel du muscle, le relâc est son état violent.

J'entens d'abord ceux qui veul le sang ne contribuë pas de lui-m mouvement des muscles, mai ment en favorisant le cours des espr les nerfs par les battemens des qui les foüettent ; je les entens, m'opposer que le sang n'agissan sur le muscle, il est indifferent qu tre en quel tems que ce soit, que prits joüant ici toute la scene, leur présence & par leur impulsi faut mesurer l'état violent du musc ne recevant les esprits que dans sa tion, doit être pour lors dans violent. Je réponds à cette object la même méthode.

(1er. *Ax.*) Le sang entre dans cle lors du relâchement, & il dans la contraction ; mais il ne p ter qu'il ne lui communique un mouvement.

(2e *Ax.*) Donc le muscle relâ point dans son état naturel, pu reçoit l'impression d'un autre corp premiere proposition.

(3e. *Ax.*) Mais si les esprits

dans le muſcle lors de la contraction, le muſcle ſeroit toujours dans un état violent; puiſque dans un il eſſuyeroit le choc du ſang, & dans l'autre celui des eſprits. Or ils ne peuvent pas être toujours dans cet état par le deuxiéme axiome de la premiere propoſition.

(3[e]. *Propoſ.*) Donc le muſcle ne reçoit l'eſprit animal que dans le relâchement en même tems que le ſang.

Si cette raiſon ne paroît pas aſſez phyſique, & qu'on diſe qu'il importe peu que le muſcle ſoit dans un état violent & naturel, pourvûque l'on explique ſon jeu & ſon action, conſultons l'experience.

S'il y a des cas où les muſcles ſe contractent ſans recevoir, ni ſang, ni eſprits, ils ne peuvent ſe contracter pourlors que par leur propre reſſort, & la choſe doit toûjours ſe faire de même dans toutes les autres contractions.

Or cela arrive lorſque le nerf eſt coupé, ou obſtrué, lorſqu'on coupe un muſcle en travers & tout entier, l'antagoniſte ſe contracte; mais dans tous ces cas rien n'entre dans le muſcle contracté, ni le ſang; tous en conviennent, ni les eſprits, puiſque leur cours eſt intercepté. Donc la contraction ne peut pas être l'effet des eſprits, puiſqu'ils n'influent pas. De plus, il ſeroit difficile de concilier une contraction fixe & incurable avec le mouvement continuel & la volatilité extraordinaire des eſprits.

(4e. Propos.) Donc les muscles ne contractent que par leur propre resso & ne reçoivent l'esprit animal que dans relâchement.

Je réünis toutes ces propositions, j'en fais un argument en forme de Corollaire.

L'état violent du muscle est celui où reçoit quelque chose, l'état naturel celui où il ne reçoit rien. Premiere proposition. Or le muscle ne reçoit le sang & les esprits que dans le relâchement. Troisiéme proposition.

Donc le relâchement est l'état violent du muscle, la contraction est son état naturel. Deuxiéme proposition.

Donc la contraction n'est que l'effet de son ressort. Quatriéme proposition.

On peut donner à cette preuve un autre tour, qui aura plus de prise pour ceux qui ne veulent recevoir d'autres axiomes que ceux qu'ils ont appris dans l'Ecole.

Le muscle a deux mouvemens, dont l'un peut être l'effet de son ressort, l'autre celui de l'action d'un autre corps. Or comme on ne doit point multiplier les causes sans necessité, un de ces deux mouvemens doit reconnoître pour cause ce ressort naturel. Mais si le muscle recevoit le sang dans le relâchement, & l'esprit animal dans la contraction, chaque mouvement pourroit être attribué à l'action de l'un de ces deux corps, & aucun ne dépendroit du

seul-ressort des fibres. Donc le muscle ne peut pas recevoir des corps étrangers dans les deux mouvemens. Or tous conviennent qu'il ne reçoit le sang que dans le relâchement, dont il doit aussi recevoir pour lors l'esprit animal.

Voilà, Monsieur, ce que les notions communes & l'experience me découvrent, avant que de pénetrer plus avant, examinons ce qui se passe dans les usages communs de la vie. C'est là proprement que la nature ne se dément point, & où elle ne suit que ses propres loix.

Toute la force du muscle consiste dans sa contraction. C'est par elle qu'il souleve de pesans fardeaux, & qu'il fait ces efforts extraordinaires. Mais si c'est l'esprit animal qui fait la contraction, comment rendre raison de la difference qui est entre la vigueur d'un paysan, & celle d'un homme de condition de même âge & de même taille? Y aura-t'il assez de difference entre leurs esprits animaux, pour faire porter aisément au premier un poids que l'autre peut à peine lever de terre? Dira-t'on que les esprits du paysan formez d'un sang grossier, doivent avoir plus de masse, & par conséquent être susceptibles d'un plus grand mouvement, & produire dans les muscles des contractions plus fortes? Mais est-ce que l'abondance des esprits dans celui qui vit mollement, & qui ne dissipe point, ne compenseroit pas la grossiereté

de ceux de l'homme de travail ? Leurs f[...]
ces devroient donc être égales. Cepend[ant]
l'experience nous montre le contraire.
même, parmi les gens de travail qui viv[ent]
tous à peu près de la même maniere,
naissent presque tous également robust[es],
chaque état a son travail particulier &
fecté, si bien proportionné à ses forc[es],
que l'un ne sçauroit faire celui de l'autre. Il
est de même des animaux. Il seroit aussi
inutile de suivre toutes ces differences,
qu'il est important d'en connoître la cause,
qui ne me paroît autre, que le ressort des
fibres fortifié par la continuité d'un même
exercice.

Voudroit-on m'opposer que les mêmes efforts reïterez rendant le passage des esprits plus libre, les canaux qui les portent dans les muscles destinez à ces mouvemens deviennent, *quasi regia spirituum via*, le grand chemin des esprits, & que les esprits coulant dans ces muscles en plus grande abondance, ils peuvent y faire de plus grands efforts. Mais si on considere que dans tous ces exercices violens presque tous les muscles du corps agissent, & qu'ainsi les esprits se frayent par tout des routes également libres, on reconnoîtra que dans ces gens-là, la facilité à faire certains efforts plûtôt que d'autres vient du ressort des parties fortifié par les actes réïterez d'un même exercice, & de l'accoûtumance par laquelle les fibres ont étez souvent fléchies d'une même ma-

niere. Les esprits n'y ont aucune part : c'est ainsi que les bois les plus durs, comme le chêne, obéïssent au pli qu'on leur donne, & que même l'acier conserve son ressort selon la courbûre qu'il a reçûë.

Cette proportion du ressort des parties solides avec le mouvement des liquides me paroît beaucoup plus propre pour expliquer les fonctions animales, que tant de nouveaux systemes, qui, pour être plus ingénieux, ne sont pas plus conformes à la verité & aux loix de la nature.

Vous voyez, Monsieur, qu'il ne faut pas toujours examiner les choses selon les regles d'une méthode réguliere. Souvent on découvre par un raisonnement familier ce qui échape aux recherches les mieux concertées. Un Philosophe doit quelquefois sortir de son caractere, & rapprocher la Physique des notions les plus communes. Jusqu'à present mon sentiment n'est pas fort different du vôtre. Je crois, comme vous, que le ressort de fibres suffit pour le mouvement du muscle ; j'ajoute seulement que ce ressort fait sa contraction, & que le muscle ne reçoit le sang & les esprits que dans le relâchement : si c'est l'esprit animal, ou le sang, qui produit ce dernier mouvement, c'est ce qu'il faut à present examiner.

Il est constant que le muscle ne reçoit rien que dans le relâchement qu'il y reçoit en même tems, & les esprits & le sang,

du muſcle arrive en même tems que y entre, peut-on douter qu'il ne de ſon impulſion ? Pour celle des tout le monde en convient, avec ference, que je ne lui fais produire fet que dans le relâchement, & dans la contraction, comme le la plûpart des Phyſiciens.

Ces deux liquides concourent d ſemble au mouvement du muſcle, en dilatant les parties qu'ils y arr n'eſt pas neceſſaire pour cela qu'il lent enſemble, encore moins qu mentent. Après tout, qu'ils s'y mê non, avec, ou ſans fermentation, fait rien à la queſtion. Il me ſuffi cevoir que deux liquides ne ſçau trer dans un corps ſans en augmen lume. Or cette augmentation ne pe re qu'en largeur, ou en longue

(1^{er}. *Ax.*) Les fibres dont les muſcles ſont composez, ne ſont qu'une ſuite & un enchaînement de petites veſicules ellyptiques attachées les unes aux autres.

On en croit aujourd'hui ſur ce fait le fameux Mr. Leuvenoëk, du moins ceux qui attribuent la contraction à l'eſprit animal, fondent là-deſſus leur ſentiment.

(2. *Ax.*) Pour qu'une fibre ainſi compoſée ſe contracte, c'eſt à dire, ſe raccourciſſe, il faut, ou que les veſicules ſe replient les unes ſur les autres, ou bien que s'élargiſſant en tout ſens, d'ovales elles deviennent rondes.

(3. *Ax.*) Si les veſicules ſe replient la fibre deviendra plus courte, mais ſa largeur demeurera la même : ſi elles ſe dilatent en tout ſens, & qu'elles deviennent rondes, la fibre doit recouvrer en largeur ce qu'elle perd en longueur.

Il ſeroit facile de démontrer cela géometriquement, ſi je n'avois renoncé dès le commencement à ces preuves abſtraites. Dans la contraction du muſcle ſa diminution en longueur eſt ſenſible, paroît à vûë d'œil & n'eſt conteſtée de perſonne ; ſon augmentation en largeur n'eſt du tout point ſenſible.

Si cette augmentation du muſcle en largeur dans la contraction étoit auſſi ſenſible que ſa diminution en longueur, tous en conviendroient comme de celle-ci : or tout le monde n'en convient pas, ce qui ſuffit

pour nier cette augmentation en largeur, quand même l'experience de Gliſſon ne la détruiroit pas.

(5. *Ax.*) Donc la fibre ne ſe contracte point par la dilatation des veſicules, mais par le repliement des unes ſur les autres.

(6. *Ax.*) Donc elle ne reçoit rien dans ſa contraction qui n'eſt que l'effet de ſon reſſort.

(5. *Prop.*) Donc la dilatation du muſcle par les liquides ſe fait ſeulement en longueur, ce qu'il falloit prouver.

Ce n'eſt pas aſſez que le ſang & les eſprits concourent enſemble au mouvement des muſcles, j'ajoute qu'ils ſe prêtent un ſecours mutuel dans cette action: le ſang favoriſe le cours des eſprits, ceux-ci ſoutiennent le mouvement du premier. Le ſang ſeroit peutêtre trop groſſier & les eſprits trop ſubtils, pour une action qui demande, & de la promptitude, & de la conſtance. Le ſang tout ſeul auroit-il pû fournir à ces mouvemens que nous faiſons avec tant d'agilité? Les eſprits tous ſeuls auroient-ils pû ſoutenir la continuité d'un long & violent effort? Il falloit donc que l'activité des eſprits fût retenuë par la viſcoſité du ſang, & que la lenteur de celui-ci fût animée par la vivacité des premiers, & quoique nous ne puiſſions pas pénetrer la maniere dont ils agiſſent, nous pouvons pourtant aſſûrer que ces liqueurs relâchent le muſcle en étendant ſes parties en longueur, & que les fi-

bres allongées se remettant dans leur premier état par leur propre ressort, poussent à leur tour les liquides, qui s'accumulant en plus grande quantité, & poussez toujours par la même force, surmontent aussi à leur tour le ressort des fibres, & les allongent de nouveau, ce qui suffit pour perpetuer les mouvemens necessaires.

A l'égard des mouvemens libres, comme ils dépendent presque toujours de deux muscles antagonistes, un d'eux ne peut se contracter que par le relâchement de l'autre, il faut donc les regarder comme se tenant l'un & l'autre dans un parfait équilibre, recevant chacun dans cet état pareille quantité de sang & d'esprits; mais dès que la volonté détermine une plus grande quantité d'esprits vers un de ces muscles, l'équilibre étant rompu, ce muscle se relâche davantage, & donne le moyen à l'autre de se contracter : mais parce que celui-ci ne peut se contracter qu'il ne repousse le sang & les esprits, ces deux liqueurs s'accumulant joignent leur effort à celui des nouveaux esprits que l'ame fait couler dans le muscle contracté, qui aussitôt se relâche, pendant que l'autre se contracte de nouveau.

De là il suit, qu'il ne faut pas une aussi grande quantité d'esprits que l'on pense pour faire agir les muscles, car dans ceux qui servent aux mouvemens necessaires, l'impulsion du sang fait quasi tout l'effort, & suffit presque pour allonger le muscle.

Dans les volontaires, si la partie est une situation droite, les muscles ant nistes étant dans l'équilibre, la mo quantité d'esprits que l'ame détermine un de ces muscles, suffit pour rompr équilibre, & donner occasion à l'aut se contracter, tout comme le plus poids ajouté à une balance en équil fait précipiter un bassin en bas & é l'autre. Que si la partie que l'on ve muer est tout à fait flechie, il ne fau non plus beaucoup d'esprits pour rel le muscle contracté, car le sang acc pendant la contraction faisant un continuel contre le muscle, pour peu prits qui y accourent, ils surmontent ensemble la resistance de son ressort, relâchant permettent à l'autre de se tracter.

Voici encore, Monsieur, en quoi sentiment differe du vôtre. Vous v que l'ame agisse immédiatement su fibres, & moi je veux qu'elle agisse s esprits. La raison qui me fait embras dernier parti dépend, comme vous vo des principes que j'ai posez, par lesq je considere la contraction de la comme son effet propre, indépen des autres corps; au lieu que le relâ ment étant l'effet d'une impression é gere, & cette impression ne pouvant que des liquides qui entrent pour lors le muscle, il faut qu'un de ces liq soit soumis à la volonté.

Pour mesurer la proportion de la force des muscles avec les poids qu'ils levent, il ne sera pas besoin d'avoir recours à la Géometrie, encore moins à l'Algebre; car comme cette force dépend du ressort de la fibre, que l'on ne sçait point de combien de fibres un muscle est composé, puisque l'on pousse ce progrès presqu'à l'infini, & que de plus il est impossible de séparer une fibre simple, dont on puisse mesurer le ressort, je crois qu'il est aussi impossible de supputer cette proportion.

Cependant cela ne doit pas nous allarmer, & nous ne devons pas craindre que l'ignorance de ce calcul nous engage à des mouvemens audessus de nos forces & capables de démonter nôtre machine : car en cela la Géometrie naturelle est la plus sûre, & chacun sent fort bien en soi cette proportion, & jusqu'où peut aller sa force. Cette connoissance que donne un sentiment naturel est même plus certaine, que celle qu'on acquiert par des démonstrations géometriques, qui n'ont de certitude qu'autant qu'elles roulent sur des corps sensibles, mais qui perdent toute leur réalité, dès qu'on les applique à des objets de l'existence desquels on n'est assûré que par conjectures. Il seroit à souhaiter que les Medecins usassent plus sobrement de certaines connoissances qu'ils ont adoptées, & qui, mises en œuvre avec moderation, peuvent veritablement éclaircir les ques-

tions les plus épineuses, & faire honneur à ceux qui les traitent ; mais qui poussées trop loin, répandent quelquefois de nouveaux nüages sur des matieres déja assez obscures d'elles mêmes.

Voilà, Monsieur, mon sentiment sur vôtre these & sur la question qui en fait le sujet. Je ne me flate pas d'en avoir atteint le but, persuadé que la meilleure explication est celle qui s'en éloigne le moins. Le mouvement des muscles sera toujours une de ces questions où il est plus facile de combattre le sentiment des autres, que d'établir solidement le sien. Je suis &c.

Nous jugeons avec confiance que Monsieur Bertrand n'est pas loin du but. C'est déja une gloire sûre pour lui que d'avoir proposé une explication si claire d'une des plus difficiles questions de l'Anatomie qui a tant exercé les fameux Stenoni, Mayow, Willis, Perrault, Borelli, Bernoüilli, & depuis peu Mr. Astruc. Nous souhaitons que Mr. Bertrand derobe souvent à sa pratique quelques heures, aussi bien employées que celles qu'il a données à l'éclaircissement de cette question.

ARTICLE LVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE DANNEMARK,

DE COPENHAGUE.

MOnsieur Thormodus Torfœus continuë d'éclaircir par de sçavantes dissertations l'ancienne histoire de Dannemark & de Norvege. Vous avez parlé de *sa suite des anciens Rois de Dannemark*, & de son *histoire de Groenland* : dans le livre qu'il vient de donner il reprend la suite des Rois de Dannemark, & nous donne l'histoire des Rois Gormond, Haralde & Suenon.

Trifolium historicum de Gormo, Haraldo & Sueno. Hafniæ, apud Lieben, in 4°.

DE VOLFEMBUTEL.

Luther fit brûler le corps de Droit Canon dans le commencement de sa Reforme. Sa secte augmentée & enrichie par l'usurpation des biens Ecclésiastiques a eû besoin de loix Canoniques, on s'est accommodé d'une partie de celles que Luther avoit brûlées, & elles sont aujourd'hui la regle des Tribunaux Ecclésiastiques parmi les Lutheriens. Voici un

nouvel ouvrage pour en enseigner la pratique.

Martini Schraderi de causis fori Ecclesiastici tractatus ex jure communi Civili & Canonico, necnon constitutionibus ac observantia Ecclesiarum, imprimis verò Evangelicarum, deductus, in 4°. Volfembutel.

DE GRATZ.

Valder vend trois livres nouveaux sur les cas de conscience.

P. Octavii Mariæ Clerici Regularis repertorium morale utriusque fori, continens mille quæstiones, 2. tomes *in* 8°.

Ejusdem trecenta dubia in 8°.

Joannis Baptistæ Pitton tractatus tres. I. *Constitutiones Pontificiæ & Romanarum Congregationum decisiones ad Confessarios utriusque fori spectantes.* II. *Universalia sacrorum Rituum Congregationis decreta omnibus utriusque Cleri Ecclesiasticis ubique locorum existentibus perutilia & necessaria.* III. *Constitutiones Pontificiæ & Romanarum Congregationum decisiones ad Parochos utriusque Cleri spectantes*, *in* 12.

On vend chez le même Libraire un traité des scrupules tiré du celebre Casuiste Italien Bossus. *Tractatus de scrupulis ex opere R. P. Joannis Angeli Bossi*, *in* 8°.

DE CONSTANCE.

Un Pere Benedictin a traduit de l'Ita-

sien, l'art Epistolaire du Comte Tesauro, Auteur que tout le monde convient n'avoir eû que trop d'esprit.

Ars Epistolaris Illustr. Com. & Major. Insignium Equitis D. Emmanuelis Thesauri, Pat. Taur. Quæ quatuor persuasionis : historica, Logica, Ethica, Pathetica ; & quinque harmonicarum, Ethicarum, Patheticarum, Logicarum & Metaphoricarum figurarum genera complectens, brevi, clarâ ac facili methodo, narrationum, descriptionum, epistolarum, historicarum, oratoriarum, poëticarum, præcepta & exempla ; quin & orationis cujuslibet faciendæ principia subministrat. Hanc Italico idiomate conscriptam, ab oblivione vindicatam, Latinam reddidit, notis illustravit, indice auxit P. Magnus Schleier. Ord. S. S. P. Benedicti in libero & Imper. Monast. Elchingensi Professus. Constantiæ, sumptib. Johannis Wolffgangi Beurlein, Gorliliani hæredis, Bibliopol. Ulm. in 8°.

DE FRANCFORT.

Konig a imprimé une histoire des Cardinaux qui se sont distinguez par leur érudition & par leurs écrits.

Purpura docta S. vitæ, legationes, res gestæ, obitus, aliaque scitu ac memoratu digna S. R. E. Cardinalium, qui ingenio, doctrina, eruditione, scriptis, libris editis, & elucubrationibus quibuscumque ab anno

redemptionis humanæ D X L. usque ad ætatem nostram præ cæteris orbi Christiano inclaruere, desumpta ex Alphonso Ciaconio Andrea Victorello, Augustino Oldoino, aliisque, in libros digesta, & in lucem edita per Georgium Josephum Eggs SS. Th. Doct. Cæsareo, Ecclesiæ ad S. Martinum Rheinfeldæ Custodem & Seniorem. Liber I. & II. qui continent ccvii. eorum vitas. Cum permissu superiorum in fol. Prostant Francofurti apud Joannem Georgium Konig.

Le même Libraire vend un recueïl de dissertations curieuses sur diverses parties de la Medecine. Mr. Zuinger fameux Medecin de Basle les a revûës & augmentées.

Fasciculus dissertationum Medicarum selectiorum, quibus curiosa non minùs quam utilia scientiæ Apollineæ diligenter pertractata & accuratè exposita sistuntur. Theodorus Zuingerus revidit, emendavit & auxit. 8°. 1710. *apud Joh. Lud. Konig.*

On a réimprimé *l'histoire Palatine* de *Pareus continuée jusqu'à nôtre tems*, in 4. Mr. le Baron Pelzhoffer a donné un traité sur les secrets de la politique en livres.

Domini Francisci Pelzhofferi S. R. I. Bar. de Sehonau &c. arcanorum Statûs libri X. I. De arcanis Statuum in genere. De arcanis Regiæ, sive imperio unius. De arcanis Poliarchiæ, sive imperii .... vium. IV. De Jure Legationum. V. De Confœderationum. VI. De ærario & ...

publicis. VII. *De Religione.* VIII. *De Consilio & Justitia.* IX. *De Armandia & arte bellica.* X. *De Jure pacificationum. in 4°. Francofurti, prostat apud Joh. Adolphum.*

D'AUGSBOURG.

Il a paru ici deux ouvrages importans sur le Droit Canon.

Rev. ac Illustrissimi D. D. Francisci Antonii Begnudellii Basci SS. Theol. Doctoris, Cathed. Eccles. Frisingensis Canonici Cap. & Vicarii generalis &c. Bibliotheca Juris Canonici & Civilis practica, in fol. 4. tomi. Augustæ Vindelicorum & Dilingæ apud Joannem Casparum Beneard.

R. P. Augustini Michel Ord. S. Aug. Can. Reg. Theologia Canonico Moralis tomus 3. & ultimus de Sacramentis in genere & specie fol. ibid. apud eundem.

DE COLOGNE.

Metternich a fait une nouvelle édition *des extraits choisis des Poëtes anciens & modernes* que le P. le Brun avoit mis à la fin de son apparat poëtique : livre plus propre qu'aucun autre à former d'excellens Poëtes, & à donner la veritable idée des differens stiles & du veritable caractere des meilleurs Poëtes.

Il a paru en même tems de nouvelles éditions de deux autres livres sur la versifica-

tion, *des observations pratiques sur les [illegible] des vers Latins, éclaircies par des exemples choisis des meilleurs Poëtes anciens & modernes, par le P. de Reno Jesuite, avec un traité du même Auteur sur les cesures de Virgile.* L'autre livre du même genre, dont on donne une troisiéme édition augmentée, est *la pratique de la versification Latine par le Pere Aler Jesuite.*

Observationes practica veterum & recentiorum Poëtarum exemplis illustrata in usum scholarum & Poëseos cultorum, à R. P. Joanne de Reno à Societate Jesu. Edition nova prioribus emendatior, versuum qui in toto opere citantur loco accuratè notato, & appendice de censuris Virgilianis aucta. Colonia, apud Henr. Rommers-Kirchen 1710.

R. P. Pauli Aler Soc. Jesu praxis Poëtica, sive methodus quodcumque genus carminis facilè & eleganter componendi, omnibus Poëseos amatoribus perquam utilis, studiosis vero adolescentibus maximè necessaria, & pracipuè accommodata, editio tertia emendatior. Colonia, apud Servatium Noethen.

DE MAYENCE.

Mr. Honcamp donna il y a plusieurs années une refutation de l'histoire critique de Mr. Simon. Mr. le Clerc fit l'extrait de cette refutation dans sa Bibliotheque universelle, en partie, plûtôt qu'en juge.

Mr. Honcamp distrait par d'autres occupations vient enfin de répondre à Mr. le Clerc.

Son premier ouvrage contre Mr. Simon est intitulé. *Apologia sanctarum Scripturarum & sanctorum Patrum.*

Celui qui vient de paroître a pour tître. *Justificatio Apologiæ sanctarum Scripturarum & sancto um Patrum, adversùm censuram Domini Joannis Clerici, per Matthæum Homcamp. Moguntiæ, apud Mayerum in 8°.*

Il a paru ici deux livres de Grammaire, un Dictionnaire Latin-Grec fort ample, & une nouvelle Grammaire Latine raisonnée.

R. P. Jacobi Bayers S. J. Pedagogus Græcus Latinæ juventutis, sive Lexicon Latino-Græcum novissimum, locupletissimum, expeditissimum, in quo omnia ferè Latinorum vocabula Græcè redduntur : maximaque ac plurimæ Græcorum, tùm nominum, tùm verborum difficultates, subjunctis eorum præcipuis casibus, temporibus, regimine & constructione deplanantur. Opus juventuti φιλέλληνι *utilissimum, & ad summam facultatem usumque Scholasticum studiosè accommodatum. Cum privilegio sac. Cæs. Maj. Moguntiæ, typis & sumptibus Joannis Meyeri in* 8°.

R.P. Nicolai Hertling scientia Latinitatis ex ejus origine miscellæ & interpolationis, triplici Græcismo syntagma, in quo verborum, proverbiorum, sententiarum, locutionum syn-

raxeos totiusque Latinæ rei, dejectis in Hellade fundamentis, Romanæ linguæ ultimi recessus explorantur, & è Græcis orta difficultates deplanantur, Græco-Germanica quoque, seu moderna Germanica, suis ex hellenismis illustratur, ad Græcæ, Latinæ, Germanicæque linguæ studiosos juvandos & excitandos curiosos. Cum gratia & privilegio sacr. Cæs. Majest. Moguntiæ, typis & sumpt. Joan. Meyeri in 8°.

L'Auteur de ce dernier ouvrage pose pour fondement de sa Grammaire que la langue Latine est toute Grecque dans son origine, & qu'il faut avoir recours au Grec pour l'éclaircir & pour resoudre les difficultez qui embarrassent les Grammairiens. Il prétend que l'Aleman vient aussi du Grec, & que c'est dans la Grece qu'il faut chercher l'origine de beaucoup de mots Alemans.

D'ITALIE, DE ROME.

Le traité du point d'honneur qui paroit ici sous le titre, *della scientia chiamata Cavalleresca, libri tre alla Santita di nostro Signore Papa Clemente XI. In Roma, presso Francisco Gonzaga in via lata in* 4°. n'est pas du Cavalier Paul Alexandre Maffei, mais du Marquis Scipion Maffei de Verone. Dans le premier livre on oppose la raison aux fausses regles d'honneur dont la Noblesse est esclave, on les refute dans

le second livre par l'autorité, dans le troisiéme on fait voir les inconveniens de leur pratique. L'ouvrage est solide & bien écrit, & l'on n'a point encore attaqué avec autant de force, ni avec autant d'art, les funestes illusions de la Noblesse sur l'honneur & sur la vengeance. L'Auteur distingue avec beaucoup d'intelligence la veritable idée de l'honneur, de tant de fausses idées qu'on s'en forme. Mais pour donner plus d'avantage à ses adversaires il leur passe les deux définitions de l'honneur auxquelles toutes les autres se réduisent. *L'honneur est l'opinion que le Public a de nous; l'honneur est l'hommage que le Public rend à nôtre merite*, & il fait voir qu'en admettant ces définitions, on peut encore démontrer la fausseté des maximes fondamentales de l'erreur où est la Noblesse, *que l'honneur ainsi entendu est le plus grand de tous les biens, un bien préferable à la vie, à la patrie, aux loix, que cet honneur exige qu'on se vange quand on est offensé, que la vengeance repare l'honneur.*

L'exemple des Nations les plus polies confond les Cavaliers vindicatifs. Jamais chez les Romains, ni chez les Grecs, on n'a terminé par le duel les querelles particulieres. C'est dans les forêts du Nord & parmi les Sauvages qui les habitent, qu'il faut chercher l'origine de cette coûtume barbare, que leurs Rois ont tâché d'arrêter par des loix sages & severes. Les Lom-

Propaganda fide, avant qu'on l'élût
l'Ordre des Minimes pour l'élever
copat, elles remplissent deux tomes
La préface du premier tome est de
letta ; la préface du second est de
L'histoire de l'Academie où Mr.
mezzi a parlé, & les raisons qu'
parler Italien, sont le sujet de
miere préface.

Mr. Nicolai Evêque de Capacci
cherché dans une dissertation hist
& canonique l'ancienne maniere
verner les Eglises vacantes par un
Visiteur.

Dissertatio historico-Canonica de
po Visitatore, seu de antiquo regimine
sia vacantis.

L'Eminentissime Cardinal Imperial
tecteur de l'Academie des Nobles
ninnes erigée sous les auspices de

a strada al santuario mostrata a Cle- i quali aspirano al Sacerdozio, dal re Antonio Feresti da Carpi della Com- ia di Giesu.

DE VENISE.

es Italiens, comme on l'a déja observé, riches en histoires particuliéres. Il est de villes qui n'ayent plusieurs Histo- s. Le Comte Antoine del Corno vient de ner des mémoires historiques sur la de Feltri dans la Marche de Trevise.

lemorie historiche di Feltre con diversi enimenti nella marca Trivigiana e nell ia accaduti e con distinta relazione di i i Principi Vescovi, e Gouvernatori che inarono detta citta sino lanno 1410. *ag- ıtovi il catalogo delle iscrizioni antiche ıderni del Conte Antonio del Corno, Dot- delle leggi. In Venezia, per Dominico Borghi, in 4°.*

'Auteur avance un fait qu'il devoit sou- r de preuves claires & fortes, car il se- rivement contesté : il prétend qu'un ıtilhomme de Feltri nommé Pamphile taldi est le veritable Inventeur de l'Im- nerie, & que Faust l'apprit de lui, & alla mettre en pratique à Mayence.

Le P. Martin Orelli Barnabite Professeur Théologie à Macerate a fait imprimer une *dissertation* chez Antoine Polidore, *il soutient qu'on ne doit pas baptiser les ıns dans le ventre de leur mere.*

DE PISE.

Le Pere Grandi, celebre Mathématicien dont je vous ai parlé tant de fois, a donné une seconde édition de son ouvrage de la quadrature du cercle & de l'hyperbole.

Quadratura circuli & hyperbola per infinitas hyperbolas & parabolas Geometris exhibita, *in* 4°. Cette seconde édition est fort augmentée, l'Auteur y démontre la quadrature du cercle par des rectangles infinis ; Descartes l'a seulement proposée *dans ses œuvres posthumes.*

DE MILAN.

Mr. Jean Joseph Vagliano, qui travaille *à l'histoire des Archevêques de Milan*, vient de publier une nouvelle description du lac Maggioré.

Rive' del verbano descrizione Geografica, Idrografica, e Genealogica, in Milano, in 12.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Lhoyd, autrefois Evêque de Saint Asaph à présent Evêque de Lichfield, ne fera point paroître *son explication des semaines de Daniel.*

Ceux qui avoient entrepris une *nouvelle édition de Robert Etienne*, dont vous avez donné le projet dans vos nouvelles Lite-

taires il y a quelques années, ont abandonné ce dessein. Mr. Hudson poursuit vivement celui de donner une *nouvelle édition de Josephe*.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

On a fait une nouvelle édition de plusieurs opuscules du docte Président Brisson qui avoient paru avec d'autres traitez, sous le titre, d'*Opera varia*.

Barnabæ Brissonii Commentarius de spectaculis & de feriis, de priscis dierum appellationibus, de præcipuis Christianorum festivitatibus, de vetustis Baptismi ritibus, de spectaculorum abrogata licentia, de Judicialibus etiam feriis, & aliis insuper ex codice Theodosiano & antiquitate rebus, in 12.

On a aussi imprimé de nouveau deux traitez sur les chaussures antiques.

Balduinus de calceis antiquis & mysticis, & Julius Nigronius de caliga veterum, cum observationibus Joannis Francisci Nilantii & figuris, in 12. *Lugduni Batavorum.*

DE ROTTERDAM.

Mr. *Hoogstrate*, de qui nous avons une si belle édition de Phedre, a fait imprimer pour la seconde fois *ses poëmes Latins*.

D'AMSTERDAM.

On a imprimé ici *la discipline Ecclésiastique des Eglises Reformées avec les observations des Synodes Nationaux sur tous les articles.* Je n'y ai pas trouvé trois observations que les Synodes auroient dû faire. I. Que cette discipline est contraire à la discipline de toutes les autres sectes Catholiques. II. Que les Auteurs de cette nouvelle discipline ont retranché des pratiques observées constamment depuis les Apôtres. III. Que ces retranchemens ont été faits sans aucune autorité, ceux qui ont osé les faire n'ayant aucune mission, ni ordinaire, ni extraordinaire.

DE FRANCE, DE CLERMONT.

Nôtre Evêque & celui de Saint Flour ont condamné par un Mandement commun *trente cinq propositions* tirées des cahiers dictez par trois Professeurs du College des Peres de l'Oratoire *de Riom.* Les reflexions que font les sçavans & zelez Prélats sur ces propositions en découvrent tout le venin qui n'étoit pas fort caché. Elles contiennent le Baïanisme, & le Jansenisme, proposez avec moins de ménagement encore que dans la Theologie du Pere Juenin. Les Professeurs ne se sont pas retractez.

D'AUXERRE.

Professeur Benedictin de la Congré-
de Clugny a extremement édifié ce
e. Il avoit avancé dans ses cahiers
soutenir dans une these quelques
itions qui tendoient à favoriser les
les erreurs. Nôtre Evêque a trouvé
ui toute la docilité & toute la sou-
qu'il pouvoit souhaiter : le Profes-
cerement détrompé a signé le For-
e, publié une retractation claire &
, & engagé tous ses écoliers à signer
i le formulaire & sa retractation.

D'ANGERS.

a plus d'un an que le livre du Sr. *de*
rac sur le jeu me passa entre les mains.
ttendois que vous auriez la charité
ver certaines choses qui le meritoient
isqu'il vouloit écrire sur le jeu, &
proposoit de mieux faire que les au-
i avoient traité la même matiere, il
lire leurs ouvrages ; & il n'est pas
ble de n'avoir pas lû *les conversa-*
orales du Sieur du Tremblay, d'au-
us que rien ne lui étoit plus facile
les avoir. La lecture de cet ouvrage
t empêché de tomber dans une here-
ssiere sur la morale. Il a osé avancer
s. conventions qui se font entre les

Joüeurs sont licites & de droit naturel ; pourvû qu'elles se fassent librement & sans aucune tromperie de part & d'autre. Or il n'y a de droit naturel de conventions licites, que celles qui sont necessaires pour entretenir la societé entre les hommes. Et bien loin que celles qui se font entre les Joüeurs soient de cette nature, & que la societé en puisse tirer aucun avantage, il n'y a rien qui lui soit plus pernicieux que le jeu, quand il passe les bornes d'un simple amusement. C'est pourquoi les loix civiles & ecclésiastiques, les Romaines & les nôtres, l'ont défendu également. Cependant Mr. de Barbeyrac a eû la temerité de décider que celui qui a perdu est obligé de payer, & les loix défendent le payement, & ordonnent la repetition quand on l'a fait. Il prétend que l'égalité de la convention la rend legitime & le gain licite ; faux principe, s'il en fût jamais, autrement le düel seroit permis. Enfin les loix ont marqué tous les moyens par lesquels les hommes peuvent legitimement acquerir ; & bien loin d'y comprendre le jeu, elles l'ont condamné comme contraire au bon ordre de la societé civile, & même à la nature, qui ne peut souffrir qu'un homme s'enrichisse par la ruine d'autrui. Voilà ce que le Sieur de Barbeyrac auroit appris dans les conversations morales, s'il avoit cherché à s'instruire, & sur quoi vôtre amour pour la verité & pour le bien public ne vous permet pas de le laisser sans correction. D'ail-

urs il y a dans son livre de très-bons avis our se corriger de la passion du jeu, mais ui deviennent inutiles dans son systeme. ar si le jeu est un moyen licite pour s'enchir quand il n'y a point de fraude, on 'en doit point condamner les excès.

Trouvez bon que je prenne la liberté de ous faire encore une remarque sur un ourage dont vous parlez dans le même Journal. (Oct. art. 163.) *Le P. Lamy eût ôté* lites vous) *ces prétextes aux libertins, s'il ût entrepris d'amener les incredules à la Regien par des raisons qui ne fussent point ppuyées sur les opinions des nouveaux Philosophes, & qui fussent indépendantes de tous s systemes particuliers.* Rien n'est plus nsé que cette reflexion. Mais le P. Lamy e l'Oratoire, de l'ouvrage duquel vous arlez un peu auparavant, la meritoit comie l'autre ; puisqu'il ose bâtir sur ce paraoxe insoutenable, *que l'ame ne sent & ne oit point les choses en elles-mêmes, mais Dieu qui est le seul Auteur des sensaons.* Je dis que ce paradoxe est insoutenae, & je pourrois dire qu'il est pernicieux la Religion, puisque c'est faire de tout nivers un jeu de marionettes.

DE CAEN.

Le P. Brumoy Jesuite a publié un poëme artagé en deux livres sur l'Art de la errerie.

De Arte vitraria libri duo; Petro Brumoy Societatis Jesu. [illegible] typis Adami Cavelier 1712. [illegible]ges 53.

Il explique dans le premier livre la formation des cristaux & du verre. Il a fallu un genie naturellement poëtique pour exprimer heureusement les diverses preparations de la matiere dont on fait le verre. Cette difficulté n'ôte rien à la beauté du vers, ni à la finesse de l'expression; la beauté du vers & de l'expression n'ôte rien à l'exactitude des descriptions. La posterité en lisant ce poëme connoîtra clairement quel a été parmi nous l'Art de la verrerie. Que nous serions heureux si nous pouvions étudier toutes les coûtumes anciennes dans de pareils ouvrages! La description du temple de l'Esperance qui finit le premier livre est pleine d'esprit, il en paroît encore davantage dans le second livre qui explique les usages du verre. Nôtre Poëte partage entre les Divinitez l'invention de ces usages, les fictions sont bien imaginées & délicatement touchées.

DE PARIS.

Les Odes sur le vin de Bourgogne & sur le vin de Champagne, ont des traducteurs en vers qui leur ont conservé leurs beautez. On sent dans la traduction de l'Ode sur le vin de Bourgogne, une main habile,

n maître de l'Art : dans celle du vin de Champagne, un beau genie & une imagination vive qui promettent un grand Poëte. Ces traductions se vendent chez Etienne.

Mr. de Lisle a publié *une carte de l'ancienne Italie, voisine de Rome*, necessaire à ceux qui lisent les Historiens Romains, on connoît l'exactitude de l'érudition de l'Auteur.

Nous parlerons incessamment de plusieurs livres nouveaux.

De la vie de Sainte Therese par Mr. de Villefore.

Des mœurs des François, par Monsieur le Gendre.

Du traité de la digestion des alimens & des maladies de l'estomac, par Monsieur Hecquet.

Des lettres pour & contre, sur la fameuse question, si les Therapeutes de Philon ont été Chrétiens.

Des Interêts des Princes d'Alemagne, traduits du Latin d'Hipolite à Lapide.

Du troisiéme tome de l'histoire dogmatique de la Religion, par Mr. Sommier.

De toutes les oraisons funebres de Monseigneur le Dauphin fils de Louïs le Grand.

On aura dans les Memoires du mois prochain les extraits de beaucoup de ces livres. Le Public les a tous reçus trés-favorablement.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire
Sciences & des beaux Arts. M
d'Avril 1712.

ART. XLIII. *Histoire de l'Egli Tome cin depuis l'an* 840. *jusques à l'an* 110
Page

ART. XLIV. De re beneficiaria l ber singularis &c. *Livre singulier tou chant les benefices, où est résoluë la fa meuse question, s'il est permis de pos seder plusieurs benefices &c. Par l'Al bé de Sidichembech.* p.56

ART. XLV. De re beneficiaria, si ve de non possidendis pluribus be neficiis &c. *Sur la matiere des bene fices, ou qu'il n'est pas permis de pos seder ensemble plusieurs benefices &c* page. 58

ART. XLVI. *Lettre d'un Docteur d Sorbone à un de ses amis, sur le livr intitulé*, de re beneficiaria, sub no mine Abbatis Sidichembechensi *Seconde lettre d'un Docteur de Sor bone sur le même sujet.* p.61

ART. XLVII. Raccolta di alcun

discorsi &c. *Recueïl de quelques discours composez par des Peres de la Compagnie de Jesus.* p.622
ART. XLVIII. *Lettres sur le culte & l'invocation de la très-Sainte Vierge & des SS. écrites à Mr. d'Abbadie par le P. de Soüastre Jesuite.* p.627
ART. XLIX. *Dissertation sur une medaille de Claude le Gothique, par le R. P. Chamillart Jesuite* p.645
ART. L. *Observation de l'éclipse de lune du 23. Janvier 1712. faite à Caën par le P. Aubert Jesuite, Professeur de Mathematique.* p.653
Extrait d'une lettre du même Pere Aubert, qui contient une observation d'Anatomie. p.655.
ART. LI. *Dissertation sur la mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les Ducs de Normandie y prétendirent.* p.656
ART. LII. *Lettre de Mr. le Baron de Leibnits à Mr. Hartsaeker.* p.676
ART. LIII. *Lettres en forme de dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun, & sur l'origine de celle de Dijon.* p.680
ART. LIV. Observationes mathematicæ & physicæ in India & China factæ. *Observations de Mathematique*

& de Physique faites dans les Indes & la Chine, par le Pere Noël de la Compagnie de Jesus. p.694
ART. LV. *Lettre de Mr. Bertrand Medecin aggregé au College de Marseille, à Mr. Deidier Professeur en Medecine, sur le mouvement des muscles.* p.704
ART. LVI. *Nouvelles Literaires.*
De Dannemark, de Copenhague. p.723
De Volfembutel. ibid.
De Gratz. p.724
De Constance. ibid.
De Francfort. p.725
D'Augsbourg. p.727
De Cologne. ibid.
De Mayence. p.728
D'Italie, de Rome. p.730
De Venise. p.733
De Pize. p.734
De Milan. ibid.
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Hollande, de Leyde. p.735
De Rotterdam. ibid.
D'Amsterdam. p.736
De France, de Clermont. ibid.
D'Auxerre. p.737
D'Angers. ibid.
De Caën. p.739
De Paris. p.740
Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1712.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1712.

ARTICLE LVII.

LA PERPETUITE' DE LA Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie, tome quatriéme, contenant un examen particulier de la conformité de la doctrine des Grecs & de tous les Chrétiens Orientaux avec celle de l'Eglise Latine ; plusieurs nouveaux éclaircissemens touchant les Auteurs & les faits alleguez dans les précedens volumes, & la refutation de tout ce qui a été objecté contre les attestations, ou autres pieces qui ont été produites. A Paris, chez Jean Baptiste Coi-

gnard Imprimeur du Roi ruë Saint Jacques 1711. *in* 4°. *pages* 824. *ſans la table*.

RIEN ne fait mieux ſentir combien la partialité aveugle l'eſprit, ou combien la ſincerité a peu de part dans les diſputes, que la continuation de celle qui a fait tant de bruit, & qui fut excitée par *le livre de la perpetuité de la Foi* touchant l'Euchariſtie. Quoique la conformité des ſectes Levantines avec l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, ne fût & ne pût être douteuſe à perſonne qui eût voulu s'en inſtruire, la multitude des atteſtations que produiſirent les Auteurs, porta cette conformité à un degré d'évidence qui ne permettoit plus de la conteſter : cependant les Calviniſtes n'ont ceſſé de chicaner. A des faits, à des actes, ils ont oppoſé des ſiſtemes, des conjectures, des ſubtilitez metaphyſiques ; ils ont eû recours aux injures, aux calomnies, ils ont chanté victoire juſque dans le titre de leurs réponſes ; la populace incapable

d'examen s'eſt laiſſé impoſer. Mr. l'Abbé Renaudot, indigné de la mauvaiſe foi des Miniſtres, & touché de l'aveuglement des peuples, a crû qu'il devoit publier quelques éclairciſſemens ſur cette diſpute qui miſſent la matiere dans un plein jour : éclairciſſemens que les Auteurs du livre *de la perpetuité de la Foi* n'avoient pû donner, parceque les manuſcrits dont Mr. l'Abbé Renaudot les a tirez, n'ont été apportez du Levant que depuis l'impreſſion du troiſiéme tome de la *perpetuité*.

EXTRAIT DU PREMIER LIVRE.

Etat des ſectes Orientales.

L'Auteur commence par donner une idée exacte des ſectes dont il veut prouver la conformité avec l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie. On connoît aſſez les Grecs, mais pour les autres ſectes Orientales, on n'en a que des connoiſſances confuſes, qui ont autoriſé des Ecrivains hardis à ſoutenir que les queſtions

qui les séparent de nous, sont des questions de nom : c'est dans leurs Auteurs les plus estimez, dans les écrits de leurs Patriarches, dans leurs Liturgies, que Mr. l'Abbé Renaudot a puisé la connoissance qu'il nous en donne.

Les Nestoriens viennent des Sectateurs que l'Heresiarque Nestorius eut dans la Cilicie & la Mesopotamie. C'est là que la secte condamnée & proscrite se cantonna, elle y avoit jetté de profondes racines, même avant que Nestorius la fit éclater. Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste, veritables Auteurs de cette heresie, en avoient infecté toute la Cilicie. Ibas d'Edesse la fit passer dans la Perse, où ces heretiques ayant occupé le siege de Seleucie, attirerent à leur erreur tous les Chrétiens soumis aux Rois de Perse. Ils se trouverent déja établis, & fort répandus, quand les Sarrasins se rendirent maîtres de l'Empire Persan. Ils convertirent depuis beaucoup de peuples dans l'Inde & dans la Tartarie, ils infecterent de leurs erreurs ce qui

reſtoit de Chrétiens dans les Indes, ils pénetrerent juſqu'à la Chine, & l'on a des preuves que le monument Chrétien qu'on y découvrit en 1625. avoit été érigé par des Neſtoriens.

Un Auteur Portugais aſſez mal inſtruit a écrit que la ville de Meliapor n'a pas pris le nom de Ba-Touma, ou San-Thomé, de l'Apôtre Saint Thomas, mais d'un certain Prédicateur Neſtorien nommé Thomas. Mr. Renaudot ne ſouſcrit point à cette opinion, & il croit que Saint Thomas a prêché dans l'Inde, ou par lui-même, ou par ſes premiers Diſciples, quoique dans la ſuite le Neſtorianiſme ait tellement prévalu dans cette malheureuſe Chrétienté, qu'à l'arrivée des Portugais il n'y avoit pas dans tous ces païs une ſeule Egliſe exemte des erreurs des Neſtoriens.

Nôtre ſçavant Auteur démêle habilement l'artifice de ces heretiques: ils ſe trouverent dans un terrible embarras après le Concile de Chalcedoine; ſéparez de la Communion de tout le monde, leur hierarchie étoit réduite à quelques Evêques

depoſez : ils connoiſſoient le b
d'une ſucceſſion Apoſtolique
plus éclairez que nos Proteſtan:
regardoient cette ſucceſſion
me le caractere d'une Egliſe
tholique. L'occupation du ſie
Seleucie leur fournit le moyen
cherchoient de ſe faire deſce
des Apôtres : ils ſuppoſerent
Saint Thadée Apôtre d'Edeſſe
la Syrie, de la Meſopotamie
la Cilicie, étoit l'Apôtre Saint
dée. Ils le firent paſſer en Perſ
feignirent qu'il y avoit fondé l
ge de Seleucie. Ils donneren
ce fondement à l'Evêque de S
cie, transferé depuis à Babylon
tître de Catholique, inferieur
lui de Patriarche, mais ſupe
à celui de Metropolitain. Ai
forma leur hierarchie, telle q
ſubſiſte encore. Mr. Renaudo
blie une notice de l'Egliſe N
rienne qui en fait voir l'étendu
Strozza, trompé par que
Prêtres Neſtoriens, a crû, &
dans ſon traité *de Dogmatibus*
daeorum, qu'ils expliquoient C
liquement les expreſſions N

riennes dont leurs livres sont pleins : rien n'est moins vrai. Les Nestoriens d'aujourd'hui ont conservé tout le venin de l'erreur condamnée dans Nestorius ; ils ne la dissimulent pas, & ils disent nettement que l'union de JESUS-CHRIST avec le Verbe n'est *qu'une union de volonté, de bienveillance, d'operation, d'inhabitation*, & ils expliquent *cette descente, ou inhabitation du Verbe dans Jesus-Christ*, par les mêmes termes qu'ils employent à signifier la descente du Saint Esprit dans Marie pour y former le corps de JESUS-CHRIST : ils n'appellent jamais Marie *mere de Dieu*.

Leur foi sur l'Eucharistie est pure, nôtre Auteur le démontre par le silence des Jacobites leurs ennemis, qui leur auroient fait quelque reproche sur cette erreur ; par les écrits des Théologiens Nestoriens les plus fameux, le Patriarche Elie, Ebneltaib, Amrou, Ben, Matari ; enfin par leurs Liturgies. Saint Cyrille reprochoit à Nestorius que dans son opinion l'Eucharistie n'étoit que le corps d'un hom-

is ce reproche même ne
douter que Nestorius ne
resence réelle. L'Historien
s des travaux d'Alexis de
Archevêque de Goa pour
rsion des Nestoriens de Ma-
a laissé échaper une expres-
e Mr. Allix Calviniste a fai-
r l'objecter aux Catholiques.
istorien dit que l'Archevê-
rouva dans leurs Liturgies
oup d'erreurs & d'abus tou-
l'Eucharistie, & il ajoute qu'il
que les heretiques des derniers
les ont prises d'eux. Si ces pa-
peuvent fonder quelque soup-
il est aisé de le dissiper. On a
ctes du synode tenu par Alexis
Meneses, & les reglemens qu'il
contre ces abus. Il paroît qu'au-
de ces abus ne supposoit dans
Chrétiens de l'Inde quelque er-
r contraire à la presence réelle
ailleurs leur Liturgie qu'on a just-
ient parfaitement leur foi sur cette
rité attaquée par les Calvinistes.
Les Jacobites, que l'on appelle
al à propos Eutychiens, puisqu'ils
isent anathême à Eutyches, font

néanmoins les restes de la secte de cet Heresiarque ; mais qui ont renoncé aux expressions grossieres dont il se servoit, auxquelles ils ont substitué les subtilitez de Severe, faux Patriarche d'Antioche. Ils ont pris le nom de Jacobites, d'un Moine vagabond & intriguant qui soûtint le parti dans la désolation où il se trouva après le Concile de Chalcedoine : il s'appelloit Jacques, surnommé Zanzale & Baradat, surnoms que son exterieur pauvre & austere lui avoit fait donner. Il fut ordonné secrettement Archevêque par les Evêques de la secte prisonniers. Il parcourut tous les païs où la secte étoit répanduë, il ordonna des Prêtres, des Evêques, des Diacres, il réünit les heretiques divisez entre eux, & donna à leur fausse Eglise la forme qu'elle conserve encore. Ils sont divisez en trois nations, dont chacune a son Patriarche, & quelques usages differens : les Cophtes, ou Egyptiens, dont le Patriarche successeur de Dioscore prend le titre de Patriarche d'Alexandrie ; les Suriens, dont le

Ethiopienne, les Historiens Jacobites la relation Portugaise d'Alvares, & l'histoire d'Ethiopie écrite en Portugais par le Pere Baltasar Telles Jesuite, dont il louë la fidelité & l'exactitude.

Il ne se contente pas de cette refutation generale, il releve en détail les mécomptes, ou les fraudes, de Mr. Ludolf, & il montre par des preuves certaines que les Ethiopiens reçoivent les livres de l'Ecriture rejettez par les Protestans, qu'ils ont pour la tradition la déference que les Protestans lui refusent, qu'ils reconnoissent ses Sacremens, qu'ils croyent la présence réelle, qu'on a eû tort de s'imaginer qu'ils n'adoroient pas l'Eucharistie.

Si leur foi est irreprochable, excepté sur le Mystere de l'Incarnation, leur discipline est fort repréhensible. On ne peut les excuser sur le délai, ni sur le renouvellement du Baptême, sur un vin artificiel dont ils se servent quelquefois dans les Saints Mysteres au défaut du vin naturel, les regles canoniques negligées dans leurs Ordinations, diverses pratiques Judaïques, la Circon-

cision, l'observation du Sabbat, l'abstinence de la chair de porc. A l'égard de la pluralité de femmes, elle n'est pas tolerée ; elle est défenduë sous peine d'excommunication ; mais cette peine n'empêche pas qu'elle ne soit fréquente, sur tout parmi les Grands.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette Eglise, c'est qu'elle est gouvernée par un seul Evêque étranger consacré par le Patriarche d'Alexandrie, qui lui défend expressément d'ordonner aucun autre Evêque : c'est cet Evêque qui couronne les Rois, & son autorité est fort grande.

Extrait du second & du troisiéme livre. Consentement de toutes les sectes anciennes avec l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie.

Les preuves de ce consentement qu'on lit dans le troisiéme tome *de la perpetuité de la Foi*, étoient certainement suffisantes ; & les Calvinistes n'y ont fait aucune réponse qui puisse leur donner la moindre atteinte : car des déclamations en l'air sur la

victoire de Mr. Claude sur *l'ami* basse & venale des Orientaux, capables de tout faire pour de l'argent des portraits affreux de tous les Ecrivains Grecs attachez à l'ancienne doctrine, des éloges outrez de l'Apostat Cyrille Lucar, des attestations de deux vagabonds, deux Ecrivains condamnez par toute l'Eglise Grecque pour avoir voulu combattre la foi de la presence réelle & de la Transubstantion, ne sont pas des moyens propres à infirmer des preuves telles que les actes des Synodes de l'Eglise Grecque.

Nôtre Auteur veut pourtant accabler de preuves les Calvinistes : il produit en témoignage tous les plus fameux Ecrivains Jacobites & Nestoriens ; leurs passages sont si clairs & si précis, que toute la subtilité des Aubertins, & des Claudes, ne pourroit pas y jetter la moindre obscurité : on y voit la presence réelle & la Transubstantiation établies, par les mêmes passages de l'Ecriture dont les Catholiques se servent en disputant contre les Calvinistes, on y voit toutes les objections des Calvinistes prévenuës.

Les preuves tirées des Liturgies sont encore plus pressantes, & ne sont pas moins formelles ; l'invocation du Saint Esprit, priere commune à toutes les Eglises orientales, fournit à nôtre Auteur une preuve qu'il défend contre les chicanes de Saumaise fondées sur une traduction infidelle : il justifie en passant les Grecs & les autres Orientaux sur l'erreur qu'on leur attribuë, de croire que la consecration ne se fait que par les paroles de l'invocation, & que les paroles de Jesus-Christ, que le Prêtre prononce un peu auparavant, n'ont aucune force pour la produire. Mr. Renaudot avouë que les Orientaux ne croyoient la consecration consommée qu'après cette invocation : mais il prétend qu'on leur impose, quand on leur fait dire que les paroles n'influent point dans la consecration, & il soutient que le sentiment des Grecs & des autres sectes Orientales n'a jamais été condamné.

La discipline de ces sectes rend manifeste la créance de la presence réelle, par des pratiques dont elle peut seule avoir été la cause : la

maniere de préparer la matiere de l'Eucharistie, le respect qu'on lui rend, les ceremonies de la consecration & de la Communion, suffiroient pour confondre la temerité des Calvinistes, quand toutes les autres preuves manqueroient. Il est certain que toutes ces sectes égalent, ou surpassent, l'Eglise Catholique dans ces marques exterieures de respect pour l'Eucharistie. La confession de foi qu'on fait avant de communier, sur tout dans l'Eglise Cophte, ne laisse aucun soupçon. Elle exprime nettement la Transubstantiation; l'addition qui y fut faite dans le douziéme siécle, & la dispute qu'elle excita, établit l'antiquité de cette confession.

L'adoration de l'Eucharistie est sans doute la preuve la plus décisive de la créance de la presence reélle. Un ou deux Ecrivains Catholiques ont douté si les Grecs & les Ethiopiens l'adorent; sur ce leger fondement, qu'ils n'élevent pas l'hostie incontinent après la Consecration. Nôtre Auteur dissipe ce doute par des autoritez décisives, tirées des li-

vres Ecclésiastiques & des Théologiens de ces deux Eglises, de celle des Jacobites, & de celle des Nestoriens : les miracles qu'il rapportent, l'horreur qu'ils ont des profanations volontaires, les reglemens établis pour prévenir les profanations involontaires, la Communion des malades & la Communion des plus petits enfans, achevent de mettre dans une entiere évidence que ces sectes croyent comme nous la présence réelle, & que Mr. Claude & ses défenseurs nient un fait aussi clair que les faits historiques les plus certains.

Extrait du quatriéme livre sur les Liturgies.

Le mot de Liturgie, par un usage reçu depuis plusieurs siécles parmi tous les Chrétiens, signifie la forme des oraisons & des ceremonies autorisées dans la celebration des Saints Mysteres. On l'appelle aussi Αναφορὰ, c'est à dire, oblation, sacrifice, & ce mot Grec est en usage chez les Syriens, les Cophtes & les Ethiopiens,

Les Grecs ont plusieurs Liturgies en leur langue, celle de Saint Jacques, celle de Saint Marc, celle de Saint Clement; mais ils ne se servent gueres depuis plusieurs siécles que de celle de St. Basile & de St. Jean Chrysostome, outre celle des Présanctifiez.

Les Nestoriens ont trois Liturgies: ils appellent la premiere la Liturgie des Saints Apôtres, c'est à dire, de Saint Thadée & de Saint Muris, le premier est l'Apôtre, ou un Disciple du même nom, pour leur Saint Muris, on ne le connoit que par les fables qu'ils en racontent. Ce pourroit bien être le Persan Muris, à qui Ibas a écrit cette fameuse lettre lûë au Concile de Chalcedoine, & comdamnée dans le cinquiéme Concile.

La seconde Liturgie des Nestoriens est de Theodore de Mopsueste, qu'ils appellent Saint Theodore l'Interprete. La troisiéme porte le nom de Nestorius. Ces Liturgies sont simples & formées sur celle de Saint Jean Chrysostome: elles sont en Syriaque, qui est la seule langue dont les Nestoriens se servent dans l'office divin, même dans les Indes.

La Liturgie qui porte le nom de Saint Jacques Apôtre,& qui a été en uſage dans l'Egliſe de Jeruſalem, eſt commune aux Melchites, c'eſt à dire, aux Syriens défenſeurs du Concile de Chalcedoine, mais engagez dans le ſchiſme des Grecs, & aux Jacobites. Ces derniers en ont plus de cinquante, ſi on croit Abraham Echellonſis : on en trouve dans les manuſcrits juſqu'à quarante & une differentes, dont Mr. Renaudot nous donne ici le catalogue avec quelques reflexions critiques. Il mépriſe fort l'édition faite à Rome de pluſieurs de ces Liturgies dans le Miſſel des Maronites : il aſſûre que cette édition n'eſt pas conforme aux manuſcrits. Ne pourroit-on pas dire, & n'eſt-il pas vrai-ſemblable, que ſi elle n'eſt pas conforme aux manuſcrits qu'a vûs Mr. l'Abbé Renaudot, elle a été faite ſur des manuſcrits differens de ceux qu'il a vûs ; & croira-t-on aiſément qu'on eût reçu en Orient dans l'uſage des Egliſes des Liturgies falſifiées à Rome ? On a pû y faire quelque changement de concert avec les Maronites, dans des

endroits ſuſpects de quelque erreur ; mais qu'on ait imprimé des Liturgies feintes, il eſt difficile de s'imaginer qu'on l'ait fait : on ne voit pas même à quel deſſein on l'auroit fait, & ç'auroit été rendre ſuſpecte la bonne foi des Romains en pure perte, & fort imprudemment.

Les Cophtes ont trois Liturgies. La premiere, qui ſert comme de canon aux deux autres, porte le nom de Saint Baſile ; la ſeconde, celui de Saint Gregoire le Théologien ; la troiſiéme, celui de Saint Cyrille, & cette derniere a porté le nom de Saint Marc autrefois, ſi on en croit un Ecrivain du païs. Elles ſont en Cophte, langue qui n'eſt plus en uſage. Leur original étoit Grec, & on a cet original Grec des deux premieres Liturgies dans un manuſcrit de la bibliotheque du Roi : la troiſiéme a été imprimée ſur un manuſcrit qui eſt maintenant dans la bibliotheque des Religieux de Saint Baſile de Rome.

Les Ethiopiens ont auſſi pluſieurs Liturgies. Celle qui eſt d'un uſage plus commun eſt tirée de la pre-

miere des Cophtes : elle a été imprimée à Rome avec deux autres. Le Pere Vanslebe Dominicain avant sa conversion en fit imprimer en Angleterre une qui porte le nom de Dioscore ; on en trouve sept autres dans les manuscrits.

On a imprimé à Rome une Liturgie Armenienne.

Pour les Liturgies Grecques, elles ont été imprimées plusieurs fois, & le Pere Goa les a expliquées fort sçavamment dans son Eucologe.

Toutes ces Liturgies Orientales ont entr'elles, & avec les Liturgies Occidentales, une conformité sensible dans les parties essentielles, & l'on y reconnoît ce que l'Ecriture & la tradition nous apprennent de la maniere dont les Apôtres & les premiers Chrétiens ont celebré les Saints Mysteres.

La premiere partie de ces Liturgies commence par la psalmodie, & par plusieurs oraisons qui demandent la remission des pechez & la grace, tant pour ceux qui offrent le sacrifice, que pour ceux qui y participeront. La difference de ces orai-

endroits suspects de quelque e
mais qu'on ait imprimé des Li
feintes, il est difficile de s'in
qu'on l'ait fait : on ne voit pas
à quel dessein on l'auroit fait,
roit été rendre suspecte la bo
des Romains en pure perte,
imprudemment.

Les Cophtes ont trois Li
La premiere, qui sert comm
non aux deux autres, porte
de Saint Basile ; la seconde, c
Saint Gregoire le Théolog
troisiéme, celui de Saint Cyr
cette derniere a porté le r
Saint Marc autrefois, si on e
un Ecrivain du païs. Elles
Cophte, langue qui n'est
usage. Leur original étoit G
on a cet original Grec des de
mieres Liturgies dans un ma
de la bibliotheque du Roi : la
me a été imprimée sur un ma
qui est maintenant dans la bib
que des Religieux de Saint
de Rome.

Les Ethiopiens ont aussi pl
Liturgies. Celle qui est d'un
plus commun est tirée de

...terre une qui ... imprim
Dioscore ; on en trouve ...
dans les manuscrits.

On a imprimé à Rome u...
gie Armenienne.

Pour les Liturgies Grecq...
les ont été imprimées plusieu...
& le Pere Goa les a explique...
sçavamment dans son Euc...

Toutes ces Liturgies Orie...
ont entr'elles, & avec les Litu...
Occidentales, une conformit...
sible dans les parties essentie...
& l'on y reconnoît ce que l'Ecri...
& la tradition nous apprennent
la maniere dont les Apôtres &
premiers Chrétiens ont celebré ...
Saints Mysteres.

La ...

cet endroit pour les défunts & pour ceux dont les noms sont dans les diptyques ; on dit ensuite l'oraison dominicale & une autre oraison, après lesquelles le Prêtre rompt l'hostie une seconde fois, car il l'a déja rompuë à ces paroles du Canon, *fregit*, il trempe la plus petite partie dans le calice, & en touche ensuite la plus grande ; c'est ce que les Grecs appellent la sainte union. Cette action est suivie de quelques oraisons, & de l'élevation de l'hostie, que le peuple adore ; le Diacre avant l'élevation prononce à haute voix ces paroles, *sancta sanctis*. Les Cophtes ont une ceremonie particuliere avant la distribution de la Communion, le Celebrant tenant l'hostie prononce à haute voix une confession de foi sur la presence réelle de JESUS-CHRIST, partie en Grec, partie en Cophte, le peuple la fait en langue vulgaire. Les Ethiopiens imitent en cela, comme en tout le reste, les Cophtes. Les Syriens ont une pareille confession, mais plus courte, qu'ils ne font, non plus que les Grecs, que dans le tems de la Com-

munion ; les Prêtres & les Diacres reçoivent la Communion de la main du Celebrant qui leur donne ensuite le calice ; le peuple la reçoit par les mains des Diacres dans une cueïller où l'on met des particules trempées dans le calice ; après la Communion suivent les actions de graces, & le Prêtre finit la Liturgie en donnant la benediction. Telle est la forme generale de toutes les Liturgies orientales. Il ne faut qu'une simple reflexion pour appercevoir le rapport de ces Liturgies avec la nôtre, pour se convaincre que leur conformité est une preuve certaine que cette maniere de celebrer les saints Mysteres est d'institution apostolique, & pour condamner les innovations temeraires des Protestans dans une matiere si importante.

Les Protestans, qui ne sçauroient éluder les argumens tirez des Liturgies pour la presence réelle, la transubstantiation, le sacrifice, la priere pour les morts, & d'autres veritez qu'ils attaquent, ont osé en nier l'antiquité. Rivet entre autres a fait de grands efforts pour les décrier.

le ſervice dans une langue i
nuë. La pratique de l'Egliſe
maine eſt celle de toutes les
Chrétiennes d'Orient : il n'
aucune qui ſe ſerve de la l
vulgaire dans les offices Ecc
tiques. Les Proteſtans, injuſt
cuſateurs de l'Egliſe, accuſez
tour, ne ſçauroient ſe juſtifie
voir ſubſtitué dans les tradu
des Pſeaumes qu'ils chanten
compoſitions de leurs Poëte
s'éloignent ſouvent du ſens, a
preſſions des Ecrivains ſacrez.

Extrait des ſix derniers livre.

La défenſe des preuves de
des Grecs apportées dans le
ſiéme tome *de la perpetuité de l*
eſt le principal objet de l'Au
On peut dire qu'il épuiſe cett
tiere dans les ſix livres dont
parlons, & qu'il détruit entiére
toutes les ſuppoſitions, toute
fictions, toutes le chicanes des
viniſtes. Il y montre que G
dius, les Patriarches Jerem
Melece Piga, Gabriel de Phil

phie, George Coreſſius, Gregoire Protoſyncelle, ont été des Grecs ſçavans & fort oppoſez aux Latins Il donne tous les éclairciſſemens neceſſaires ſur les deux ſynodes qui ont condamné Cyrille Lucar, ſur l'hiſtoire de cet Apoſtat, ſur la confeſſion de Foi de l'Egliſe Grecque imprimée ſous le tître, de *Confeſſion Orthodoxe*, & ſur Meletius Syrigus qui y a mis la derniere main. L'Auteur pouvoit ſe contenter des déclarations ſolemnelles & authentiques de l'Egliſe Grecque, déclarations qui confondent les vaines déclamations d'Hottinger, de M. Claude, de M. Smith. Il a crû pouvoir faire d'avantage, il rapporte, il examine tout ce que ces Auteurs Proteſtans ont avancé contre les atteſtations produites dans les autres tomes du livre *de la perpetuité de la Foi*, & il en démontre la foibleſſe. N'oublions pas une reflexion déciſive. Les Calviniſtes ſont réduits à traiter les Grecs d'ames venales, dont on a tout ce qu'on veut pour de l'argent: d'où vient donc, dit fort à propos Mr. Renaudot, qu'on en voit

ſi peu embraſſer le Mahometiſme? D'où vient que tout l'argent des Proteſtans n'a pas ſuffi pour obtenir de l'Egliſe Grecque une rëünion avec les Egliſes Proteſtantes? Union tentée pluſieurs fois ſans ſuccès. Enfin quel argent, quelle intrigue a porté les Grecs à faire la confeſſion de Foi orthodoxe publiée en Moldavie? Le ſeul ouvrage du ſçavant Doſithée Patriarche de Jeruſalem imprimé deux fois, la premiere fois ſous le tître de *Bouclier de la Foi*, l'autre ſuos celui de *Manuël Enchiridion, contre les Lutheriens & les Calviniſtes*, doit impoſer un ſilence éternel aux calomniateurs de l'Egliſe Grecque ſur la Foi de l'Euchariſtie, c'eſt une refutation vigoureuſe des erreurs Lutheriennes & Calviniſtes. La tradition de l'Egliſe Grecque ſur la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie & la tranſubſtantiation, y eſt éclaircie avec une érudition peu commune, & Doſithée prouve par des faits certains, que l'Egliſe Grecque n'a jamais toleré la moindre erreur oppoſée à ces veritez.

Sous Manuël Comnene un Diacre nommé Basile dit dans un sermon , que le fils de Dieu *avoit été la victime , & qu'il avoit reçû le sacrifice avec le pere.* Soterichus Panteugenus élû Patriarche d'Antioche , & quelques autres , attaquerent cette proposition, mais le Diacre fut absout & ses accusateurs condamnez , dans un synode qui dit anatheme *à ceux qui nient que Jesus - Christ soit sacrificateur & victime , & à ceux qui ne reconnoissent pas que le sacrifice offert tous les jours par les Ministres sacrez, est le même que celui qui a été offert sur la Croix.*

Sous Alexis Comnene , Sicidite Moine Grec soutint que le corps de Jesus - Christ étoit corruptible dans l'Eucharistie ; il fut condamné par un synode , qui définit que ce divin corps étoit incorruptible dans le Sacrement.

En 1440. Quelques Prêtres en distribuant la Communion disoient : *recevez le St. Esprit*, Marc d'Ephese entreprit de les défendre , sur ce principe , que la divinité des trois personnes étant inséparable, en par-

ticipant au corps & au sang du Seigneur, on participe aussi au Saint Esprit. Ces trois faits décisifs dans la question presente nous ont semblé meriter l'attention du Lecteur, qui trouvera dans le sixiéme livre de Mr. Renaudot un extrait du Manüel de Dosithée , qui donne une grande idée de ce Patriarche.

Mr. Claude, qui dans sa dispute avec Mr. Arnaud a eû recours aux suppositions les moins soutenables, a jetté quelques soupçons d'un changement que les Croisades auroient apporté à la doctrine des Orientaux : il faut que ce Ministre n'eût aucune connoissance de l'histoire de ces tems, ni des sectes d'Orient. La haine déclarée des Croisez contre les heretiques d'Orient, & l'éloignement qu'ils marquerent pour eux, rendent tout à fait improbable la conjecture hazardée par Mr. Claude ; conjecture que tant d'autres raisons détruisent absolument. Par quelle bizarrerie de zele les Croisez n'auroient-ils eû soin que d'inspirer aux Orientaux le dogme de l'Eucharistie, connoissant, & tole-

Neſtoriens de Perſe & de Tartarie, aux Grecs ? L'hiſtoire nous apprend des changemens moins éclatans : la converſion de quelques Armeniens par des Miſſionnaires de l'Ordre de Saint Dominique, la réünion des Maronites à l'Egliſe Romaine, quelques innovations faites dans la Liturgie & la diſcipline par des Patriarches Jacobites. Comment le changement de tant de ſectes opposées entr'elles pour ſe réünir dans la créance de l'Euchariſtie, auroit-il échapé à tous les Hiſtoriens, à tous les Ecrivains de ces Sectes ? Denis Barſalibi commence ſon commentaire ſur la Liturgie de St. Jacques par une violente déclamation contre les Francs qui venoient de conquerir Jeruſalem : c'eſt dans ce livre très-eſtimé des Jacobites que l'Auteur parle comme nous de l'Euchariſtie, au jugement même des Proteſtans. On ſe rendroit encore

plus ridicule si on imputoit ce changement aux Missionnaires, ou à ces réünions négociées à Rome, souvent par des Orientaux sans aveu, & toûjours sans aucun succès. Enfin la perpetuité de la foi des sectes Orientales sur la presence réelle & la transsubstantiation, est solidement établie par des témoignages clairs d'Auteurs Jacobites, Nestoriens, Grecs, plus anciens que les Croisades & les Missions.

Mr. L'Abbé Renaudot se plaint dans sa préface que nous ayions ajouté foi à ce qu'on lit *dans la Bibliotheque critique*, du dessein d'imprimer un recueïl d'Ecrivains Grecs modernes, sous le tître de *Gracia schismatica*, que Mr. Arnaud désapprouva fort, & de ce qu'on ajoûte, que le recueïl que Mr. Renaudot a donné en 1709. a été fait sous la direction de Mr. Arnaud. Mr. l'Abbé Renaudot doit considerer que les Journalistes en transcrivant ce qu'ils trouvent dans un livre, ne l'adoptent pas. Ce sçavant Abbé déclare que sa collection n'a jamais été faite sous la direction de Mr. Ar-

naud, nous l'en croyons, & nous prenons volontiers l'occasion de l'apprendre au Public.

Nous lui apprenons aussi que le docte ouvrage dont nous venons de lui rendre compte, sera bientôt suivi de plusieurs autres également curieux énoncez dans le privilege de celui-ci.

Le cinquiéme tome de la perpetuité de la Foi.

Dissertationes variæ de fide, moribus, & instituto Ecclesiarum Orientalium.

Synopsis historiæ Patriarcharum Alexandrinorum, à Divo Marco ad annum millesimum ducentesimum quinquagesimum.

Synopsis historiæ Patriarcharum Ecclesiæ Nestorianæ ad annum millesimum tresentesimum.

Liturgia Cophitarum ex Cophticis & Arabicis exemplaribus Latinè versa, cum commentariis.

Liturgia Syrorum Latinè versa, cum commentariis.

Tractatus de Ecclesia Æthiopica.

Officia varia sacramentalia Coptitarum, Syrorum & Nestorianorum, Latinè conversa, cum notis.

Dosithei Patriarchæ Hierosolymitani Enchiridion Græco-Latinum.

Græcorum opuscula aliquot Latin versa.

Histoire de Saladin tirée des Auteur Orientaux.

Voyage ancien fait à la Chine par deux Mahometans, traduit sur un manuscri Arabe, avec des notes.

ARTICLE LVIII.

MEMOIRES SUR LA COLLATION *des Canonicats de l'Eglise Cathedral de Tournay, faite par leurs Haute Puissances, les Etats Generaux de Provinces Unies, recueïllis par Mr Lenglet du Fresnoy Prêtre Licentié en Theologie.* A Tournay, chez Louïs Varlé Libraire proche l'Eglise Nôtre Dame, 1711. *in douze, pages 159.*

MOnsieur Lenglet employ avec zele & avec force la défense de la discipline de l'Eglise, le rare talent que Dieu lui donné d'écrire. On l'a vû soutenir à la consolation des Fidelles, l'obligation imposée aux Prêtres du secret inviolable sur les Confession

... pour l'Eglise, ... sujet fort
d'une extreme conséquence ... à laquelle
Ministres ne soient appellez q...
ses ordres, & ne s'ingerent
à ses fonctions par des voïes i...
times. De neuf memoires que
Lenglet a travaillez sur ce sujet
n'en donne que trois dans ce vo...
me, à sçavoir, le premier, le c...
quiéme & le sixiéme, comme ét...
les plus necessaires, les autres vi...
dront dans la suite.

Le premier memoire contien...
exposition du fait dont il est ques...
on, & commence ainsi. » Il ne s'a...
git point dans l'affaire de la Ca-
thedrale de Tournay des interêts
de quelques particuli...

» défendre. Ils en veulent aux regles
» les plus inviolables de la discipli-
» ne Ecclésiastique sur le choix des
» Ministres de Jesus Christ, & j'ose
» le dire avec confiance, c'est l'E-
» glise universelle qu'ils font souf-
» frir. Il ajoute, que dans le narré
qu'il va faire, » on remarque-
» ra avec une sainte indignation,
» combien il faut se défier de ces
» personnes qui affectent l'exterieur
» d'une morale plus étroite que l'E-
» glise ne la prescrit à ses enfans, qui
» prêchent la penitence plûtôt sur
» les toits que dans les maisons par-
» ticulieres, qui veulent emporter
» les autres hommes plus loin même
» que la premiere discipline de l'E-
» glise; mais qui ne laissent point
» sous ces dehors séduisans, de se
» reserver pour eux seuls le pouvoir
» de disposer à leur maniere de
» tous les droits de la Religion &
» de l'Eglise.

Ces traits font en particulier le portrait de Mr. Ernest Ruth d'Ans, Chanoine de Sainte Gudule de Bruxelles, qui desirant, quoiqu'il arrive, de monter jusqu'aux premie-

res dignitez, pensa d'abord à se saisir de la Prévôté de Saint Pierre de Lille, & ensuite se détermina à poursuivre le Doyenné de la Cathedrale de Tournay, vacant par la mort de Mr. le Brun au mois de Juillet 1710. La voïe qu'il prit pour y parvenir fut de faire entendre aux Etats Generaux par un memoire qu'il leur présenta, que l'Evêché même étoit vacant par la retraite de l'Evêque en païs ennemi; que la Regale étoit ouverte en leur faveur, comme Souverains par droit de conquête, & qu'ils étoient en droit de conferer les Benefices.

Mr. Ernest, l'esprit plein de son projet, s'en expliqua en d'étranges termes avec une personne, qui étant alors à Bruxelles, l'alla voir le vingt-neuviéme de Novembre 1710. Car sans s'arrêter à tout ce qui lui fut représenté du Concile de Trente & des Canons, il se vanta d'avoir Barbosa pour lui; il se mocqua des exemples en cas pareils qui lui furent apportez; il s'oublia jusqu'à dire, que ceux qui lui opposoient de pareilles raisons, étant amis des Je-

ſuites, étoient dès lors enne
l'Etat, qu'il ſçauroit les en f
pentir, qu'il falloit les chaſſ
de Tournay avec les Franço
ne pas épargner même ceux
qui ſont tant ſoit peu ſuſp
ajouta qu'il n'avoit pas manqu
caſion de ce qui s'eſt paſſé en
gal, pour écrire à la Haye
Jeſuites ſont ennemis des Eta
neraux, ayant empêché par
dit qu'ils ont en Portugal, &
ſervir le Roi de France, la jo
des troupes Portugaiſes à ce
Roi Charles III. Il n'écou
ce qui lui fut repréſenté, que
me les Jeſuites François ſon
François & attachez à leur
en eſt de même de ceux qui
ſous d'autres Souverains: il d
raiſonner ainſi, c'eſt ſe trompe
l'excommunication à laquelle
voit s'attendre de la part du
s'il perſiſtoit dans ſon entr
il la compara à celles que le
prononcent contre leurs débi
qui different, ou refuſent le
ment.

Tel eſt ce Mr. Erneſt, qui

terieurement à l'Eglise dont il est séparé en effet, comme le reste du Parti où il n'est pas des moins considerable, forme contre elle des desseins de revolte & tâche de l'humilier. Homme d'ailleurs intriguant jusqu'à se fourrer dans des ministeres odieux, & qui pour s'en acquitter ne recherche pas seulement les premieres nouvelles, mais foüille, dit-on, dans le secret des lettres particulieres qu'il a l'adresse de surprendre à la poste.

Mr. Lenglet louë leurs Hautes-Puissances, & dit, » qu'Elles se sont » conduites dans la Collation des Benefices de Tournay avec cette » circonspection si moderée, & avec » toute la religion qu'on pouvoit » attendre d'une Republique aussi » sage. Les Etats Generaux ne défererent donc pas d'abord au premier avis & aux instances empressées de Mr. Ernest; ils ne jugerent pas aussi devoir s'en rapporter à deux memoires qui leur furent envoyez le 24e. d'Août & le premier d'Octobre, pour leur marquer qu'ils ne pouvoient pas conferer ces Be-

nefices. Mais le 22^e. de l
1710. ils firent un Decr
Faculté juridique de Lou
consultée ; chargerent M
de proposer la question.
differa d'obéïr jusqu'au tr
Janvier suivant, & dans
valle il gagna un Docteu
& on dit que c'est Mr. V
dont il eut une resoluti
me à ses desseins : sur laq
les Etats Generaux le 1
vier confererent le Doye
Canonicats de Tournay.
té de Droit consultée l
cedent avoit répondu t
voix, le Sieur Van Esper
n'osant contredire, que
Generaux n'avoient auc
une telle Collation ; &,
remarquer, c'est que la
de la Faculté fut appuyé
lement sur la compilation
faite par Mr. Van-Espen
senta quand il fallut signe
qu'il est du même Parti q
nest, & qu'il ne s'éton
que lui des Censures. 1
pourra voir dans ces M

Trevoux au mois de Juin de l'année précedente, l'extrait d'un traité qu'il a composé sur les Censures.

Un des pourvûs à un Canonicat se rendit à Tournay, & fut bientôt suivi par Mr. Ernest. Ils se présenterent au Chapitre, qui, dans la perplexité, ou de déplaire aux Etats Generaux qui ont tout pouvoir, ou de désobéïr à l'Eglise, qui défend de recevoir les Collations des Benefices faites par une main heretique & schismatique, prit les voïes les plus douces, abandonna l'esprit de force pour quelques momens, si l'on peut le dire ainsi, pour se livrer entierement à celui de moderation. Il ne dit rien contre la personne des pourvûs, il ne les rejetta point, il ne leur refusa point de les mettre en possession; mais il differa seulement, & demanda le tems de consulter le Saint Siege sur cette affaire.

Le narré qu'en fait Mr. Lenglet ne va pas plus loin. Il y ajoute des pieces originales, le memoire de Mr. Ernest aux Etats Generaux, la décision de la Faculté juridique de

Mai 1712.

le Chapitre de Tournay à n
fléchir & à maintenir les C
l'autre pour les instruire des
tions du Pape.

Cinquiéme Memoire.

Comme Mr. Ernest s'est se
rêté, qu'il lui étoit impossi
prouver la vacance de l'Evê
Tournay, il a pris une autre
qui ne l'avancera pas davanta
il a prétendu que la confiscati
fruits & revenus temporels e
te avec soi la confiscation de l
lation des Benefices. Mr. L
lui fait clairement voir son

ſeurs, ſoit par heritage, ou vente, ou alienation, ou confiſcation : il ne s'agit pas même d'un patronage écclésiaſtique, mais d'une collation pleine & abſoluë, & qui de droit appartient à l'Evêque. Or cette collation eſt attachée à la dignité Epiſcopale, & ne ſe perd qu'avec celle-ci : l'Evêque n'en ſçauroit être privé que par un jugement écclésiaſtique, qui lui ôte ſon Evêché même. C'eſt ce que Mr. Lenglet montre dans ce cinquiéme mémoire, & pour rendre Mr. Erneſt plus attentif & plus docile à ſes preuves, il les prend la plûpart de Mr. Arnauld, du P. Queſnel, de Mr. Van-Eſpen.

Celui-ci dit expreſſément, *que la collation libre & abſoluë des Benefices eſt attachée à la juriſdiction libre de l'Evêque.* » Que Mr. Erneſt nous apprenne donc aujourd'hui, ſi le » Prince peut ſaiſir, attirer à lui, » ou ôter à l'Evêque ſa juriſdiction, » ſoit contentieuſe, ſoit volontaire. » Eſt-il un Canon de l'Egliſe qui » l'ait ordonné ? En eſt-il même » qui l'ayent permis ? Ne l'ont-ils

onicats vacans de sa Collegiale jusqu'à la fin de son procès. L'Electeur de Cologne, quoique mis au ban de l'Empire, n'est point troublé dans l'administration de son Evêché de Liege ; & Mr. Ernest en doit être bien informé par les relations qu'il entretient à la Cour du Prince. Enfin le Roi de France ne s'oppose point en son Royaume à la disposition que fait le Prince Eugene de plusieurs Benefices dépendans de l'Abbaye de St. Michel de l'Ecluse en Piémont.

Mr. Ernest ne s'autorise que de la prétenduë maxime de la glose *, *les collations son reputées fruits*. Mais outre que la glose n'est d'aucune autorité, elle ruine les desseins de Mr. Ernest. Car la voici entiere. *La collation des Benefices est comptée parmi les fruits & les droits Episcopaux, ou même que ce sont des biens & des fruits de l'Episcopat, qui doivent être reservez à l'Evêque, sans en rien distraire; & qu'en disposer autrement; c'est lui faire tort & lui préjudicier.* Cela veut dire que la collation des Benefices est un propr

* C. Cum olim de majoribus.

de l'Episcopat. La ſimonie ſeroit même inévitable dans le ſens que M. Erneſt donne aux paroles de la gloſe, à ce que l'aſſûrent Mr. Caulet Evêque de Pamiers & Mr. Van Eſpen, noms peutêtre plus reſpectables à Mr. Erneſt, que celui des Conciles œcumeniques. Le terme de *fruits* ſe prend donc là dans un ſens impropre, ſelon l'explication de Suares, adopté par la Faculté de Louvain en ſa déciſion; ou, plus naturellement, il ſignifie un fruit ſpirituel, ou un droit inſéparable de la juriſdiction Epiſcopale.

Ce mémoire finit par une vive exhortation à Mr. Erneſt de ſe déſiſter de ſes pourſuites, qui ne peuvent lui attirer qu'une juſte excommunication, & afin qu'il n'en doute pas, Mr. Lenglet ajoute des pieces qui portent des excommunications fulminées contre des Erneſts, qui ſoûlevoient les Puiſſances ſéculieres contre des Evêques.

Sixiéme Mémoire.

Mr. Lenglet commence par des proteſtations de reſpect envers leurs

Hautes Puiſſances, les Etats Generaux, qui ſont aujourd'hui Maîtres de Lille & de Tournay. Enſuite il ſe propoſe de démontrer. En premier lieu, que la collation libre & abſoluë des Benefices faite par une Puiſſance Proteſtante eſt nulle. En ſecond lieu, qu'un Eccléſiaſtique ne peut ſans bleſſer ſa conſcience & aller contre les Canons de l'Egliſe, accepter un Benefice qui lui eſt ainſi préſenté.

A conſulter, dit-il, le bon ſens & la ſeule raiſon, qui ne verra pas que ce n'eſt point à l'étranger à donner des Miniſtres à un autre Etat? Et cependant il n'eſt en cela queſtion que d'interêts temporels; mais la ſéparation entre l'Egliſe & l'heretique va à l'éternité. Si l'Egliſe condamne le Proteſtant, elle en eſt à ſon tour traitée de Babylone maudite & de proſtituée. Eſt-ce donc d'une main ſi odieuſe & ſi ennemie qu'elle recevra ſes Miniſtres?

Une raiſon ſi plauſible, pourſuit-il, ne paroîtroit qu'une ignorante, ou chétive déclamation, à un eſprit préoccupé d'interêt temporel: il faut le convaincre par principes.

Le premier principe eſt, que tout Proteſtant eſt excommunié de droit par l'Egliſe Romaine, & même d'excommunication majeure, c'eſt à dire, de celle par laquelle elle ne l'exclut pas ſeulement de la Communion de prieres & des Sacremens, mais déclare encore qu'il eſt privé de l'entrée du Ciel. Or c'eſt une maxime conſtante parmi nous, que tout excommunié eſt incapable d'élire aux Benefices & de les conferer. M. Lenglet cite là deſſus le Pape Innocent III. & une foule de Canoniſtes.

Si Mr. Erneſt prétend éluder ces autoritez, ſous prétexte que les Etats Generaux ne ſont pas nommément excommuniez & dénoncez ; qu'il faſſe attention qu'à la verité la dénonciation eſt requiſe à l'égard des perſonnes qui ſe tiennent encore dans la Communion de l'Egliſe, mais quant aux Proteſtans, il l'ont quittée avec éclat : & quand il eſt queſtion d'Ariens, de Pelagiens, de Lutheriens, de Calviniſtes, de Sociniens déclarez, il ne reſte plus qu'à leur appliquer la regle generale qui concerne les excommu-

niez. Un Fidelle, d'ailleurs coupable d'un crime qui merite l'excommunication, peut quelquefois être toleré dans la Communion de l'Eglise, prendre part à ses prieres & à ses Sacremens. Mr. Ernest pensera-t'il le même d'un heretique déclaré ?

Dans le désespoir de trouver aucun Auteur qui parlât en sa faveur, il a voulu se prévaloir au moins du témoignage d'Arsdekin, Théologien Jesuite. Quelle difference, dit Mr. Lenglet, de Mr. Ernest à Mr. Ernest! Est-il Chanoine de Sainte Gudule à Bruxelles ? Il est Rigoriste à outrance, il n'admet pour principe de morale que la loi autorisée par la revelation, & sur tout point de Jesuites. Prétend il au Doyenné de Tournay ? La moindre probabilité fondée sur l'autorité d'un seul Jesuite lui suffit. Encore le cite-t'il mal à propos, Arsdekin ne disant autre chose, sinon que la collation d'un Benefice faite par un excommunié toleré est valide. Mr. Ernest ne sçauroit raisonner comme il fait, qu'il ne regarde le Protestant comme toleré dans l'Eglise Catholique, qu'il ne soit dis-

posé à le recevoir à sa communion & à faire la Céne avec lui.

Mr. Lenglet propose son second principe dans les termes même de Mr. Arnauld [a] : *Que la Collation des Benefices* accordée à d'autres qu'aux Ordinaires des lieux, *est une servitude qui ne peut être imposée que par l'Eglise même, ou de son consentement*, maxime si certaine, que selon Mr. Arnauld, ou plûtôt, selon toutes les décisions du droit Canonique, elle ne peut être contestée sans erreur. Où est donc le consentement de l'Eglise qui permet au Protestant de pourvoir aux Benefices par une collation pleine & absoluë ? L'Eglise quelquefois par reconnoissance accorde aux laïques le privilege de nommer à des Benefices : mais c'est une regle autorisée par les loix Imperiales [b] : „ Que les privileges accordez en „ vûë de la Religion doivent être „ uniquement conservez à ceux qui „ font profession de la Foi Catholi- „ que, & ôtez aux heretiques.

Les exemples ne manquent pas à

[a] *Considerations sur les affaires de l'Eglise.* [b] *Cod. de Heret. tit.* 5.

Mr. Lenglet. Saint Athanafe & les Evêques Catholiques s'opposerent aux nominations que fit l'Empereur Constance. Les Empereurs Gratien, Valentinien, Theodose, Marcien, défendirent par des loix expresses aux heretiques de faire aucune ordination. Agylulphe Roi des Lombards & Arien voulut donner un Evêque à Milan, le Clergé refusa de l'accepter & fut soutenu par St. Gregoire. Le troisiéme Concile de Latran sous Alexandre III. annulla les ordinations faites par les Antipapes & les Schismatiques : ce qui est ici remarquable, c'est que ces Schismatiques avoient quelque titre coloré, qui manque absolument dans l'affaire de Mr. Ernest.

L'usage de l'Eglise est toujours le même, & Mr. Lenglet cite plusieurs Canonistes qui l'attestent. Il rapporte un endroit mémorable d'un livre du P. Quesnel contre le S. Siege *, où, après avoir dit que c'est en vertu des concordats que les Rois de France & d'Espagne nomment aux

* *Abus & nullitez &c. voyez l'extrait qu'on en a donné au mois de Decembre* 1708.

Evêchez, il ajoute : *Mais leurs Hautes Puissances ont trop de sagesse pour prétendre le même privilege à l'égard de celui qui gouverne leurs sujets Catholiques.* Tout ce qu'elles peuvent exiger, c'est *de s'assûrer de la prudence, de la fidelité, & des autres bonnes qualitez de celui que le souverain Pontife nommera pour Vicaire Apostolique.* Si la sagesse des Etats Generaux les doit empêcher de prétendre nommer à une simple commission, telle qu'est celle de Vicaire Apostolique en leurs Provinces, à plus forte raison doit-elle les détourner de conferer des Benefices en tître. Grotius, tout Protestant qu'il étoit, ne laisse pas d'assûrer : » Qu'il ne convient pas » au peuple Fidelle d'appeller à l'é- » lection de ses Pasteurs le Prince qui » n'est pas dans la vraye Foi, quand » même il y auroit lieu d'avoir de sa » main de bons Ministres, & que le » Prince qui n'est point de la Reli- » gion veritable aggrave sa conscien- » ce encore plus que le peuple, » quand il veut s'arroger le droit de » donner des Pasteurs à l'Eglise de » JESUS-CHRIST. Linckius Lu-

therien s'explique de la même maniere. Ce fut en consideration de l'usage établi dans l'Eglise, que les Etats Generaux en 1710. deputerent des Commissaires Catholiques pour assister de leur part à l'élection d'un Abbé de St. Amand, leur ayant alors été remontré que la presence de Commissaires Protestans rendroit l'élection nulle. Mr. Ernest ne leur avoit pas encore fait entendre que leur pouvoir va plus loin qu'à nommer des Commissaires & de simples témoins en une élection, & qu'il s'étend jusqu'à conferer les Benefices. Enfin le Pape Alexandre IV. déclare déchus des Benefices ceux qui les ont obtenus à la recommandation des heretiques ; d'où il faut conclurre, que si leur recommandation est si nuisible, une collation de leur part ne sçauroit être avantageuse.

Pour mettre le comble à ces preuves, il n'y a qu'à considerer la conduite de l'Eglise sous la domination des Princes Ariens. Sous l'Empereur Constance, sous Theodoric & les autres Rois Goths, soit en Italie, soit en Espagne, jamais elle ne s'est

ſoumiſe à leur laiſſer le choix de ſes Miniſtres, & elle a mieux aimé s'expoſer à la perſecution, que de plier ſur un point ſi important de ſa diſcipline.

Il ne reſte plus de difficulté ſur ce que Mr. Lenglet s'étoit propoſé de démontrer en ſecond lieu. Car il eſt évident que s'emparer d'un Benefice ſur la collation faite par des heretiques, laquelle eſt nulle & ne donne aucun droit à le poſſeder, c'eſt enfreindre les Canons, & meriter toutes les peines décernées par l'Egliſe contre les intrus & les uſurpateurs, qu'il eſt même défendu de favoriſer, ou d'aſſiſter, ſous peine d'excommunication portée par les Conciles Generaux de Latran, de Lyon, de Trente, & par d'autres Provinciaux; entr'autres par ceux de Malines en 1607. & de Cambray en 1586. & par les Statuts Synodaux de Tournay en 1568.

Si les intrus ſe couvroient de quelque tître coloré, ils paroîtroient au moins conſerver quelque reſpect pour l'Egliſe. Mais un tître coloré, quoique nul en ſoi, doit toujours

partir d'une autorité qui a une juriſdiction ſpirituelle, ou un pouvoir apparent de conferer. Or quel pouvoir & quelle juriſdiction peut avoir dans l'Egliſe Catholique une Puiſſance Proteſtante, avec laquelle il n'eſt pas permis ſelon les loix de l'Egliſe d'avoir aucune communion, ou communication, dans les choſes ſacrées & ſpirituelles?

Mr. l'Abbé Lenglet ajoute un avertiſſement à la fin de ces trois mémoires, & il dit, qu'il lui eſt revenu que Mr. Erneſt le traite de calomniateur: il s'attend, pourſuit-il, à recevoir encore d'autres titres de la gratuité des Erneſts, qui ſçavent bien ne les pas épargner. Mais pour ne pas ſembler abandonner la cauſe de l'Egliſe, il promet de ſatisfaire Mr. Erneſt, & de lui rafraichir la mémoire de ce que la varieté d'affaires qui l'occupent lui a fait oublier.

ARTICLE LIX.

LA BIBLIOTHEQUE DES *Prédicateurs, qui contient les principaux ſujets de la Morale Chrétienne,* Mai 1712.

des Sciences & des beaux Arts. 801
*mis par ordre alphabetique, par le R. P. *** de la Compagnie de Jesus.* A Lyon, chez Antoine Boudet ruë Merciere. 1712. 2. *vol. in* 4°. *Tome premier pages* 800. *Tome second pages* 800.

CEux qui se sont appliquez à faciliter l'emploi de la prédication; emploi si utile, ou plutôt, si necessaire dans le Christianisme, ont pris differentes routes pour arriver au même terme. Les uns ont donné au Public des sermons qui servent de modeles, les autres ont fourni aux commençans des materiaux, ce qui n'est pas d'un moindre secours; quelques-uns ont imprimé des essais de sermons que chacun peut remplir à sa maniere en travaillant sur un plan tracé. Le P. H. **. a donné aux jeunes Prédicateurs des modeles dans les sermons sur tous les sujets de la morale Chrétienne, que le Public a reçûs si favorablement : il leur fournit des plans & des materiaux dans ce nouvel ouvrage.

Ils y trouveront. 1°. Un grand nombre de desseins. 2°. Les passages

de l'Ecriture qui ont rapport à chaque sujet. 3°. Des passages choisis des saints Peres sur la matiere proposée, & les Auteurs où on en peut trouver un plus grand nombre. 4°. Le sujet expliqué selon les principes & dans les termes des Théologiens, sur tout de Saint Thomas. 5°. Un ample recueïl d'extraits des meilleurs sermons & des livres spirituels. On a réduit à six vingt titres tous les sujets de morale propres de la Chaire. Ceux qui remplissent ce premier volume sont les afflictions, l'ambition, l'ame de l'homme, l'amitié, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, l'amour des ennemis, l'amour propre, l'Athéïsme, l'avarice, l'aveuglement spirituel, l'aumône, le Baptême & la béatitude. Toute la morale Chrétienne est renfermée dans ces six vingt titres, par le soin qu'a eû l'Auteur de rassembler sous chaque titre toutes les matieres qui y ont du rapport. Un avis mis après chaque titre, & la table generale, feront connoître sous quel titre chaque vice, chaque vertu, chaque article de la morale Chrétienne sera

traité. L'Auteur, qui n'a pas crû que son livre fût un ouvrage de Chronologie, ou de Critique, déclare qu'il a cité les Peres sans s'attacher à l'ordre des tems, qu'il n'a point examiné scrupuleusement si les ouvrages qu'il cite sont des Auteurs dont ils portent le nom, & qu'à l'égard des sermonaires & des livres spirituels, il ne s'est pas borné au petit nombre de ceux qui ont merité l'approbation de tout le monde; mais que dans le dessein d'amasser une grande quantité de materiaux, il n'a point fait de difficulté de se servir d'Auteurs médiocres & peu connus, quand il a rencontré de beaux endroits dans leurs ouvrages. Le premier volume offre d'abord aux Lecteurs deux discours préliminaires, l'un sur la maniere de prêcher de ce tems, l'autre sur l'imitation.

Le P. H**. loüe nôtre siécle d'avoir donné plus de justesse & plus de solidité aux sermons, d'en mieux disposer les parties, d'en choisir les preuves avec plus de discernement, d'en avoir banni l'ostentation d'une

lecture vaste & inutile, les citations d'Auteurs profanes, les applications bizarres de l'Ecriture, le faux brillant des pensées subtiles, & l'affectation des subdivisions compassées. Mais comme il est plus difficile de se soutenir dans la perfection que d'y atteindre, le P. H**. reproche à nôtre siécle, que dégenerant peu à peu de la veritable éloquence, on énerve les discours à force de les polir, qu'on ne les remplit que de détails de morale propres seulement à amuser l'Auditeur, sans le toucher. Il ne peut souffrir les Prédicateurs qui negligent de prêcher les Mysteres, ni ceux qui n'ont aucun égard au sens naturel de l'Evangile dans le choix des sujets qu'ils y appliquent.

Les regles que l'Auteur donne pour composer un sermon de morale sont courtes & sensées ; il parle en Maître de l'Art. Le dernier avis qu'il donne aux jeunes Prédicateurs n'est pas le moins important. C'est, leur dit-il, une grande erreur, que de croire qu'il suffit pour prêcher de sçavoir sa langue & le monde ; il faut pour réüssir en Chaire de l'étude &

de la méditation ; il faut être Théologien, Orateur, & ſurtout ſolidement vertueux.

Les ſujets renfermez dans le ſecond tome ſont le Chriſtianiſme, la colere, les Commandemens de Dieu, la Communion, les compagnies & les converſations, la Confeſſion, la confiance en Dieu, la conformité à la divine volonté, la continence, la converſion, la correction fraternelle, la coûtume & la mode, la crainte de Dieu, la curioſité.

L'ouvrage entier ſera de huit tomes. L'Auteur, qui âgé de plus de quatre-vingts ans joüit encore d'une ſanté vigoureuſe, eſpere donner dans quelque tems de pareilles collections ſur les Myſteres & ſur les panégiriques.

ARTICLE LX.

MANDEMENS ET LETTRES Paſtorales de Mr. Flechier Evêque de Niſmes, avec ſon Oraiſon funebre. A Paris, chez Jacques Eſtienne. *Mai* 1712.

ruë Saint Jacques 1712. *in 12. pages* 388.

CE sont ici les dernieres productions de l'éloquence d'un des plus parfaits Orateurs que la France ait vû naître. L'âge ne l'avoit point affoiblie, elle semble au contraire plus vive, encore plus libre, moins concertée, moins ornée; mais plus imperieuse dans ces derniers ouvrages, que dans les premiers qui ont reçû tant de justes applaudissemens. Cinq Mandemens & cinq Lettres pastorales remplissent ce volume. La publication d'une Constitution du Pape Innocent XII. les troubles excitez par les Fanatiques, une Croix érigée par un Berger, où l'on prétendoit qu'il se faisoit des miracles, la publication du Jubilé, la famine de mil sept cens neuf, le dessein de détourner ses Diocésains de fréquenter les spectacles, les prieres publiques pour la prosperité de nos armes, les dures propositions de paix proposées par nos ennemis en mil sept cens neuf, sont les sujets de ces excellentes instructions, où l'on re

connoît le veritable Evêque & le fidelle ſujet, autant que l'excellent Orateur. L'oraiſon funebre eſt de Mr. l'Abbé du Jarry, il repréſente le grand Homme qu'il loüe, comme le modele des Orateurs & l'exemple des Evêques.

ARTICLE LXI.

DISSERTATION SUR LA *tranſlation du corps de Saint Firmin le Confeſſeur, troiſiéme Evêque d'Amiens. Où l'on fait voir qu'il eſt dans l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, contre ce qu'ont écrit l'Auteur de la Lettre à un Curieux, & feu Mr. Thiers. Par Mr. de Leſtocq Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Egliſe d'Amiens.* A Amiens, chez Charle-Caron-Hubault, Imprimeur-Libraire vis-à-vis Saint Martin, 1711. *in* 8°. *pages* 164.

LE nom de Mr. l'Abbé de Leſtocq rappelle le ſouvenir de Mr. ſon oncle, pendant tant d'années Profeſſeur de Sorbone, ſi eſti-

mé pour son grand sçavoir, pour son constant éloignement des nouvelles doctrines, & pour sa prudence dans ses décisions sur les cas de conscience qui lui étoient proposez de toutes parts. Mr. l'Abbé de Lestocq, formé par les conseils & les exemples d'un maître si capable & si cher, est maintenant Vicaire General de Monseigneur l'Evêque d'Amiens. Il soutient dans cette dissertation, que c'est contre toute raison que l'Abbé de St. Acheul & Mr. Thiers ont contesté à l'Eglise Cathedrale d'Amiens la possession du corps de Saint Firmin le Confesseur.

Il expose dans l'avertissement l'occasion & le sujet de la dispute. En 1697. Mr. de Lestoile, Chanoine Régulier & Abbé de Saint Acheul, ayant pris le dessein de faire bâtir un nouvel autel, il fallut foüir en terre jusque sous les fondemens de l'ancien; là se trouverent cinq tombeaux, l'un placé du côté de l'Evangile, l'autre du côté de l'Epître; celui-là vuide & sans inscription, celui-ci rempli d'ossemens,

avec des lettres au dessus mal formées & plus qu'à demi effacées, qui semblerent à quelques personnes faire le nom FIRMINUS. Sur quoi l'Abbé & les Religieux de St. Acheul prétendirent que le corps de Saint Firmin leur étoit demeuré, & n'avoit point été enlevé de sa premiere sépulture qu'il avoit eûë dans cette Eglise, pour être transporté dans la Cathedrale. Ils appuyerent leur conjecture d'un bruit qui l'année précedente s'étoit répandu, que la chasse de St. Firmin gardée dans l'Eglise Cathedrale, ayant été ouverte, avoit été trouvée vuide.

L'Abbé de Saint Acheul prit aussi-tôt la plume, & sous le titre de *lettre à un Curieux*, publia un écrit qui n'édifia pas le monde, & qui fut condamné par un Mandement de Mr. de Brou Evêque d'Amiens. Le fameux Mr. Thiers parut propre à entreprendre cette cause : les mémoires lui furent envoyez, sur lesquels il composa un ouvrage, qui fut supprimé par un Arrêt du Conseil d'Etat. Cependant, comme la

possession d'un bien fondé
justes titres n'inspire pas or
ment je ne sçai quelle im
de justifier au Public son bo
celui de l'Eglise Cathedra
miens demeuroit sans déf
personne du Chapitre, où il
de sçavans Hommes , ne
pour le faire connoître.

Enfin Mr. l'Abbé de Le
mis en une telle évidence, q
esprit raisonnable ne dout
que le corps de Saint Firmin
fesseur ne soit veritablement
mé dans la chasse qui se v
la Cathedrale d'Amiens. I
son ouvrage en deux partie
la premiere il apporte des
positives de la verité qu'il s
& dans la seconde il détrui
l'Auteur de la *lettre à un* C
Mr. Thiers ont avancé de sp

Avant que d'entrer en n
il faut sçavoir que l'Egli
miens honore deux Saints F
l'un son premier Evêque &
vers la fin du troisiéme siécl
tre son troisiéme Evêque
fesseur sur le milieu du sié

vant. Or il s'agit de prouver que le corps de celui-ci n'a point été laiſſé dans ſon tombeau, qui étoit en l'Egliſe maintenant nommée de Saint Acheul, mais qu'il en a été levé & tranſporté en l'Egliſe Cathedrale.

Premiere preuve. L'Auteur de la vie de Saint Salve Evêque d'Amiens dans le ſeptiéme ſiécle, marque expreſſément * que Saint Salve ayant miraculeuſement découvert le corps de Saint Firmin Martyr, le fit tranſporter avec ceux des Saints Ache & Acheul auſſi Martyrs, & celui de Saint Firmin Confeſſeur, dans une Egliſe de la ville. Mr. l'Abbé de Leſtocq employe ici la critique pour ſoutenir le témoignage de cet Auteur, qu'il dit être du neuviéme ſiécle. Car il eſt poſterieur à la tranſlation de Saint Salve à Montreuëïl, dont il parle en ces termes. *Le Corps de Saint Salve a été enterré dans l'Egliſe de la Bienheureuſe Vierge Marie, d'où après pluſieurs années il a été transferé à Montreuïl.* Cette maniere de s'exprimer à la fin de ſon ouvrage donne à entendre qu'il n'étoit pas

* *Bollandus ad* 11. *diem Januarii.*

éloigné de ce tems-là. D'ailleurs il est constant par un acte de donation faite par Gui Comte de Ponthieu au Monastere de Montreuïl en 1100. [a] que le corps de Saint Salve y étoit alors, & par un autre acte de Henri I. en 1402. [b] qu'il y avoit à Montreuïl une Eglise de Saint Salve : d'où l'on peut conclurre que la translation de Saint Salve se fit dans le neuviéme siécle ; & c'est aussi le sentiment du Pere le Cointe. Ce qui se confirme encore par le procès verbal dressé par l'ordre de Mr. de Brou Evêque d'Amiens, lorsqu'en 1702. il assista à la ceremonie de mettre dans une nouvelle chasse les Reliques de S. Salve. » Nous avons trouvé dans l'ancien-» ne chasse, porte le procès verbal, » plusieurs actes, dont le plus an-» cien sur une peau en lettres un-» ciales, qui nous ont paru avoir » été écrites il y a plus de huit cens » ans, contient ces paroles : *Ici re-» pose le Corps de Saint Salve Evêque » & Confesseur, & ensemble celui de » Saint Ingand Confesseur.*

a *Dans le Cartulaire du même Monastere.* b *Ibid.*

Le tems où l'Auteur de la vie de Saint Salve a écrit, se découvre encore par l'ancienneté des manuscrits qui la contiennent, ou entiere, ou abregée. Elle est abregée dans deux Breviaires du quatorziéme siécle, dont l'un est dans les Archives de l'Eglise Cathedrale d'Amiens, & l'autre dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Martin de Jumeaux à Amiens : elle est entiere dans un manuscrit du treiziéme siécle de la même Abbaye. Un Martyrologe d'Amiens de l'onziéme siécle en a tiré ce qu'il dit de Saint Salve, & c'est d'après elle qu'a été fait le sermon de la translation de Saint Firmin Martyr, imprimé par le P. le Cointe *, & estimé être du dixiéme siécle. A tout cela il faut ajouter que l'Auteur de cette vie ne fait nulle mention d'aucune Eglise nommée de Saint Salve à Montreuil, ce qui donne lieu de conjecturer de son antiquité.

Mr. l'Abbé de Lestocq ne disconvient pas du peu d'exactitude de cet Auteur, qui rapporte à Saint

* *Ad an.* 687.

Salve d'Amiens quelques faits miraculeux qui sont de St. Salve d'Albi : mais dans celui dont il s'agit, & qui étoit à la connoissance, ou plûtôt, à la vûë de tout le monde, il n'a pû se tromper, ni imposer. Ensuite Mr. de Lestocq releve plusieurs méprises de *la lettre à un Curieux*.

Seconde preuve. Otger Evêque d'Amiens [a] dans le neuviéme siécle fit present à l'Eglise de Saint Quentin de quelques parties des Reliques dont la sienne étoit enrichie, & parmi celles-là il y en avoit de Saint Firmin le Confesseur, comme l'assûre le Breviaire de Saint Quentin.

Troisiéme preuve [b]. Roricon Evêque d'Amiens dans l'onziéme siécle, accordant l'exemption aux Religieux de Saint Acheul, apporte cette raison, *parceque les cendres sacrées des Evêques de ce siege y avoient été long-tems cachées*. Ces Evêques sont St. Firmin Martyr & St. Firmin Confesseur, les seuls qu'on sçache y avoir été enterrez, & qui du tems de Roricon n'y étoient plus.

[a] *Breviaire de Saint Quentin.* [b] *Tom. 10. Concil.*

Quatriéme preuve. Les Martyrologes à l'uſage de l'Egliſe d'Amiens, dont le plus ancien eſt de l'onziéme ſiécle, font mention de la tranſlation du corps de St. Firmin au dixiéme de Janvier, & elle eſt marquée en d'autres Martyrologes auſſi anciens.

Cinquiéme preuve. La fête de cette tranſlation eſt auſſi marquée dans un Calendrier, à la tête d'un Pſeautier qui eſt de l'Abbaye de Saint Martin aux Jumeaux, & a été écrit dans le douziéme ſiécle, & dans deux Breviaires manuſcrits du treiziéme ſiécle & du quatorziéme à l'uſage de l'Egliſe d'Amiens.

Sixiéme preuve. Il y a un ſtatut Capitulaire de 1254. pour regler la ſolemnité de la fête de Saint Firmin le Confeſſeur, & il y eſt ordonné de porter ſa chaſſe en proceſſion, quand la fête tombera un Dimanche.

Septiéme preuve *. En 1279. le Roi Philippe III. & Edoüard I. Roi d'Angleterre preſens, avec un grand nombre de Prélats & de Sei-

* *Archives de l'Egliſe d'Amiens.*

gneurs, le Cardinal Simon de Brie Legat du Pape Nicolas III. & deux ans après son successeur sous le nom de Martin IV. transfera les Reliques de Saint Firmin le Confesseur de l'ancienne chasse où elles étoient, dans celle où elles sont maintenant. Les copies de l'acte de cette translation se conservent dans les archives de l'Evêché & dans un cartulaire du Chapitre. Cette preuve est décisive.

La huitiéme preuve se tire d'un statut Capitulaire en 1317. & d'une ordonnance de Robert de Foüilloy Evêque d'Amiens en 1318. de porter en procession la chasse de Saint Firmin le Confesseur le jour de sa fête. A cette occasion Mr. l'Abbé de Lestocq se laisse échaper une juste indignation contre une fiction absurde de l'Auteur de *la lettre à un Curieux*, que Mr. Baillet n'a pas eû honte d'adopter, ou au moins de rapporter sérieusement.

Plusieurs monumens de cette translation qui restent dans l'Eglise Paroissiale & Collegiale de Saint Firmin le Confesseur à Amiens, for-

ment la neuviéme preuve. Des Lectionnaires, des Obituaires, & d'autres semblables livres du treiziéme siécle, reglent l'office pour le jour de la découverte & de la translation de Saint Firmin le Confesseur.

Pour derniere preuve, Mr. de Lestocq dit que plusieurs Eglises ont reçu des Reliques de Saint Firmin, tirées de la Cathedrale : celle de l'Hôtel-Dieu d'Amiens dès l'an 1261. celle de Noyon, celle même de S. Acheul, & d'autres.

Il resulte de toutes ces preuves, qu'une tradition bien suivie assûre à l'Eglise Cathedrale d'Amiens la possession du corps de Saint Firmin le Confesseur ; & il reste à voir & à examiner dans la seconde partie de la dissertation, ce que l'Auteur de *la lettre à un Curieux*, & Mr. Thiers, ont jugé être assez solide pour la troubler.

C'est, disent-ils premierement, qu'il n'y a rien dans la chasse de St. Firmin, & qu'elle n'est placée sur l'Autel de la Cathedrale que pour contribuer à la symmetrie & répondre à une autre chasse. Ils l'assûrent

ainsi sur le témoignage prétendu d'un Serrurier, qui fut appellé pour chercher le moyen de diminuer le poids de la chasse. Ce Serrurier ayant été depuis appellé pour faire l'ouverture de deux chasses dans l'Eglise de Saint Acheul, le lundi cinquiéme jour de Novembre 1696. ils lui font dire qu'il souhaitoit d'être plus heureux qu'il ne l'avoit été peu de jours auparavant ; que celui des Morts, ayant percé avec un terelle le bois de la chasse de Saint Firmin, & à la lumiere d'une bougie ayant apperçû une porte au fond & arrêtée par des barres de fer, il les avoit retirées, après quoi la porte étoit tombée, & qu'on n'avoit trouvé aucunes Reliques dans la chasse. L'Abbé de St. Acheul, huit autres Religieux, un Sculpteur & un Maçon qui travailloient alors dans l'Eglise, attestent sous leur seing dans un acte du même jour, avoir été presens, & avoir entendu ce récit.

Qui cependant n'est pas vrai, s'il est d'ailleurs constant que la chasse ne fût point ouverte, & que le bois

fût ſeulement percé de deux coups de villebrequin. Comme les Chapelains qui ſe chargent de la chaſſe dans les proceſſions en étoient accablez, ils demanderent au Chapitre de la faire viſiter, & d'en ôter ce qui la rendoit ſi peſante. A cet effet, Mr. le Scellier de Riancour Doyen, Abbé de Foreſt-Monſtier & Grand-Vicaire, & Mr. Joli Chanoine, furent invitez de ſe trouver à la Sacriſtie, où étoit Mr. de Bonnaire Sacriſtain, & où furent appellez le Sieur le Quien Orfevre, & du Crocq Serrurier. L'Orfevre leva deux plaques d'argent, ſous leſquelles parurent ſeulement deux barres de fer fort minces. La penſée vint donc qu'il y auroit peutêtre un coffre de plomb enfermé dans celui de bois : le Serrurier perça le bois en deux endroits avec un villebrequin qui ne rencontra nulle réſiſtance au dedans, & il fallut attribuer la grande peſanteur uniquement à ce bois épais de quatre doigts. Les trous furent rebouchez & les plaques d'argent remiſes en leur place. La choſe ſe paſſa ainſi dans le

mois d'Août 1696. après les Vespres. Mr. l'Abbé de Riancour & Mr. Joli l'ont raconté ainsi mille fois, & Mr. l'Abbé de Lestocq cite là-dessus une lettre du premier. Le Sacristain, l'Orfevre, le Serrurier, l'ont déclaré de même par un acte devant Notaires, ajoutant qu'en tournant la chasse ils avoient senti le mouvement d'un sac, qui vraisemblablement contient les ossemens du Saint.

C'est maintenant à Mr. l'Abbé de Saint Acheul, d'ajuster sa relation avec celle-ci; & comme il a pris une datte pour l'autre, il y a apparence qu'il n'a pas mieux entendu le reste de ce que disoit du Crocq Serrurier, qui lui a constamment refusé de signer le discours qui lui étoit imputé.

Il ne reste plus qu'à examiner l'inscription du tombeau FIRMINUS. Mr. l'Abbé de Lestocq répond, qu'outre qu'il est incertain si les premieres lettres ne terminent pas un mot précedent, tous ces caracteres ne sont pas lisibles: ce qu'il montre, les considerant les uns après les autres, & les comparant avec

... peut ajouter, qu'a
ne sont pas du tems de la
Firmin, les lettres n'étan
défigurées, ni passées en t
thiques. Il est à propos de
ser aux yeux de nos Lect

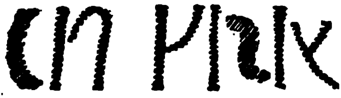

P. Mabillon les a vûs, & n'a
voulu prononcer. Mais enfin,
ce seroit le nom & le tomb
Saint Firmin, qu'en conclurr
son corps, qu'on sçait certain
avoir été transferé dans la C
drale? » L'on sçait en effet, d
» Baillet, qu'il étoit fort
» aux Ancien

nys, que celui de Saint Firmin Martyr a été apporté dans la sienne : prétentions aussi mal fondées l'une que l'autre. Mr. l'Abbé de Lestocq employe un chapitre à détruire la derniere.

Il doit passer pour constant que le corps de Saint Firmin Martyr fut transferé par Saint Salve en une Eglise de la ville ; c'est à dire, en la Cathedrale ; & rien ne peut faire soupçonner raisonnablement que depuis il ait été transferé ailleurs. Ce n'est pas le témoignage de l'Auteur anonyme, imprimé par Doublet dans l'histoire de Saint Denys, & par d'Achery à la fin des ouvrages de Guibert de Nogent. Selon lui, Dagobert ayant défait les Huns, avec lesquels la ville d'Amiens s'étoit liguée, estima comme le plus beau fruit de sa victoire, de pouvoir faire present du corps de Saint Firmin à l'Eglise de Saint Denys, & il l'y fit porter. Or tout est fabuleux dans ce récit, la guerre de Dagobert contre les Huns, leur entrée & leur progrès en France, leur défaite, si entiere qu'aucun n'échappa, la ligue des habitans d'Amiens

avec ces barbares. De plus, il y est dit que l'Evêque avoit mis les Reliques à Pequigny comme en lieu de sûreté, & que la bataille se donna à Lion, qui depuis fut nommé, *Lions ensantés*, ce qui en la langue des Huns signifie, *Lion dans un étang de sang.* Cependant il n'y a point de preuve qu'il y ait eû de château de Pequigny que plus de quatre cens ans après Dagobert, & il est certain que le nom de sangters est nouveau, le premier tître où il soit fait mention de Lihon en sangters, n'étant que de 1317. avant cela c'est seulement Lihon; outre que l'étymologie rapportée par cet Auteur est visiblement ridicule. Mais il y a une preuve positive que Dagobert n'a point enlevé le corps de Saint Firmin, & c'est une donnation faite par un nommé Angilguin & sa femme Rimulde, d'une terre, *à l'Eglise de sainte Marie & de St. Firmin dans la ville d'Amiens, en laquelle le corps de ce St. Martyr repose* *. La donnation est de l'an 850. & est imprimée dans le treiziéme tome du Spicilege de Dom Luc d'Achery.

* *Archives du Chapitre d'Amiens.*

Un autre Auteur pour la translation à Saint Denys, & dont le témoignage ne sçauroit faire plus d'impression, est Guibert de Nogent-sous-Coucy. Il dit que Saint Geoffroy Evêque d'Amiens ayant fait préparer une nouvelle chasse pour les Reliques de Saint Firmin Martyr, & n'ayant trouvé aucune inscription dans l'ancienne, en fit aussitôt graver une sur du plomb, pour marquer que c'étoit le corps de Saint Firmin. Dans le même tems, & avec le même dessein de changer les chasses, l'Abbé de Saint Denys fit faire la revision des Reliques de son Eglise : & dans une narine, la tête étant jointe avec les ossemens du reste du corps, il apperçut un morceau de parchemin, qui portoit que c'étoit le corps de St. Firmin Martyr & Evêque d'Amiens.

Mr. l'Abbé de Lestocq refute solidement ce narré de Guibert. 1°. Il n'est pas permis de douter que tout Amiens en ce tems-là, & c'étoit le commencement du douziéme siécle, ne fût persuadé que ce sacré corps reposoit dans la Cathédrale, comme il paroît évidemment par

l'acte d'Angilguin & de sa femme, & de plus par le témoignage de Nicolas Moine de Soissons * contemporain de St. Geoffroy. 2°. De l'aveu même de Doublet & des Religieux de Saint Denys, ils ne possedent pas la tête de Saint Firmin. Mr. l'Abbé de Lestocq se plaint du R. P. Felibien, qui, dans son histoire de l'Abbaye de Saint Denys, fait disparoître par une omission ce qui infirme la narration de Guibert, & tâche de la rendre vraisemblable par une addition : il ne dit point que le petit parchemin fût apperçu dans la narine, & il dit que les Religieux de Saint Denys ayant appris ce qui s'étoit passé à Amiens, où il ne s'étoit point trouvé d'inscription de Saint Firmin, visiterent leur chasse de Saint Firmin. Par où il donne à entendre deux choses, qui ne sont point de Guibert : la premiere, que l'ouverture de la chasse par Saint Geoffroy fut l'occasion de ce que firent les Religieux de Saint Denys ; la seconde, que ces Religieux croyoient alors avoir une chasse de St. Firmin.

* Surius ad 8. diem Novembris.

C'a été peut être pour les favoriser que Nicolas Gilles dans ses annales de France, a fait un changement considerable en l'histoire d'une vision rapportée par le Moine de Saint Denys qui a écrit les faits, ou les actions de Dagobert. Selon celui-ci, l'ame de Dagobert étoit déja entre les mains des Diables & alloit être emportée en enfer, si Saint Denys & ses Compagnons, St. Maurice & St. Martin, n'étoient allé à son secours. Nicolas Gilles a ajouté du sien, que le crime de Dagobert étoit d'avoir pillé les Reliques de Saint Hilaire & de Saint Firmin, qui en demandoient vengeance.

Mr. l'Abbé de Lestocq a encore trouvé sur son chemin un Auteur, & c'est celui du traité des Préjugez faux & legitimes, imprimé à Delft en 1701. Il répond en passant à ses frivoles objections & remarque ses fautes grossieres.

ARTICLE LXII.

L'OMBRE DE MONSIEUR THIERS, *ou réponse à la dissertation de Mr. de Lestocq sur la translation de Saint Firmin le Confesseur troisiéme Evêque d'Amiens, avec une critique de la vie de S. Salve Evêque de la même ville.* A Liege, chez François Bronkart, 1712. *in* 8°. *pages* 170 *pour la réponse, &* 57 *pour la critique.*

UN Lecteur attentif à la question dont il s'agit entre deux Auteurs, ne doit tirer aucun préjugé de la maniere dont ils s'expriment, ni se laisser séduire par les tours insinuans & honnêtes de l'un, ni se rebuter de ce que l'autre sort de la moderation & de la bienséance, & tombe dans le bas. On fera plus ici, & l'Auteur de cette réponse en sçaura gré : on retranchera ses expressions qui ne lui feroient pas honneur, & on s'attachera uniquement à exposer ses raisons.

Laissant donc sa fiction de l'ombre colere de Mr. Thiers, on dira

qu'il commence par opposer à Mr. l'Abbé de Lestocq une espece de prescription, fondée sur douze ou treize ans qui se sont écoulez, sans qu'il ait rien paru pour défendre la translation qui est en question. Il prétend même que la voïe de fait prise par Mr. de Brou Evêque d'Amiens, de condamner *la lettre à un Curieux*, & de faire supprimer le livre de Mr. Thiers, est un aveu du défaut de bonnes preuves; & contre celles que produit Mr. de Lestocq, il propose sept nullitez.

1°. Il soutient que la vie de Saint Salve n'est que du treiziéme siécle, & que par conséquent elle ne sçauroit faire foi de ce qui s'est passé dans le septiéme; puisque, selon Mr. de Launoi, deux cens ans, & selon Mr. l'Abbé Fleuri, moins de cent, suffisent pour invalider un témoignage sur ces sortes de faits. Il ne peut souffrir que Mr. de Lestocq ait dit, que le sermon de la translation de Saint Firmin Martyr soit d'après la vie de Saint Salve, & seulement du dixiéme siécle. Il ajoute, que depuis l'embrasement qui con-

ſuma les Archives de l'Egliſe d'Amiens en 12 8. il eſt impoſſible de trouver aucun memoire certain de ce qui eſt plus ancien. Enfin, continuë-t'il, les manuſcrits de la vie de Saint Salve, de l'aveu de Mr. l'Abbé de Leſtocq, ne paſſent pas le douziéme ſiécle ; & ceux qu'André du Cheſne & le P. Hugues Menard ont eûs entre les mains, ne parlent point de la tranſlation de St. Firmin Confeſſeur.

2°. L'acte de la tranſlation faite en 1279. par le Cardinal Simon de Brie incommode extremement cet Auteur, qui ne trouve point d'autre moyen de s'en tirer, qu'en s'inſcrivant en faux, parceque, dit-il, il a été produit avec des variations conſiderables, outre qu'il n'eſt pas exempt de fautes dans le nom des Evêques qui y ſont marquez comme ayant aſſiſté à cette ceremonie. S'il eſt vrai, pourſuit-il, que l'original de cet acte ſoit renfermé dans la chaſſe de Saint Firmin, qu'il ſoit donc fait ouverture de la chaſſe. Et voilà où il revient toûjours à demander l'ouverture de la chaſſe.

Un autre tour qu'il prend po[ur] attaquer l'acte de 1279. est singulier c'est de remonter à la premier[e] translation, & de la nier, sur ce qu'e[n] ce tems là, c'est à dire, dans le sep[-] tiéme siécle, il ne s'en faisoit poin[t] des corps des Confesseurs : ce qu'il prouve parceque Saint Gregoire Pape n'osoit même toucher aux os- semens des Martyrs. Et c'est, selon lui, une étrange absurdité, que Saint Salve eût differé deux ans après avoir fait la translation de Saint Firmin le Martyr, à faire celle de Saint Firmin le Confesseur.

3°. Après des reproches generaux contre tous les Martyrologes, il as- sûre que l'Abbé de Lestocq a eû tort de se prévaloir de celui de Corbie qui porte le nom de Saint Jerôme, & a été imprimé par les soins de Dom Luc d'Achery. A la verité l'invention de Saint Firmin Evêque & Confesseur y est marquée le 13e. jour de Janvier : mais comme tous les Ecrivains qui ont traité de ces matieres ont observé de dire l'in- vention de Saint Firmin Martyr, & la translation de Saint Firmin Con-

feffeur, celle-là au treiziéme de Janvier, celle-ci au dixiéme du même mois ; & que d'ailleurs chacun ſçait que le nom de Confeſſeurs étoit autrefois attribué aux Martyrs, il n'y a pas à douter que le Martyrologe ne faſſe en cet endroit mention de Saint Firmin Martyr, qui avec cela eſt le Patron du Dioceſe.

L'Auteur va plus loin, & ne voyant aucune memoire, ni de la tranſlation de Saint Firmin Confeſſeur, ni de Saint Salve, dans ce Martyrologe, qui eſt d'environ 600 ans & du douziéme ſiécle ; il en infere que ces deux fêtes n'étoient pas en ce tems-là introduites dans l'Egliſe d'Amiens. Ce qu'il prouve encore par l'autorité de trois Breviaires manuſcrits de l'Abbaye de St. Martin aux Jumeaux d'Amiens. Dans le premier il n'y a rien de St. Salve, dans le ſecond il y a une ſimple commémoration, & dans le troiſiéme un office entier, avec des leçons priſes de ſa vie. Cependant le premier & le plus ancien de ces Breviaires ne ſçauroit être que du treiziéme ſiécle, puiſqu'il contient les

répons de l'office des Morts, composez par Maurice de Sulli Evêque de Paris & mort en 1196.

4°. Il attaque le titre de possession sur lequel les Chanoines d'Amiens se fondent, & il ne le regarde que comme une opinion populaire & sujette à erreur. Les Chanoines d'Amiens, dit-il, se croyoient en possession des corps des SS. Martyrs Fuscien, Victoric & Gentien, jusqu'à ce que le P. Mabillon les a obligez d'avoüer que celui de Saint Victoric est à Saint Quentin, & celui de Saint Gentien à Corbie ; l'un & l'autre donnez en present à ces deux villes par Otger Evêque d'Amiens. Ils croyoient aussi que ces trois corps saints avoient été levez du lieu de leur sepulture en la Parroisse de Saincts, pour être mis ensemble dans une chasse & portez en leur Eglise : toutefois une partie de leurs Reliques fut découverte sous l'autel de cette Parroisse, & reconnuë par Mr. Faure Evêque d'Amiens en 1664. Pour exemples de la crédulité des peuples touchant les Reliques, il rapporte ce qui s'est

passé à Châlons à l'occasion du Saint Prépuce, & la persuasion où étoient les habitans d'Arcis, d'avoir le corps de Sainte Restitute martyrisée à Sore dans le Royaume de Naples : ce corps néanmoins fut trouvé l'an 1683. dans l'Eglise Collegiale de St. Jean Baptiste au Fauxbourg de Sore même, & l'invention fut déclarée veritable par l'Evêque du lieu, & approuvée par la Congregation des Rites.

5°. Il ne convient pas que Mr. l'Abbé de Lestocq ait pû conclurre de ce qu'Otger a fait present de quelques Reliques de Saint Firmin le Confesseur à l'Eglise de Saint Quentin, qu'elles avoient été prises d'une chasse, puisqu'elles pouvoient avoir été tirées du tombeau. Il nie aussi que les paroles de Roricon signifient, que les corps des deux Saints Firmins ne fûssent plus dans l'Eglise de St. Acheul.

6°. Il soutient que le Serrurier fut sincere dans le recit qu'il fit à Saint Acheul de l'ouverture de la chasse qu'il trouva vuide. Enfin il assûre que l'inscription porte le nom FIRMINUS.

Mr. Thiers avoit fait une critique de la vie de Saint Salve, dans le dessein de la joindre à sa dissertation, avec laquelle elle ne fut pas néanmoins imprimée : mais elle n'a pas été perduë, & l'Auteur de cette réponse l'y a ajoutée. Cette vie, telle qu'elle a été publiée par Bollandus, est indigne de toute créance, au jugement de Mr. Thiers, pour les raisons suivantes. 1°. Elle est sans nom d'Auteurs. 2°. Elle a été écrite depuis le douziéme siécle, puisqu'un Breviaire de ce tems-là ne fait pas même commémoration de S. Salve. 3°. Elle ne sçauroit avoir été composée sur des memoires plus anciens ; ce qu'il y en avoit dans les Archives d'Amiens ayant été consumé par l'embrasement de 1318. 4°. C'est un mélange confus des actions de S. Salve d'Albi & de Saint Salve d'Amiens. 5°. Quelque informe qu'elle fût dans son origine, elle a encore été depuis gâtée par l'addition des translations des deux Saints Firmins, qui n'étoit point dans les copies plus correctes, sur lesquelles André du

narration de l'Auteur ... en la retranch... mieux suivie. Mr. Thiers p... qu'elle y a passé du manuscri... Corbie touchant l'invention de... Firmin Martyr, à quoi le Cop... ajouté la translation de S. Fi... Confesseur. Il dit souvent, & o... sçait pas pourquoi, que Bollan... voit interêt de donner du créd... ette vie, & que pourtant il n'a... empêcher d'en témoigner de... fiance.

ARTICLE LXIII.

...OUVELLE TRADUCTION
...e l'Office entier de la Sainte Vierge, ...vec des explications sur chaque verset ... des reflexions sur ...

ARTICLE LXIV.

LES DIVERTISSEMENS DE SEAUX. A Trevoux, *& se vendent à Paris*, chez Etienne Ganeau rue Saint Jacques. 1712. *In* 12. *pages* 476.

IL ne faut que le tître de ce recuëil pour exciter l'empressement du Public, & pour en donner une juste idée, il suffit de transcrire quelques mots de la préface. On y avertit les Lecteurs que la plûpart des ouvrages que l'on trouve rassemblez dans ce volume ne sont que de purs amusemens, des jeux imprévûs, & non pas des compositions meditées. Pour rendre cette idée complette, il faut ajouter que ces especes d'impromptu sont de feu Monseigneur le Duc, de feu Mr. le Duc de Nevers, deMr.de Mallezieu, de Mr. l'Abbé Genest, de Mr. l'Abbé de Chaulieu, & qu'ils ont eû l'approbation de Mr. le Duc du Maine, de la Princesse son épouse, & de la spirituelle Cour de Seaux. Ce n'étoit que pour cette Cour qu'on a formé le dessein de les impri-

mer, mais il a fallu dans la ſuite livrer au Public ce qu'on vouloit lui dérober ; & pourquoi lui cacher les plaiſirs ingénieux de ces grands Princes ?

C'eſt une paſſion commune dans les ſiécles éclairez de récuëllir tout ce qui regarde les grands Hommes. L'hiſtoire conſerve à la poſterité leurs actions éclatantes & leurs plus hautes vertus ; mais on aime à s'entretenir des circonſtances de leur vie particuliere. Montagne triomphe quand il fait de ces ſortes de découvertes au ſujet des Hommes illuſtres de l'antiquité. Les moindres fragmens nous en deviennent précieux. Un de nos plus fameux Auteurs * a témoigné ſingulierement cette curioſité. On la voit dans ce qu'il a écrit *de la converſation des Romains*. Il va chercher juſques dans la vie du vieux Caton, & dans les ſecrets les plus retirez de ſon domeſtique, des paroles plaiſantes, pour montrer qu'un ſi grave Cenſeur ſe dépoüilloit quelquefois de ſon auſtere ſeverité.

Nos Hiſtoriens parleront des ſiéges

* *Balzac.*

& des batailles où s'est trouvé feu Monsieur le Duc, de la bataille de Nervinde, dont il détermina le succès par son interpide valeur. Ils décriront avec quels applaudissemens nos soldats le voyoient mêlé avec eux à la tête de la tranchée, & dans le fort des plus dangereuses attaques. Ils n'oublieront pas les guerres de Hongrie, où feu Mr. le Prince de Conty s'est signalé à la vûë de tant de fieres nations. Ils diront comme son courage & ses conseils ont éclaté dans toutes les grandes actions qui se sont passées en Flandres.

On sçait combien l'un & l'autre de ces Princes avoit l'esprit orné, & l'on verra qu'ils sçavoient l'employer en des divertissemens ingénieux. Feu Monsieur le Duc de Nevers étoit bien digne de les seconder, lui qui avoit joint la force & la beauté de l'ancienne Poësie de Rome, avec toute la pureté & toute la délicatesse du langage François. Après avoir fait admirer si justement l'élevation de son génie, dans ces beaux vers qu'il s'est obstiné de dérober au Public, il a montré en faveur de Seaux qu'il

étoit auſſi propre, quand il vouloit, pour des ouvrages enjoüez, que pour les productions les plus ſublimes.

Diſons en finiſſant avec l'Editeur, que ſans rabaiſſer la magnificence & la ſomptuoſité qui ſe trouvent dans ces fêtes, & qui ont relevé la beauté du lieu & augmenté les plaiſirs de la belle ſaiſon, ce n'eſt pas ce qu'il y faut loüer le plus. C'eſt la maniere dont Madame la Ducheſſe du Maine prépare ces délaſſemens au Prince à qui elle eſt ſi étroitement unie; c'eſt le ſoin dont ce Prince contribuë lui-même à l'envi à tout ce qui eſt capable de lui plaire. Tous ces agrémens, tous ces charmes, dont on verra ici la peinture, leur ſont également dûs, & partent de l'impreſſion commune de leur eſprit.

ARTICLE LXV.

EXPLICATION DE DEUX Medailles Samaritaines, par le P. H. J.

PArmi toutes les medailles, qu'on appelle communément medailles

Samaritaines, & que l'on a découve[rtes] jusques ici, je n'en ai point vû qui me[ri]tent autant d'attention, que deux *qui so[nt]* dans le Cabinet de Mr. de Boze, Secretai[re] perpetuel de l'Academie Royale des Inscri[p]tions & des Medailles. Elles peuvent pass[er] toutes deux pour deux medailles singuli[e]res & uniques; puisque de tous ceux q[ui] ont écrit des medailles Samaritaines d[e]puis plus de 150 ans, pas un ne les a citées, que je sçache.

La premiere est de moyen bronze: elle a d'un côté un palmier, qui est le symbole de la Judée, avec cette inscription de trois mots en trois lignes, assez mal arrangées, que je représente ici en autant de caracteres Hebreux, qu'il y en a de Samaritains sur la medaille, parceque c'est la même langue:

שמעון
נשיא
ישראל

C'est à dire, *Simeon Princeps Israël*. Les deux premieres lettres de chaque mot sont à la gauche du palmier, & les autres sont à la droite. Au dessous à gauche, il y a encore un *schin* (ש) qui rend cette medaille singuliere, & dont nous parlerons dans la suite. Au revers c'est une feuïlle de vigne, pour marquer que le païs pour qui la medaille est frapée, c'est à dire, le païs de Juda, étoit fertile en vins; confor-

May. p. 847.

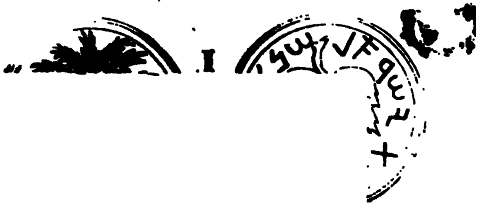

Ex D. VAILLANT

Samaritaines, & que l'on a découvertes jusques ici, je n'en ai point vû qui meri-

daille singuliere, & dont nous parlerons dans la suite. Au revers c'est une feuïlle de vigne, pour marquer que le païs pour qui la medaille est frapée, c'est à dire, le païs de Juda, étoit fertile en vins ; confor-

May. p. 8[illegible].

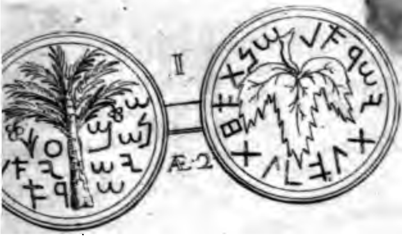

Ex Museo D. DE BOZE, Secretarii Perpetui Academiæ Regiæ Numismatum, & Inscriptionum.

Ex D. VAILLANT. hist. Regum Syriæ pag. 365.

mément à la Prophetie de Jacob au chapitre 49. de la Geneſe verſet 11. Il ne reſte de la legende qui eſt à l'entour, que ces lettres-ci, parce que le coin n'a pas marqué les trois premieres.

.... חת לגאלת ישראל

Les deux premieres lettres qui paroiſſent ici font juger, avec certitude à n'en point douter, que la legende entiere étoit,

שנת אחת לגאלת ישראל

comme on la lit toute entiere ſur une autre qui eſt chez le Roi. Cela veut dire, *Anno primo redemptionis Iſraël.* Les medailles qui juſtifient les époques marquées dans l'hiſtoire des Machabées, ne doivent pas être indifferentes aux Catholiques. Celle-ci eſt de ce genre là, auſſi bien que les medailles Grecques des Rois de Syrie : car elles juſtifient toutes les époques qui ſont marquées dans les deux livres de cette hiſtoire Sainte.

L'autre medaille n'eſt gueres moins importante en ſon genre. Elle eſt de petit bronze, bien nette & bien conſervée. D'un côté c'eſt un palmier, comme dans la premiere : mais la legende y eſt en deux lignes de caracteres inconnus. Au revers c'eſt une grappe de raiſin. La legende à l'entour eſt en caractere qu'on appelle Sa-

maritain, toute la même que dans la premiere.

שנת אחת לגאלת ישראל

Anno primo redemptionis Israël. Toute la difficulté qu'il y a de satisfaire sur cette medaille, roule sur les caracteres inconnus. Si on en veut juger par leur conformation, ou par leur affinité avec quelques autres lettres semblables, on ne peut donner là-dessus que des conjectures frivoles. Il faut avoir de plus forts indices pour rendre plausible ce qu'on en veut dire. Pour moi, il me semble que cette legende inconnuë n'est autre que les deux premiers mots de la premiere medaille : שמעון נשיא. *Simeon Princeps.* Mes preuves sont. 1. Que ces deux mots sont en deux lignes, comme ils le sont sur la premiere medaille. 2. Qu'il y a le même nombre de lettres pour chacun de ces deux mots, qu'il y en a en Samaritain comme on l'appelle, & en Hebreu : sçavoir, cinq pour le mot de *Simeon*, & quatre pour le mot qui signifie *Prince*. 3. Que la troisiéme lettre du mot Hebreu *Nassi*, qui est un *jod*, est de même ici la troisiéme, & de même figure que l'*iod* Samaritain. Ce qui peut venir du voisinage des deux peuples, dont on voit ici les caracteres. Il est vrai qu'il s'ensuivroit de cette hypothese, que le *nun*, dans ce caractere inconnu, seroit autre à la fin d'un mot, qu'au commencement ; & le *sin* dif-

ferent du *schin* : mais cela pourroit être en effet ainsi, puisque dans l'Arabe cette difference des mêmes lettres selon leur different situation est très-fréquente, & n'est gueres moins sensible. 4. Enfin toutes les medailles qui ont d'un côté pour legende, *libertatis Jerusalem*, *redemptionis Israël*, *redemptionis Sion*; ou bien, comme je l'ai vû sur neuf medailles chez Monsieur de Boze, *libertatis*, ou, *liberationis Sion*; toutes ces medailles, dis-je, ont de l'autre côté le nom de Simon, ou seul, ou avec le titre de Prince d'Israël, ou du moins l'année qu'Israël fut affranchi du joug des Nations, comme il est rapporté au 1. livre des Machabées chap. 13. verset 41. N'est-il donc pas bien vraisemblable, que l'année de cet affranchissement étant déja marquée visiblement sur le revers de cette seconde medaille, comme il l'est sur le revers de la premiere, la legende aussi du côté principal est la même à peu près que sur la premiere; comme ce sont encore à fort peu près des deux côtez les mêmes symboles.

Mais quelle que soit la force & la valeur de ces lettres, qu'on voit être si differentes des Samaritaines qui sont de l'autre côté, il me semble que ce caractere est le Babylonien, comme celui qu'on appelle Samaritain est proprement celui d'Assyrie, dont les Cuthéens se servoient, & dont les medailles nous fournissent l'alphabet entier, excepté cinq lettres. L'Ecriture

ſainte, ce me ſemble, donne lieu à cette conjecture, au 4. livre des Rois chapitre 17. verſet 24. où elle dit, que le Roi d'Aſſyrie ayant transporté les Iſraëlites dans ſes états, il mit en poſſeſſion de la Samarie des gens du territoire de Babylone & de Cutha, & de trois autres petites contrées. Mais ces deux premieres ſont les plus conſiderables, & apparemment voiſines: car l'Ecrivain ſacré paroît les avoir nommées ſelon leur rang. Pour commercer avec les Juifs & les Iſraëlites, ces Babyloniens & ces Cuthéens, ſans oublier pour cela leur langue naturelle, pûrent apprendre l'Hebreu dans la ſuite; comme fit Abraham, lorſqu'il vint s'établir dans la terre de Chanaan, où la langue de Noé & d'Adam, qui eſt l'Hebreu que nous liſons, s'étoit conſervée avec ſes caracteres; parceque les deſcendans de Chanaan s'étoient emparez de ce païs avant la confuſion des langues, où ils ne ſe trouverent pas. Gen. 10. 18. 25.

De même ces Babyloniens & ces Cuthéens garderent chacun leur maniere d'écrire, parcequ'il eut été bien difficile de la faire changer à des Colonies entieres, ſur leſquelles perſonne n'avoit d'autorité que leur Roi. Le Prêtre que Salmanaſar leur envoya pour leur faire connoître le Dieu qu'ils devoient adorer, n'y fut pas envoyé pour leur ſervir de Maître d'école, qui leur apprît à lire & à écrire: ainſi ils

parloient & ils écrivoient comme auparavant. Il leur parloit lui même leur langue : il avoit été assez longtems en Assyrie, pour l'y avoir apprise. Ils étoient devenus les maîtres du païs, ils en possedoient les terres ; & comme les Israëlites n'y revinrent que long tems après & un à un, ou par petits pelotons, c'est plûtôt eux qui furent obligez de se conformer au plus grand nombre, c'est à dire, à la maniere d'écrire qui s'étoit établie dans le païs depuis leur départ.

Il n'en fut pas de même des Juifs que Nabuchodonosor emmena en Babylone. Car Dieu les ayant assûrez qu'ils reviendroient de leur exil en corps dans soixante dix ans, ils conserverent constamment leur ancienne maniere d'écrire leur langue naturelle. Esdras n'étoit revêtu d'aucun caractere qui lui donnât l'autorité de la faire changer à qui que ce soit, & bien moins à toute sa nation. Outre les Juifs, les Israëlites des dix Tribus à leur retour, & dans les provinces ceux qui y étoient restez, eussent bien crié au Novateur, s'il eut entrepris de changer les caracteres, qu'Abraham, que Moyse, que les Patriarches & les Prophetes avoient regardez comme des caracteres saints, que Dieu avoit consacrez lui même, & de les dégrader jusqu'à les réduire aux usages profanes, & jusqu'à les abandonner à des idolârres, comme étoient les Cuthéens. Bien loin de

cela ils ont tous conservé les anciens caracteres dans les livres saints, Israëlites & Juifs, ceux même qui étoient répandus par toute la terre long tems avant Esdras; & ils les ont conservez avec le même soin qu'ils apportent à les conserver aujourd'hui en quelque païs qu'ils soient.

Il se trouva donc aprés le retour des Israëlites deux differentes sortes de caracteres dans la Samarie proprement dite, que le Roi d'Assyrie avoit assignée à ses Colonies; mais pas plus loin: car l'Hebreu prévaloit dans tout le reste de la Terre sainte. Ces deux manieres d'écrire étoient l'Assyrienne & la Babylonienne; & certainement il n'en pouvoit gueres venir d'autres de l'Assyrie. Car pour ce que les Rabbins disent, que le caractere Hebreu que nous avons aujourd'hui, est un caractere Assyrien, cela ne veut pas dire que ce soit le caractere des Assyriens; mais seulement qu'on peut l'appeller un caractere Assyrien, pour dire un caractere heureux, pour avoir été consacré de Dieu, qui s'en est servi pour écrire les Tables de la loi; parce que le même mot en Hebreu signifie Assyrien, & heureux. C'est ainsi que Maïemonide l'entend avec plusieurs autres. Ce qu'un autre Juif ajoute dans ses commentaires sur la Mischne est plus solide: sçavoir, que le caractere qu'on appelle Samaritain est en effet celui des Cuthéens. Ils écrivoient l'Hebreu en carac-

tere Cuthéen , ou Assyrien , comme les Grecs écrivent aujourd'hui le Turc en Grec.

Il étoit sans doute fort glorieux au Grand Prêtre & au grand Duc de la nation des Israëlites , de voir des medailles frapées à son honneur , avec les caracteres des deux nations qui avoient été autrefois les plus ennemies de la sienne , & de voir parmi ses sujets des Colonies de l'une & de l'autre ; des Babyloniens & des Cuthéens d'Assyrie. C'est ce qui se voit , ce me semble , sur cette medaille. C'étoit déja deux langues ennemies dont il triomphoit, de trois que les Juifs comptoient alors leur avoir été violemment opposées. La troisiéme étoit la Grecque , dans la persecution affreuse d'Antiochus le Noble , & les Rois qui lui succederent. C'est la *tierce langue* , dont l'Ecclésiastique découvre la malignité au chapitre 28. depuis le verset 15. la langue des Grecs , lesquels on n'osoit nommer alors qu'en termes couverts.

Mais pour ne nous pas écarter de nôtre sujet , ceux qui ont quelque experience dans les medailles conviendront sans difficulté , que ce caractere inconnu est indubitablement celui du Magistrat étranger qui avoit reçu ordre de faire fraper cette monnoye ; puisque ce caractere est sur le côté principal de la medaille , comme il est inconcestable ; que sur les autres medailles qu'on nomme Samaritaines , le

côté le plus noble est celui où est le nom du Prince. Mais ce qui est à remarquer, c'est que ce Magistrat paroît n'être point Israëlite ; c'est à dire, qu'il paroît n'être point de la posterité de Jacob, ni Juif de religion. Car c'est par cette raison qu'il met seulement dans la legende, *Simeon Princeps*, si ma conjecture est vraye, & qu'il ne dit pas *Princeps Israël*, comme l'ont invariablement toutes les autres medailles où le mot de *Simeon Princeps* se trouve, parcequ'il étoit necessaire que le titre de Prince d'Israël se trouvât ordinairement de l'un ou de l'autre de ces deux caracteres. Cela veut dire que ce Magistrat étoit sujet du Prince, mais qu'il n'étoit pas de sa Religion, ni de sa nation ; quoiqu'il pût être comme ces Gentils, qui venoient à Jerusalem adorer au jour de Pâque, ainsi que Saint Jean nous l'apprend chapitre 12. verset 20. Car c'étoit le Magistrat d'une de ces trois villes de Samarie que Demetrius Roi de Syrie avoit cedées à Jonathas, frere & prédecesseur de Simon, ainsi qu'il est rapporté au premier livre des Machabées chapitre 10. verset 30. & au chapitre 11. verset 34. Ainsi il pouvoit ne pas mettre sur ce côté de la medaille, *Simeon Princeps Israël* ; puisque ce caractere qui est comme le corps de la medaille, marque un autre peuple que celui d'Israël, quoique sujet du même Prince, & que la religion du Prince est assez marquée de

l'autre côté, puisqu'on y lit que c'est la premiere année qu'il a délivré Israël de la servitude.

Le Magistrat de ces villes n'étoit pas même Samaritain, non plus que le Cady Turc, qui juge dans les villes de Grece, n'a jamais été, ni ne sera jamais appellé Grec. Au contraire ces nouveaux venus en Samarie sont distinguez des Samaritains au livre 4. des Rois chapitre 17. verset 29. C'est *le peuple insensé qui habite dans Sichem*, mais qui n'y habite pas seul, & qui n'est pas assez nombreux pour être appellé une nation haïe de Dieu, dit l'Ecclésiastique, qui écrivoit environ 40 ans avant l'époque de ces deux medailles: mais il ne les appelle pas Samaritains. Les Samaritains ne furent jamais que les Israëlites purement Schismatiques, qui ne vouloient pas adorer Dieu à Jerusalem, comme le reste de la nation; & l'Ecriture sainte dans l'Evangile, ni ailleurs ne reconnoît de Samaritains que ceux-là. Ainsi ces medailles ne sont point à proprement parler medailles Samaritaines, parcequ'elles ne sont pas frapées par des Samaritains: quoiqu'on puisse les appeller, si l'on veut, Samaritaines en ce sens, qu'elles ont été frapées en Samarie. Ce sont les Cuthéens & les Babyloniens établis en ce païs là, qui furent obligez de fraper ces medailles au nom du Prince à qui ils étoient soumis, & qui souhaitoit voir son nom gravé sur

une monnoye figurée comme celle des Rois ses voisins : ce qu'il n'auroit pû obtenir du peuple de Jerusalem, & surquoi les vrais Samaritains eussent été aussi scrupuleux que les Juifs.

Le Grand Prêtre Simon ne crut pas violer la loi, s'il faisoit marquer sur sa monnoye differentes figures de choses naturelles par des étrangers : mais après avoir resisté quatre ans à l'opposition du peuple, il fut enfin obligé de ceder. Car on ne voit plus de ces medailles qu'on nomme Samaritaines, où il y ait d'époque au delà de la 4. année; quoique Mr. Spanheim ait avancé qu'on voit la *6.* année marquée sur quelque medaille, mais apparemment sur le rapport d'autrui, & sans nous dire où il l'a vûë. On a pû foüiller bien souvent dans les ruines de Jerusalem : y a t'on jamais déterré une medaille veritable, qui eût un autre nom propre, que celui de Simon ? Pourquoi n'en a t'on que de lui ? Pourquoi n'en avons nous aucune, je ne dis pas de David, de Salomon, ni de tous les autres Rois d'Israël & de Juda ; mais ni de Jean du moins, fils de Simon, Grand Prêtre comme son pere, & que l'Ecriture dit s'être rendu fort recommandable, ni de sa posterité ?

Je ne doute nullement que la raison tirée de la loi, qui défendoit aux Israëlites de faire aucune figure des choses que Dieu a créées, ne les ait toujours empêché de

aper eux mêmes de la monnoye figurée.
Une autre raison pourtant encore très for-
e obligea ce grand Prêtre de recourir à des
trangers pour fraper sa monnoye ; mais
des étrangers de sa jurisdiction : car tous
es autres d'alentour étoient ses ennemis.
Ce fut le peuple jaloux de ses droits qui
l'y contraignit. Le gouvernement de Jeru-
alem, aussi bien que des autres Villes de la
Terre Sainte, étoit Democratique, depuis
que Dieu eut paru par la destruction des
Rois d'Israël & de Juda, ne vouloir plus
de Rois en ce païs-là, jusqu'au Messie.
L'histoire de Bethulie dans le livre de Ju-
dith nous l'apprend : le premier livre des
Machabées, chap. 12. v. 6. ch. 13. v. 36. ch.
14. verset 20. chapitre 15. verset 2. Le se-
cond, chapitre 1. verset 10. S. Matthieu,
chapitre 27. verset 20. S. Marc, chapi-
tre 15. verset 15. S. Jean, chapitre 1. ver-
set 19. S. Luc, dans les Actes chapitre 2.
verset 14. & 23. & plusieurs autres endroits
de l'Ecriture. Quoique Simon sçût bien
que les Juifs devoient avoir de grands
égards pour lui, car enfin lui & ses freres
avoient rétabli l'Etat qui étoit entierement
perdu ; néanmoins il se défia, & avec rai-
son, que les airs de souverain qu'il alloit
se donner, en faisant battre de la monnoye
à son coin, comme les Rois de Syrie &
d'Egypte, ne plairoient nullement à un
Etat Republicain, où cela étoit inoüi, &
où tous les sujets se regardoient comme

égaux & comme freres, tous issus d'un même pere. Aussi l'Ecriture Sainte, qui loüe le peuple d'Israël, d'avoir mis cette souscription dans les actes & registres publics, *La premiere année sous Simon, Grand Prêtre, Grand Capitaine & Prince des Juifs*, ne dit pas un mot des monnoyes qu'il fit fraper en même tems; & ce silence me paroît en être une condamnation. On respecta Simon & ses freres, jusqu'à les laisser mettre leur nom devant celui du peuple, dans les lettres qu'ils écrivoient au nom de la Republique. 1. Mach. VIII. 10. *Judas Machabæus, & fratres ejus, & populus Judæorum.* Chapitre 12. verset 6. *Jonathas summus sacerdos, & Seniores gentis, & reliquus populus Judæorum.* Chapitre 15. verset 17 *Simon princeps Sacerdotum & populus Judæorum.* Mais le peuple reprit bientôt son rang, qui le mettoit au-dessus de chaque particulier de la Republique, quel qu'il fût. Ce qu'on tolera dans ces trois freres, parce qu'ils étoient les premiers restaurateurs de la nation, ne passa pas à leurs descendans. Du moins le Grand Prêtre Judas, petit fils de Simon, dans une lettre écrite onze ans après la mort de son ayeul, se met lui-même comme un particulier, après le peuple & après le Senat, qui est une partie du peuple; 2. Machab. I. 10. *Populus qui est Hierosolymis, & in Judæa, Senatusque, & Judas.* Et même on ne comptoit plus alors, comme on avoit fait

la monnoye à son nom, ou avec ce
res ; & les Juifs en effet n'en ont ja
de semblable qu'en ce tems-là. Car
même qui n'ont, ni le nom de Sim
aucune époque ; mais seulement
eur exprimée, sont si visiblement
ne coin, de même fabrique & de m
goût que les autres, & la ressembla
t si parfaite entre elles, qu'il n'y
ne prévention obstinée & sans preuv
puisse faire avancer qu'elles peuve
ussi d'un autre tems, parce qu'ell
marquent aucun.

reste, cette monnoye du Grand Pré
non n'avoit cours que sur ses terres
oi Antiochus, surnommé Evergete,
étendoit que la Judée relevoit de
oyant que Simon faisoit battre de la
ye à son coin de sa propre autorité,
jaloux. Mais l'état de ses aff...

Enfin ce qui resulte principalement du caractere inconnu qui est sur cette medaille, c'est que constamment il ne peut avoir été frapé à Jerusalem. Le caractere qu'on appelle Samaritain, qui est de l'autre côté, n'y a donc pas été frapé non plus : ni par consequent les autres medailles qu'on appelle Samaritaines. L'un & l'autre caractere est donc également étranger aux Juifs, & ce caractere prétendu Samaritain n'a jamais été, ou le caractere usuel de Jerusalem, ou le caractere saint. Les Juifs auroient-ils souffert de voir adosser leurs caracteres, ou leur langue sainte, à des caracteres profanes ? Ces deux differens caracteres qui sont sur cette medaille, sont donc également d'une ville où deux nations habitoient, & où chacune gardoit sa maniere d'écrire : c'est ainsi que nous voyons plusieurs medailles, dont l'inscription est d'un côté Latine, & Grecque de l'autre. Le caractere Latin étoit celui de l'Empereur, du Magistrat Romain, ou de la Colonie ; & le Grec, celui de la ville, ou de ses anciens habitans. Le beau medaillon d'or de Baudoüin II. Empereur de Constantinople, n'est-il pas Latin d'un côté avec le titre d'Empereur, Grec de l'autre avec le titre de Despote ? Ce n'est donc pas à Jerusalem que ces medailles ont été frapées, puisque certainement le caractere Hebreu que nous y lisons étoit le seul que le Prince employât alors, aussi bien que le

peuple : à moins qu'on ne croye aussi que le caractere Hebreu dont Pilate se servit, & que le peuple lisoit alors à Jerusalem, fût celui qu'on voit sur les medailles de Simon, 150 ans avant lui. La medaille qu'on a d'Herode, sous qui Nôtre Seigneur est né, est en Grec, & a été frapée en Judée à la verité, mais non pas à Jerusalem, ou par des Juifs ; mais à Cesarée par des Grecs.

Il ne faut donc point chercher d'autre raison, pourquoi les medailles du Grand Prêtre Simon sont en caracteres étrangers, sinon parce qu'elles sont faites en Samarie : comme il ne faut point chercher d'autre raison pourquoi plusieurs medailles des anciens Empereurs sont en caracteres Grecs, sinon parce qu'elles ont été fapées en Grece. Car pour être assûré que le caractere qu'on appelle Samaritain est l'ancien Hebreu, il faut être bien certain que ce n'est pas plûtôt le caractere de ces peuples transplantez en Samarie par Salmanasar. Les Israëlites Samaritains ont pû, soit devant, ou aprés l'époque de ces deux medailles, adopter cette forme d'écriture, quand ils l'ont jugé à propos, pour se distinguer des Juifs. Est-il pour cela bien évident que ces medailles sont de leur façon, ou que ce caractere est plus ancien dans la Terre-Sainte, que ne le sont ces Colonies Assyriennes ? Où en a-t'on vû de plus ancien en ce païs-là ? Le Phénicien, qui est sur quelques medailles de Tyr & de Sidon, ressemble au prétendu Samaritain, com-

me le Grec ressemble à l'Arabe. D'où peut-on sçavoir par conséquent que le prétendu caractere Samaritain n'est pas l'Assyrien?

Cette medaille a donc cela de singulier, que ce qu'on y lit nous apprend quelque chose ; & que ce qu'on n'y peut lire nous en indique encore plus : quoi qu'au fonds toutes les conséquences que je tire de ma conjecture sur les caracteres inconnus de cette medaille, sont des faits que quantité d'autres preuves rendent incontestables.

Mais ce qui doit pleinement satisfaire sur cette matiere, & ce qui fera mieux sentir encore le prix de la premiere de ces deux medailles, c'est qu'elle nous marque enfin elle même en quelle ville de Samarie précisément ces medailles, qu'on appelle Samaritaines, ont été frapées. Car le *schin* (ש) qui est au bas de la principale legende, au côté gauche, n'y a pû être mis que comme la premiere lettre de la ville où cette monnoye a été fabriquée. C'est Sichem, c'est la capitale même de la Samarie, où étoit le *peuple insensé* dont parle l'Ecclésiastique au passage que j'ai cité : c'est à dire, le peuple idolâtre, qui y étoit du moins alors le plus puissant, du tems auquel j'ai dit qu'écrivoit cet Auteur sacré. Le Monnoyeur a voulu imiter les monnoyes des Princes voisins, & sur tout celles des Rois de Syrie, sur lesquelles la ville d'Antioche n'est marquée que par un A, qui est la premiere lettre de

 son

son nom, & quelque fois dans la même situation où est ici la lettre (ש.) Ce qu'on appelle donc caractere Samaritain, est dans sa primitive origine un caractere particulier à un peuple idolâtre, aussi bien que celui qui lui est adossé dans la seconde medaille; un caractere enfin, que ceux de Sichem avoient apporté d'Assyrie, comme j'ai tâché de le faire voir. Des medailles qui donnent lieu de faire ces observations, & qui servent à les établir, ne peuvent être assez estimées.

ARTICLE LXVI.

DISSERTATIO DE HYGIEINE tuendæ sanitatis, & præcavendorum imminentium morborum præcepta tradens; opus clinicis curandæ Procerum valetudini præpositis imprimis utile, nec non Litteratis omnibus viris, ab ipsomet Authore quantâ potuit diligentiâ emendatum. C'est à dire, *Dissertation sur l'Art de conserver la santé, qui apprend à prévenir les maladies: ouvrage utile aux Medecins des Grands, & aux gens de Lettres, corrigé avec soin par l'Auteur.* A Valence en Dauphiné, chez Gilibert proche l'Université 1710. *in* 12. *pages* 320.

L'Art de prévenir les maladies est sans doute préferable à l'Art de les guerir,

& ce ne peutêtre que l'interêt des Medecins qui les ait portez à cultiver le dernier de ces Arts avec plus de soin que le premier. L'Auteur s'en plaint, & cette négligence l'a déterminé à choisir cette partie de la Medecine pour l'objet de son travail. Ce n'est point la gloire, c'est l'utilité publique qu'il cherche, & il parle en sage détrompé de cette vanité ordinaire aux Ecrivains. Il paroit qu'en cachant son nom, il ne croit pas faire un grand sacrifice. Nous loüons sa modestie, mais nous ne conviendrons pas avec lui qu'il ait eû raison de cacher son nom, c'est donner la torture aux Bibliothecaires: son livre n'est pas de ceux qui demeurent dans l'obscurité, il sera recherché, & il merite de l'être pour l'importance de la matiere, pour la doctrine exacte & sensée qu'il propose, & pour l'élegance du stile.

L'Auteur le partage en six sections. La premiere traite de l'air, si necessaire à la vie, qu'on ne peut cesser de le respirer sans mourir; si pénetrant, qu'il s'insinuë dans toutes les parties du corps, qu'il parcourt les solides & se mêle aux liquides; si éficace, qu'il imprime ses qualitez par tout où il passe: cause ordinaire des maladies, s'il est corrompu; principe de la santé, s'il est pur, serein, temperé. Il ne dépend pas de nous de changer les dispositions de l'air; malgré nos soins les astres y versent de malignes influences, la terre l'infecte de ses vapeurs, les nüages l'obscurcissent, les saisons l'al-

terent, les vens l'échauffent, le refroidissent, l'appesantissent, l'agitent : mais il dépend de nous de choisir pour nôtre habitation des situations heureuses, de fuir les mines, les cavernes, les forêts, les marais, les vallons trop serrez & trop ombragez, le voisinage des cloaques, des cimetieres, des boucheries, des poissonneries, des teinturiers, des eaux où l'on lave le lin & le chanvre. Contraint d'habiter les lieux mal sains, on peut corriger le vice de l'air en brûlant souvent des bois odoriferans, on peut encore se mettre à couvert de l'inégalité des saisons, & se faire dans ses appartemens, par l'usage adroit des rafraichissemens & du feu, un printems perpetuel.

L'empire des vens sur l'air est absolu, & l'on ne peut avoir trop d'attention à donner à ses chambres un aspect qui ferme l'entrée aux vens dangereux. L'exposition du nord-est est la plus saine, l'oüest est à craindre, le midi n'est pas favorable en France, on peut cependant s'exposer en hyver & au commencement du printems au sud-est. Le nord-est commode en été pourvû qu'il ne decline pas trop à l'oüest, l'Orient d'hiver est funeste quand il vient de la mer, ou qu'il passe sur des rivieres.

Quelques Medecins ont condamné l'usage des perruques : ce n'est pas le sentiment de l'Auteur, il le croit salutaire, mais il croit que l'usage des hypocaustes demande beaucoup de précautions, qu'il faut l'inter-

dire aux personnes maigres & bilieuses, qu'il n'est pas sûr d'y entrer avant que la digestion soit achevée, d'y demeurer trop long-tems, ni de s'y rencontrer avec des personnes mal saines, parceque dans un lieu renfermé & où le feu agit sur les corps, les vapeurs qui en sortent se mêlent, & portent leur malignité dans les corps sains en y rentrant. L'Auteur ne désapprouve pas les bains d'eau tiede, ou d'eau froide ; il défend cependant les premiers aux personnes pleines d'humeurs, aux goutteux, à ceux dont les hemorroïdes coulent, ou qui sont sujets à quelque autre évacuation. Il défend les bains d'eau froide aux personnes d'un temperament foible & froid.

La seconde section enseigne quels alimens sont propres à conserver la santé, elle remplit les deux tiers du livre. Si l'on considere exactement les bons effets de l'eau, & qu'on les compare au mal qu'elle fait, on comprend que l'excès en seroit très-nuisible. L'eau de cîterne est plus saine que l'eau de riviere, & l'eau de riviere plus saine que l'eau de fontaine, pourvû que l'eau de cîterne passe par des canaux de terre, & qu'on ait soin de fermer la cîterne dans les tems d'orage. L'Auteur estime l'eau de la Seine, de la Loire & de la Garonne, mais il leur préfere l'eau du Rhône. Il ne fait de cas des fontaines que quand leur source est à

l'orient & qu'elles coulent de haut en bas au travers d'un ſable délié, & quand leur canal eſt expoſé aux rayons du ſoleil : il condamne celles qui paſſent par des tuyaux de plomb.

L'eau de puits eſt encore plus dangereuſe ſi le puits eſt profond & fermé ; mais ſi le puits communique à quelque fontaine, s'il reçoit les eaux de pluye, s'il n'eſt pas haut, & ſi l'air & le ſoleil peuvent en purifier l'eau, ſi on en tire ſouvent, on peut s'en ſervir ſans danger : les eaux de neiges fonduës ſont la cauſe de pluſieurs maladies, plus pernicieuſes encore ſont les eaux d'étang & de mare. Enfin la meilleure eau eſt la plus legere & la plus pure, qui n'a nul goût, qui s'échauffe promptement ſur le feu, & qui retirée du feu revient vîte à ſa fraîcheur naturelle.

Si l'Auteur condamne l'excès du vin & l'uſage des vins trop violens & mélangez, il conſeille même aux malades l'uſage moderé des vins naturels. Il préfere à tous les autres le vin de Rheims bien mûr : il n'interdit le vin qu'aux enfans, aux fébricitans & aux perſonnes extremement bilieuſes, à ceux qui ſont attaquez de maux de tête, ou d'un ulcere dans les parties nobles. La biere lui paroît à craindre : il entre dans un grand détail ſur la maniere de la faire pour qu'elle ſoit moins malſaine. L'hydromel, tel qu'on le boit en Pologne & en Moſcovie, échauffe beau-

coup, les aromates qu'on y mêle lui donnent cette mauvaise qualité ; simple, on l'employe avec succès contre l'asthme & les autres maux de poitrine. Le cidre engendre des cruditez : le café est très-salutaire : le chocolat ne nuit qu'aux temperamens trop chauds, l'eau de vie & les boissons où elle entre sont des flammes liquides, des poisons lents : l'hypocras moins caustique peut servir aux estomacs foibles.

Le pain est le meilleur de tous les alimens. Celui de froment est plus sain qu'aucun autre, & plus la farine est déliée, plus il est salutaire. Le gros pain & le pain de seigle tiennent le ventre libre, mais ils pesent sur l'estomac & font un mauvais suc : le pain sans levain ne convient à personne, il cause des obstructions, il se digere difficilement. Il faut mettre au même rang les oublies, la pâtisserie, les massepains, les biscuits. Le pain pour être sain doit être bien cuit, avoir ce qu'on appelle des yeux, & être un peu salé ; la croûte, sur tout si elle est brûlée, n'est pas si saine que la mie ; les pituiteux en reçoivent moins de dommage que les bilieux. L'Auteur nie qu'Hippocrate ait dit que la repletion qui vient d'avoir mangé trop de pain fût très-mauvaise : il conseille cependant de manger plus de viande que de pain. Il proscrit presque absolument les legumes, & il ne fait grace

qu'à la purée de pois & aux oignons cuits. Le pourreau, selon nôtre Auteur, cause de crüelles migraines, les truffes disposent à l'apoplexie, les raves gâtent les dens, excitent des coliques, forment des obstructions. La liste des maladies que les champignons causent est trop longue pour la transcrire. La scorsenere au contraire n'a rien que de salutaire, c'est une espece d'antidote.

L'usage des herbes est aussi avantageux que celui des racines est funeste : la laituë, le pourpier, les épinars, la chicorée, la buglose, la bourache, l'oseille, l'asperge, calment la bile, purgent les humeurs corrompuës, dégagent le foye, fortifient le cœur. L'Auteur n'a pas si bonne opinion des choux, & s'il leur accorde la vertu de faire mourir les vers & de préserver de l'yvresse, il les charge de beaucoup de mauvais effets, d'être pesans à l'estomac, de faire un suc grossier & mélancolique, de nuire à la vûë. Il approuve l'usage du cerfeuïl, du persil, de la melisse, du houblon, de la pimprenelle, de la sauge, du serpoler, du thin, du safran, du romarin, de la sarriette, de la mente, de l'hyssope & du fenoüil.

Les fruits, dit-il, sont plus pour le plaisir que pour la nourriture, ils se corrompent aisément dans le corps. Les fruits bien mûrs, ou cuits, sont moins à craindre que les fruits nouveaux. L'Auteur

voudroit qu'on commençât le repas par les fruits, il défend au moins de manger à la fin du repas des concombres, du melon, des raisins, des fraises, des pêches des cerises, des meures, des figues, de prunes & des abricots : il permet de fini le repas par le coin confit, les grenades les citrons, les oranges & les noix. L'usage des pommes ne lui semble pas auss contraire à la santé, que l'usage des poires. Il accorde de grandes vertus aux limons. Les bornes d'un extrait ne nou permettent pas de transcrire tous les préceptes de l'Auteur. Des fruits ils passe au viandes. Il donne plusieurs regles pou distinguer celles qui sont les plus convenables à chaque temperament. La chai de cochon a ses partisans parmi les Medecins, nôtre Auteur n'est pas de ce nombre : il estime la chair de mouton depui le mois de Mai jusqu'au mois de Septembre, & il la préfere à l'agneau. Il di encore plus de mal de la chair de bœu que de la chair de cochon, il ne perme d'en manger qu'aux personnes robustes en hyver il veut qu'on l'assaisonne de vinaigre & de poivre, & il l'interdit aux mélancoliques.

Enfin de toute la grosse viande le veau seul & le chevreau ont son approbation il préfere le sanglier au cochon, & le marcassin au cochon de lait. Selon lui, la chair des chevreüils & des dains est auss

facile à digerer, qu'agréable au goût : il est dangereux de manger du cerf l'été, parceque cet animal se nourrit alors de serpens. La chair de lievre lui paroît avoir les mêmes qualitez que celle de bœuf, & être encore plus pesante & plus malsaine ; mais sur la fin du printems on peut manger des levrauts sans crainte. Les lapins son bons en tout tems.

Nous renvoyons le Lecteur au livre même, pour apprendre quelles parties des animaux sont propres à nourrir sans alterer la santé ; quel doit être l'usage du lait ; combien le fromage nuit, sur tout celui qui, vieux salé, püant, semble avertir par son odeur & par les vers qui en sortent, du mal qu'il va faire. Nous passons ce que l'Auteur dit des volailles, des oiseaux, des poissons, des ragoûts : mais n'oublions pas une regle generale qu'il donne après Hippocrate. *Une nourriture agréable doit être préferée à une nourriture plus saine, mais pour laquelle on sent du dégoût* ; il faut en cela écouter & croire la nature plus que les Medecins, pourvû cependant qu'on ne tombe pas dans l'excès.

Nôtre Auteur traite ensuite du tems de manger, des regles de la diete pour les personnes saines, pour les convalescens, & pour ceux qui sentent les premieres attaques de la maladie, selon les differens temperamens, les differens âges, les differentes saisons.

teur de la salle de l'Observatoire de Marseille par dessus la surface de la mer, elle fut trouvée de 144 pieds, ou de 24 toises: ayant fait au bord de la mer l'experience du mercure dans le barometre, il fut trouvé deux lignes & un tiers plus haut qu'il n'étoit dans le même tems à la salle de l'Observatoire dans le barometre simple qui y est en experience depuis l'an 1704. D'où on conclut que ces 2 lig. ⅓ de mercure correspondoient aux 144 pieds de hauteur de la salle de l'Observatoire par dessus la mer, c'est à dire, 12 toises environ par ligne.

On résolut dès lors de suivre cette sorte d'observations, qui pouvoit être utile pour la découverte des hauteurs des plus hautes montagnes, par une méthode aisée à pratiquer.

La lettre de l'histoire de l'Academie des Sciences de 1703. que je reçus quelque tems après, où je vis cette découverte faite & poussée bien plus loin par Messieurs Cassini & Maraldi, me détermina tout à fait à travailler de mon côté sur ce sujet; c'est pourquoi, ayant eû ordre de Monseigneur le Comte de Pontchartrain d'aller sur les montagnes de la Sainte Baume faire des observations sur la refraction, j'y fis les experiences du barometre qu'on va rapporter, qui ont été suivies par d'autres sur diverses montagnes, qui sont le sujet de ce memoire.

Mai 1712.

Le 20. Juin 1708. nous commençames à faire l'experience du barometre dans le logis de la Sainte Baume, & nous la fîmes aussi le même jour au Saint Pilon, comme on les verra dans la table suivante, après avoir expliqué la méthode dont je me suis servi dans toutes les observations qu'on rapportera ci-après.

Nous avons nettoyé soigneusement le mercure, en le faisant passer par un linge en quatre doubles, jusqu'à ce qu'il ne restât plus de saleté, les tubes étoient neufs & fort secs, ils ont 36 pouces de longueur, ils ont été chargez avec un entonnoir de verre, & après les avoir vuidez d'air exactement sans y en laisser aucune ampoule, & avoir achevé de les remplir, ils ont été plongez dans des bouteilles de verre les deux tiers pleines de mercure. Alors le vuide s'est fait à l'ordinaire, & on a pris avec soin la hauteur du vif argent depuis la surface du vif argent contenu dans le vase, jusqu'à la surface dans le tube.

TABLE.

Jours du mois de Juin.	*Hauteur du mercure à l'Observatoire de Marseille.*			*Hauteur du mercure à la Sainte Baume.*			*Hauteur du mercure au Saint Pilon.*		
Le 20 matin.	27 pou.	4 lig.	$\frac{1}{2}$	24 pou.	10 lig.	$\frac{1}{2}$	24 pou.	6 lig.	$\frac{1}{2}$
Le 21 matin.	27	4	$\frac{1}{4}$	24	10		24	6	
Le 22 matin.	27	5	$\frac{1}{2}$	24	10	$\frac{1}{4}$	24	6	$\frac{1}{2}$
Le 23 matin.	27	6	$\frac{3}{4}$	25	9		24	7	
Le 24 le soir.	27	4		24	10		24	5	
Le 25 matin.	27	5	$\frac{1}{4}$	24	11		24	7	
Le 26 matin.	27	6		24	11	[illegible]	24	7	
Le 27 le soir.	27	4		24	[illegible]	[illegible]	24	[illegible]	
Le 28 matin.	27	5	$\frac{1}{2}$	24	[illegible]		[illegible]	[illegible]	
Le 29 matin.	27	[illegible]		[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	

Le vingt-septiéme Juin on fit l'experience du barometre au bas du rocher, là où il cesse d'être coupé à plomb, & où il s'unit avec le talus de la montagne. Le mercure est monté à 24 pou. 10 lig. ½. Cette hauteur du rocher mesurée avec un cordeau gros comme le bout du doigt, fut trouvée de 63 toises depuis le Saint Pilon jusqu'au lieu où on fit l'experience.

Le vingt-neuf Juin au matin on monta au sommet de la montagne des Beguines qui reste à l'est du Saint Pilon, on y fit l'experience du barometre, le mercure monta à 24 pouces une ligne.

Le vingtneuviéme Juin l'après midi on descendit dans la plaine qui est au dessous de la Sainte Baume, qu'on appelle le plan d'Aups, le mercure monta dans le tube à 25 pou. 6 lig.

Le 20. Août 1708. étant à Gardanne nous mîmes un barometre en l'experience, de la même maniere qu'au Saint Pilon, le mercure monta dans le tube à 27 pou. une ligne.

Le 22. Août 1708. nous montames sur une montagne qui est au sud de Gardanne, & au n. u. e, de Marseille, qu'on voit aisément de là, aussi bien que la mer & le terroir de Marseille : nous eumes assez de peine à charger le tube de vif-argent, il fallut recommencer quatre fois ; le vent de s. o. ayant un peu humecté le tube, on eut peine à le purger d'air, & quelque diligence que nous y ayions apporté,

il est toûjours resté quelques petites ampoules d'air mêlées avec le vif-argent le long des parois du tube. Le mercure monta à 25. pou. 7. lig.

Le 18. Juin 1711. étant à Saint Paul trois Châteaux, ville du bas Dauphiné à 2 lieuës du Rhône, on fit l'experience du barometre dans une chambre du palais Episcopal, laquelle est au rez de chaussée de la terrasse, qui est le lieu le plus élevé de cette ville, on chargea de vif-argent un tube neuf de 32 pouces, on vuida avec soin les ampoules d'air restées dans le tube, l'experience fut réïterée trois fois, le mercure est toûjours monté à 27 pou. 2 lig. $\frac{2}{3}$.

Il étoit pour lors à l'Observatoire de Marseille à 27 pou. 6 lig. $\frac{2}{3}$.

Le 25. Juin 1711. étant à Bedoüin, village du Comtat Venaissin qui est au pied du mont-Ventoux, le tube de 32 pouces ayant été chargé de mercure, & vuidé exactement des ampoules d'air, on plongea le tube dans un vase presque plein de mercure tenant le doigt à l'orifice du tube, aprés qu'on eut ôté le doigt, le vuide se fit à l'ordinaire, la hauteur du mercure fut de 26. pou. 10 lig. on réïtera l'experience.

Etant monté au plus haut du mont-Ventoux le 26. Juin 1711. on y fit par deux fois l'experience du barometre, à la premiere qui est la moins sûre, le mercure est resté à 22. pou. 5. lignes.

... ng. ... mercure est resté à

& le 26. Juin le mercure fut toû-
même hauteur de 27 pouces 6
l'Observatoire de Marseille.

sur ces diverses hauteurs du ba-
comparées ensemble, pour con-
hauteur des montagnes, qui est
grand usage qu'on puisse tirer de
iences.

voir dans les Memoires de l'A-
oyale des Sciences de 1703.
dans ceux de 1705. page 72.
essieurs Cassini le fils & Ma-
servis habilement des hau-
ure dans le barometre, pour
la hauteur des montagnes,
ces experiences. Nous allons
ette même méthode dans les
ur la perfectionner toûjo...
se...

la Sainte Baume, où le second barometre étoit en experience. Cependant on n'a trouvé que 63 toises par la mesure qu'on en a faite avec un cordeau, jusqu'à un endroit plus bas de quelques toises que le lieu où le barometre étoit en experience.

Le mercure étoit plus haut au bas du rocher qu'au Saint Pilon de 4 lignes $\frac{5}{6}$ qui font équilibre avec 80 toises 2 pieds d'air; ce qui donne 17 toises de plus que nous n'en avons trouvé par la mesure actuelle.

Le mercure étoit plus haut au Saint Pilon qu'aux Beguines de 5 lignes, lesquelles font équilibre avec 86 toises $\frac{2}{3}$ d'air, dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le Saint Pilon; mais par les observations qui ont été faites géometriquement de ces deux montagnes depuis le plan d'Aups, la hauteur des Beguines pardessus le Saint Pilon a été trouvée de 83 toises: la difference entre ces hauteurs ne seroit que de 3 toises 4 pieds, laquelle n'est pas fort considerable. Ce qui confirme la bonté de l'hypothese de Mr. Maraldi & de la table de Mr. Cassini.

La difference entre la hauteur du mercure à la Sainte Baume & au plan d'Aups est de 8 lignes, dont il étoit plus bas à la Sainte Baume; elles font équilibre avec 126 toises d'air. Il resulte du calcul tiré des observations géometriques 130 toises, dont la Sainte Baume est plus haute que le plan d'Aups; ainsi la difference n'est que de 4 toises.

... elle resulte de 181 toise ; ... donc une difference de douze

lignes de mercure dont le baro... fferoit du Saint Pilon aux Begui... quelles font équilibre avec 120 ..., y étant ajoutées, donneroient 17 ... difference de hauteur entre le plan ... la pointe des Beguines, qui se... équilibre avec 279 toises $\frac{2}{3}$ done ... des Beguines seroit plus haute ... d'Aups ; mais par le calcul qui ... operations géometriques, la ... Beguines est élevée au dessus ... ups de 264 toises, il y auroit ... fference de 15 toises.

... ignes d'abaissement du mercu... ube à la pointe des Beguines, ... ord de la mer, où l'on suppose ... lu mercure à 28 pouces, on ... toises d'air ...

sus la mer, par une suite des mêmes calculs géometriques sa hauteur a été trouvée de 566 toises, ce qui s'accorderoit à trois toises près.

Mais comme par le barometre qui étoit en ce tems-là en experience dans la salle de l'Observatoire, on connoît que le mercure ne pouvoit être monté plus haut au bord de la mer que de 27 pouces 8 lignes ½, il y auroit une difference soustractive de 34 toises; donc par le barometre l'on s'écarteroit par défaut de 28 toises de la hauteur trouvée géometriquement pour la pointe des Beguines, & de 31 pour celle du Saint Pilon. De même par le barometre qui étoit en experience à la Sainte Baume, on à sa hauteur au dessus de la mer de 487 toises, desquelles ôtant 34 toises pour les raisons rapportées ci-dessus, reste 453 toises; mais par le calcul géometrique on l'a déterminée de 513 toises: il y auroit donc une difference défective de 60 toises, & de 26 toises, si on n'a pas égard à la correction des 34 toises.

De même pour la hauteur du plan d'Aups par dessus la mer trouvée par le barometre de 370 toises, il y auroit une difference déféctive de 25 toises d'avec la hauteur déterminée par le calcul géometrique, n'ayant pas même égard à la correction. Il paroit donc de tout ceci, que quoi qu'on puisse employer la méthode de mesurer la hauteur des montagnes par la hauteur du mercure dans le barome-

... que point important à
... ou à la Geometrie, ce qui va
e être confirmé par le Pilon du Roi.
des calculs géometriques la hauteur
on du Roi par dessus la surface de la
été trouvée de 387 toises; mais par
metre dans lequel le mercure monta
uces 7 lignes, on auroit 362 toises
d'air, qui font équilibre avec ce
nque de mercure pour aller à 28
ce qui seroit la hauteur de ce Pilon
s la mer, à laquelle si on ajoute
pour la hauteur du rocher au
rmine l'observation géometrique,
uquel on fit l'experience du ba-
iute de pouvoir grimper sur ce
e Pilon du Roi seroit élevé au-
la mer de 375 toises 3 pieds,
ne difference par défaut de 11
nie.

ane le mercure monta ...

trois Châteaux le 18 Juin 1711. le mercure est monté dans le barometre à 27 pouces 2 lignes, lesquelles donnent 109 toises un pied, dont St. Paul seroit élevé audessus de la superficie de la mer ; mais parceque le barometre de l'Observatoire de Marseille n'étoit alors qu'à 27 pouces 6 lignes $\frac{2}{3}$. il s'ensuit qu'au bord de la mer le barometre seroit monté ce jour là à 27 pouces 9 lignes.

Il faut donc ôter 31 toises pour les 3 lignes de mercure, qui manquent jusqu'à 28 pouces, qui est le terme que Mr. Cassini prend pour la hauteur du mercure au bord de la mer : reste donc pour la hauteur de St. Paul audessus de la mer 78 toises 1 pied.

A Bedouïn le mercure s'est tenu à 26 pouces 10 lignes, qui répondent à 150 toises 3 pieds, dont il faut encore ôter 31 toises, parceque le barometre de l'Observatoire de Marseille étoit encore à 27 pouces 6 lignes le 25. Juin 1711. Reste donc pour la hauteur de Bedouïn au dessus de la surface de la mer 126 toises 3 pieds.

Au Mont-Ventoux le mercure monta dans le barometre à 22 pouces 4 lignes le 26 Juin 1711. d'où on conclut la hauteur du Mont-Ventoux par dessus la mer de 1071 toises, mais le barometre de Marseille étoit alors à 27 pouces 6 lignes $\frac{2}{3}$. Il faut donc encore ôter 31 toises, d'où il reste pour la hauteur du Mont-Ventoux sur la mer 1040 toises ; la même que Mr.

..ncore remarquer que plus les
des montagnes qu'on veut mesu-
barometre seront grandes, moins
era l'erreur qui pourra se glisser
détermination de cette hauteur:
ît par ce qu'on vient de dire, &
l n'est pas plus malaisé de déter-
hauteur du mercure dans le baro-
20 pouces qu'à 27 & que la diffe-
ne demie ligne, & même d'une
devient pas considerable sur une
uteur. 10 Toises qui sont consi-
r une hauteur de 100 toises,
fois moins sur une hauteur de

ne avantageux d'avoir trouvé
e de mesurer les montagnes,
a un barometre en experience
mer, ou dans un lieu peu
me je l'ai ici. Car il est b...
...

cure, d'avoir des tubes toujours bien secs, de chasser toutes les ampoules d'air, qui se mêle avec le mercure quand on remplit le tube, d'estimer au juste jusqu'à un quart de ligne, ce qui est toujours necessaire, mais plus encore à mesure que l'on est dans des lieux plus élevez, où un quart de ligne, par exemple, à 24 pouces de hauteur de vif argent, qui répondent à 676 toises de hauteur d'air sur la surface de la mer, vaut 4 toises $\frac{1}{2}$.

D'ailleurs il faut avoir égard à la constitution de l'air, qui n'est pas d'une égale densité, ou si on veut, d'une densité proportionnelle en divers lieux dans le même tems; ce qui introduit quelque variation dans le rapport des colonnes de mercure & d'air correspondantes. C'est pourquoi il semble necessaire pour conclurre avec plus de justesse les hauteurs des montagnes par cette méthode, qu'ayant deux barometres en experience en des lieux de diverse élevation, on prenne le milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans un lieu, & encore le milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans l'autre lieu; alors on pourra conclurre avec moins de danger & une plus grande assûrance, la diverse hauteur de ces lieux. En effet, jettant les yeux sur la table des observations du barometre de l'Observatoire de Marseille & de la Sainte Baume, on trouve beaucoup plus de variations dans les hauteurs

du mercure à Marseille, qu'au St. Pilon, ou à la Sainte Baume, où les barometres se sont accordez constamment & n'ont varié que de deux lignes ; au lieu qu'à Marseille il a varié depuis 27 pouces 6 lignes jusqu'à 27 pouces 3 lignes & demie, & il n'a jamais été un jour entier à la même hauteur, ce qu'on peut, ce me semble, attribuer à deux causes.

La premiere.

Que la chaleur de l'air a été plus constamment la même à la Sainte Baume & au St Pilon qu'à Marseille, ce qui se prouve par le thermometre mis en experience dans le même tems en ces divers lieux. Ainsi le barometre devenant thermometre, il a dû varier plus sensiblement à Marseille qu'à la Sainte Baume ; d'où l'on voit que le mercure est plus sensible à la chaleur, qu'à la froideur de l'air, & qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la plus grande, ou à la moindre pesanteur de l'atmosphere, la variation journaliere du barometre, comme Mr. Amontons l'a remarqué.

La seconde.

Est que plus on est élevé, moins l'air est dense ; ainsi étant moins mêlé de matiere heterogene & plus rare, il est moins sujet

teur de vif argent, qui répondent [illegible]
ses de hauteur d'air sur la sur[illegible]
mer, vaut 4 toises $\frac{1}{2}$.

D'ailleurs il faut avoir égard à [illegible]
tution de l'air, qui n'est pas d'[illegible]
densité, ou si on veut, d'une d[illegible]
portionnelle en divers lieux dans [illegible]
tems ; ce qui introduit quelque [illegible]
dans le rapport des colonnes de [illegible]
d'air correspondantes. C'est po[illegible]
semble necessaire pour conclurre [illegible]
de justesse les hauteurs des mon[illegible]
cette méthode, qu'ayant deux b[illegible]
en experience en des lieux de di[illegible]
vation, on prenne le milieu entre [illegible]
tion de la hauteur du mercure dans [illegible]
& encore le milieu entre la varia[illegible]
hauteur du mercure dans l'au[illegible]
alors on pourra conclurre avec [illegible]
danger & une plus grande assuran[illegible]

. . . , au lieu qu'à Mar . . . a varié depuis 27 pouces 6 lignes . . . u'à 27 pouces 3 lignes & demie, & il . . . jamais été un jour entier à la même . . . teur, ce qu'on peut, ce me semble, . . . ibuer à deux causes.

La premiere.

Que la chaleur de l'air a été plus cons- . . . ment la même à la Sainte Baume & . . . Pilon qu'à Marseille, ce qui se prou- . . . ur le thermometre mis en experience . . . le même tems en ces divers lieux. . . . le barometre devenant thermometre, . . . varier plus sensiblement à Marseille . . . Sainte Baume; d'où l'on voit que . . . cure est plus sensible à la chaleur, . . . froideur de l'air, & qu'il ne faut . . . ibuer uniquement à la plus grande, . . . moindre pesanteur de l'air . . . la variation . . .

perfectionner l'Agriculture & le Jardinage. Les observations qu'il fait sur cette matiere doivent être d'autant plus estimées, qu'elles contiennent pour la plûpart des choses qu'il a lui même éprouvées plusieurs fois. Après avoir fait l'éloge de ces deux Arts, si anciens & si utiles à l'homme, il vient à ses observations, parmi lesquelles on en trouvera un très-grand nombre de singulieres, & qui lui sont propres. Il n'est pas possible de les renfermer toutes dans les bornes étroites d'un extrait. On en indiquera seulement quelques unes pour mettre le Lecteur en état de juger du merite de tout l'ouvrage.

Quoique dans ces païs où la chaleur est rarement excessive, dit-il au ch. 2. l'exposition la meilleure pour les arbres fruitiers soit celle du midi, cependant cette exposition n'est pas la plus favorable pour les pépinieres. Il ne faut aux jeunes arbres qu'une chaleur mediocre : quand elle est trop grande, elle les fait souffrir, & les empêche de faire de belles productions. Son sentiment est donc que les Jardiniers qui font des pépinieres, doivent, autant qu'ils le peuvent, préferer l'exposition du levant à toutes les autres ; & il conseille à ceux qui achetent de jeunes abres, de ne choisir que ceux qui sont venus à cette exposition : les arbres y sont plus sains, les fruits en sont meilleurs & viennent plûtôt.

La bergamote doit toujours être exposée

. ..u ne doit planter
...ution du couchant que quelques poi-
s d'hyver ; & à celle du septentrion il
faut point d'arbres fruitiers , si ce n'est
...ques pruniers , ou cerisiers hâtifs & à
...e tige. Cependant dans les jardins spa-
...x , où les espaliers ont une grande éten-
..., il est bon d'avoir des mêmes especes à
...expositions differentes , afin que les ar-
...ne manquent pas tous la même année,
...e leurs fruits ne mûrissent pas au mê-
...tems.

...s fruits dont on tire les pepins , ou les
...ux , pour semer , dit-il au ch. 3. doi-
...tre parfaitement mûrs. Si les graines
...e leur nature difficiles à germer , il
... laisser quelque tems tremper dans
...u où on a mis un peu de nitre , &
... les arroser avec la même eau , lors-
...s a mises en terre. Il y a deux tems
... pour semer les pepins . l...

lits, couvrir chaque lit de deux pouces ou environ de cette terre, & mettre ces mannequins dans une ſerre, où ils ſoient à couvert de la gelée.

Mr. Angran conſeille aux Jardiniers de faire enſorte *, lorſque la greffe commence à pouſſer, qu'il n'y reſte qu'un ſeul bourgeon en haut, pour faire une plus belle tige. Mais il ne veut pas qu'on ôte les petites branches qui viennent autour de la tige provenant de la greffe. Si on les ôte, l'arbre devient ſi long & ſi menu, qu'il ne peut plus ſe ſoutenir ſans appui, & cet appui bleſſe ordinairement l'écorce.

Le quatriéme chapitre eſt un des plus curieux de tout l'ouvrage, & qui fait le plus de plaiſir. L'Auteur y traite fort au long de la greffe, & de toutes les manieres de greffer, & il fait là deſſus un grand nombre d'obſervations, dont pluſieurs ſont nouvelles, & toutes très-utiles. Il y a beaucoup à apprendre dans le chapitre ſuivant, où l'on marque dans un grand détail quelles ſortes de fruits conviennent à chaque eſpece de terre, & où l'on fournit pluſieurs moyens de rendre meilleures les terres qui ſont mauvaiſes, & de renouveller celles qui ſont uſées. Le chapitre ſixiéme & le ſeptiéme contiennent toutes les regles neceſſaires pour planter à propos toutes ſortes d'arbres fruitiers, ou non.

Mr. Angran s'applique dans le huitié- à donner des marques auxquelles on puiſſe

....., ni à l'extre-
.. branches, ni aux feüilles. Mais
st assûré de sa bonté, que quand on
ve les racines saines & fortes. La ti-
poiriers en plein vent doit être droi-
assez forte pour pouvoir se soûtenir
même : mais il faut bien prendre
surtout pour les poiriers en plein
le n'être point trompé aux especes.
is arbres ont dans la pépiniere une
luisante & nette, c'est à dire, qui
ousse, ni gomme autour du tronc,
re, ni galle, ni pourriture. Quand
s sont hors la pépiniere, il faut
1°. S'il n'y a pas trop long tems
nt arrachez, ce qu'on reconnoît
de l'écorce & à la secheresse du
Si leurs racines ne sont, ni écla-
ourries, ni trop seches ; & si elles
ortionnées à la grosseur & à la
es tiges. 3°. Si les racines d-

sieurs sont nouvelles, & confirmées par l'experience qui en a été faite.

La seconde partie ne contient que sept chapitres. L'Auteur parle dans le premier des differens labours qu'il faut donner aux jeunes arbres. Il y fournit aussi un moyen facile de tenir dans toutes les saisons les allées des jardins fort propres, sans qu'il y croisse aucunes herbes.

Pour avoir des fruits qui soient beaux & excellens, „ l'experience m'a appris, „ dit Mr. Angran ch. 2. qu'il faut les dé- „ couvrir vingt à vingt cinq jours avant „ leur maturité.... Un fruit qui n'aura „ pas toûjours été à l'ombre sera d'une „ couleur plus vive & deviendra meilleur... „ Il faut découvrir les poires d'été dès les „ premiers jours de Juillet, celles d'au- „ tonne vers le 12. ou le 15. d'Août, & „ celles d'hyver au 8. ou 10. Septembre.... „ Il faut d'abord couper seulement avec „ des ciseaux les feuïlles qui sont sur les „ poires, & quand le fruit aura acquis „ toute sa grosseur, il faut ôter toutes les „ feuïlles qui sont autour.... On doit aus- „ si effeuïller les pêches tardives vingt ou „ vingt deux jours avant qu'elles soient „ mûres.... Pour faire prendre un beau „ coloris aux poires, pommes & pêches „ qui viennent dans un terroir humide & „ gras, il n'y a qu'à prendre un long bâton, „ au bout duquel on attachera un linge „ blanc & trempé dans l'eau claire, &

ch. 3. de cette seconde partie con-
livers secrets pour faire perir les
s, & animaux ennemis des arbres
fruits. L'Auteur commence par les
, qui s'attachent plus communé-
ux poiriers de bon-chrétien d'hyver,
ils sont en espalier à l'exposition du
ans un terroir sec & sabloneux.
les faire périr, il faut prendre de la
re bien seche, & y mettre le feu
x ou trois pieds de l'arbre, ensorte
vent porte la fumée sur toutes les
s & les branches de l'arbre. La va-
e la chaux vive & la décoction
ithe sont aussi un excellent remede
ces insectes. Pour empêcher que
nis ne gâtent un arbre, il n'y a
cher autour du tronc de la lai-
ment coupée de dessous le ventre
rton, l'odeur forte de

d'Avril, ou au mois d'Août, de l'eau toute bouïllante. On empêche les chenilles de monter aux arbres fruitiers en frottant le bas de la tige avec du ſain doux. Il ſeroit trop long de tranſcrire ici tous les autres ſecrets que Mr. Angran rapporte pour faire périr & pour écarter les inſectes & les animaux qui gârentles jardins.

On doit toujours, dit Mr. Angran. ch. 4. faire les couches à l'expoſition du midi. On n'y doit employer que du fumier de cheval, auquel on mêlera un peu de fumier de mouton. Quand la couche a la hauteur de trois pieds & demi, on y met du terreau à l'épaiſſeur de huit ou neuf pouces, & ſix ou ſept jours après on peut ſemer les graines. Sitôt que les graines ſont levées, il faut couvrir les couches pendant le jour avec des cloches de verre, & pendant la nuit avec des paillaſſons, ſur tout aux mois de Février & de Mars, où les nuits ſont ordinairement fort fraîches. Enſuite l'Auteur fait pluſieurs remarques par rapport aux differentes graines qu'on ſeme ſur les couches.

Dans le cinquiéme chapitre l'Auteur traite des labours qu'il faut donner aux terres propres à produire des blez & d'autres grains. Les laboureurs avant que de ſemer le froment, ont ſoin de l'enduire d'une teinture de chaux vive : ce qu'ils appellent *échauler* le froment. Mr. Angran propoſe deux manieres nouvelles de le faire. La pre-

miere eſt ,, de prendre un grand baquet
„ dans lequel on mette neuf à dix ſceaux
„ d'eau froide, & environ 23 livres peſant
„ de chaux vive la plus nouvelle qu'il ſe
„ pourra. Sur cette chaux il faut mettre un
„ ſceau d'eau chaude, & remüer la chaux
„ juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement étein-
„ te & détrempée. On prend enſuite une
„ corbeille d'ozier qui puiſſe aiſément en-
„ trer dans le baquet, & on y met le fro-
„ ment, en ſorte qu'il puiſſe tremper dans
„ l'eau de chaux, où on le tourne avec un
„ gros morceau de bois. Cela fait, on leve
„ la corbeille, & après avoir fait égoutter
„ l'eau dans le baquet, on en ôte le grain,
„ qu'il faut remüer quinze heures après de
„ quatre heures en quatre heures, juſqu'à
„ ce qu'il ſoit ſec. Cette méthode ſe prati-
„ que depuis quelques années en quelques
„ lieux de la Beauce & du Berri.

La ſeconde maniere d'échauler le fro-
ment eſt celle-ci. „ On choiſit le plus gros
„ & le plus mûr : on en fait un lit de l'é-
„ paiſſeur de deux pouces, qu'on arroſe
„ avec de l'eau claire, & qu'on ſaupoudre
„ enſuite avec un peu d'alun & de chaux
„ vive bien pulveriſée.... On continuë
„ ainſi juſqu'à ce qu'on ait échaulé tout ce
„ qu'il faut pour enſemencer les terres, &
„ on entaſſe le tout dans un coin du gre-
„ nier, afin de le faire un peu ſüer.

Mr. Angran aſſûre qu'il a éprouvé l'uti-
lité de ce ſecret. „ Avant de le ſçavoir,

„ dit-il, je recueïllois quasi tous les ans „ du blé bruiné ou niélé, parce que mon „ terroir est froid & humide. Mais depuis „ que je l'ai pratiqué, ajoute-t'il, je n'en „ ai que de beau & bien clair. Il ne faut pas omettre l'avis qu'il donne au même endroit, qui est que le froment destiné à ensemencer les terres doit être battu, sitôt qu'il est dans la grange, sans qu'on lui donne le tems de süer dans l'épi.

Le sixiéme chapitre est tout entier sur la maniere de planter & de cultiver les vignes, & de faire le vin & les rapez & toutes les autres boissons. Dans le dernier on propose plusieurs moyens pour élever & cultiver les orangers & citronniers, & les arbustes qui servent d'ornement aux orangeries & aux jardins.

Cet ouvrage, dont le stile est simple & aisé, est très-instructif. Il peut servir, non-seulement à ceux qui s'appliquent eux-mêmes à l'Agriculture & au Jardinage, mais generalement à tous ceux qui ont des terres à faire valoir. En consultant ce livre, ils le trouveront en état de connoître si leurs Jardiniers, leurs Laboureurs, leurs Vignerons, cultivent comme il faut leur terre. D'ailleurs on le lit avec plaisir, à cause de la varieté des matieres, & des observations curieuses que l'Auteur a eû soin d'y semer partout.

... plantes, prononcé à ...ture de l'Université dans le Colle-le Toulouse de la Compagnie de Jesus, le Professeur de Physique de la même ...npagnie, le 20. Octobre 1710.

...a déja quelques années qu'un Auteur ...bre a commencé de soupçonner que ...antes respirent ; mais on peut dire ...'en est tenu là, n'ayant donné cette ... que pour une pure conjecture, ainsi ... est expliqué *, & ne l'ayant appuyée ... une simple & fort legere convenan-...lques Philosophes qui en ont parlé ...i par occasion, ne nous en ont pas ...avantage ; & c'est ce qui donne lieu ...ier maintenant ce qu'il faut pen-... verité de ce probleme.

... résoudre d'une maniere qui puis-...cir, deux choses paroissent neces-... une de prouver que les ...

très-convaincantes. On n'a qu'à prendre de la paille & la hacher menu dans l'eau, on verra d'abord paroître des ampoules, dont le nombre sera d'autant plus grand, que la paille aura été coupée plus menu, en sorte que la surface de l'eau en sera quelquefois toute couverte. Or ces ampoules ne sont que de l'air, qui étoit renfermé dans la paille : il y a donc beaucoup d'air dans les pailles, & par consequent des endroits destinez à le contenir dans ces petites tiges.

Tout le monde sçait ce qui se passe dans la machine du vuide, lorsqu'on y met des plantes tendres, comme des pois verds, des féves recemment cueïllies, de la menthe, des asperges &c. Car à mesure que l'on pompe l'air, ces plantes s'enflent de telle sorte, que non seulement elles en crevent, & que l'air sort en s'enflant & avec impetuosité, mais encore en si grande abondance, qu'il suffit quelquefois, suivant le rapport de Mr. Boyle, pour faire monter le barometre à la hauteur de plusieurs pouces.

D'ailleurs combien de fruits ne voit-on pas, dont toute la substance spongieuse n'est presque autre chose qu'un amas de petits reduits tous remplis d'air. Tels sont les citrons, les oranges, les concombres, les grenades, les figues, les courges & les melons. Or d'où peut venir tant d'air à tous ces fruits, si ce n'est des cavi-

... que par
d'air qu'elles renferment ; de ta
ieces de légumes dont la cosse se bri
clats, quand on les met près des cha
; de ces arbres que l'action de l'a
fendre durant la violence du froid
outes ces branches vertes qui tandi
lles brûlent d'un côté, poussent de
re un souffle aussi sensible que celu
'œolipile. On voit bien que les re-
oirs dont nous parlons ne manquent
ici, & il n'est pas même necessaire
faire remarquer. Mais où sont, de-
e-t'on, ces reservoirs ? Dans quel en-
de la plante ? Les a-t'on jamais ob-
?

ir répondre à cette question, remar-
auparavant avec un celebre Ana-
e *, que les organes de la respiration
t pas les mêmes dans tout ce qui
, mais qu'ils sont differens, selon la
ice des ...

plusieurs lames très-dures, qui sont tellement placées les unes sur les autres, que l'eau qui passe continuellement entr'elles s'y trouve fortement pressée, & par là il s'en exprime un air qui sert aux poissons pour tous les usages de la respiration. Mais dans les insectes la chose est encore bien plus merveilleuse; car non seulement ils respirent sans poumons & sans ouyes, mais les organes de la respiration n'y sont pas même rassemblez; on les trouve donc dispersez de tous côtez, & ce sont plusieurs trachées membraneuses disposées le long du corps, & assez semblables a la nôtre, si ce n'est que leur canal n'est pas partout aussi uni, & qu'il s'élargit de tems en tems pour former plusieurs cellules, qui tiennent lieu de poumons, & qui sont comme autant de lobes, dans lesquelles l'air est conduit par les trachées, à peu près comme il est distribué dans nos poumons par les differentes branches de la trachée artere.

Or tout ce que je viens de dire des insectes, il n'y a qu'à l'appliquer aux plantes: car Mr. Malpighy y a découvert des canaux qui sont entierement semblables; & c'est sans doute pour cela qu'il leur a aussi donné le nom de trachées. On les voit dispersées de la même maniere, & disposees le long de la plante; elles sont formées d'une lame mince, comme d'une membrane, tantôt unies dans

leur cours, & tantôt s'élargissant en maniere de cellules. Or ces cellules sont les reservoirs que nous cherchions, & que nous pouvons regarder encore comme autant de lobes dans lesquels l'air est porté par le tuyau de la trachée, comme nous venons de le dire des insectes. De sorte qu'il y a ici de part & d'autre une entiere conformité d'organes ; & cela seul doit commencer à rendre vraisemblable ce que nous avons entrepris de démontrer touchant la respiration des plantes : cependant comme nous avons résolu de ne pas nous en tenir aux simples conjectures, il est necessaire de passer outre.

J'ajoute donc en second lieu, que l'air qui est contenu dans les cellules en sort, & y rentre necessairement par intervalle, & voici quelques unes des raisons qu'on a de l'assûrer. Il est certain que le corps de la plante se resserre & se dilate successivement : or la plante ne peut se resserrer & se dilater de cette sorte, sans que l'air en soit chassé, & qu'il y rentre consecutivement. Car de même qu'il entre dans nos poumons, lorsque la poitrine s'élargit, & qu'il en sort lorsqu'elle se resserre, il en doit être de même à l'égard de la plante. Tout cela se comprend si facilement par l'exemple des soufflets, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter. Pour ce qui est de la cause qui resserre & qui dilate le corps de la plante, c'est un éclaircissement

lement ils respirent sans poumons
ouyes, mais les organes de la resp
n'y sont pas même rassemblez ;
trouve donc dispersez de tous côtez
sont plusieurs trachées membraneu
posées le long du corps, & assez s
bles a la nôtre, si ce n'est que leu
n'est pas partout aussi uni, & qu'il s'
de tems en tems pour former pl
cellules, qui tiennent lieu de pou
& qui sont comme autant de lobes
lesquelles l'air est conduit par les tra
à peu près comme il est distribu
nos poumons par les differentes br
de la trachée artere.

Or tout ce que je viens de di
insectes, il n'y a qu'à l'appliqu
plantes : car Mr. Malpighy y a déc
des canaux qui sont entierement s
bles ; & c'est sans doute pour cel

...comme au
... dans lesquels l'air est porté
le tuyau de la trachée, comme nous
ions de le dire des insectes. De sorte
il y a ici de part & d'autre une entie-
conformité d'organes ; & cela seul
t commencer à rendre vraisemblable
que nous avons entrepris de démontrer
chant la respiration des plantes : cepen-
it comme nous avons résolu de ne pas
is en tenir aux simples conjectures, il est
essaire de passer outre.

ajoute donc en second lieu, que l'air
est contenu dans les cellules en sort, &
itre necessairement par intervalle, &
quelques unes des raisons qu'on a
ssûrer. Il est certain que le corps
plante se resserre & se dilate succes-
ent : or la plante ne peut se resserrer
ilater de cette sorte, sans que l'air
chassé, & qu'il y rentre consécuti
t. Car de mê

Nous avons déja remarqué que les poissons mêmes ont besoin du secours de la respiration, puisqu'ils meurent dès qu'ils ne trouvent plus d'air à respirer, comme quand on les met dans de l'eau purgée; or la même chose arrive aux plantes, car si on transporte dans un vase plein de cette eau une plante aquatique, avec la motte attachée à sa racine, elle y meurt bientôt; au lieu qu'elle se conserve sans peine dans une eau ordinaire. Mr. Boyle a même remarqué que les autres plantes cessent de vegeter dès qu'on les arrose avec de l'eau purgée. J'avouë qu'elles ne meurent pas d'abord, parceque la terre leur fournit quelque air, qui suffit encore pour soutenir en elle un reste de vie; mais elles tombent bientôt dans un état de langueur, tant il est vrai que le mauvais ou le bon état des plantes, dépend de la juste quantité d'air qu'elles respirent.

D'ailleurs, personne n'ignore l'extreme antipathie qui est entre l'huile & les plantes : antipathie si grande, que la seule odeur de l'huile suffit pour en faire mourir plusieurs; d'où vient qu'un Auteur, qui a donné de très-bons préceptes pour l'Agriculture, en est venu jusqu'à cette délicatesse, de ne pas vouloir que les Jardiniers portassent même des habits huileux, pour ne pas nuire à leurs herbages; & il assûre encore qu'il suffit pour faire mourir un

... racine deux sortes
es : les uns qui reçoivent le suc
de nourriture, & qu'on nom-
ligneux ; les autres qui por-
ans les cellules, & qu'on appel-
iées.

observation peut nous fournir
ine chose assez remarquable,
ne soit ignorée de personne :
ni les plantes il en est qui ont
aucoup de fumier, d'autres
t seulement qu'on foüisse de
leur terre, & cela vient de
:e de conduits. Car on sçait
: des plantes * que quel-
itr'elles ont beaucoup de
autres beaucoup de tuyaux
ieres ont donc besoin de
urriture, & par conséquent
fumier, pour fournir, si
linsi, à ce grand ...

à ce sujet : je n'en choisis que
uns qui ont quelque chose de pl
lier. On voit par là. 1°. D'où v
l'égard de certaines plantes, on
suivant la remarque d'un habile
de laisser autour de la racine
vacüitez, afin de faciliter la r
par l'air qui y est contenu? Et c
firme cette pensée, c'est que l
qui paroissent avoir plus de bes
respiration, sont précisément les
l'égard desquelles on use de
caution; c'est à dire, celles qui
que toutes composées de trachée

2°. Comment certaines terr
& argilleuses, qui sont très-pro
tiliser les autres, quand on s'en
çon de fumier, sont néanmoi
elles mêmes? Car leur sterilit
pas du défaut d'un suc conver
nourriture des plantes, puisqu'e
propres à donner de la fertilité,
vient de ce qu'étant trop serrées
peuvent pas donner passage à
parvenir jusqu'aux trachées des

3°. Pourquoi dans certaine
on répand aussi des cendres sur
pour les rendre meilleurs? Ca
dres, quoique seches & arides,
moins extremement poreuses,
séquent très-propres à entreteni
munication de l'air avec les raci

4°. D'où vient qu'un suc tro

... tellement les trachées, qu'il ...
... souvent la plante : c'est ainsi que
... esquinancie l'abondance du sang rem...
... nt excessivement les veines, suffoque
... nal en resserrant l'ouverture de la
... ée.

... 5°. Pourquoi quand on veut sauver
... ntes on suit encore aujourd'hui le p...
... e de Vitruve, qui est de faire une o...
... ure au pié du tronc pour faire écoul...
... ? Car cela dégage les trachées & ren...
... piration aux plantes, à peu près com...
... uand on ouvre la jugulaire, dans le...
... es d'esquinancie, on débarrasse la
... e artere, & l'on sauve la vie à l'ani...

D'où vient qu'il est quelquefois très-
... e pour les plantes en caisse, de les
... rter de la ville à la campagne, ou
... mpagne à la ville ? Car ...

l'une est de faire glisser quelques parties d'air dans le sang, & l'autre d'en faciliter la circulation, par le mouvement des organes qui nous servent à respirer. Or tout cela convient aussi aux plantes.

Le premier usage de la respiration est donc de faire passer quelques gouttes d'air des lobes du poumon dans les rameaux de la veine & de l'artere pulmonaire ; car on a découvert des ouvertures qui établissent cette communication. Ainsi toutes les fois que l'air est reçu dans les poumons, il est necessaire que plusieurs parties rencontrant ces ouvertures, aillent se mêler avec le sang, ce qui sert extremement à le perfectionner. C'est ce mélange qui lui donne cette couleur vermeille, qu'il a en sortant des poumons, & qu'il n'avoit pas en y entrant. C'est là aussi ce qui le rend si coulant dans tous les vaisseaux du corps ; car on sçait que rien ne contribuë tant que l'air à la fluidité des corps liquides. Enfin c'est de là que viennent en partie toutes les fermentations du sang, à cause du nitre & des autres sels dont l'air se trouve toujours chargé, de sorte, dit un Philosophe celebre *, & dont la memoire sera long-tems chere à cette Université, de sorte qu'il s'en faut bien que l'usage de la respiration nous ait été accordée pour rafraichir le sang, comme l'avoient crû les Anciens ; elle sert bien plûtot à lui donner une douce chaleur, en le faisant fermenter par le mélange des

* *Mr. Bayle.*

... remarque
suc qui découle quelquefois d
contient plus d'air que l'eau com
car il est, non seulement plus écu-
mais aussi plus leger, puis qu'il sur-
eau, lors qu'on le verse doucement
Or cet air il faut bien que le suc le
en circulant, & il ne peut le ramas-
circulant qu'en le recevant des cel-
ou bien des trachées. Les cellules &
chées ne paroissent pas pouvoir le
autrement que par des ouvertures
s à cette communication; car quoi-
aye pas encore découvert ces passa-
doit supposer qu'ils y sont, comme
uppose dans les animaux pour le
de plusieurs sucs, dès là qu'on
vaincu que ces liqueurs passent
voir à l'autre.
au reste n'est pas inutile dans le
n'entre que pour le perfection
...

der à la circulation du grand nom
queur, & en particulier du sang
corps de l'animal : car les poum
diaphrame se remüant continue
font sans cesse passer le chyle du v
dans les intestins, & des intestins
veines lactées ; d'où il va bientôt
avec le sang pour continuer de cir
seul effort que fait la poitrine en
sant, comprime necessairement
nombre de vaisseaux dans l'inte
corps, ce qui ne sert pas peu à fai
cer le sang. Ajoutons à cela, que
levation des lobes, il ne sçauro
dans les rameaux de la veine & d
pulmonaire, ni par conséquent aller
tricule du cœur à l'autre, sans quoi
mouvement cesseroit dans l'instant
roit de même de la seve, si le r
ment des cellules ne lui donnoit

...... qui cause tous
:mens du corps, & en particulier
a respiration ; de même aussi le
:ulant passe necessairement par di-
ıds, où il se filtre plusieurs li-
i servent à la préparation du suc,
:res un liquide plus subtil, qui cou-
es cellules, y fait une espece de
:nt musculaire ; ce qui joint à
ause exterieure, forme tout le res-
respiration des plantes : & c'est
ructure mécanique que je suis
eserver pour quelque autre occa-
ne pas m'engager dans une ex-
ueur.

\ souhaiter que l'Auteur voulût
· seconde partie, qui regarde la
:aniqne des plantes, & sans la-
:rration ne sçauroit être com-

Chrétiennes de la Boheme, de la Silesie, de la Pologne, de l'Autriche, de la Carniole & de la Baviere, ont trop de liaison avec les commencemens & les progrès de la Religion dans la Moravie, pour ne pas entrer naturellement dans le dessein de l'Auteur. Cet Auteur est un Curé de Moravie, qui s'est appliqué depuis longtems à la recherche des materiaux de son ouvrage.

D. Joannis Georgii Stredowski, in Morawia Parochi sacra Moraviæ historia: in quam eo studio sacra & prophana, pia & curiosa congessit Author, quod non solum Moravi, suis hactenus Historicis destituti, plurimùm mirabuntur, nec dum audita patriæ suæ memorabilia; verùm etiam Bavari, Austriaci, Bohemi, Silesii, Hungari, Carnioli, Poloni, verbo Germanicæ & Polonicæ nationis populi pene universi, plurima sua cum diligenti studio discussa, & ad ordinem chronologicum redacta, poterunt adinvenire, & figuris æneis ornata. Norimbergæ, apud Georgium Lehmannum in 4°.

DE LEMGOU.

Les Capitulaires de Charlemagne & de ses successeurs offrent à ceux qui aiment les antiquitez d'Alemagne & de France, une abondante moisson de remarques curieuses.

Quoique Mr. Meinders ne se soit attaché qu'à deux Capitulaires de Charlemagne qui regardent la Saxe, il y a trouvé la matiere d'un juste volume sur l'état

tibus Saxoniæ , nec non ad indiculum vicarum & superstitionum Saxonicarum ;ſt , Westphalicarum , volumen primum ¹º. Lemgoviæ , sumptibus Henrici W. ni Meyeri.

Meyer vend aussi la relation des v es de Mr. Kempffer dans le Levant , e de remarques politiques & d'obse ons qui peuvent enrichir la Physiqu Medecine.

Engelberti Kampfferi Med. D. Amœ tum Exoticarum Politico-Phisico-Medi m fasciculi , quibus continentur variæ 'iones , observationes & descriptiones um Persicarum & ulterioris Asiæ , mu entione in peregrinationibus , per univ ı Orientem collecta , ab Authore. Ibid d eundem.

D'AUSBOURG.

.e Pere Michel Chanoine Reguli-

DE LIPSIC.

Quelques Novateurs ont attaqué la distinction, quoique legere, que Luther & ses disciples ont conservée entre les differens Ministres Ecclésiastiques de leur secte. Mr. Victorin s'est opposé à cette nouveauté, & il la combat avec les armes que la verité & la doctrine Catholique lui fournissent, & avec l'autorité de plusieurs Docteurs célebres parmi les Lutheriens.

Jus Divinum distinctorum in Ministerio Ecclesi. ordinum & graduum ἰσότητι *Ministrorum Ecclesiæ quam hodie multi in Ecclesias Evangelicas introducere satagunt, modestè oppositum à Martino Victorino Presbit. adjecta sub finem responsa Theologica B. Klugii, Winckleri, & Car. Arndii & aliorum. Hamburgi, sumptibus Authoris, & prostat Lipsiæ, apud Joh. Frid. Gleditsch; ut & Hamburgi apud Zachariam Hertel.*

Le Dictionnaire de Medecine commencé par Castel, & augmenté par Jacques Pancrace Bruno, a paru ici depuis peu dans une meilleure forme & plus ample d'un quart.

Jacobi Pancratii Brunonis Lexicon Medicum Castellianum, ad novam artem Medico-Pharmaceuticum accommodatum, & innumeris accessionibus ac vocabulis nunc quarta vice amplificatum. 4° *Lipsiæ, apud Thomam Fritsch.*

DE DRESDE.

On a imprimé ici chez Zimmerman les

opuſcules hiſtoriques de feu Gaſpard Sagittarius avec la vie de l'Auteur, & un catalogue des ouvrages & des manuſcrits qu'il a laiſſez.

D. Caſparis Sagittarii operum hiſtoricorum tomus, cum vita Authoris & catalogo ſcriptorum ejus atque manuſcriptorum, in folio. Dreſdæ, apud Joann. Chriſtoph. Zimmermann.

Mr. Henri Leonard Schurtzfleiſch a publié des remarques du fameux Conrad Schurtzfleiſch, ſur les meilleurs ouvrages des Anciens. On a dans ce volume les obſervations entieres de Pierre Faber & de Conrad Schurtzfleiſch ſur Pauſanias. Le même Editeur nous a donné le tome des lettres du même Conrad Schurtzfleiſch. Nous devons au même Sçavant Henry Leonard Schurtzfleiſch, des corrections du texte Grec du traité du ſublime de Longin, tirées d'un manuſcrit de la Bibliotheque Ambroſienne de Milan, un ſupplément des notes qu'il a données il y a deux ou trois ans ſur Commodien & ſur la Religieuſe Roſuité.

Conradi Samuelis Schurſleiſchii epiſtolarum nondum editarum volumen poſterius. Prodit curâ H. L. Schurzfleiſchii.

Ejuſdem adverſariorum volumen primum, quo continentur animadverſiones in optimos quoſque Hiſtoricos Græcos, & ſigillatim ejus & P. Fabri in Pauſaniam integræ &c.

Henrici Leon. Schurzfl. notarum in Commodianum ſupplementa.

Ejusdem notarum in Roswitham supplementa.

Ejusdem nova Dionysii Longini περὶ ὕψους *ad MSC. Ambrosianæ, quæ Mediolani est, bibliothecæ recensio.*

D'HILDESHEIM.

Les conciliateurs de Religion sont à la mode ; il a paru depuis peu beaucoup de livres sur la réünion des Protestans entr'eux, & sur la réünion des Protestans avec l'Eglise Catholique. Un sçavant Capucin propose, dans le livre dont je vous envoye le titre, le moyen qu'il croit le plus facile pour faire rentrer toutes les sectes heretiques d'Alemagne dans l'Eglise, dont elles se sont séparées sans raison.

Fr. Dionysii Werlensis Prov. Col. Cap. via pacis inter homines per Germaniam in fide dissidentes. In 4°. Hildes. apud Lud. Schroëder.

On a du même Auteur un traité sur la fausse penitence. *Pseudo pœnitens correctus.*

Mr. Henninge Bernard Witter a fait paroître un Commentaire sur la Genèse, où il s'attache principalement à montrer les droits du peuple d'Israël sur la terre de Chanaan.

M. Henningi Bern. Witter jura Israëlitarum in Palestinam terramque Cananæam, commentatione in Genesim perpetuâ commonstrata. In 4°. Hildesiæ, sumptibus Ludolphi Schrader Bibliopolæ.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Le Pere Virginio Valsecchi Benedictin

· famille, & une dissertation sur les d'Elagabale marquées sur les me-

logico-Canonica de sponsalium, ad um parentum, à filio familias, con- m voluntatem, cum imparis condi- ellâ initorum solubilitate, resolu- dunt singulorum alma Florentina atis Patrum, aliorumque Theolo- ragia; excellentissimor. DD. tum Lyceo, tum in studio Florentino ipturam, Theologiam, controver- ros Canones profitentium subscrip- ius alma Flor. Universitatis sen- ystrissimor. Equitum super despon- aritate judicia; ac demum, & de eadem re consultatio. In folio. urelii Antonini Elagabali Tri- tate V. seu de tempore quo ini- ica potestatis Elagabali ...

commanda en mourant au Grand Duc. Ce Prince, à qui l'amour des Lettres a été transmis avec le sang des Medicis, a bien voulu accepter la protection de cette nouvelle Academie, & la placer dans le même Palais avec l'Academie Florentine & l'Academie de la Crusca.

Mr. L'Abbé Salvini va nous donner l'histoire de l'Academie Florentine. Parmi le grand nombre de vies des Sçavans qui entreront dans cet ouvrage, celle de Galilei écrite par Mr. Viviani s'attirera infailliblement l'attention des Lecteurs curieux.

DE NAPLES.

Le Pere de Raho Théatin a fait imprimer la premiere partie de l'histoire genealogique des familles illustres de ce Royaume.

Peplus Neapolitanus Caroli Mariæ de Raho Clerici Regularis Patricias illustresque familias continens, pars prima in 4°. pages 348.

On a fait ici une nouvelle édition *du dialogue de Galilei sur le sistême du monde*. Cette édition est augmentée d'une *lettre de Galilei qui n'avoit point encore paru*; comme ce livre a été condamné par l'Inquisition, on n'a point mis le lieu où l'édition est faite, ni le nom de l'Imprimeur.

DE ROME.

On m'a trompé, & je vous ai trompé. J'ai crû pouvoir me fier à ceux qui m'ont envoyé de Naples un mémoire sur les ouvrages du Pere Scarfo Religieux de Saint Basile, & vous avez crû pouvoir compter

... dans les nouvelles du mois de
er de cette année, ne contient que des
en idée, hors un ou deux qui n'ont pas
nd succès; & l'Auteur appellé à Rome
asion de quelques écrits imprudens,
convaincu de plus d'un mensonge.
çavez au reste que vous n'êtes, ni les
rs, ni les seuls à qui de pareils avan-
ayent imposé. Il est peu de Biblio-
s & de Journalistes que la vanité de
personnages n'ait surpris. Ils sont
les, & vous l'êtes, il vaut mieux
npé quelquefois, que d'avoir mau-
inion de tout le monde. Je dis
défiance generale feroit tomber
s de fautes qu'un peu de crédulité.

DE MILAN.

iatti n'a rien épargné dans un essai
ire de l'université de Pavie pour
neur à cette ville : il n'auroit pas
le matiere ...

Philosophia Eclectica in usum liberæ scholæ Vestmorlandi ad Lutherum. A Londres, *chez du Noyer* 1711 *in* 12 *pages* 72.

On acheve l'onziéme tome du vaste *recueil d'Actes anciens, ou titres concernant l'Angleterre que Mr. Rymer a tirez des Archives par ordre de la Reine.*

La nouvelle traduction du Lutrin de feu Mr. Despreaux, dont Mr. Ozell est Auteur, efface toutes les autres : ce poëme est fort goûté en ce païs par le ridicule qu'il paroit jetter sur le Clergé de l'Eglise Romaine. *L'Epitre sur l'amour de Dieu* a aussi été traduite plus d'une fois. On traduit *le reste des ouvrages de ce Poëte satirique. Sa derniere satire* ne sera pas oubliée, & elle aura ici un sort different de celui quelle a eû en France.

DE HOLLANDE, DE LEIDE.

J'étois pressé quand je vous envoyai le titre du livre sur les chaussures Grecques & Romaines, imprimé ici *chez Theodore Hoak*: les deux traitez qu'il contient, *Balduini calceus antiquus, & Julius Nigronius de caligâ veterum*, font la moindre partie de cet ouvrage. Les extraits des notes de Saumaise sur Tertullien, *de pallio*, du manteau; & du traité des vêtemens anciens, par Albert Rubens, & sur tout les sçavantes remarques de l'Editeur, Mr. Nilant, rendent plus précieux le present qu'il fait au Public. Il corrige exactement les fautes de Baudoüin & de Nigronius, & donne à sa matiere tout le jour qu'elle peut re-

...... Auteurs ne par-
ainsi : ils sentent bien l'obliga-
ils ont aux Ecrivains, qui par ces
ses recherches leur applanissent
droits difficiles.

s encore une reflexion sur le livre
Nilant ; c'est que le vaste *trésor*
quitez Grecques & Romaines, ne
pas dans ses vingt volumes *in*
ce que l'on a écrit de bon sur cette
: on pourroit y joindre *un supplé-*
uatre ou cinq volumes.

:iscus a entrepris un ouvrage plus
cet immense recueïl. C'est un
ire des antiquitez Grecques &
, qui sera en même tems la table
du trésor. Mr. Pitiscus ne doit
ier aux traitez renfermez dans
il veut remplir son sujet : il est
borieux, & l'on doit attendre
e son travail.

ferentes coûtumes des Juifs & des Payens. Le second des mœurs des Perses. Le quatriéme des mœurs des Atheniens. Le cinquiéme des jeux de la Grece. Mr. Adami parcourt dans le troisiéme plusieurs passages difficiles de Saint Matthieu.

Cornelii Adami Verbi Divini Ministri Damonensis & Scholæ Rectoris observationes Theologicæ & Philologicæ, quibus plurima sacri codicis novi præsertim fœderis loca ex moribus & ritibus diversarum gentium illustrantur. Groningæ, ex Officina Johannis Avelsen.

DE LA HAYE.

Voici un nouveau traité de Perspective, qu'on assûre être plus complet dans sa brieveté que les autres, & neuf en beaucoup de choses. Mr. Sgravesande, qui en est Auteur, a beaucoup de génie pour les Mathématiques. Il propose plusieurs manieres de résoudre les problemes les plus difficiles.

Essai de Perspective par Gi. Sgravesande. A la Haye, chez la veuve d'Abraham Trojel *in* 12. 1711.

Il ne faut pas chercher dans des élemens de Perspective tels que ceux ci l'usage que l'on peut faire de cet art pour la Peinture ; mais on a tout ce qu'on peut désirer sur cet usage dans les deux volumes *in folio* du Jesuite André Pozzo imprimez à Rome l'an &1700. l'an 1702. en Latin, en François & en Italien, sous le tître de *Perspective pratique des Architectes & des*

Peintres. Tous les secrets de l'Art y sont développez par un grand Maître. André Pozzo a été un des plus excellens Peintres de nôtre siécle, & pour la Perspective, il n'a point eû d'égal, même dans les siécles précedens : c'est le jugement de tous les Connoisseurs. Il a renouvellé plus d'une fois les ingénieuses impostures qui ont immortalisé Zeuxis & Parrhasius, & trompé jusqu'aux plus grands Peintres par les illusions de son pinceau. Plus de deux cens planches bien gravées donnent aux instructions contenuës dans ces deux volumes, & la clarté & l'agrément.

DE PARIS.

Mr. de la Mothe a laissé paroître deux nouvelles Odes. La premiere sur les pertes que l'Etat & la Religion viennent de faire. Il l'avoit commencée pour consoler Monseigneur le Dauphin, petit fils de Louïs le Grand, de la mort de Madame la Dauphine. Il y mettoit la derniere main, quand l'accablante nouvelle de la mort de ce Prince lui fournit la triste matiere qu'il a si bien mise en œuvre. Dans la fin de cette Ode, la mort du dernier Dauphin, arriere-petit fils de Louïs le Grand, y entre naturellement, & jamais titre ne fut plus vrai que celui de cette Ode. *Le Deuil de la France.* On jugera par quelques traits copiez au hazard de la beauté du reste. Peut-on consoler plus solidement le Prince qu'en lui disant,

Tes yeux pleuroient encore un pere,
Et des jours d'une épouse chere
Tu viens de voir trancher le fil ;
Mais de la foi sublime éleve,
Dans l'instant qui te les enleve,
Tu vois la fin de leur exil.

Peut-on donner à la Princesse un éloge plus grand que celui qui est renfermé dans ces trois vers ? Eloge qui en contient un très-delicat du Prince.

Quel est l'éloge digne d'elle ?
Tes pleurs. Sa vie est assez belle,
Puisqu'elle a sçû les meriter.

Le passage de la consolation du Prince aux transports de douleur sur sa mort est un modele achevé du stile pathétique. On sent bien que le cœur du Poëte y a eû autant de part que son esprit.

O ciel ! Quelles plaintes soudaines !
Quels cris ! Tous les yeux sont en pleurs.
Le sang s'est glacé dans mes veines,
Je crains d'apprendre nos malheurs.
L'esperance est-elle ravie ?
Te perdrons nous ? Et pour ta vie
Fais je ici des vœux superflus ?
Aux larmes que je vois répandre,
Prince, je le dois trop entendre,
Je te console & tu n'es plus,

L'autre Ode est une peinture *du Souverain* tel qu'il doit être. L'Auteur nous apprend qu'en la donnant au Public, il execute les ordres du Prince qu'il avoit peint

instruisant les autres. Monseigneur le
auphin, sans s'y reconnoître, charmé
la verité & de la beauté des maximes,
essa Mr. de la Mothe de les rendre pu-
iques. Helas ! En executant cet ordre
llustre Poëte augmente nôtre douleur,
nous montre tout ce que nous avons
rdu.

Cette ode paroît longue par le nombre
s strophes, mais en la lisant on la trouve
urte. Bornons-nous à deux strophes, pour
donner quelque goût à nos Lecteurs.

ais sçavez vous maîtres du monde,
quel prix vous regnez sur nous ?
Dieu veut qu'un seul lui réponde
e la felicité de tous.
veut que vos sujets tranquilles,
ur vous, enfans toujours dociles,
us trouvent des peres pour eux.
vain portez vous le tonnerre,
us n'êtes les Dieux de la terre,
'autant que nous sommes heureux.

ue sur vôtre trône placée
verit commande avec vous ;
ur la voir de tous embrassée,
exemple est l'ordre le plus doux.
'est peu de proscrire le vice ;
imez vous même la justice,
us allez lui gagner les cœurs :
la place auguste où vous êtes,
us commandez ce que vous faites ;
s loix ne sont rien sans vos mœurs.

Parmi tant de jeux utiles que des personnes zelées pour l'instruction de la jeunesse ont tâché de substituer aux jeux de hazard, on n'en a point inventé de plus ingénieux, ni d'un plus grand usage, que celui que Mr. Liebaux Geographe vient de mettre au jour. Le Public, qui connoît l'exactitude de ses cartes d'Alemagne, recevra favorablement sa nouvelle invention. Dans une espece de grande Carte sont gravées les principales parties de l'Europe, le plan des Capitales & les blazons des Princes; des remarques instruisent du gouvernement & de la religion de chaque Etat. Les regles du jeu engagent les Joüeurs à sçavoir tout cela. On joue avec des cartes qui représentent tous les degrez militaires, moyen agréable de les étudier. Nous connoissons des enfans, qui en joüant ce nouveau jeu ont appris en quinze jours ce que d'habiles Maîtres n'avoient pû apprendre qu'en quatre mois à des Ecoliers, qui ne manquoient, ni d'esprit, ni d'application. Mr. Liebaux demeure ruë St. Jacques près Saint Yves.

Etienne Ganeau Libraire de Paris vient d'imprimer *la vie du Pere Possevin Jesuite*, composée par le P. d'Origny.

On trouve chez ledit Ganeau tous les livres nouveaux des païs étrangers.

FIN.

.VII. LA *perpetuité de la Foi de l'Eglise Catholique tou- l'Eucharistie.* Page 743

VIII. *Memoires sur la collation des -icats de l'Eglise Cathedrale de -ay, faite par les Etats d'Hollande, -llis par Mr. Lenglet du Fresnoy.* 778

X. *La bibliotheque des Prédica- qui contient les principaux sujets Morale Chrétienne mis par ordre -ique. Par le R. P. *** de la -ie de Jesus.* p. 801

Mandemens & lettres pastorales Flechier Evêque de Nismes, -raison funebre. p. 805

Dissertation sur la translation St. Firmin le Confesseur. Par -estocq Docteur de Sorbonne. d'Amiens.

ART. LXVIII. *Observations s*
ture & le jardinage , faites p
gran Conseiller du Roi en l'E
leans.

ART. LXIX. *Extrait d'un di*
respiration des plantes pronon
ture de l'Université dans le
Jesuites de Toulouse , par le
Physique.

ART. LXX. *Nouvelles Literai*
D'Alemagne , de Nuremberg.
De Lemgou.
D'Ausbourg.
De Lipsic.
De Dresde.
De Hildesheim.
D'Italie , de Florence.
De Naples.
De Rome.
De Milan.

MEMOIRE
POUR
L'HISTOIRE
'ES SCIENCE
ET
)ES BEAUX ARTS.

Juin 1712.

CES MEMOIRES ON
commencé au Mois de Janv
1701. & se vendent 15 s. la m
en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	6. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *Journaux de Verdun depuis leur commen ment jusqu'à present, & tous les mois debite les nouveaux.*

MËMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

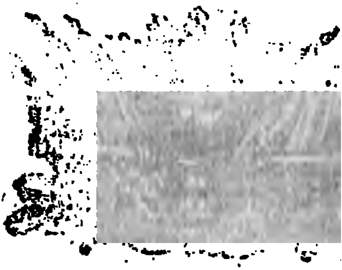

EMOIRES
ʃR L'HISTOIRE
ciences & des beaux Arts.

Juin 1712.

RTICLE LXXI.

ES POUR ET CONTRE
*ameuse question, si les Solitai-
ellez Therapeutes, dont a par-
n le Juif, étoient Chrétiens.*
s, chez Jacques Etienne
tu 1712. *in 12. pages* 381.

ces Solitaires, nous préoccuperent quand il fallut rendre compte au Public de la *traduction du livre de Philon*. Nous applaudîmes au zele du R. P. de Montfaucon qui ramenoit la critique à son veritable usage, nous fîmes valoir ses conjectures. Nous étions encore dans les mêmes dispositions, quand *les lettres* dont nous allons parler vinrent entre nos mains. La lecture de ces lettres a fait dans nous un grand changement; on verra par le fidelle extrait de la dispute qu'elles exposent, si nous avons eû raison de changer.

Rien ne nous engageoit dans le sentiment du P. de Montfaucon plus fortement que l'autorité des Peres. Mr. B. au commencement de sa seconde lettre a détruit jusqu'aux fondemens ce préjugé. Il s'agit, dit Mr. B. d'un fait du premier siécle de l'Eglise, s'il étoit tel que le P. de Montfaucon le suppose, si les Therapeutes étoient des societez de Chrétiens solitaires, il n'est pas croyable qu'une chose de cette importance eut été ignorée des plus

nciens Peres : une secte répanduë
ans tout l'univers ne pouvoit pas
ur échaper. Cependant Eusebe
st le premier qui en ait parlé, plus
e deux siécles se sont écoulez de-
uis Philon, sans qu'aucun Ecri-
ain Ecclésiastique ait mis les The-
apeutes au nombre des Chrétiens,
es Peres mêmes qui ont vécu dans
s lieux les plus fréquentez par
es solitaires, n'en disent pas un
ot, Saint Justin, qui a vécu peu de
ems après Philon, avoit été à
lexandrie, où on lui montra les
estes des cellules des Septante, à
e qu'il raconte lui même, il est pro-
able qu'il y avoit encore des The-
apeutes ; en tout cas la memoire
n étoit trop récente pour pouvoir
tre effacée ; s'ils eussent été Chré-
ens, n'en auroit-il rien dit ? N'en
uroit-il rien sçû ? Clement Alexan-
rin & Origene suivent de près
aint Justin ; ils étoient tous deux
Alexandrie : ils ont tous deux fait
aloir autant qu'ils ont pû tout ce
ui donnoit de l'éclat au Christia-
isme, pourquoi ne parlent-ils point
es Therapeutes ? Pourquoi Saint

faucon ne doit point etre ap
sentiment des Peres ; mais l
ment d'Eusebe, que Saint Je
Saint Epiphane & Cassien on
Or l'autorité de l'Evêque d
rée n'est pas d'un assez grand
pour nous empêcher de pese
tement les raisons du Trad
de Philon, & celles de son
adversaire.

Le P. de Montfaucon préte
les Therapeutes étoient Chr
Mr. B. soutient qu'ils étoient
La Religion de Philon, l'é
le Christianisme étoit en I
quand Philon a écrit, fourni
Mr. B. les deux premieres
tions qu'il propose au Bene

faire un discours exprès à la loüange des Chrétiens, discours où il éleveroit leur religion au dessus de toutes les autres, & même de la religion Juive qu'il professoit. Est-il croyable qu'un Juif ait dit des Chrétiens, *quels peuples parmi ceux qui professent quelque religion peut-on leur comparer avec justice?* Quoi! Il n'excepte pas même celle des Juifs, & ne craint pas même la main terrible de ce Dieu jaloux que Moïse leur avoit annoncé? Quel motif a pû engager Philon à un éloge si contraire aux sentimens de sa nation? Auroit-il voulu porter ses Juifs à embrasser le Christianisme? Il ne l'a pas embrassé lui-même. Etoit-ce pour proposer à ses compatriotes le modele d'une vie austere & pure? Il n'avoit pas besoin d'aller chercher ce modele dans une religion differente de la sienne: il y avoit des Juifs qui menoient une vie austere & retirée. Philon n'a sans doute écrit, que pour donner aux Gentils de l'estime pour les Juifs, en opposant les Philosophes de sa nation aux Philosophes Grecs: c'est

le dessein de deux traitez, l'un sur la conduite des Esséens, qu'il oppose aux Philosophes Grecs qui ne se retiroient pas entierement du monde, l'autre de la vie des Therapeutes, qu'il oppose aux Philosophes solitaires du paganisme. Philon auroit mal rempli son dessein, s'il avoit cherché parmi les Chrétiens dans une secte odieuse aux Juifs & méprisée des Gentils, les exemples dont il avoit besoin pour rabaisser l'orgueil des payens, & leur faire concevoir des sentimens avantageux de la nation Juive. Si l'on suppose que Philon ait confondu exprès les Chrétiens avec les Juifs, pour faire honneur aux derniers de ce qu'il trouvoit de loüable dans les premiers, on avancera une supposition insoutenable, & refutée par l'état où les Chrétiens étoient quand Philon a écrit. Le Pere Montfaucon recule tant qu'il peut l'époque du discours sur les Therapeutes, pour donner aux Chrétiens le tems de se multiplier dans l'Egypte; mais il ne peut rendre vraisemblable que les Chrétiens y fussent alors, c'est à dire, l'an soixante huit de

JESUS-CHRIST, en assez grand nombre pour y fournir à des établissemens aussi considerables que ceux des Therapeutes : car il est incroyable que le plus grand nombre des Chrétiens d'Egypte eut d'abord embrassé la vie Monastique. Nous disons la vie Monastique; en effet Monsieur B. prouve solidement que les Therapeutes étoient Moines, s'ils étoient Chrétiens, & & il conclut de cette preuve qu'ils n'étoient pas Chrétiens ; puisqu'il est certain qu'il n'y avoit point de Moines parmi les Chrétiens dans le premier siécle de l'Eglise.

Nouvelle difficulté. L'antiquité de la secte des Therapeutes ne s'accorde point du tout avec la nouveauté du Christianisme : il n'y avoit pas plus de trente ans qu'on prêchoit l'Evangile : il n'étoit connu dans Alexandrie que depuis sept ans, & Philon nous dit que dans les assemblées de Therapeutes, *on donnoit les premieres places à ceux qui s'étoient exercez à ce genre de vie dès leur premiere jeunesse*. Il dit, *qu'ils s'exerçoient à la Philosophie qu'ils avoient reçuë de*

leurs peres ; qu'ils lisoient les écrits que les anciens fondateurs de leur secte leur avoient laissez , qu'ils chantoient des hymnes composez par leurs anciens Poëtes. Comment expliquer plausiblement ces expressions dans le systeme du P. Montfaucon ? Examinons ses réponses à de si fortes objections.

Philon, dit-il, a pû loüer les Chrétiens ; on les regardoit comme une secte Juive, & il ne paroissoit point de difference entre les Chrétiens Judaïsans & les Juifs. Josephe a fait un éloge magnifique de Saint Jacques , & il rapporte que beaucoup de Juifs indignez qu'on l'eut mis à mort , en porterent leurs plaintes à l'Empereur. Deux Protestans Anglois ont fait l'éloge des Moines Catholiques ; il est moins étonnant que Philon , qui pendant son séjour de Rome avoit lié amitié avec St. Pierre , & peutêtre avec St. Marc, ait fait honneur à sa nation de la sainteté des premiers Chrétiens.

Les Chrétiens étoient en grand nombre dans l'Egypte : l'Evangile y avoit été annoncé incontinent après la mort de JESUS-CHRIST.

Là le P. Montfaucon justifie ce qu'il a dit de l'âge de Philon, & du tems que Saint Marc est venu à Alexandrie pour la premiere fois, & il le justifie assez bien. L'objection où Mr. B. oppose l'antiquité des Therapeutes à la nouveauté du Christianisme, dépend en partie de ces difficultez chronologiques ; si les époques du P. de Montfaucon subsistent, les Chrétiens qui avoient embrassé dans leur jeunesse le Christianisme & la vie solitaire, avoient assez vieilli en trente ou quarante ans, pour être respectez par leur âge.

Philon a pû dire des Therapeutes Chrétiens, qu'ils avoient reçu la Philosophie de leurs peres, c'est à dire, des Ecrivains sacrez & des Docteurs Juifs ; il a pû dire qu'ils chantoient des hymnes composez par d'anciens Poëtes Juifs. Il y a plus de difficulté dans ce qu'il dit des écrits des Fondateurs de la secte ; mais le Benedictin soutient que le mot Grec ne désigne que l'âge avancé où les Ecrivains sont morts, & non pas l'âge reculé où ils ont

écrit. Il ne convient pas que les Therapeutes puissent passer pour Moines, s'ils recevoient les femmes dans leurs assemblées ; ce qui lui paroît entierement opposé à la pratique des Moines. Mais quand on le forceroit à les reconnoître pour Moines, il ne s'en embarrasseroit pas : il soutient qu'on peut avancer sans contredire les Peres, qu'il y a eû des Moines dans l'Eglise dès le premier siécle, & il explique ingénieusement les passages des Peres qu'on lui oppose.

L'adversaire du P. Monfaucon n'a pas laissé les réponses sans replique. Des Protestans, dit-il dans sa seconde lettre, ont loüé les vertus des Moines, & non pas leur religion : il y a bien de la difference entre avoir de l'indignation contre les meurtriers de Saint Jacques, & vanter sa foi. Enfin Philon s'est expliqué sur le chapitre des Chrétiens, dans son livre du pelerinage d'Abraham : il y condamne ouvertement ceux qui negligeoient la lettre de la loi, & donnoient à ses ceremonies des significations mo-

rales, qui, dit-il, alloient à les anéantir.

Cette instance nous paroît foible, Philon a pû changer de sentimens quand il a mieux connu les Chrétiens ; mais est-ce des Chrétiens qu'il parle dans le livre du pelerinage d'Abraham ? Nous ne le croyons pas, les opinions qu'il combat sont celles des Juifs allegoristes.

Les autres repliques du Sçavant inconnu ne sont pas non plus démonstratives : il ne dit rien qui détruise les époques du P. de Montfaucon, ni qui persuade que le Christianisme ne se soit pas répandu dans l'Egypte peu d'années après la mort de Jesus-Christ, & assez tôt pour que les Therapeutes eussent vieilli dans cette profession au tems où Philon écrivoit : il insiste sur les vieux Ecrivains de la secte, & cet endroit souffre une difficulté que le Pere de Montfaucon n'a pû dissiper entiérement. On ne voit pas pourquoi Philon parleroit du grand âge de ces Ecrivains, & il est plus naturel de penser qu'il a voulu marquer leur antiquité ; ainsi la signification

commune du mot est favorable au P. de Montfaucon, mais le sens paroît exiger qu'on n'ait pas d'égard à cette signification commune.

L'adversaire du Benedictin persiste à reculer l'origine des Moines jusqu'au quatriéme siécle, fondé principalement sur des passages de Saint Justin & de Tertullien, qu'il a citez dans sa premiere lettre, & auxquels le P. de Montfaucon n'a rien répondu. Ces deux Peres assûrent clairement, que parmi les Chrétiens il ne s'en trouvoit point qui affectassent un genre de vie extraordinaire, ni qui se confinassent dans les forêts. Ne pourroit-on pas dire que Saint Justin & Tertullien n'ont parlé que des païs où ils écrivoient, dans lesquels la profession monastique étoit inconnuë ? Un passage fourni par le Benedictin à son adversaire, paroît à ce dernier une forte preuve ; elle ne nous semble pas aussi concluante qu'il le pense. Pallade dit qu'il y avoit peu de Monasteres sur le mont de Nitrie, quand St. Amon s'y retira ; cette montagne avoit servi de retraite aux

'herapeutes, dit Mr. B. & s'ils
:oient Chrétiens ils devoient s'y
:re multipliez. Ne peut-on pas dire
ue le tems avoit rallenti la ferveur
e cette sainte societé, & que Dieu
: servit de St. Amon pour la ré-
iblir?

Jusqu'ici l'adversaire du P. de
Montfaucon s'est contenté de mon-
trer que les Therapeutes n'étoient
pas Chrétiens; il passe outre, & il
entreprend de montrer par des preu-
ves directes qu'ils étoient Juifs. Il
en tire une des noms que Philon
donne aux Solitaires dont il s'agit:
ce sont les mêmes dont il se sert par-
tout pour désigner les Juifs qui fai-
soient profession d'une pieté extra-
ordinaire.

Les danses des Therapeutes ne
conviennent point aux mœurs des
premiers Chrétiens, elles convien-
nent aux mœurs des Juifs, c'est Phi-
lon même qui nous l'apprend, &
son autorité rend cet argument du
Judaïsme des Therapeutes fort pres-
sant, moins pressant néanmoins que
l'objection suivante.

Il paroit évidemment par le récit

des Therapeutes commenç
Samedi au soir, & ne finissoi
le Dimanche : mais la sim
ture du texte de Philon détr
tes ses subtilitez, & son ad
par des reflexions judicieu
toute probabilité à la co
que ce Pere a hazardée :
point décidé, décide la q
Suivons cependant nos de
teurs dans le reste de la disput

Mr. B. examine l'une aprè
les douze marques de Christ
que le Benedictin a crû voir
Therapeutes, & il fait sentir
ne prouvent rien, ou qu'el
appuyées sur de fausses suppo
& quelques unes prouvent

ſainte, la compoſition & le chant des hymnes, les veilles, les auſteritez, la ſéparation des hommes & des femmes dans les lieux de priere, la virginité pratiquée par quelques perſonnes, ſont des marques communes aux Juifs & aux Chrétiens, & qui par conſequent ne prouvent rien. La preuve tirée du nom de monaſteres, ſuppoſe fauſſement que Philon appelle *monaſtere*, *Semnee*, toute l'habitation de ces ſolitaires : il ne donne ce nom qu'à leurs oratoires, où il aſſûre qu'ils faiſoient ſcrupule de manger ; & quand Philon auroit pris ces mots dans la ſignification qu'ils ont eûë depuis parmi les Moines, ce ſeroit encore un ſigne équivoque.

Il faut détourner de leur veritable ſens les expreſſions de cet Auteur, pour lui faire dire qu'il y avoit des Prêtres & des Diacres parmi les Therapeutes. C'eſt encore par un manifeſte abus des termes qu'on change le pain, le ſel & l'hiſſope, ſervis ſans vin dans le repas ſolemnel des Therapeutes dans la celebration de l'Euchariſtie ; le texte de Philon,

quoique embarrassé & même [illegible] rompu en cet endroit, ne donne [illegible] cette idée, & il l'éloigne [illegible] ment, si on suit l'explication [illegible] relle que Mr. B. y donne.

Pour que la priere vers l'Ori[illegible] fût une marque du Christian[illegible] il seroit necessaire qu'elle fût [illegible] dite aux Juifs pour toujours & [illegible] tout lieu; cependant les Esséens, [illegible] que Josephe nous apprend, se to[illegible] noient vers le soleil levant en com[illegible] mençant la priere du matin, & il [illegible] très-vraisemblable que les Ju[illegible] fectoient cette posture dans l'Eg[illegible] pte, par respect pour Jerusalem & pour le Temple situez à l'Orient d'été de l'Egypte.

Ainsi toutes les preuves du P. de Montfaucon tombent, & il tâche envain de les soutenir par ce ton affirmatif, & ces airs de confiance, qui montrent qu'un Auteur est persuadé de son opinion; mais qui ne suffisent pas pour persuader un Lecteur intelligent.

On ne peut donc plus défendre le Christianime des Therapeutes. Faudra-t'il aussi renoncer à toute la gloi-

re que de tels sectateurs feroient à l'Evangile ? Nous ne le croyons pas, les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens, mais ils le devinrent, & nous devons tirer une juste gloire des vertus qui les préparerent au Christianisme, & que le Christianisme perfectionna : on ne peut gueres nous contester de bonne foi cette conversion de la plûpart des Therapeutes ; il est certain que leur secte finit dans le tems que le Christianisme se répandit dans les lieux qu'ils habitoient. Si l'on ne veut pas supposer leur conversion, supposition très-vraisemblable, on n'apportera jamais de raison plausible de la destruction si prompte & si entiere de cette nombreuse secte : la secte détruite prouve donc leur conversion.

ARTICLE LXXII.

אור מאור Lux de luce. Libri tres 8°. C'est à dire, *La lumiere tirée de la lumiere. Trois livres. Le premier pour les endroits de la vulgate équivoques & susceptibles d'un double sens; le second pour les variantes &*

ges y sont supposées que n'ét...
venuës à la connoissance de...
giens & des Interpretes. Par...
de Bukentop Recollet, Lecte...
de Théologie en l'Université...
vain, Ex-définiteur de la Pr...
la Basse-Alemagne, & actu...
Custode des Custodes. A C...
de l'imprimerie de Gu...
Friessen, 1710. *In 4°. & se...*
à Paris, chez Etienne Gan...
Saint Jacques.

DEux choses arrêtent ...
lecture de l'Ecriture ...
Car si un endroit se prese...
soit susceptible de divers sen...
prit s'étonne dans la crainte...

parole de Dieu, ce qui ne l'eſt
'our obvier à ces inconveniens,
ûrer l'intelligence de la Vul-
le R. P. de Bukentop a crû
r la comparer aux textes origi-
, qui ſont l'Hebreu & le Grec,
ſt ce qu'il appelle tirer la lu-
de la lumiere. Il avertit, que
l'un paſſage paroît également,
ns la Vulgate & dans ces pre-
s ſources ſuſceptibles de plu-
ſens, alors tous ces ſens ſont
ntention du Saint Eſprit. Au
, on ne peut voir une exactitu-
us grande que la ſienne : car
it l'ordre des livres ſaints, il
ue juſqu'aux endroits où il ne
t même qu'une ombre d'ambi-
, & ſur laquelle un Lecteur
ocrement attentif n'heſiteroit
in une matiere de cette impor-
, une diligence ſcrupuleuſe
que loüable. Il appartenoit à
erſonne de ce caractere d'eſ-
& ſi habile dans la ſcience
criture, de ne pas laiſſer la
n Flamande imprimée à Eme-
1697. avoir cours impuné.
. Le P. Bukentop l'examina,

& la trouva si conforme à celle de Mons ; qu'elle peut passer pour en être une version , plûtôt que du texte de la Vulgate , ou du texte Grec : il publia un écrit sur ce sujet , & il fut secondé par le Pere Joyeux Dominicain.

Le premier Livre de cet ouvrage, dont on a maintenant à rendre compte , est destiné à lever l'incertitude du sens. On en rapportera quelques endroits , qui serviront à faire conjecturer des autres , & à faire estimer l'ouvrage.

Après la création de l'homme & de la femme , Dieu leur dit, comme il est écrit dans la Genese ch. 1. v. 22. *Crescite & multiplicamini.* „ Croissez & vous multipliez. Cette expression pourroit faire croire à quelques-uns qu'Adam & Eve n'avoient pas encore atteint toute la grandeur qui leur convenoit : mais l'Hebreu ne permet pas de se l'imaginer ainsi , car il y a un verbe qui peut être exprimé par *fructificate* , & qui signifie que Dieu leur donna la fécondité pour la multiplication du genre humain.

[redacted]

Dieu ordonna à Noé dans la Ge-
ch. 6. v. 16. *Ostium arcæ pones ex*
e : deorsum , cœnacula & tristega
s in ea. „ Vous mettrez une por-
côté de l'arche : vous y ferez un
l, des cenacles, ou des chambres,
u troisiéme étage. Quoique ce
siéme étage fasse assez compren-
que l'adverbe *deorsum* marque le
nier, & que les chambres doi-
t être dans celui du milieu , il
ourroit pourtant faire , que
lqu'un pensât que les chambres
ent dans l'étage d'en bas. L'He-
 ne laisse aucune ambiguité.
Encore dans la Genese ch. 24.
ut adjurem te , ne signifie pas
Abraham conjura son serviteur,
me les Septante l'ont entendu,
s qu'il l'obligea à lui faire ser-
t.
e mot *capitium* , dans l'Exode
28. v. 32. ne signifie , selon l'He-
 , qu'une ouverture dans la tu-
e à passer la tête.
 ne considerer que la Vulgate
même livre de l'Exode , ch. 38.
. on penseroit que l'or dont il
ait mention au verset précedent,

provenoit de la contribu
mi-ficle par tête des Israë
l'Hebreu fait connoître
une somme differente.

Les Pseaumes fourniss
nombre d'exemples d'
embarrassantes. Au Psea
46. *Filii alieni mentiti sun*
mot *alieni* est au génitif ; &
que „ les enfans de l'étra
„ menti : ce qui revient à
les étrangers m'ont ment
mocqué de moi. Cette
du Pseaume 76. v. 3. *M*
nocte contra eum, ne signi
David fit rien contre Di
que pendant la nuit il
élevant ses mains devant l

Quel est le sens de l'
ch. 10. v. 1. *Pretiosior est*
gloria parva & ad tempus stu
selon l'Hebreu, qu'un
d'attention en quelques
vaut mieux que faire trop
de s'en faire gloire : ainsi
gloria sont à l'ablatif, & *p*
porte à *stultitia* qui est au n

Il est difficile de ne pas
dre dans les lamentations

ch. 3. v. 23. *Novi diluculo , magna est fides tua.* Qui ne penferoit pas qu'il faut traduire," Je connois dès le ma-" tin , ô mon Dieu , que vous êtes " très-fidelle en vos promesses ? En consultant l'Hebreu, on apprend que *novi* est le nominatif plurier de *novus*, & que le sens du passage est celui-ci. " De nouveaux effets de vôtre mise-" ricorde se font sentir dès le matin, " ou tous les jours : vôtre fidelité est " grande.

On finira par deux exemples du nouveau Testament. Il y a en Saint Luc chap. 22. vers. 20. *hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.* L'arrangement de cette phrase porte à croire que ces mots , *qui pro vobis fundetur* , se rapportent à ces autres , *sanguine meo* : ils se rapportent néanmoins au mot *calix*. Et il faut ainsi traduire. » Ce " calice est le nouveau testament en " mon sang, lequel calice sera répan-" du pour vous. C'est-à-dire , que le calice contient le veritable sang qui a été répandu pour nous.

Quand Saint Paul écrit aux Romains ch. 4. v. 1. *Quid ergo dicemus*

invenisse Abraham patrem nostrum secundum carnem ? Il ne nous apprend pas qu'Abraham est nôtre pere selon la chair, mais que la chair, en tant qu'elle est opposée à la foi, ne lui a servi de rien pour la justification : le texte Grec doit être rendu de cette sorte. » Que dirons nous donc qu'Abraham nôtre pere a trouvé par la chair ?

Dans le second livre le P. de Bukentop s'applique à découvrir la veritable leçon entre plusieurs variantes ; & presque toujours il préfere celle de la Vulgate depuis la correction de Clement VIII. On en donnera quelques exemples.

Nous lisons en la Genese ch. 3. v. 15. *Ipsa conteret caput tuum*. Sur quoi le P. de Bukentop dit qu'il y a de bonnes raisons pour retenir *ipsa*, & ne pas mettre *ipse*. Car outre qu'il est fort peu d'exemplaires de la Vulgate, soit manuscrits, soit imprimez, qui n'ayent pas ce féminin, Rufin dans la traduction des antiquitez Judaïques, St. Jerôme, Saint Ambroise & Saint Augustin, Saint Gregoire, Saint Eucher, Marius Victorinus, Avitus,

Saint Bernard, Bede & plusieurs autres, ont lû *ipsa*. Or St. Ambroise & Saint Augustin se servoient de traductions faites sur les Septante; il est donc vrai-semblable que les Septante avoient lû *ipsa*. D'ailleurs l'Hebreu ne marque pas tellement le masculin, qu'il ne puisse absolument être amené au féminin. Ajoutez, que cette leçon *ipsa*, n'a rien qui soit opposé à l'analogie de la foi; puisqu'il est écrit du juste au Pseaume 90 v. 13. » Qu'il marchera sur l'aspic & le basilic, & qu'il foulera au pied le lion » & le dragon. » Et en l'Epître aux Romains ch. 16 v. 20. » Que le » Dieu de paix brise au plûtôt Satan » sous vos pieds. Enfin, dit-il, il n'y a rien de décidé par l'Eglise touchant l'une ou l'autre leçon, *ipse*, ou *ipsa*: mais la Vulgate a dû retenir la derniere.

Il est dit du corbeau que Noé lâcha de l'Arche en la Genese ch. 8 v. 7. *Egrediebatur & non revertebatur*. L'Auteur voudroit ôter la négation qui n'est, ni dans le texte Hebreu, ni dans les anciennes traductions, excepté en celle des Septante, ni dans

Saint Jerôme, & qui est omise en plusieurs exemplaires de la Vulgate. La difference qu'il y eut du corbeau & de la colombe, c'est que celui-là ne rentra pas dans l'arche & se tint dessus.

Après le crime commis par les Israëlites qui adorerent le Veau d'or, Moyse commanda de la part de Dieu aux enfans de Levi de punir & de tuer les plus coupables, & la Vulgate marque dans l'Exode ch. 22. v. 28. *Ceciderunt que in die illa quasi viginti tria millia hominum.* » Il périt » en ce jour là environ vingt-trois » mille hommes. Il y a en cet endroit une grande varieté de leçons. D'anciennes éditions, & celle de Sixte V. font monter le nombre des morts jusqu'à environ 30 mille. St. Gregoire, Rupert, St. Pierre de Damien, & quelques anciennes éditions, ont environ vingt trois mille. D'autres éditions, ne marquent qu'environ trois mille, de même que le plus grand nombre des exemplaires de la Vulgate avant la correction de Clement VIII. & conformément au texte Hebreu & à toutes les anciennes traductions. Philon,

Tertullien, St. Jean Chrysostome, Saint Ambroise, St. Augustin, Saint Isidore, Rhaban, ne passent pas ce nombre : & le P. de Bukentop croit que c'est le veritable.

Il remarque comme une faute, ce qui se lit dans Ezechiel ch. 21. v. 28. *Mucro, mucro, evagina te ad occidendum, lima te ut interficias & fulgeas.* » Epée, épée, sors du fourreau pour » tuer, éguises-toi, afin de mettre à » mort, & de briller. Au lieu des verbes impératifs *evagina*, & *lima*, avec leur regime *te*, il faut les participes au vocatif, *evaginate* & *limate*, & traduire en François : » Epée, » épée, tirée du fourreau & aigui- » sée.

Il n'est point d'endroit sur lequel la critique se soit plus exercée, que celui de la premiere Epître de St. Jean ch. 5. v. 7. des » trois qui ren- » dent témoignage dans le ciel, le » Pere, le Verbe & le Saint Esprit ; » & ces trois sont une même chose. Comme on en a souvent parlé dans ces Memoires, on ne s'arrêtera ici qu'à un seul point : sçavoir, si le prologue aux Epîtres nommées Ca-

tholiques, qui cite le passage dont il s'agit, est veritablement de Saint Jerôme? Le P. de Bukentop soutient, contre Mr. Simon & contre l'Editeur de Saint Jerôme, que ce Saint Docteur est l'Auteur du prologue; puisqu'il se trouve dans la plûpart des manuscrits les plus anciens de la Vulgate. Le nouvel Editeur avouë que de huit manuscrits du tems de Charle le Chauve, le prologue se voit dans six: en quelques uns à la verité il ne porte pas le nom de Saint Jerôme; mais cette omission ne prouve rien, puisque son nom est pareillement omis en d'autres prologues qui sont certainement de lui.

Les marques de supposition qu'y apperçoit l'Editeur, se réduisent à ces trois. Saint Jerôme nomme toûjours ces Epîtres Catholiques, & dans le prologue elles sont appellées Canoniques. L'Auteur du prologue dit qu'il les a arrangées autrement qu'elles ne le sont parmi les Grecs, & c'est néanmoins le même ordre. Enfin ce n'est point le stile de St. Jerôme. Le P. de Bukentop répond,

que les Copistes ont changé le nom de Catholiques en celui de Canoniques, qui étoit devenu plus commun de leur tems; que l'Auteur du prologue ne dit point ce que lui fait dire l'Editeur, mais seulement que quelques Latins plaçoient les Epîtres de St. Pierre avant les autres, & que le stile du prologue n'est point indigne de Saint Jerôme.

Le troisiéme livre est principalement employé à comparer les éditions de Sixte V. & de Clement VIII. Il ne paroît pas, dit le Pere de Bukentop, que Sixte V. ait eû un autre dessein que celui de faire une édition de la Vulgate, telle qu'elle étoit alors entre les mains des Fidelles & sans de plus grandes recherches: elle parut en 1590. qui fut la derniere année de la vie de ce Pape, qui avoit enfin pris la résolution de faire travailler avec plus de soin à rendre la Vulgate correcte. Clement VIII. y donna ses premieres pensées, & commit ce difficile travail à des personnes habiles, qui consulterent les textes originaux & les anciennes traductions, les ma-

Clement VIII. parut en
seconde en 1593.

Comme celle de Sixte V
Rome est devenuë très-r
qu'elle n'a point été impri
leurs, le P. de Bukentop a
plaisir à ses Lecteurs de
tous les endroits où elle d
celle de Clement VIII. I
examine laquelle des deux
endroits est plus conforme
nal Hebreu, ou au Grec.
porte les corrections faites
dition de Sixte V. après
sion & avant que de la publi
marque les fautes d'impressi

Les Critiques les plus
& les plus scrupuleux avo

ſant que ce ne ſont la plûpart que des fautes d'impreſſion qui ſont inévitables. En l'édition de 1598. faite auſſi au Vatican, il y a un *Index* de ces fautes échapées dans les deux éditions précedentes.

C'eſt la même exactitude du P. de Bukentop qui l'engage à marquer les differences des Bibles imprimées à Anvers par Moret, auquel le Pape avoit ordonné par un Bref de ſe conformer abſolument à l'édition du Vatican de 1593. lui ayant même envòyé un exemplaire. D'où viennent donc ces differences? Il les attribuë à Luc de Bruges. Cependant toutes les éditions faites ailleurs ſuivent celles de Moret, qui paſſoient pour ne s'éloigner en rien de celles du Vatican.

Il finit par un ſouhait, que pluſieurs endroits de la Vulgate fûſſent retouchez, & il en donne un catalogue.

ARTICLE LXXIII.

LE CHEMIN DES GENS D'ESPRIT, *Dialogue enjoüé & sérieux entre Mr. Dupetit & Mr. Augrand. Par le Sieur René Mauny.* A Paris, chez Daniel Jollet, au livre Royal au bout du pont St. Michel ; Pierre Ribou à l'image St. Louïs sur le quay des Augustins ; Gilles Lamesle à l'entrée de la ruë du foin. 1712. *in* 12. *pages* 248.

L'Auteur a cherché à se divertir, & à divertir ses Lecteurs, sur des matieres de soi fort sérieuses, puisqu'il s'agit du systeme du monde, y mêlant même l'autorité de l'Ecriture, de trouver les longitudes & la quadrature du cercle. Cependant il répand l'enjoûment autant qu'il peut, soit par son stile, soit par des historiettes de poudre de projection, d'eau à ressusciter les morts, & autres semblables.

Le systeme du monde qu'il propose, est d'attribuer au soleil le mouvement diurne & uniforme dans

l'écliptique, tandis que la terre fait une revolution sur son axe en l'espace de l'année. Et pour expliquer le flux & le reflux de la mer, il feint un balancement de l'axe de la terre.

L'invention des longitudes consiste à observer, à quel point du zodiaque répond l'endroit de la terre où l'on se trouve, & à sçavoir en même tems à quel autre point du zodiaque répond le premier méridien de la terre.

Enfin pour parvenir à la quadrature du cercle, l'Auteur s'est servi d'une lame d'acier telle que le sont celles qui font le ressort des montres : il l'a pressée très-exactement par le moyen d'un fil d'archal contre le contour d'une Dame à joüer, ensorte que la lame débordoit d'un côté, & étant appliquée sur le papier, marquoit des cercles. Ensuite il a étendu exactement la lame d'acier, & en a pris la longueur, qu'il a divisée en quatre parties pour en former un quarré, & il a inscrit ce quarré dans un cercle. Par la comparaison qu'il a faite du cercle de la lame d'acier avec ce nouveau cercle

circonscrit, il a trouvé que le demi-diametre de celui-là est au demi-diametre de celui-ci, comme huit à neuf. D'où il conclut que la circonference d'un quarré inscrit dans un cercle est à la circonference du même cercle, comme huit à neuf.

ARTICLE LXXIV.

LA VIE DE SAINTE THERESE tirée des Auteurs originaux Espagnols & des Historiens contemporains, avec des lettres choisies de la même Sainte, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de sa vie. Par Monsieur de Villefore. A Paris, chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques 1712. *in* 4°. *pages* 323 *pour la vie &* 89 *pour les lettres.*

SAinte Therese a écrit elle même sa vie, & nous en avons deux traductions estimées; une de Mr. Dandilly, l'autre de Mr. l'Abbé Chanut, aussi élegante & plus fidelle que la premiere; mais cet ouvrage n'est pas complet, & la Sainte ne dit rien des quatorze dernieres

[redacted]

ses de sa vie. Le livre des fon-
ons écrit aussi par la Sainte, &
uit par Mr. Dandilly, peut être
rdé comme un supplément de
ie écrite par elle même. On y
ive beaucoup d'incidens remar-
bles, mais ce n'est point encore
histoire exacte & entiere de
ainte. On a une vieille traduc-
de sa vie écrite par le Pere Ri-
Jesuite, mais le stile de cette
uction est barbare, & l'original
pas écrit dans le goût de nôtre
e : ce livre n'est propre qu'à
nir des memoires, & il en four-
l'excellens. L'abregé Latin de la
ne vie par le Pere Jean de Jesus-
ia a été très-utile à Mr. de Vil-
re : il est composé avec beau-
d'ordre & d'agrément ; mais
nnales des Carmes Déchaussez,
vie de la Sainte écrite par Jac-
Dyepés Evêque de Terrasso-
sont les sources d'où il a tiré
de lumieres sur son sujet, des
plus sûrs & plus circonstanciez.
plûpart de ceux qui donnent
e de quelque Saint, ont coûtu-
de mettre à la fin de leur ou-

vrage un livre sur leurs vertus. Mr. de Villefore ne peut goûter cette méthode; c'est dans sa préface qu'il a placé le caractere de la Sainte, & le Lecteur avouëra qu'il en fait un portrait beau, mais aussi ressemblant que beau, & qu'il a pénetré avec beaucoup d'intelligence dans les secrettes dispositions de cette grande ame, & dans les vûës de Dieu sur elle. Ce qu'il dit des divines operations, soit pour s'excuser de ne s'être pas arrêté à décrire toutes celles que la Sainte a ressenties, soit pour en montrer la possibilité, nous a paru si beau, que nous allons en faire part à nos Lecteurs.

Comme l'on n'a que trop de penchant à fonder son opposition à la pratique des vertus Chrétiennes sur l'impossibilité d'atteindre à la perfection des Saints, que l'on s'autorise à ne pas imiter, quand leurs actions paroissent trop au dessus des efforts ordinaires de la nature, il s'est proposé de donner une vie qui pût servir de modele. De sorte qu'il ne faut pas s'attendre à voir ici Sainte Therese dans des ravissemens fré-

quens & dans de continuelles extases. On a même évité de la représenter sous ces idées, & sans prétendre combattre la réalité de ces dons excellens, dont la verité n'est point revoquée en doute par ceux qui sçavent ce que peut l'amour d'un Dieu Tout-puissant, sur une ame où il veut prendre ses délices, on a crû qu'il ne falloit pas montrer cette Sainte comme l'objet d'une admiration sterile; mais plûtôt exposer la grandeur de son courage & la pureté de ses vertus à l'imitation des ames ferventes.

Cependant il n'a pas été possible, & même il y auroit eû de l'injustice, de retrancher tout ce qui a rapport à ces graces choisies que la Sainte a reçuës en une si grande abondance; mais on en a parlé moderément.

Il faut pourtant convenir, que tout ce qu'on a supprimé de ces divines operations qui l'ont si fort distinguée entre tous les autres Saints, est reconnu pour très-solide par les Docteurs les plus opposez à ces sortes de choses.

Tous les Théologiens ont tou-
jours déclaré, que ses dispositions
& ses enseignemens sur ces matieres
ne renferment que des veritez hors
d'atteinte, on n'en admet point,
l'on n'en soutient point d'autres
dans tout son Ordre. En vain les
faux Mystiques modernes ont vou-
lu mettre leurs dogmes insensez à
l'abri de la doctrine de cette Sainte;
une nourriture celeste, comme l'ap-
pelle l'Eglise, ne souffre point de
mélange & de corruption.

Il seroit donc à souhaiter que la
plûpart des hommes fûssent plus
disposez à croire la verité de ces
communications mysterieuses, &
qu'en faisant une histoire, on ne fût
pas obligé de se gêner jusqu'à ména-
ger la délicatesse de certains Criti-
ques peu éclairez. Mais comme on
écrit pour l'utilité generale de tous
les Fidelles, & que suivant les re-
gles de la sagesse, & les maximes
des saints Oracles, il faut propor-
tionner les veritez à l'intelligence
humaine, il est de la prudence de
ne pas exposer le langage du divin
amour à l'insulte des prophanes, &

au mépris de ceux qui condamnent & blaſphement tout ce qu'ils ignorent, & qui, devenus ſemblables à des animaux ſans raiſon, corrompent tellement leur eſprit, qu'ils ne connoiſſent rien que par le ſeul inſtinct de la nature. Les dons ſpirituels ſeront toûjours inintelligibles aux hommes charnels ; ainſi loin de familiariſer indiſcrettement ces Myſteres, il faut ſouvent n'en rien dire. Mais ſi l'on n'en parle que ſobrement, c'eſt par reſpect pour ces dons ſublimes, & nullement pour le goût de pareils Critiques, qui n'eſt rien moins que reſpectable.

D'ailleurs, il n'eſt pas donné à tous de démêler avec préciſion les diverſes ſubtilitez des operations de la grace ; il eſt aiſé d'y prendre le change, & de confondre ce que les Myſtiques abuſez ont écrit de faux & de vain ſur ces matieres, avec ce que Sainte Thereſe en a dit de vrai & de ſolide. Semblables mépriſes ne ſont pas ſans exemples, & elle les apprehendoit ſi fort, qu'en beaucoup d'endroits de ſes ouvrages elle recommande qu'on les liſe avec

avec précaution, & ne permet pas à toutes sortes de personnes de les lire.

Voilà les raisons qui ont obligé l'Auteur de rapporter si peu de chose, des états extraordinaires de la Sainte, quoiqu'il en soit plus persuadé que personne : il regarde ces ames privilegiées comme les Prophetes du nouveau Testament, à qui Dieu revele encore aujourd'hui ses plus secrets Mysteres, comme il les reveloit à ceux de l'ancien : car prophetiser n'est pas seulement prédire, mais voir, connoître, pénetrer & approfondir ce qui est inconnu au commun des Chrétiens. Il y aura donc toûjours des Prophetes en Israël : *l'esprit de Jesus sera l'esprit de Prophetie, & l'esprit de Prophetie sera le témoignage de Jesus*. Mais comme cet esprit de Prophetie a de tout tems été l'objet de la raillerie du monde corrompu, on se mocque en nos jours des nouveaux Prophetes, comme on se mocquoit des anciens, qui pour cela n'en étoient, ni moins éclairez de Dieu, ni moins respectables dans leurs visions Prophetiques.

A comparer celles d'Isaïe, de Je-
remie, d'Ezechiel, de l'Apocalypse,
avec celles de Sainte Therese, que
découvre-t'on dans celles-ci qu'on
ne découvre pareillement dans les
autres que nous faisons profession de
croire ? Que ne trouve-t'on point
dans les visions du Pasteur *, de
Sainte Perpetuë, de Saint Cyprien,
& de tant d'autres que tous les sié-
cles & tous les Peres de l'Eglise ont
respectées ?

Il seroit inutile pour appuyer da-
vantage la verité de ces revelations
d'ajoûter quelque chose à ces auto-
ritez, néanmoins, continuë l'Au-
teur, examinons un peu les raisons de
ceux qui les combattent, & les cau-
ses de leur résistance à les croire.

Ils sont tellement accoûtumez à
ne faire jamais abstraction des sens
dans leurs idées, qu'ils ne sçauroient
comprendre qu'on puisse entendre,
ou voir quelque chose, sans l'entre-
prise des oreilles & des yeux.

Voir un objet immédiatement par
l'esprit, entendre une voix interieu-
re, rien ne leur paroît plus chimeri-

* *Livre d'Hermas.*

certaines impressions dans l'a
ne sont nullement les cause
infinité d'operations intellec
indépendantes du ministere d
& des yeux. Avoir dans l'es
idée fixe, claire & distincte
que objet, c'est le voir. Pe
tuellement à quelque princ
à quelque maxime certain
entendre la verité. Le nom
rien à la chose : si cela n'est
si appellé par le commun d
mes, s'ils ont sur cela d'au
tions, il n'en est pas moins
l'ame voit & entend imm
ment par elle même. Il n'est
cessaire pour admettre ses
tions purement intellectuell

ſpéculations metaphyſiques, pouſſées juſqu'à quelque excès, ſont capables d'arrêter les ſens. Pourquoi donc des operations intellectuelles, qui ont la Religion pour principe, & qui ſont ſoutenuës, & même prévenuës par un ſecours ſurnaturel, ne ſeront-elles pas indépendantes de l'entremiſe des organes ſenſibles?

Ce qui rend les operations purement ſpirituelles ſi difficiles à croire pour certaines perſonnes, c'eſt qu'ils ne jugent de l'action de l'eſprit que par ſes rapports avec les ſens. Mais cela ne le met point eſſentiellement dans leur dépendance. Les ſentimens de nôtre ame ne ſont attachez aux organes du corps en certaines choſes, que par l'inſtitution divine qui l'a ainſi ordonné, & nullement par des relations neceſſaires des organes aux ſentimens: rien n'eſt plus opposé que la nature des uns & des autres. Bien loin que l'entremiſe des ſens ſoit neceſſaire à l'ame pour agir, plus ils ont de part à ſon operation, plus ils l'affoibliſſent & la dégradent. Car toute action des ſens met l'ame dans la ſervitude & la dépendance,

perceptions sont immediat
toute une autre force : &
bien mal connoître l'essen
me, que de regarder c
chimeres ses operations l
ves & les plus réelles.

Les causes de l'incrédu
plûpart des gens sur ces
naissent donc d'un renvers
dées ; on attribuë tout au
presque rien à l'ame, &
moins tout le contraire. C
la veritable idée des choses
dire qu'en un sens tout ap
l'esprit. C'est lui qui voit
pas les yeux : c'est lui qu
& non pas les oreilles. L'am
du ministere des sens dans

a, & les ſens ne pouvant attein-
à ce qui eſt purement intellec-
, c'eſt ſans eux qu'elle entend &
lle voit : car toutes les opera-
s de l'intelligence ſe réduiſent à
& à entendre ; puiſque c'eſt en-
re que d'avoir dans l'eſprit une
é, & que c'eſt voir que d'avoir
idée vive & diſtincte.

u reſte, il ne faut pas croire qu'il
it que les objets de pure intelli-
e qui puiſſent nous donner des
eptions & des idées indépen-
ment des ſens. Je dis que même
bjets ſenſibles qui peuvent être
ns à l'eſprit ſans le miniſtere des
nes exterieurs, ne rendent pas
perations moins réelles. C'eſt
erreur de penſer que tout ce
'imprime dans l'eſprit par l'en-
iſe de l'imagination eſt chime-
e. L'imagination, à propre-
t parler, eſt le reſervoir des ima-
jue les objets ont imprimées,
euvent imprimer dans l'ame par
ns ; mais elle y ajoute ſouvent
coup, elle les ſpiritualiſe, elle
erfectionne, & même elle les
etuë, pour ainſi dire ; car ſans

employer davantage le ministere des organes exterieurs, l'ame se les peut représenter une infinité de fois, quoiqu'elle n'en ait reçu qu'une seule fois l'impression par les sens. L'imagination en elle même est une modification de l'ame, & peutêtre cause occasionnelle en bien, ou en mal. Dieu l'employe comme il veut, & de la maniere qu'il employe les sens exterieurs, pour donner à l'ame l'impression des objets : il est le maître d'en tirer des images & des idées, comme de tirer de la memoire les souvenirs. Si ces souvenirs & ces images n'ont rien que de conforme à la verité, & représentent à l'ame quelque Mystere de la Religion, ou quelque maxime de l'Ecriture, je ne vois pas pourquoi l'on peut appeller cela des chimeres & des phantômes sans réalité. Ce n'est pas l'exterieur & le sensible de l'operation qui la réalise, c'est l'impression qu'elle fait sur l'ame. L'imagination n'est en elle même, ni bonne, ni mauvaise : mais quoiqu'elle ne juge de rien, & ne désire rien, elle peut être à l'entendement une occasion de bien, ou mal juger, &

la volonté une occasion de désirer, u bien, ou mal ; soit que l'erreur u la verité la mettent en mouve- ient ; soit que la cupidité ou la cha- té la fassent agir.

Tout ceci supposé, qui doute u'une ame juste & cherie de Dieu ar une préference distinguée, ne uisse avoir avec lui des communi- ations intimes, qui remplissent son sprit d'idées si pures & de veritez certaines, qu'elle voiye & qu'elle itende bien des choses que les hom- es plongez dans les sens ne sont pas ipables de voir, ni d'entendre ? ous quelle autre notion cette ame eut-elle faire connoître ces veritez ces idées, quand elle s'en expli- ue, qu'en disant qu'elle voit & u'elle entend ? Lorsque, par exem- e, l'humanité de Jesus-Christ est présentée à l'esprit dans quelque at & dans quelque circonstance e la vie du Sauveur, si l'impression e cette idée est bien vive & bien rofonde, & que l'ame en soit toute ccupée, pense-t'elle seulement a- rs si les sens y ont part, ou non ? t peut-elle dire autrement, sinon

corps. Lorsque l'idée de l
paradis, de quelques at
Dieu, s'imprime bien viv
une ame, peut-elle sur c
quer d'une autre façon,
sant, qu'elle a vû l'enfer
dis, les perfections divine
git pas de sçavoir si cet
juste & répond exactemen
té de ce qu'elle représente
que ce soit la maniere don
ge à propos de l'éclairer s
Ainsi dès qu'il est certa
choses sont possibles, tou
jections se réduisent à dir
qu'on appelle visions &
rieures, n'est le plus sou
telles & telles personne

gens foibles qui s'attribüent ces sortes de graces dont nous parlons, il peut entrer de l'illusion dans leurs pensées ; & que sans parler des surprises de l'orgueil, une imagination trop forte & trop dominante est la source de bien des prestiges. Mais les mauvaises consequences ne doivent pas détruire les bons principes. Quand on a de vrayes raisons pour s'assûrer de la sagesse d'un esprit, & quand, aprés bien des preuves, on a reconnu dans quelqu'un l'uniformité de la conduite, l'humilité des sentimens, le reglement des passions, la pureté des mœurs, je ne vois pas pourquoi l'on refuseroit de donner créance à ces dons privilegiez que Dieu accorde à quelques ames choisies. Le peu d'experience qu'en a le commun des Fidelles, le peu de facilité pour les expliquer, le peu de pénetration pour les comprendre ; tout cela ne doit pas, ce me semble, engager à les nier.

Ainsi lors que nous lisons en tant d'endroits de la vie & des écrits de Sainte Therese, qu'elle a vû JESUS-CHRIST de telle & telle maniere ;

cette Sainte.

Enfin, une des causes le[s]
dinaires de toutes les o
qu'on forme sur ces sortes
c'est le peu d'idée qu'on a d
nité, dont on ignore la
d'agir sur les ames ; & je
mieux soutenir cette rais
par les paroles éloquentes d
Prélat de nôtre France.

» La plûpart des homme
» ne connoissent Dieu que
» je ne sçai quoi de mer
» d'obscur & d'éloigné de
» ne le regarde que comm
» puissant & severe, qui
» beaucoup de nous, qui

» cœur, c'est leur proposer de l'aller
» chercher dans les terres les plus
» inconnües ; car qu'y a-t'il de plus
» inconnu pour eux que le fond de
» leur propre cœur, & que ce sanc-
» tuaire impenetrable de l'ame, où
» Dieu veut qu'on l'adore en esprit
» & en verité ? Comment enten-
» droient-ils les veritez celestes, puis-
» que les veritez terrestres, dit JESUS-
» CHRIST, ne peuvent se faire sen-
» tir à eux ? Tout disparoît comme
» une ombre aux yeux de celui qui a
» vû Dieu une fois au fond de son
» ame. C'est Dieu qui fait tout, qui
» donne tout, qui regle tout, & le
» monde ne le voit point ; mais celui
» qui ne le voit point, n'a jamais
» rien vû, & passe sa vie dans les il-
» lusions d'un songe..... C'est dans
» le sein tendre & paternel du Sei-
» gneur que nous l'oublions ; c'est
» par la douceur de ses dons que nous
» cessons de penser à lui. Ce qu'il
» nous donne à tout moment, au lieu
» de nous attendrir & de nous en le-
» ver, nous amuse. Il est la source de
» tous les plaisirs, les créatures n'en
» sont que les canaux grossiers, & le

» canal nous fait compter pour rien
» la source. Cet amour immense nous
» poursuit partout, & nous échapons
» toujours à ses poursuites. Il est par
» tout, & nous ne le voyons en aucun
» endroit ; nous croyons être
» seuls dès que nous n'avons que lui.
» Il fait tout, & nous ne comptons sur
» lui en rien, & même nous croyons
» tout désesperé, quand nous n'avons
» plus d'autres ressources que sa Pro-
» vidence ; comme si l'amour infini
» & toutpuissant ne pouvoit rien.

Saint Augustin encherit encore sur tout cela dans une de ses lettres ; où il veut prouver que ce que nous voyons par l'intelligence a plus d'être & de verité, que tout ce que les yeux nous découvrent. Cette pensée ramenoit la lumiere & la joye dans son ame, & la dégageoit des nüages où les soins & les affaires l'avoient souvent enveloppée. Lors, dit-il, que pour me renouveller je rappelle ce grand principe, & qu'après avoir imploré le secours de Dieu je commence à m'élever vers lui, & vers ce qui est solidement vrai, cette vûë anticipée des choses

permanentes me remplit tellement l'esprit, que je suis étonné quelquefois de me voir obligé de recourir au raisonnement, pour me persuader de l'existence de ce qui nous environne, & qui nous est aussi present que nous mêmes.

On ne peut exprimer plus vivement ce qu'il y a de force & de réalité dans les operations d'une intelligence épurée.

On connoitra par ce bel endroit de la préface le jugement & le stile de Mr. de Villefore, déja connu par tant d'ouvrages estimez. Il s'est surpassé dans ce dernier, dont la matiere si belle, si curieuse, si édifiante, reçoit un nouveau prix par la maniere dont il l'a traitée.

On y admirera la sagesse & la bonté de Dieu. Sa sagesse, éloignée des foibles vûës des hommes, dans le choix d'une fille, pour reformer un grand Ordre d'hommes; d'une pauvre Religieuse, pour fonder un si grand nombre de Monasteres: sa bonté, quand on verra Therese avec le plus heureux naturel, un esprit superieur, un grand fonds

On admirera la bonté d
d'avoir préparé tant de ſ
ligieux, de ferventes Re
pour arrêter par leurs prie
vages des hereſies & des v
admirera ſa ſageſſe, d'avo
ce grand ouvrage à une
noble, auſſi ferme; à un eſ
éclairé, auſſi étendu, que
Sainte Thereſe.

Mr. de Villefore averti
meditations ſur le *Pater*, in
& traduites ſous le nom de
te, ne ſont pas d'elle.

ARTICLE LXX

SUEVIA ECCLESIAS

res que Regulieres, les anciens & nouveaux Monasteres de differens Ordres, situez dans le Cercle, ou Duché de Suaube; avec leurs fondations, origines, droits, privileges, & les changemens qui leur sont arrivez. Par le Reverend Dom François Pierre Prêtre & Chanoine Régulier du Chapitre de Wattenhusen, Diocese d'Ausbourg dans le Burgau, & Candidat de Théologie & des saints Canons. A Ausbourg & à Dilingen, aux frais de Jean Gaspar Bencard, 1699. *In folio, pages* 918.

IL faut ici avouër sa méprise, dont on ne s'est apperçu qu'après avoir achevé de lire ce gros volume, & quand on a pris la plume pour mettre en ordre les remarques qu'on avoit ramassées. Alors on a trouvé une datte qui le met hors de la competence de ces Memoires, où l'on s'est proposé de parler seulement des livres du siécle courant. Puisque les frais de la lecture sont faits, pour ne les pas perdre absolument, & pour ne pas aussi contrevenir à la regle qu'on s'est faite de se

renfermer dans ce siécle : on se res-treindra dans des bornes fort étroi-tes, & à rendre compte en peu de mots d'un gros ouvrage qui contient des choses agréables & utiles.

L'Auteur compte dans l'étendue de la Suaube 385 Communautez d'hommes; & 243 de filles. A sçavoir, les deux Chapitres des Eglises Cathedrales d'Ausbourg & de Constance; 52 Collegiales, & six Chapitres de Chanoinesses qui ne font point de voeux & ne sont point Religieuses; 4 Communautez de Clercs de la Vie-commune, 20 Chapitres de Chanoines Réguliers, & 5 de Chanoinesses Régulieres; 9 de Prémontrez, & 7 de Chanoinesses du même Ordre de Prémontré; 59 Monasteres, tant Abbayes que Prieurez de Benedictins, & 29 de Benedictines; 11 de l'Ordre de Cîteaux pour les hommes, & 22 pour les filles; 4 de l'Ordre du Saint Esprit, 12 de celui de Saint Paul premier Hermite; 4 de Chartreux, 2 de Saint Guillaume Hermite; 23 Couvens de Dominicains, & 51 de Religieuses du même Ordre; 18

Juin 1712.

d'Augustins, & 8 de Religieuses Augustines ; 7 de Carmes, un de Carmes-déchaussez ; 19 de Conventuels de St. François, 8 de Franciscains Reformez, ou de Cordeliers, 17 de Recollects, 7 du Tiers-Ordre de Saint François, 10 de Clarisses, 89 de Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François, 50 de Capucins ; 22 Maisons de Jesuites, soit Colleges, soit Résidences, ou simplement Missions ; dix Commanderies de Malte, & 17 de l'Ordre Teutonique ; 8 anciens Monastéres d'hommes, & 15 de filles, d'Ordres qui ne sont pas connus.

L'Auteur les range selon les lettres de l'Alphabet. Il rapporte ce qu'il a pû trouver des tîtres de leurs fondations, des Bulles des Papes, des lettres, ou diplomes des Empereurs & d'autres Princes en leur faveur ; il décrit leur aggrandissement & leur décadence, & quelquefois, mais rarement, il met la suite des Abbez & des Abbesses. Parmi ces diplomes il y en a de Pepin, de Charlemagne, de Louïs le Debonnaire : aprés eux il faut venir aux Othons &

conque, soit civile, soit criminelle; leur permettent de se choisir un Avocat, ou Protecteur de leurs biens & de leurs droits, lequel ils pourront destituer. Quant au spirituel, il consiste dans l'exemption, par laquelle ils ont la libre élection de leurs Abbez. Ils sont déchargez de se présenter aux Synodes Diocesains; & de recevoir chez eux les Evêques à y exercer aucune autorité, comme seroit de conferer les Ordres, faire la visite, demander compte du bien, s'ingerer à élire l'Abbé. Pour la benediction d'un Abbé, ou de l'Eglise, les Ordinations, les saintes huiles, ils doivent s'addresser à l'Evêque Diocesain; mais au cas qu'il les molestât, il leur est permis de recourir à un autre Evêque, qui soit Catholique & uni de Communion avec le Saint Siege. Enfin, pour reconnoissance de la protection de Saint Pierre, ils lui offriront tous les ans un écu d'or nommé Bezant.

Ces Avocats chargez de la protection des Monasteres, commencerent à la leur vendre bien cher;

& les Avocaties ne devinrent pas ſeulement un tître d'honneur pour les Princes & les Grands-Seigneurs, mais un bien hereditaire, & de la nature des autres biens. Il n'eſt rien de plus fréquent que les plaintes des Moines, des vexations qu'ils ſouffroient de la part de leurs Avocats. Ceux qui devoient les proteger les fouloient ; & ils furent contraints dans la ſuite, non ſeulement de ſe paſſer, mais de ſe racheter à grand prix d'une protection ſi onereuſe, pour ſe mettre immédiatement ſous celle des Empereurs, qui les y ont reçus.

On n'a point vû que l'honneur de porter la mitre ait été accordé aux Abbez avant le Pape Pie II. & l'année 1459.

Une des plus conſiderables utilitez de ce livre, eſt que par les actes de fondations & de donnations, il donne de grandes lumieres ſur la genealogie des principales maiſons de la Suaube.

ARTICLE LXXVI.

ORAISONS FUNEBRES DE *Monseigneur Louïs Dauphin, fils de Louïs le Grand.*

NOus devons compte à nos Lecteurs, de tant d'excellentes pieces que l'éloquence Françoise a produites dans le triste accident qui fit couler nos larmes l'an passé, & qui n'a été qu'une espece de présage des malheurs de cette année. Le Public ne nous pardonneroit pas, si nous lui dérobions la connoissance de treize ouvrages, d'autant plus dignes de son attention, qu'ils exposent dans tout leur jour les differends caracteres des plus fameux Orateurs de la France. Résolus de remplir ce devoir, nous n'avons differé à nous en acquitter, que pour réünir dans un seul Memoire toutes les oraisons funebres de Monseigneur imprimées, afin de rendre la comparaison de leurs differentes beautez plus facile & plus sensible. En parlant de chacune nous en mar-

querons le texte, la division, & quelques endroits choisis, parmi lesquels nous en mettrons un, où les treize Orateurs auront traité le même sujet chacun à sa maniere : nous parlerons d'abord de deux Oraisons Latines, & ensuite de onze Françoises.

ARTICLE LXXVII.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta IV. nonas Junias, in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU. A P. Carolo Porée, Societatis ejusdem Sacerdote. Parisiis, apud Stephanum Papillon via Jacobæâ, è regione fontis S. Benedicti, sub signo S. Mauri, 1712. in 4°. *pages* 36.

LE P. Porée a crû pouvoir rapporter toutes les grandes qualitez du Prince qu'il louë à trois titres que personne ne lui refuse. Il le peint bon fils, bon pere, & bon Prince. Nous ne prétendons pas transcrire ici tout ce qui a frapé

dans ce bel éloge. Trois éditions faites en quatre mois l'ont rendu assez public pour nous dispenser d'en extraire beaucoup d'endroits : nous nous contenterons d'en mettre ici trois, que ceux même qui les ont lûs reliront avec plaisir.

Après avoir préferé la soumission du Dauphin tranquille à Meudon, & content de ne plus vaincre, parceque son pere ne lui ordonne plus de vaincre, à l'inquiette ardeur de combattre & de conquerir qu'Alexandre fit éclater dès sa plus tendre jeunesse, il met en parallele avec son Prince ces illustres Romains, qui, en descendant du char de triomphe, alloient labourer leurs terres, & ne quittoient le soc que quand la Republique les rappelloit pour repousser de nouveaux ennemis. Il fait sentir dans ce parallele l'avantage du Dauphin par des reflexions solides & un tour sublime.

Cedite ergò, gestis imperiis nobiles, dimissis nobiliores Cincinnati, Serrani, Calatini; cedite. Vos à castris ad agros, à Scipione eburneo ad stivam aratri reversos contemplari olim juverit; nunc majorè

ſpectaculo defixos oculos tenet Heros fortiſſimus, idemque ceſſare promptiſſimus. Ceßaſtis ab imperiis, ſed cives ac pene ruſtici, ille Regis filius, & ſinerent fata, regnaturus. Ceſſaſtis pacatâ Româ; ille bella inferente vel ſuſtinente Galliâ. Ceßaſtis ut coleretis agros, ſic exigebat dura neceßitas; ille ceſſavit ut patrem obſequio coleret, hoc una ſuadebat pietas. Ceſſando voluiſtis egregium modeſtiæ monimentum in Republicâ ponere: hic documentum obedientiæ maximum in eo regno voluit tradere, ubi unum imperare omnibus neceſſe eſt, omnes uni obtemperare: ubi quamdiu obtemperaret ipſe, obſequium reliquis facile perſuaderet exemplo ſuo, atque illud quodammodo imperaret.

Quelque beau que ſoit ce parallele, il cede à l'endroit où l'Orateur releve l'obéïſſance du Dauphin, par ſa perſeverance dans tous les tems, & malgré les caprices de la fortune.

Si patrem eo coluiſſet tempore quo ad patris voluntatem proſpera fluerent omnia; cum Galliam ille novis in dies acceſſionibus amplificaret, Europam nominis ſui terrore impleret, Africam

fulminibus quateret, Americam Coloniis augeret, Asiam classibus obiret; cùm belli pacisque arbiter, ubique victor, ubique felix, ubique magnus, jura populis, pacem hostibus, hospitium Regibus, Reges orbi concederet; magna quidem vel tunc fuerat obsequii laus; crescente si quidem patris majestate & ipsa filii dignitas creverat: sed pace tamen dicam tuâ, Serenessime Delphine, si tanta semper fuisset imperantis fortuna, fuerat aliquâ ex parte minor obsequentis gloria. Praclarum fuit, sed proclive illi obtemperare, cujus non imperiis modò, sed votis etiam, terra mariaque obsecundarent. Etiamsi tunc minus parentem in Rege, at certè Regem in parente coleres.

Verùm latissima illa tempora excepe-runt maxima & turbulentissima tempestates. Ex Oceano Anglico, ex Batavicis paludibus emissi sunt vapores densissimi, qui solis Gallici splendorem atra caligine obscurarent. Aquila Germanica, qua accisis & laceris pennis debilitata jacuerat, refecit vires, & audaciore volatu sese extulit. Regiones, qua sapius hostili, nostro postmodum sanguine maduerunt. Hostes, qui longo usu vinci as-

*everant, suis eruditi cladibus didice-
runt vincere; & sicuti nos antea vic-
res sui, ita victos à se multo magis
stupuerunt. Quæ subita rerum con-
ersio ex quo fonte derivata sit, neque
ecat scrutari altiùs, neque licet: at
lud jure mihi posse videor asseverare, in
ubia illa & calamitosa tempora ideo
udovicum Magnum incidisse divino con-
lio, tum ut novum laudis genus tra-
eret ab adversis rebus, qui à secundis
oriam ultrà non posset accipere; tum
ero ut dum æquabilitas ejus in utraque
rtuna probaretur orbi, ipse indeclinatam
obsequio filii constantiam experiretur.
t vero expertus est. Qui enim parentem,
m parentis felicitatem coluerat, eun-
em coluit minùs felicem, non minùs
agnum: neque observavit aliàs reve-
ntiùs, aut obsequio & admiratione
gniorem judicavit, quam cum ille tene-
is offundi visus est. Illorum impiam
ilicet piè imitatus est reverentiam po-
dorum, qui solem, si quando defectio-
em aliquam patitur, contemplantur
triosiùs, admirantur vehementiùs, re-
giosiùs venerantur.*

*Nullam itaque nobis formidinem re-
m in Galliâ novarum, nullam hosti-*

Mettons encore ce qu
rée dit des sentimens d
gneur le Dauphin sur un
dangereuse du Roi, qui
quelques années trembl
France.

Quo loco sinite me, quaeso
repetere memoriam illius te
tempore universa cum Lud
decumbere visa est Gallia;
muit anxiè, ne sibi à Deo
datus, ab irato Deo reposcer
rem si habebit praeteriti me
tio, habebit & revocata De
oblectationem. Nam quis ill
muni Galliae trepidatione s
Idem qui Gallis omnibus. F
timebamus ne regnaret ille,

nis, nunc suppliciter effusus in templo, quod implet votis, orat: Quid? ne reg- net; & pro parentis capite, cui mors vi- detur imminere, offert vicarium illud ca- put, cui diadema regium impendere proximè videbatur. O amor! O pietas!

Nous passons à regret les portraits des trois fils de Monseigneur, & la comparaison de ce Prince avec Titus. Mais il faut necessairement nous borner.

ARTICLE LXXVIII.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta V. Calendas sextiles, à P. Joanne Bap. Carolo du Val, Societatis Jesu Sacerdote, in Regio Henrici magni Collegio ejusdem Societatis, ubi cor illius Regis conditum est. Flexiæ, apud Jacobum Laboë, è regione Collegii Henricæi, viâ Regia ad pennam auream, 1711. In 4°. *pp.*39.

CE n'est pas sans raison que l'on a parlé dans le tître d'Henry V. & de l'honneur qu'ont les Jesui-

tes de posseder le cœur de ce magnifique Fondateur. Cette circonstance du lieu a fourni au P. du Val un bel exorde & une division heureuse, après qu'il a exposé que dans le deüil commun de toute la France, la Fleche & le College Royal fondé dans cette ville ont une raison particuliere de s'affliger, un tour ingénieux amene sa division.

Fuit hoc quondam in more positum apud exteras quasdam nationes, ut, cum suorum aliquis efferretur, tota demortui consanguinitas ad illius tumulum, qui familiæ caput fuerat, funebri ordine procederet; ubi non tam ferali locorum aspectu commota, quam avi sui mœstissima recordatione, ejusdem gloriosis manibus extincti nepotis animam cum suspiriis & lacrymis offerebat. Eamus & nos, Auditores, non consuetudine, sed obsequio & amore ducti, ad Henrici magni tumulum, qui Borboniæ familiæ, si non caput, singulare certè decus & ornamentum est. Misceamus pronepotis cineres cum proavi cineribus: umbram umbræ, manes manibus adjungamus. Hoc enim pacto Delphino & Henrico simul parentabimus. Quod parentandi ge-

ius novitate ac solemnitate suâ non potest non utrique perplacere. Ille dilectum pronepotem suos inter complexus suaviter excipiet ; hic , laudum suarum velut floreâ messe, maximi proavi frontem post fata coronabit. Noster tantum hic fuerit labor, pretiosam illam messem , quæ in Serenissimo Principe Ludovico Franciæ Delphino effloruit , manu , quam maximè possumus , decenti colligere.

Tria mihi autem se se objiciunt , quæ desiderii nostri sint totidem irritamenta, popularitas , gloria , pietas. In his quasi tergeminâ in imagine , totum se Princeps, omni numero absolutus , adumbravit. Tribuit popularitati , quantum decuit : gloriæ, quantum debuit : pietati quantum potuit. Delphini popularitas amorem postulat , gloria admirationem , pietas venerationem pro jure exigit.

Sic est, Henrice Magne , tuum Borboniis Principibus animum moriens reliquisti. Non te totum sepulchralis urna continet. Superstat in posteris , & vivit , vivetque semper melior tui pars. Quid mirum, si Delphini tristissima mors tuum funus lacrymabile apud nos hodie renovet?

Iterum nobis perit in pronepote , cujus jam laudem hîc prosequimur , retracta-

nus tuam. Tuæ enim dotes ſunt, quæ ad Delphinum hæreditate venerant, eas tibi nos, ut patrium bonum & debitum mu-nus, reſtituimus : totamque operam noſ-tram, qualemcumque, ad tui nominis immortalitatem, & amoris noſtri atque obſervantiæ monumentum conſecramus.

Ajoutons l'endroit où le Pere du Val parle de la frayeur de regner que le meilleur des fils a toûjours eûë, & qu'il fit éclater dans une maladie perilleuſe du Roi.

Ecce in morbum Ludovicus incidit, non ſine periculo, vix affulgente aliquâ ſalutis ſpe. Fatalis hujus morbi men-tionem dum facio, Auditores, cohorreſ-citis etiamnum, quam triſtes nobis, quam multò triſtiores metus Delphino injecerit non obliti. Affigebatur chariſſimi patr[is] thalamo filius optimus, nec ſuſpiriis pa[r]cens, nec lacrymis, ſibi ratus fatu[m] imminere, quod imminebat patri. C[um] na, ejus in caput cum Galliæ imp[erio] transferenda, habebat voluptatis mi[nus] ad leniendum dolorem, quam acerb[i]tis ad augendum. Filio enim pa[trem] amanti aſperius eſt patre orbari, q[uam] regno carere. Quoties vitam pro vita [Del]phinus obtulit, certus pro patre m[ori]

numquam regnare, si placeret Superis, dummodo dies & annos ad regnum patris sua morte adderet; vel si Superorum beneficio servaretur, servari simul patrem volebat, parendi sorte contentus magis ac beatus, vivo patre, quam mortuo, imperandi potestate.

ARTICLE LXXIX.

DISCOURS INSTRUCTIF sur la mort de Monseigneur, prononcé à Paris le troisiéme Dimanche après Pâques 26. Avril 1711. dans la Chapelle de la Congregation du Novitiat des RR. PP. Jesuites. A Paris, chez Frederic Léonard ruë S. Jacques. 1711. *in 4°. pages 31.*

CE n'est point ici une oraison funebre méditée & travaillée, c'est l'effusion d'un cœur touché de la perte que faisoit la France, & animé d'un zele attentif à profiter de cet exemple pour inspirer le mépris des grandeurs du monde & l'amour de la vertu. Le Pere Tourné Jesuite prononça ce discours dans une assemblée de la Congregation établie

au Novitiat des Peres Jesuites.
plut aux Auditeurs, il n'en fut
maître, & on la rendit publ
presque malgré lui, le texte est
de l'Evangile du jour. *Vos contrist*
mini, vous serez affligez. L'Orat
montre dans la vie de Monseigne
le caractere de la vraye vertu, & dans
mort *les fruits de la vraye vertu*. l
portrait de la vertu propre d
Grands commence la premiere pa
tie, ce portrait & d'autres endroit
meriteroient d'avoir ici leur place
si l'Orateur plus soigneux d'édifier
que de loüer, n'avoit fait plûtôt un
discours moral qu'un éloge, & ne
s'étoit par là mis hors d'état d'être
comparé avec les panégyristes de
Monseigneur.

ARTICLE LXXX.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise Patriarchale de Bourges le premier Juin 1711. Par le Pere du Cerceau de la Compagnie de Jesus. A Bourges, chez la veuve Jean *Juin 1712.*

Jacques Cristo à la Bible d'or. 1711. *In 4°. pages 59. on la trouve* à Paris chez Papillon ruë St. Jacques.

NOus ne gardons point d'autre ordre que celui du tems que chaque oraison funebre a été prononcée, le P. du Cerceau a pris pour texte ces paroles de Saint Paul, dans le chapitre quatriéme de l'Epitre aux Thessaloniciens. *Non contristemini sicut cæteri qui spem non habent.* Il en tire cette conclusion, que s'il est vrai que la douleur que nous a causé la mort de Monseigneur est juste, il n'est pas moins vrai qu'elle doit être moderée par des reflexions Chrétiennes. La grandeur de la perte que nous faisons justifie nôtre douleur, le souvenir des benedictions dont Dieu a prévenu celui que nous perdons, doit addoucir nôtre douleur. Il ne sera pas aisé de détacher quelque chose de ce discours : on admire la justesse du tour, mais cette justesse si exactement observée, fait que ce qu'on separeroit du reste perdroit beaucoup de sa beauté. L'art de l'Orateur paroît sur tout dans le portrait

Tranſcrivons l'endroit
teur peint les ſentimens d
dans un péril qui menaçoi
Roi.

» Je ne prétens point m
„ ſur cela des témoigna
» rendus lui-même en plu
» contres à la droiture & à
» ſe de ſon cœur , & ſur
» qu'à l'avenement du ſ
» Princes ſes enfans à la
» d'Eſpagne , il proteſta
» candeur qui lui étoit ſi
» qu'il demandoit à Dieu d
» dire toute ſa vie , *le Roi*
» *& le Roi mon fils*; je veux un
» un garent plus irreproch
» re , s'il ſe peut , que la p

„ nes conjonctures critiques & déli-
„ cates, certains momens imprévûs,
„ où le cœur se développe malgré lui,
„ & ne peut avec la dissimulation la
„ plus étudiée & l'artifice le plus com-
„ passé, être en garde contre la sur-
„ prise, il échape des traits qui pei-
„ gnent, qui caracterisent, & qui
„ répondent de tout l'homme. Or tel
„ fut celui dont je parle, lorsqu'à
„ l'occasion d'une incision dange-
„ reuse qu'il fallut faire au Roi, il y a
„ quelques années, le Prince lisant
„ dans la perplexité & l'inquietude
„ des Medecins, & dans l'incertitude
„ & l'embarras de leurs réponses, le
„ péril où se trouvoit le Roi son pe-
„ re, laissa appercevoir des marques
„ non équivoques d'une tendresse
„ saisie, dans des larmes subites qu'il
„ voulut cacher, & qu'il crut en effet
„ avoir dérobé à l'attention des assis-
„ tans. Vos soins furent vains, Grand
„ Prince, la pieté recueïllit ces larmes
„ précieuses que la tendresse vous fit
„ verser, & que la modestie voulut
„ supprimer; il est juste d'en publier
„ aujourd'hui la gloire, il faut que
„ tout le monde apprenne par un té-

„ moignage si marqué & si certain ,
„ quelle a été la force de vôtre atta-
„ chement & de vôtre tendresse, &
„ je voudrois pouvoir me faire en-
„ tendre à toute la France, en disant
„ sur la foi de ces larmes, voilà à quel
„ point le plus tendre & le plus par-
„ fait des fils a aimé son pere, *Ecce*
„ *quomodò amabat eum* *.

ARTICLE LXXXI.

ORAISON FUNEBRE DE *Monseigneur Louïs Dauphin de France, prononcée dans l'Eglise sainte, métropolitaine & primatiale de Narbonne, le 2. Juin 1711. Par le Pere Cotonay de la Compagnie de Jesus.* A Narbonne, chez Guillaume Besse 1711. *In* 4°. *pages* 24.

LE texte du P. Cotonay est simple & heureux, *Filius Regis est mortuus. Au 2. livre des Rois ch.* 18.
„ Quel fut, se demande l'Orateur,
„ quel fut ce fils de Roi dont je viens
„ de vous annoncer la mort, *Filius*
„ *Regis*? Un fils de Roi qui ne porta

* *Joan. cap.* 11. *v.* 36.

» pas envain un si beau nom, mais
» qui en remplit glorieusement la
» mesure & la signification, un fils de
» Roi, qui honora une qualité si
„ distinguée par des sentimens pro-
„ portionnez à son élevation ; un fils
„ de Roi enfin, qui merita d'être re-
„ gardé comme la couronne du Roi,
„ dont il fut le fils. Car voilà l'idée
„ sous laquelle je me propose de
„ l'envisager, & pour la développer
„ plus nettement, voici comme je
„ l'ai conçûë.

„ En qualité de Dauphin de Fran-
„ ce, & comme tel, placé en quel-
„ que sorte entre le Souverain & les
„ sujets ; au dessous du Souverain ;
„ au dessus des sujets, Monseigneur
„ a dû se partager entre deux prin-
„ cipaux devoirs. Devoir de subor-
„ dination d'une part, devoir de
„ protection de l'autre : devoir de
„ subordination à l'égard du Roi,
„ qu'il a dû reverer comme Sei-
„ gneur, devoir de protection à l'é-
„ gard des peuples, qu'il a dû ména-
„ ger comme inferieurs. Or ce sera
„ sur l'accomplissement de ces deux
„ importans devoirs que je fonderai

„ tout son éloge. Eloge qui vous „ fera voir un Prince également in- „ capable d'oublier, & ce qu'il de- „ voit au Roi, & ce qu'il devoit aux „ peuples; un Prince que sa quali- „ té de Fils de Roi n'approcha si „ fort du Trône, que pour donner „ à celui qui le remplit des témoi- „ gnages d'une soumission plus en- „ tiere & plus parfaite; un Prince „ que sa qualité de fils de Roi ne „ mit si fort au dessus des sujets, que „ pour donner à ces mêmes sujets „ des témoignages d'une bonté plus „ singuliere.

Cette exposition du sujet fait assez connoître le beau génie du Pere Cotonay, & le tour ingénieux qu'il sçait donner à ce qu'il traite. Joignons y la peinture des sentimens de Monseigneur dans la crainte de perdre le Roi.

„ De quelque reconnoissance que „ se piquent les enfans à l'égard de „ ceux dont ils ont reçu le jour, nous „ n'avons que trop souvent la dou- „ leur de voir, que l'appas d'une ri- „ che succession balançant en eux „ les sentimens de la nature, suffit

„ pour calmer leurs allarmes sur la
„ perte de leurs proches. Loin des
„ grandes ames ces lâches ressour-
„ ces d'un cœur bas & interessé.
„ Monseigneur aima le Roi ; jusqu'à
„ quel point ? Jusqu'à ne pouvoir
„ être rassûré sur la crainte de le per-
„ dre, par l'éclat d'une Couronne
„ qui pouvoit lui en revenir. Pou-
„ voit-il l'aimer plus noblement ?

„ Si le Roi d'Epire, disoit autre-
„ fois un ancien Romain, vouloit
„ sonder la generosité de mon cœur,
„ il devoit l'éprouver par l'offre
„ de tout son Royaume. *Toto ei regno*
„ *tentandus fui.* La maladie du Roi
„ sembla mettre en quelque sorte
„ à cette épreuve la generosité de
„ Monseigneur ; & ce que ce Ro-
„ main n'osoit, ce semble, se pro-
„ mettre de lui-même, Monseigneur
„ fut assez fort pour le tenir ; je veux
„ dire, que sa generosité se trouva
„ superieure à la plus délicate de
„ toutes les tentations, qui est celle
„ de regner.

ARTICLE LXXVII.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puissant, & très-excellent Prince, Louïs Dauphin de France, fils unique de Louïs le Grand, prononcée à Aix devant les Cours souveraines de Provence, le deuxiéme de Juin 1711. Par le Pere J. J. Bontous de la Compagnie de Jesus.* A Lyon, chez André Molin 1711. *in 4°. pag.* 36.

LE Pere Bontous a voulu que son texte même fît allusion aux larmes que la mort de Monseigneur a fait verser, & au Roi, & à tout le peuple. *Levavit Rex David vocem suam, & flevit super tumulum, flevit autem & omnis populus*, & il n'a point cherché d'autre division que celle que lui fournissoit son texte. Il s'applique à prouver que jamais Prince n'a été plus digne de l'amour du Roi dont il étoit le fils, ni des larmes du peuple dont il étoit le pere. Plus touché de la bonté du Prince, que de ses autres vertus, le Pere Bon-

y revient souvent, & il en
des images belles & touchan-
Il en découvre les motifs Chré-
s. Son oraison a encore un au-
avantage : elle est pleine de
. Venons à l'endroit par où l'on
t la comparer aux autres.

On sçait qu'il est un âge où les
fans des Rois ne s'apperçoivent
ue trop du crédit que leur rang
ur donne, & qui s'accommode
u de la dépendance. Le désir de
mmander ne leur fait oublier
ue trop tôt qu'ils doivent obéir ;
parceque la Couronne les at-
nd, ils ne sçavent pas toûjours
tendre le tems que le Ciel leur a
arqué pour porter la Couron-
. Tel fut l'écüeil dont Absalon
e sçut pas se défendre ; mais
uoique plus aimé mille fois que
e le furent les Absalons, quel
utre usage fit jamais Monseigneur
e Dauphin de la confiance que
s peuples eurent en lui, que de
s attacher toûjours plus à la sa-
ée personne du Roi ? Quel esprit
agrin dont il n'addoucit, dont
ne prévint les mécontentemens,

Juin 1712.

„ par la veneration & la tendresse
„ qu'il avoit pour ce Grand Monar-
„ que ? Toute la Cour, toute la Fran-
„ ce sçavoit qu'il craignoit de le
„ perdre, comme l'auroit fait le plus
„ fidelle & le plus désinteressé de
„ ses sujets, ou le plus interessé de
„ ses Courtisans. On sçait, & il s'en
„ expliqua cent fois lui-même, qu'il
„ ne songeoit pas seulement au plai-
„ sir de regner, parce qu'il n'y pou-
„ voit parvenir que par la perte
„ d'un pere, dont la tendresse & la
„ conservation faisoit tout son bon-
„ heur; bonheur dont il étoit si pé-
„ netré, qu'après avoir signé le
„ transport de ses droits sur la Cou-
„ ronne d'Espagne, s'exprimant se-
„ lon l'abondance de son cœur, il
„ dit ces belles, ces admirables
„ paroles, qu'il faudroit graver en
„ caracteres d'or sur son tombeau.
„ *Je ne desire rien tant, que de pouvoir*
„ *dire toute ma vie, le Roi mon pere, le*
„ *Roi mon fils.*

ARTICLE LXXXIII.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denis, le 18. Juin 1711. Par Messire Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers.* A Paris, chez Raymond Mazieres ruë St. Jacques à la Providence, 1711. *in* 4°. *pages* 48.

MOnsieur l'Eveque d'Angers, choisi pour la principale & la plus solemnelle des Oraisons funebres, s'est servi d'un passage du chapitre III. des Proverbes pour faire le caractere de Monseigneur. *Beatus homo qui invenit sapientiam & affluit prudentia; via ejus, via pulchra, & omnes semitæ illius pacifica.* C'est à la sagesse de Monseigneur, c'est à sa prudence, que le Prélat rapporte les rares qualitez qui lui ont attiré les respects de l'Europe & gagné tous les cœurs. *Par elle, digne de son rang, il l'a soutenu avec grandeur; fi-*

delle à ses devoirs il les a remplis a douceur.

Le caractere que Mr. d'Ang fait de la valeur du Prince est b & instructif. „Ce n'étoit pas „ valeur brusque & impétueuse, „ semble se défier d'elle même, „ qui ne se précipite dans le dan „ que pour n'avoir pas le tems d „ reconnoître : ce n'étoit pas „ valeur bruyante & incertaine, „ s'applaudit sans cesse, & qui n „ soutient pas toujours : ce n'é „ pas une valeur lente & tardive, „ s'anime dans l'occasion, mais „ se fait traîner au peril : ce n'é „ pas une valeur imprudente & „ discrette, qui se flate que la vic „ re doit obéïr à la vivacité. Pron „ ou retenu, suivant les differe „ conjonctures, le Prince don „ parle accorda les mouvemen „ sa vaillance avec ceux de sa sag „ & jamais il ne fit honneur à „ deur qui convient au brave sol „ aux dépens du sang froid qui „ me le grand Capitaine.

Le caractere de la bonté de M seigneur n'est pas moins beau.

Juin. 1712.

„ Cette bonté si universelle ne fut „ pas l'ouvrage d'une gênante poli- „ tique, Monseigneur n'étoit pas du „ nombre de ceux qui cherchent à „ surprendre des suffrages sans les „ meriter ; qui ne sont bienfaisans „ que par orgueïl & que par inter- „ valles ; qui gagnent quelque cho- „ se à se laisser entrevoir, qui per- „ dent tout quand on les approfon- „ dit ; qui se dédommagent dans l'in- „ terieur de leur famille, de la con- „ trainte qu'ils ont fait en public à „ leur mauvaise humeur.

N'oublions pas l'endroit promis pour faciliter la comparaison des Orateurs.

„ O jours tristement remarqua- „ bles ! Momens que pour nôtre re- „ pos nous devrions, mais que nous „ ne pouvons oublier ; tems d'in- „ quietude & de frayeur, où nous „ vîmes la vie du plus grand Roi du „ monde pericliter & prête à s'écha- „ per ; quels objets affligeans présen- „ tez vous à mes yeux ? Des soupirs, „ des larmes, des craintes s'offrent à „ moi de toutes parts... Mais je m'ar- „ rête, Messieurs, en un même jour

„ c'eſt rouvrir trop de playes
„ m'apperçois que j'aigris vôtr
„ velle douleur par le récit d
„ anciennes allarmes.

„ Ce fut alors que Monſei
„ ſuivit ſans ménagement les
„ vemens d'une juſte tendreſſ
„ ſoleil eſt témoin de ſon afflic
„ la nuit entretient ſes ennuis
„ triſteſſe ; il s'interrompt da
„ occupations, il ſe déplaît da
„ amuſemens ; ce qu'il voit, ce
„ apprehende, le rend inſenſ
„ tout le reſte. Le Roi lui mên
„ Roi toujours égal, toujours
„ quille, eſſuye les pleurs qu'
„ répandre ; il conſole le tend
„ qu'il afflige : quoique le ſe
„ ſouffre, il eſt le ſeul qui ne
„ quiete pas. Spectacle rare,
„ ſieurs, & digne d'admiratio
„ Prince qui court riſque de p
„ une Couronne, la voit fuir
„ trembler ; celui de qui elle
„ proche, ne l'enviſage qu
„ crainte.

ARTICLE LXXXIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-puiſſant & excellent Prince, Louïs Dauphin de France, fils unique du Roi, prononcée à Montauban dans l'Egliſe Cathedrale le 18. Juin 1711. Par le Pere Jean-André Senaud de la Compagnie de Jeſus.* A Montauban, chez François Deſcauſſat. 1711. *In 4°. pages* 34.

LE texte de cette oraiſon funebre eſt le même que celui que le Pere Bontous a choiſi. *Cumque ſepeliſſent Abner in Hebron, levavit Rex David vocem ſuam & flevit ſuper tumulum Abner : flevit autem & omnis populus*, au ſecond livre des Rois chapitre 3. L'Orateur commence par une deſcription étenduë de la douleur qu'a cauſé la mort du Prince, & il ſe propoſe enſuite de la juſtifier & de nous conſoler.

„ Un Prince, dit-il, dont „ les qualitez royales aſſûroient à la „ France, pour le tems auquel il ſe„ roit monté ſur le Trône, un re„ nouvellement de tout ce qu'il y a

„ de plus grand, & de plus heureux
„ dans le regne ſous lequel nous vi-
„ vons ; voilà, & la grandeur de nô-
„ tre perte, & le juſte ſujet de nôtre
„ douleur. Un Prince dont les vertus
„ Chrétiennes donnent lieu de croire
„ qu'il eſt en poſſeſſion de la Cou-
„ ronne immortelle qu'elles lui ont
„ merité ; voilà, & le ſolide fonde-
„ ment de nôtre eſperance, & le juſ-
„ te motif de nôtre conſolation.

La diviſion reſſemble un peu à celle du Pere du Cerceau ; le genre d'éloquence que l'Orateur a ſuivi reſſemble encore plus à celui que le P. du Cerceau a choiſi. Dans leurs diſcours tout eſt lié, tout ſe tient, les ornemens ſont rejettez s'ils ne peuvent ſe tourner en preuve : enfin dans ces pieces le tout enſemble plaît, & il eſt difficile d'en rien détacher. Le Pere Senaud n'a point parlé de la maladie du Roi, & ce qu'il dit de l'attachement de Monſeigneur pour le Roi en tiendra la place.

„ Les Ecrivains ſacrez nous pei-
„ gnent un Abſalon ſollicitant la fide-
„ lité des ſujets par mille criminels

„artifices,& s'inſinuant dans les cœurs
„ pour les détacher inſenſiblement
„ du Trône. Les Hiſtoriens pro-
„ phanes nous repréſentent un fils
„ ambitieux , verſant des larmes ja-
„ louſes ſur les conquêtes de ſon pe-
„ re. Quelle gloire pour nôtre Prin-
„ ce, d'avoir mis ſa plus douce joye
„ à préparer les couronnes qui de-
„ voient faire le plus bel ornement
„ des triomphes que ſon Auguſte
„ pere meritoit dans le champ de
„ Mars ; & de n'avoir voulu s'attirer
„ les cœurs , & les reſpects des peu-
„ ples, que pour les porter aux pieds
„ du Souverain , & leur apprendre
„ par ſon exemple l'obéïſſance qui
„ lui eſt dûë !

„ Avant lui il ne s'étoit trouvé
„ que trop de Princes , qui oubliant
„ les devoirs ſacrez que les loix di-
„ vines & humaines impoſent égale-
„ ment à tous les hommes à l'égard
„ de l'Oint du Seigneur , avoient
„ porté parmi les peuples le mépris
„ de l'obéïſſance dûë à celui qui,
„ ſelon l'expreſſion de l'Ecriture,
„ eſt par excellence le Miniſtre de
„ Dieu ſur la terre. Quels malheurs

„ leur indocilité n'attira-t'elle pas à
„ l'Etat ? Perdons en à jamais la me-
„ moire, *Qu'un tourbillon tenebreux, en-*
„ *veloppant ces jours mauvais, les fasse*
„ *disparoître*. La Providence toûjours
„ attentive à maintenir le lien de dé-
„ pendance qui doit attacher les su-
„ jets à leur Souverain, avoit desti-
„ né le Prince que nous pleurons à
„ effacer les impressions dangereuses
„ qu'avoient pû faire sur les esprits
„ les désordres passez. En pourra-t'on
„ douter, si rapprochant les évene-
„ mens, on veut juger des choses
„ par leurs effets & par leurs princi-
„ pes ? Car pourquoi, Seigneur,
„ vous qui ne faites jamais rien en
„ vain, & qui aviez exclu le Trône
„ des destinées de ce Prince, pour-
„ quoi aviez vous pris soin de réünir
„ en sa personne toutes les qualitez
„ qui font les grands Rois ? Sinon pour
„ donner plus de force à l'exemple
„ éclatant de sa soumission, & vous
„ servir de lui pour apprendre à tous
„ les hommes, qu'à quelque degré
„ de gloire que la naissance, ou les
„ services puissent les avoir élevez, le
„ premier fondement de tout leur

„ rite, doit être une parfaite obéïssan-
„ ce au Souverain, & que hors de là
„ leurs plus grandes actions ne sont
„ que de plus grands crimes.

ARTICLE LXXXV.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise de Paris le 3. de Juillet* 1711. *Par le P. de la Rue de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Etienne Papillon ruë St. Jacques à l'image St. Maur. *In* 4°. *pages* 41.

C'est la douceur de Monseigneur qui a paru au Pere de la Rue former son caractere, & dans cette vûë il a choisi pour texte cette belle maxime, que l'Esprit saint enseigne dans le chapitre troisiéme de l'Ecclesiastique. *Fili, in mansuetudine opera tua perfice, & super hominum gloriam diligeris.* Le Pere de la Rue juge que pour appuyer cette maxime d'un grand exemple, exemple necessaire dans un siécle où l'ambition désole tout l'univers, Dieu avoit for-

mé le cœur de Monseigneur aux vertus pacifiques aujourd'hui si rares.

,, Maintenant, dit ce grand Orateur, ,, dans l'Europe entiere il n'y a point ,, d'azyle pour la paix ; elle n'est plus ,, connuë que dans les païs barbares, ,, & les peuples Chrétiens qui portent ,, dans leur nom l'onction de la cha- ,, rité, semblent en avoir fait un signal ,, de haine & de revolte, un cri de ,, bataille & de sang. Tous le fer, la ,, flame à la main, ont oublié le Dieu ,, de paix qu'ils se vantent de servir, ,, pour donner à tout l'univers un ,, spectacle de leur discorde ; & com- ,, me s'ils manquoient de bras pour ,, se déchirer, ils tâchent d'associer ,, les infidelles à leurs haines.

,, On diroit qu'au gré de l'ambi- ,, tion le monde ait trop peu de ,, couronnes, & que sur chaque ,, Trône un Roi ne suffise pas. On ,, ne veut plus suivre pour y mon- ,, ter les droits de la succession, ni ,, du sang : on n'écoute pas même la ,, voix des peuples. Il n'est plus à ,, leur choix d'adopter pour souve- ,, rains ceux qui leur sont offerts

„ par la nature & par les loix, on
„ veut qu'ils les attendent du sort,
„ de la violences des armes, du ca-
„ price des étrangers, & même de
„ leurs ennemis.

„ En quel autre siécle a-t'on vû
„ de pareilles revolutions ? Et c'est
„ pour en inspirer l'horreur, pour
„ ôter tout prétexte aux emporte-
„ mens de l'ambition, de l'envie &
„ de l'injustice, que la Providence
„ avoit établi parmi nous à la vuë
„ de tout l'Univers, un modele pu-
„ blic de moderation, de droiture,
„ d'humanité, dans la personne de
„ ce Prince, à qui nous souhaitons
„ par tant d'ardentes prieres l'ac-
„ complissement des promesses du
„ Dieu de la douceur & de la paix.

„ Vous nous l'avez ôtez, Sei-
„ gneur, mais vous nous l'aviez
„ donné. Graces immortelles à vous
„ rendre. Vous nous l'avez laissé,
„ même assez de tems, pour adorer
„ en lui les merveilles de vôtre
„ bonté, & pour convaincre tous les
„ Grands, qu'il est des chemins
„ plus sûrs à l'admiration publique
„ & à l'immortalité, que ceux que

„ l'ambition fait prendre à la plû-
„ part des Heros.
„ Car à quoi mettent-ils leur
„ gloire ? A dominer, à se faire
„ redouter ; à s'élever, s'il se peut,
„ au dessus des têtes couronnées.
„ Voilà les objets ordinaires de
„ leurs efforts. Nous avons vû, Mes-
„ sieurs, à la confusion de ces hom-
„ mes vains, un Prince, ambitieux?
„ Non ; mais genereux & magnani-
„ me, mettre sa gloire & son bon-
„ heur, non pas à dominer, mais à
„ obéïr ; non pas à s'élever sur les
„ têtes couronnées, mais à ceder
„ les Couronnes ; non pas à se
„ faire redouter, mais à se montrer
„ bienfaisant. Et par ces trois effets
„ de douceur & de bonté, qui l'ont
„ rendu vainqueur des plus fieres
„ passions, & qui feront le partage
„ de ce discours, n'a-t'il pas enlevé
„ non seulement l'admiration, mais
„ l'affection de tout le monde ? A
„ qui s'est-il rendu plus cher ? Ou au
„ Roi, son auguste pere, par sa res-
„ pectueuse & constante soumission,
„ ou aux Princes ses enfans, par l'a-
„ bandonnement de ses droits pro-

s & marquels sur tant de nobles
aronnes ; ou aux peuples enfin,
: la part qu'il leur donnoit à la
dresse de son cœur ?

oici un de ces grands traits qui
iguent le Pere de la Rue.

En même tems, & presque au
me jour (que le Dauphin nâ-
t.) Dieu fit un don pareil à
pagne, en accordant aux vœux
Philippe IV. un heritier, con-
depuis sous le nom de Charles.
vanité des projets humains,
si éloignez des desseins de Dieu,
la terre l'est du ciel ! La po-
que de l'Autriche avoit crû
ttre un obstacle invincible à
croissement de la grandeur de
France, en attachant le ma-
ge de l'Infante à la dure condi-
d'un renoncement solennel
us ses droits sur la succession
ses ayeux ; & Dieu faisoit naî-
aussi-tôt un Prince plein d'é-
té, qui devoit reparer par un
testament le tort fait à sa sœur
un contract odieux. On vit
er dans le monde en cinq
s, celui par qui tant de Cou-

„ voyoit mourir. Tous ce
„ mens nous étoient alor
„ ſous le voile de l'avenir.
„ eſt rompu, Seigneur „ av
„ éclats de tonnerre, & qu
„ vemens de l'Univers ! M
„ n'eſt pas découvert. Seign
„ ployez la paix, pour nou
„ vrir le reſte.

Ajoutons ce qu'il dit c
mens du Prince dans la ma
Roi.

„ Laiſſons aux ſiécles paſſ
„ rer les pleurs d'Alexand
„ vûë des ſtatuës & des c
„ de Philippe. Voici un f
„ connoît point de trophé
„ de lui, point de lauriers

„ trembler tous ses sujets ? Tous les
„ mouvemens de nos cœurs se réü-
„ nirent dans le sien. Il sentit un
„ poids plus pesant que celui de l'al-
„ larme publique, & tandis que
„ toute la France craignoit de per-
„ dre son Roi, celui que le ciel sem-
„ bloit lui destiner pour successeur,
„ craignoit encore plus de l'être.

ARTICLE LXXXVI.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise du grand Couvent des Cordeliers de Paris le* 18. *d'Août* 1711. *Par le P. Poisson Cordelier.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard ruë Saint Jacques, 1711. *in* 4°. *pages* 60.

LE Pere Poisson a crû que Monseigneur n'avoit pas eû besoin de regner pour faire connoître ses vertus royales, & que Dieu en lui refusant de regner, lui avoit accordé toute la gloire de la Royauté. *Dominus dedit illi gloriam regni, au*

chap. 29. du premier livre des Paralipomenes. La division est une preuve de la proposition contenuë dans le texte.

„ La valeur, la sagesse, la bonté, „ qui donnent la gloire de la Royau- „ té devant les hommes; l'attache- „ ment à ses devoirs, la charité, la „ foi, la pieté, qui la procurent de- „ vant Dieu, rappelleront, dit l'O- „ rateur, nôtre Prince dans le sou- „ venir de toutes les races futures. „ Si les yeux ne se trouvent pas dans „ nos Annales, tous les cœurs l'y „ placeront: s'il n'est point dans la „ tradition de nos Rois, pour n'ê- „ tre pas monté sur le Trône, il sera „ comparé aux Clovis, aux Charle- „ magnes, presque à Louïs le Grand, „ pour l'avoir merité. Et pour me „ recueïllir en peu de mots, soit que „ les lumieres de la raison nous gui- „ dent, soit que les jugemens de la „ foi nous fixent, Monseigneur le „ Dauphin a eû toute la gloire de „ la Royauté.

Le langage de l'Ecriture est familier au P. Poisson, son stile est souvent un tissu d'expressions &

d'exemples empruntez des Auteurs sacrez.

Il parle de lui-même dans l'endroit que nous allons rapporter.

„ Que vais-je dire, ô ciel! Puis-je „ rappeller le tems où le Roi étoit „ environné des ombres de la mort, „ où il ne possedoit plus son ame que „ sur le bord des levres, où ses mains „ défaillantes ne pouvoient plus sou-„ tenir le sceptre, où ses yeux se „ fermoient sur son Diadême, où „ les Courtisans qui voyoient expi-„ rer leur fortune & leur maître „ poussoient tant de soupirs, for-„ moient tant de vœux, où le Royau-„ me commençoit à se couvrir de sa „ tristesse & de son deuil, où cet art „ qui se flate de conserver la santé „ & de suspendre la mort, ne pou-„ voit rassurer les Grands & le peu-„ ple; où les Provinces qui retentis-„ soient du sourd murmure de cet-„ te perte étoient arrosées de pleurs. „ Monseigneur fut encore plus allar-„ mé à la vûë du Trône qu'il alloit „ remplir, qu'il n'a été genereux en „ cedant les Couronnes que l'Espa-

„ gne est venuë depuis presque à ses „ pieds. Il répandit son ame devant „ Dieu, ses entrailles s'émûrent; les „ inquiétudes cruelles, les craintes „ s'éleverent dans son cœur, un fleuve „ d'amertume y couloit sans cesse, „ il portoit partout ses frayeurs; & „ le Seigneur ne pouvoit nous con„ server le fils, qu'en ajoûtant de „ nouvelles années à la vie du pere.

Voici encore un endroit qui ne sera pas indifferent au Lecteur. Il pourra comparer le François du P. Poisson au Latin du P. Porée.

„ Le Dauphin fut bien different „ de ces Princes (les fils de Senna„ cherib) dont parle l'Ecriture, qui „ ayant honoré leur pere dans les „ victoires & dans les triomphes, „ lui ôterent la couronne & la vie „ après la déroute de ses armées. „ Que la mer ne soit plus couverte „ des flottes de Louïs le Grand, que „ l'Europe ne soit plus inondée de „ ses troupes, que nous soyons, tan„ tôt vaincus dans les batailles, tan„ tôt réduits dans nos villes assie„ gées: ce n'est pas la victoire que „ Monseigneur aime dans le Roi.

Juin 1712.

„ c'eſt la vertu ; ce n'eſt pas la grandeur & la fortune, c'eſt la nature. Toûjours reſpectueux, toûjours tendre, après avoir reveré le Monarque, il cherit le pere, & ne pouvant plus admirer le vainqueur, il s'attache au Grand homme. Dans les ſuccès l'éclat du pere diminuoit la gloire de la ſoumiſſion du fils ; dans les diſgraces l'obéïſſance du fils releve la grandeur du pere.

„ N'attendez pas, Meſſieurs, que j'inſiſte pour l'honneur du Dauphin, ſur cet attachement à l'épreuve des revolutions ; le ſoleil n'eſt éclipſé que pour la terre, il eſt toûjours également lumineux au deſſus des aſtres qui ſe placent entre lui & nous. La gloire de Louïs le Grand ne paroît obſcurcie qu'aux inſenſez, qui bornent la gloire des Rois à être toûjours heureux dans la guerre. Joſué n'étoit-il plus Heros, lorſque ſes troupes prirent la fuite devant les Amorrhéens, & furent enfoncées par les peuples de Haï ? David, lorſque le premier de ſes Gene-

„ raux fut battu devant Rabbath „ par les Ammonites ? Jonathas „ Machabée, lorſqu'il fut vaincu „ par les troupes de Demetrius ? „ Annibal, lorſqu'il fut défait par „ Scipion, & Pompée par Céſar ? Le „ Dieu des batailles n'en juge pas „ ainſi. *Les évenemens de la guerre* „ *ſont journaliers*, dit l'Ecriture *, *&* „ *tantôt l'un, tantôt l'autre perit par* „ *l'épée*. Le vrai Heros eſt au deſſus „ des ſuccès, il s'ajuſte à tous les „ évenemens, & ſûr de ſon ame, il ne „ la laiſſe échaper, ni dans la dérou- „ te, ni dans le triomphe. Monſei- „ gneur trouvoit le Roi toûjours „ également grand, également glo- „ rieux, & s'il ne l'aima jamais plus „ que dans les derniers tems, c'eſt „ que jamais il ne l'avoit connu plus „ aimable.

ARTICLE LXXXVII.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Monſeigneur Louïs Dauphin, prononcée dans l'Egliſe Cathe-*

* 2. Reg. 11. 25.

drale de Séez, le dix-neuviéme Août 1711. Par le Pere Cathalan de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Raymond Mazieres ruë Saint Jacques, à la Providence, 1711. *in 4°. pages 38.*

LEs crimes qui ont obligé Dieu de nous ôter dans sa colere le Prince que sa bonté nous avoit donné, ont saisi l'attention du P. Cathalan & animé son zele. Il commence par des reproches fondez sur les paroles d'Ezechiel chap. 7. *Rex lugebit, Princeps induetur mœrore, & manus populi terræ conturbabuntur, & scietis quia ego Dominus.* L'indignation contre la France coupable fait bientôt place à la compassion pour la France affligée, & à l'admiration des vertus qui nous rendent sensible la perte de Monseigneur. „ Il eut, dit le Pere Cathalan, les vertus d'un sujet & d'un souverain. *Dans le rang le plus élevé il eut toute la dépendance d'un sujet qui est né pour obéir. Dans la plus soumise dépendance, il eut tout le merite d'un Prince qui est né pour commander.*

Un ſtile ingénieux, mais coulant, ſoutenu & toûjours égal, diſtingue nôtre Orateur. On en jugera par l'endroit de comparaiſon.

„ Quelles furent ſes frayeurs,
„ lorſqu'un accident cruel menaça
„ la vie du Monarque? Les douces
„ idées de la cupidité déroberent-
„ elles quelque choſe aux inquietu-
„ des de ſon amour? Lui fallut-il
„ combattre ces projets d'ambition,
„ qui ſurprennent quelquefois le
„ cœur, en flatant l'eſprit par l'eſ-
„ perance? Il mêla publiquement
„ ſes vœux aux ſupplications du peu-
„ ple, & il ne ſe diſtingua de nous,
„ que par les allarmes d'une douleur
„ plus ſenſible & plus animée. Un
„ Trône ouvert par une perte ſi fu-
„ neſte, n'attira pas un ſeul de ſes
„ regards; une Couronne qu'il ne
„ pouvoit avoir qu'à ce prix, lui pa-
„ rut le plus grand des maux. Il ſou-
„ haita de donner ſes jours pour
„ prolonger ceux de ſon pere; & il
„ craignit de regner, parce qu'il crai-
„ gnit que ſon pere ne ceſſât de vi-
„ vre. Le Seigneur, par qui les
„ Rois regnent, touché de nos

„ pleurs „ nous exauça : il nous ai-
„ moit alors.

Le plaisir que nous sentons en relisant cette piece, nous fait passer les bornes : certains endroits nous frapent trop pour les omettre. Après avoir dépeint avec les plus vives couleurs la soumission du Dauphin pour le Roi, „ Je ne
„ sçai, dit le Pere Cathalan, quelles
„ idées vous vous formez de cette
„ dépendance du Dauphin dans une
„ vie unie & tranquille : mais elle
„ est aux yeux de la religion, comme
„ aux yeux de la nature, le plus
„ beau des spectacles. Aimeriez
„ vous mieux de ces passions impé-
„ rieuses & turbulentes qui remuent
„ les Etats, & qui les divisent ? Pré-
„ fereriez vous ces vices heureux,
„ que le monde aveugle érige quel-
„ quefois en vertus ? Mais la poste-
„ rité toûjours équitable dans le ju-
„ gement qu'elle porte des Princes,
„ la posterité la plus reculée, respec-
„ tera la mémoire d'un Prince ma-
„ gnanime, qui ne s'entêta point des
„ chimeres d'une inquiette & dan-
„ gereuse vanité ; qui sçut resser-

„ rer ses désirs, & qui toûjours fi-
„ delle à ses devoirs, ne s'en écarta
„ jamais ; qui selon les occasions,
„ procura, tantôt la gloire de la Fran-
„ ce, & tantôt se contenta de la sou-
„ haiter ; d'un Prince qui sembloit
„ dire par sa conduite, *J'aurai peut-
„ être un jour des sujets ; ils seront sou-
„ mis à ma puissance, & je tâcherai de
„ la leur rendre aimable. Aujourd'hui
„ j'ai un Roi & un pere ; mon devoir c'est
„ d'aimer mon pere, & d'obéir à mon
„ Roi.* Il y a là, Messieurs, il y a là
„ une solide élevation, où des es-
„ prits présomptueux & vains ne
„ sçauroient atteindre, & qui ne
„ peut être goûtée que par de gran-
„ des ames. Quand on est grand,
„ plûtôt par naissance & par merite,
„ que par fortune & par hazard, on
„ ne craint point en s'abaissant de
„ s'avilir : on sent qu'on est toûjours
„ assez grand sans dominer.

Il faudroit transcrire tout ce que l'Orateur dit de la bonté & de la religion de Monseigneur, sujets que les autres Orateurs sembloient avoir épuisez ; mais personne n'a si bien découvert le fonds de sagesse qui le rendoit digne du Trône.

„ Sage dans ſes deſſeins, il les ac-
„ commoda toûjours à la conjonc-
„ ture & à la ſituation preſente des
„ tems. Pouvant tout entrepren-
„ dre, ou tout obtenir, il ne fit rien
„ qu'avec précaution, il ne deman-
„ da rien qu'avec reſerve ; & ſou-
„ vent il aima mieux contraindre
„ ſes goûts les plus innocens, que
„ de les laiſſer même entrevoir. Sa-
„ ge dans ſes paroles, comme dans
„ ſon ſilence, il ſçut, & parler, &
„ ſe taire à propos. Capable de ſe-
„ cret, & incapable cependant de
„ diſſimulation & de déguiſement,
„ dit-il jamais rien qu'il dût être
„ fâché d'avoir dit ? Sage dans les
„ affaires & dans les conſeils d'Etat,
„ où la confiance & l'eſtime du Roi
„ ſon pere l'appelloient, avec quel-
„ le juſteſſe & quelle préciſion y
„ prononçoit-il ? Revenu des con-
„ ſeils, il ne fit jamais valoir les
„ conſeils qu'il avoit ouverts. Il pa-
„ roiſſoit ignorer ce qui lui avoit été
„ confié, & il ne cherchoit point
„ par étude à donner le change, &
„ à ſe couvrir ; d'autant plus impéne-
„ trable, qu'il ne laiſſoit pas même

,, deviner à ceux qui l'approchoient,
,, qu'il voulût rien leur cacher. Sage
,, dans les audiances publiques, où
,, les Ambassadeurs que la reputa-
,, tion de la France attiroit de tous
,, les Royaumes, pour demander la
,, protection du Roi, ou pour ad-
,, mirer sa grandeur, admiroient
,, également, & la majestueuse affa-
,, bilité du pere, & la noble retenue
,, du fils. Sage dans la licence de la
,, guerre, il maintenoit toûjours l'or-
,, dre d'une exacte & réguliere dis-
,, cipline. Il prévint tous les déré-
,, glemens que l'insolence des trou-
,, pes pouvoit commettre, il ne laissa
,, point sur leur passage ces traces
,, funestes de désolation, qui sou-
,, vent font gemir les vainqueurs
,, des avantages de la victoire. For-
,, ma-t'il de ces entreprises temerai-
,, res qui ne peuvent être justifiées
,, que par la fortune? Il ceda à la
,, necessité des obstacles, quand il
,, vit qu'il en coûteroit trop pour
,, les surmonter; & il aima mieux
,, consentir par prudence à ne pas
,, vaincre, que de briller, ou de
,, vaincre contre les regles. Sage

„ dans le repos de la Cour, il ſçut
„ toûjours conſerver toute la décen-
„ ce de ſon rang ; & juſques dans ſes
„ plaiſirs, il y avoit je ne ſçai quoi
„ de ſérieux, qui marquoit la no-
„ bleſſe de ſes ſentimens. Sage dans
„ toutes ſes démarches, qui ne pa-
„ rurent jamais inſpirées par le ca-
„ price, ni par l'humeur, la raiſon
„ ſeule le conduiſit, & lui ſervit
„ de guide. Aſſez ſage pour faire
„ ſouhaiter malignement à nos en-
„ nemis qu'il le fût moins, &
„ pour faire dire fauſſement aux
„ politiques, qu'il affectoit de le
„ paroître : mais non, il étoit par la
„ diſpoſition naturelle de ſon ame,
„ ce qu'un autre auroit tâché de ſe
„ montrer par fineſſe & par profon-
„ deur de conduite. Simple & ſans
„ artifice, il ſe montra toûjours tel
„ qu'il étoit, parcequ'il n'étoit na-
„ turellement que ce qu'il devoit
„ être. Un Prince de ce caractere,
„ Meſſieurs, meritoit-il de regner ?

ARTICLE LXXXVIII.

ORAISON FUNEBRE DE *Monseigneur Louïs Dauphin de France, prononcée dans l'Eglise nationale de Saint Louïs le 18. de Septembre 1711. en presence du sacré College, par le P. Daubenton de la Compagnie de Jesus.* A Rome, chez Paul Komarek, 1712. *in* 8°. *pages* 75.

ON a vû dans les nouvelles du mois de Decembre à quelle occasion le Pere Daubenton a prononcé cet éloge ; la douceur du Prince a fait choisir pour texte le caractere que l'Ecriture fait de Moyse. *Erat vir mitissimus super omnes homines..... dilectus Deo & hominibus.*

Quelle consolation pour moi, dit l'Orateur, dans le triste ministere dont je suis chargé, de trouver parmi vous une prévention si generale, si justement établie en faveur de ce grand Prince, & de pouvoir en même tems présumer pour l'honneur de la sainte parole, que la bonté qui a fait son caractere, l'a ren-

[illegible] aussi agréable aux yeux de Dieu qu'à ceux des hommes. Loin de nôtre Heros tout ce qui ne sert qu'à inspirer de la crainte, il fut de ces ames privilegiées qui ne semblent nées que pour gagner les cœurs. *La bonté de son cœur à l'égard des hommes lui a attiré leur amour* : ce sera le sujet de la premiere partie de ce discours. *La bonté de son cœur à l'égard de Dieu lui a attiré ses faveurs* : ce sera le sujet de la seconde. L'un & l'autre lui a merité, comme au Chef du peuple de Dieu, le glorieux titre du meilleur & du plus doux de tous les Princes. Il fut aimé des hommes, il fut chéri de Dieu.

Ce bel arrangement qui produit infailliblement la clarté & la persuasion, joint au choix judicieux des preuves les plus naturelles, à des reflexions solides, à des pensées nobles, mais toûjours vrayes, voilà le caractere de l'éloquence du Pere Daubenton. Rome en l'applaudissant a montré que l'Italie même condamne le faux goût de quelques-uns de ses Orateurs, dont l'imagination ne brille qu'aux dépens de la

raison, & pour qui la beauté simple de la verité n'a point de charmes. Il faut avoüer que depuis le P. Segneri ces Orateurs sont plus rares & moins courus, & que Rome sous Clement XI. semble revenuë au goût du siécle d'Auguste. Deux endroits feront connoître le stile du P. Daubenton, l'un expose les sentimens de Monseigneur pour le Roi.

» L'impatience de regner, qui a » étouffé en tant de Princes les sen- » timens de la nature ; cette pas- » sion fatale à tant d'Etats, ne fut » connuë au Dauphin, que par les » funestes exemples que l'Histoire » nous en fournit. Bien plus, dans » les momens affreux, où le ciel pour » nous éprouver, ou pour nous pu- » nir, sembloit menacer une tête » aussi chere que celle du Roi, ne » le vit-on pas consterné du danger » qui lui présentoit la plus belle » Couronne du monde, souhaiter, » comme le moindre sujet, sans au- » cun retour sur ses interêts, de ra- » cheter la vie du Prince au prix » de la sienne? Oüi, il put dire alors

la vie du Roi, ce que Salomon oit de la sagesse, qu'il l'avoit éferée aux Royaumes & aux rônes. *Præposui illam Regnis & ibus.*

Qu'il est difficile, quand on est pour la premiere place, de se ntenir dans la seconde, & de pas croire au dessous de soi ite autre place que le Trône! me sens comme enlevé par le nsport de mon admiration; 'un jeune Prince de vingt six s, destiné au premier Trône du onde, se voye sur le point d'y onter, par la situation naturelle il se trouve, sans intrigue, sans olence, sans crime, & qu'il y it insensible, qu'il ait même hor- ur d'y penser; que ses vœux les is ardens soient, qu'au préju- e de son élevation le Roi regne qu'à l'extreme vieillesse; que la ile idée de lui survivre le jette ns une tristesse démesurée; que moindres perils du Roi soient s playes mortelles pour lui, jus- qu'à dire souvent, que toutes les ouronnes du monde ne pour-

„ roient le consoler de la perte d'un
„ si bon pere. Les annales de tous les
„ tems nous fourniroient-elles un
„ seul exemple d'un désinteresse-
„ ment si noble, d'un amour filial si
„ genereux & si pur ?

L'autre endroit que nous allons transcrire renferme de si beaux exemples de la pieté de Monseigneur, qu'on ne peut les rendre trop publics. Le P. Daubenton les a rassemblez avec beaucoup d'art.

„ Mais ce zele de la religion fut-
„ il sterile en bonnes œuvres ? Re-
„ marquez, Chrétiens, qu'il s'agit
„ ici d'un Prince qui pouvoit s'af-
„ franchir de cent devoirs gê-
„ nans, dont il n'avoit de compte
„ à rendre qu'à Dieu seul. Cepen-
„ dant, qui fut plus ponctuel que
„ lui à payer à Dieu chaque jour
„ le tribut de ses loüanges ? Quelle
„ assiduité à lui faire soir & matin
„ sa cour, en donnant reguliere-
„ ment un certain tems à la priere !
„ Quelle attention aux saints Mys-
„ teres, dont, ni affaire, ni incom-
„ modité, ni marche d'armée, ne
„ lui permit jamais de s'absenter !

„ Que sa modestie alors aux pieds „ des autels répondoit bien de la „ sincerité de sa Religion! Jamais „ s'abstint-il aux fêtes solennelles „ de participer à la divine Eucha- „ ristie? Et avec quel soin s'éprou- „ voit-il, selon l'ordre de St. Paul, „ pour n'en approcher pas indigne- „ ment? Quel compte rigoureux se „ demandoit-il de ses actions? Avec „ quelle amertume en repassoit-il „ le détail dans son esprit? Rien „ n'échapoit, ni à sa vûë, ni à ses „ regrets. Avec quelle austerité „ pratiquoit-il les jeûnes & les absti- „ nences de l'Eglise? Sur lesquel- „ les, écoutez ceci, Chrétiens de „ tout état, il ne se relâcha jamais „ jusqu'au milieu des fatigues d'u- „ ne campagne, se privant même „ des addoucissemens que tout au- „ tre se seroit crû permis, & que la „ flaterie jugeoit necessaires. Auste- „ rité d'autant plus meritoire, que „ rien ne lui manquoit de ce que „ peut fournir une Cour délicieuse. „ Voyez dans un seul exemple jus- „ qu'où alloit sa scrupuleuse exacti- „ tude à garder les loix de l'Eglise.

„ Lorſqu'il commandoit nos armées
„ en Alemagne , un jour conſacré
„ par l'abſtinence , après une longue
„ & pénible marche , la prévoyance
„ de ſes Officiers s'étant trouvée
„ courte , faute de maigre on lui
„ ſervit gras. Il eut horreur de
„ rompre l'abſtinence , dont il fut
„ toûjours très - religieux obſerva-
„ teur. On eut beau lui remon-
„ trer , qu'ayant fatigué tout le jour
„ dans des chemins difficiles , &
„ ſous un ſoleil brûlant , il pouvoit ,
„ & même devoit ſe relâcher de
„ cette ſeverité , & ménager plus
„ qu'il ne faiſoit une ſanté auſſi pré-
„ tieuſe que la ſienne : indigné, com-
„ me Eleazar , de ces ménagemens,
„ qui ſous le frivole prétexte de
„ ſanté font violer les loix les plus
„ ſaintes , il rejetta les viandes dé-
„ fenduës , & ſe contenta de quel-
„ ques legumes. *Non deſtinavit ad-*
„ *mittere illicita propter vitæ amorem.*
„ Qu'un jeune Prince nourri dans
„ les délices de la Cour ait préferé,
„ parmi la licence des armes, l'exac-
„ te obſervance du précepte de l'E-
„ gliſe au plaiſir de ſatisfaire ſon

„ goût, quel fonds de religion!
„ Avec quelle charité, ou plûtôt
„ avec quelle profusion, répandoit-
„ il ses dons dans le sein des pau-
„ vres, jusqu'à exciter les murmures
„ des confidens de ses aumônes, à
„ qui il paroissoit prodigue! Faut-il
„ s'étonner après cela, qu'un Prince
„ si fidelle à Dieu en ait été si cheri
„ *Dilectus Deo*?

ARTICLE LXXXIX.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise de Notre-Dame, au service que les Etats de Languedoc assemblez à Montpellier ont fait faire le 16. Janvier 1712. Par Messire Jacques Maboul Evêque d'Alet.* A Montpellier, chez Jean Martel. *in 4°. pages 26.*

ON auroit trop perdu si Mr. d'Alet n'étoit pas entré dans ce concert des plus fameux Orateurs de France. Les Etats de Languedoc ont employé son éloquence

pour exprimer leurs regrets. Plein de leur douleur, il n'a songé qu'à l'exposer dès son texte, *Planxerunt eum omnis Israël planctu magno.* Cette affliction generale paroît avec raison à l'illustre Orateur une preuve incontestable des belles qualitez de Monseigneur.

» Quel plus glorieux éloge le St. » Esprit pouvoit-il donner à un » Heros, qui faisoit les délices & » l'esperance de sa nation, que » de dire que tout Israël le pleura ? » Comme il est rare qu'un Prince se » fasse aimer de tous pendant sa vie, » il n'est pas moins rare qu'il soit » pleuré de tous à sa mort. Que des » Courtisans flateurs, que des favo» ris ambitieux le regrettent ; c'est » un foible hommage à sa vertu. » Voyant mourir avec lui leurs plus » solides esperances, ils pleurent » moins la perte du Prince, que la » perte de leur fortune, & leur dou» leur interessée ne peut contribuer » à sa gloire.

» Mais qu'une nation entiere, que » tant d'hommes, si differens dans » leurs préjugez & dans leur goût,

„ divisez par tant d'interêts, se réü-
„ nissent dans le sentiment unanime
„ d'une même douleur, à la mort
„ d'un Prince que la Providence
„ leur enleve; c'est un témoignage
„ d'autant plus sûr & plus éclatant
„ de son merite, qu'il est exempt de
„ tout soupçon de flaterie, ou d'in-
„ terêt, & que formé presque sans
„ nous dans nos cœurs, il ne peut
„ avoir pour fondement que les
„ plus sublimes vertus. Aussi re-
„ marquons nous, que parmi tant
„ d'hommes illustres que l'Ecriture
„ a loüez, il n'y en a que très-peu
„ dont elle ait dit que tout Israël
„ les pleura.

» J'ai donc crû, Messieurs, ne
„ pouvoir vous donner d'abord une
„ plus haute idée du Prince dont
„ vous m'avez confié l'éloge, que
„ de vous représenter cette cons-
„ ternation generale qui se répan-
„ dit, non seulement dans ce Royau-
„ me, mais dans les païs même étran-
„ gers, à la triste nouvelle de la
„ mort inopinée de Monseigneur.

» Cette consternation ne fut point
„ l'effet d'une politique qui pleure

„ par bienséance, & qui, plus atten-
„ tive à plaire aux vivans, qu'à ho-
„ norer les morts, cherche à se
„ faire un merite des apparences de
„ la douleur : ce ne fut point de ces
„ tristesses passageres, que produit
„ presque toujours l'image de la
„ mort des Grands, par l'idée qu'el-
„ le renouvelle du néant des gran-
„ deurs humaines : l'amour seul fit
„ couler nos larmes, chacun crut
„ avoir perdu ce qu'il avoit de plus
„ cher : chacun regretta ce qu'il esti-
„ moit le plus ; & s'il m'étoit per-
„ mis de recueillir ici toutes les
„ loüanges que forma sans étude &
„ sans art une si juste & si éloquen-
„ te douleur, je pourrois me flater,
„ non seulement de remplir, mais
„ de surpasser même vôtre attente.

„ C'est donc du fonds de cette
„ douleur que je vais tirer tout l'é-
„ loge du grand Prince dont les ob-
„ seques vous assemblent, & je me
„ contenterai de vous repeter sou-
„ vent avec mon texte, que tout
„ Israël le pleura ; *Planxerunt eum*
„ *omnis Israël planctu magno.* Il *fut*
„ *pleuré de la Cour, dont il faisoit l'ad-*

„ *miration ; il fut pleuré des peuples,*
„ *dont il faisoit les délices.*

La preuve que Mr. d'Alet tire de l'admiration de la Cour, est exposée au commencement de la premiere partie de la maniere la plus délicate.

„ La Cour, l'auguste assembla-
„ ge de tout ce qu'il y a de plus
„ grand par la naissance, de plus éle-
„ vé par le rang, de plus honoré
„ par les emplois, l'est aussi de ce
„ qu'il y a de plus distingué par
„ l'esprit, de plus rafiné par la po-
„ litique, de plus consommé par
„ l'experience. Comme ses lumie-
„ res sont vives & penetrantes, son
„ goût sûr & exquis, son discerne-
„ ment juste & délicat, il n'est pas
„ aisé de surprendre son admira-
„ tion. Elle démêle sans peine le
„ faux merite d'avec le vrai, & elle
„ en est un juge d'autant plus severe,
„ que forcée presque toûjours à dis-
„ simuler, elle en pardonne moins.
„ Les Princes, qui par la hauteur de
„ leur rang y sont le plus en specta-
„ cle, sont aussi les plus exposez à
„ ses jugemens & à sa censure. Com-

„ me elle les environne de toutes „ parts, elle a ſans ceſſe les yeux ou- „ verts ſur eux, elle les étudie de „ près, elle les approfondit, elle les „ pénetre, & rien ne lui échapant „ de leurs vertus, ou de leurs vices, „ elle proportionne ſes ſentimens à „ l'idée qu'elle en a conçûë. Les reſ- „ pects profonds, les devoirs aſſi- „ dus, l'empreſſement de plaire, les „ complaiſances, les loüanges mê- „ me, ſont un tribut neceſſaire, mais „ équivoque, qu'elle rend à tous „ également; & qui étant dû à leur „ dignité, ne leur coûte rien à ac- „ querir: mais une veritable eſtime, „ une affection pure & ſincere, ce „ ſont des ſentimens libres dont „ elle eſt rarement prodigue, & „ qu'elle leur fait toujours acheter „ au prix des plus éminentes ver- „ tus. Par quel moyen plus ſûr „ pouvois-je donc vous découvrir „ tout le merite du Prince que nous „ regretons, que de le peſer dans „ la balance redoutable d'une Cour „ ſi éclairée?

Il n'a pas touché moins délicate- ment, ni moins noblement, la mo-

dération de Monſeigneur, & ſon attachement pour le Roi.

La tendreſſe du Roi ne peut conſentir d'expoſer plus long-tems aux hazards de la guerre une tête ſi prétieuſe : les victoires les plus complettes lui paroîtroient trop cheres à ce prix, & l'interêt de l'Etat lui demande la conſervation d'un Prince qui en faiſoit les plus ſolides eſperances.

» C'eſt ici, Meſſieurs, que va pa-
» roître tout le Heros ; car c'eſt en
» vain que les préjugez populaires
» ont conſacré ce nom à ces hom-
» mes alterez de ſang, qui, incapa-
» bles de repos, ont toûjours les
» armes à la main ; qui ne connoiſ-
» ſent d'autre gloire que de porter
» partout la terreur & l'effroi ; &
» qui, tranſportez d'un déſir im-
» moderé de vaincre les hommes, ne
» ſçavent point ſe vaincre eux mê-
» mes. Je ne connois point l'Heroïſ-
» me à ce caractere, je n'y décou-
» vre qu'une paſſion fougueuſe, que
» la crainte, ou la flaterie, ont dé-
» guiſée en vertu.

» Le vrai Heros guidé par la ſa-

ils ont faites pour obtenir des Lutheriens une union, non seulement par rapport aux interêts civils; & pour nuire conjointement aux Catholiques, à quoi ils ont toujours trouvé les esprits très-disposez; mais en un corps de religion, & pour former ensemble une même Eglise. C'est ce qui s'appelle *Syncrétisme* par les Protestans. La premiere voïe qu'ils essayerent fut, que chacun des deux partis se relâchant en quelque chose de ses opinions particulieres, ils convinssent des mêmes articles: alors il n'y auroit eû, ni Lutheriens, ni Calvinistes; mais un composé des deux sectes. La seconde a été que demeurant chacun ce qu'ils sont, & retenant leurs propres sentimens, ils se regardassent néanmoins comme membres d'une même Eglise, unis dans la créance des articles fondamentaux, & divisez seulement par des opinions & des pratiques indifferentes pour le salut; & c'est proprement le Syncrétisme & la Tolerance.

Les Lutheriens ont constamment

refusé aux Calvinistes d'avoir pour eux une telle condescendance, & ils les traitent de gens qui errent dans les articles fondamentaux & absolument necessaires au salut. Ce recueïl contient treize écrits sur ce sujet, plus forts & plus violens les uns que les autres.

Le premier est de Jean Affelman Théologien de Rostoch, & porte pour titre. *Syllogismus Anti-Calvinisticus, quo evincitur, non esse eumdem Orthodoxorum & Calvinianorum Deum.* » Syllogisme contre les Calvinistes, par » lequel il est démontré qu'ils n'ont » pas le même Dieu que les Ortho- » doxes. Car, dit Affelman, un Dieu Auteur & cause du peché, qui peche, & peche plus que l'homme, qui est un hypocrite & un trompeur malin, qui n'a ni équité ni justice, qui en effet est le Diable & pire que le Diable même, n'est pas certainement le Dieu des Orthodoxes. Or tel est le Dieu des Calvinistes. Donc ceux-ci n'ont pas le même Dieu que les Orthodoxes.

Les Calvinistes, poursuit Affelman, nieront la mineure, ou la se-

deſtituez de la vraye foi en Jesus-Christ. Les Lutheriens ſe ſont imaginé une ſi parfaite communication d'idiomes entre les deux natures, que les proprietez de l'une ont réellement paſſé à l'autre ; enſorte que Jesus-Christ en tant qu'homme poſſede l'infinité de puiſſance, de ſcience, d'immenſité, & qu'entant que Dieu il a ſouffert : au contraire les Calviniſtes veulent que Jesus-Christ ſouffrant en tant qu'homme, n'a ſatisfait qu'entant que Dieu. Cette conteſtation leur donne lieu de s'accuſer reciproquement d'Eutychianiſme & de Neſtorianiſme ; & ce Théologien Lutherien en infere, que les Calviniſtes manquent de la vraye foi en Jesus-Christ.

Dans le quatriéme Baltazar Bebe Théologien de Straſbourg dit, qu'il y a tout à craindre de la part des Calviniſtes à cauſe de leurs violences. Et dans le cinquiéme Jean-Conrard Dannahawer, auſſi Théologien de Straſbourg, montre l'inutilité & l'inconvenient du Syncrétiſme, parceque la diverſité des ſen-

timens entretiendra toujours la dé-
junion dans les esprits, & que d'ail-
eurs ce feroit ouvrir la porte à la
Tolerance universelle & au liber-
tinage.

Les Docteurs Calvinistes ne me-
ritent pas même le nom de Chré-
tiens, ce sont de faux Prophetes, &
ils renversent absolument le fonde-
ment total de la foi, disent les Mi-
nistres de Dantzic, Albert Grawer
& Pierre Habercorn, Théologiens
de Iene & de Giessen.

Le discours suivant est une dé-
clamation des plus violentes, pro-
noncée par Matthius Hoe de Hoe-
neck à la fin de son cours de Théo-
logie, contre le Pape & les Calvi-
nistes. L'Auteur n'a pas manqué, se-
lon la coûtume des Protestans, de
faire l'honneur aux Jesuites de ré-
pandre sur eux une partie de la bile
qu'il vomissoit contre le Pape.

Le dixiéme écrit est une décision
raisonnée de Baltazar Meisner Théo-
logien de Wittemberg, pour prou-
ver qu'il est impossible aux Ortho-
doxes de s'unir d'une amitié, ou mo-
rale, ou spirituelle, avec les Here-

tiques. Il ne sçauroit, dit-il, se former d'amitié morale avec des gens qui n'ont point de veritables vertus, avec des hypocrites, des menteurs, des séducteurs, dont la fréquentation est dangereuse au salut. L'Ecriture nous ordonne de les avertir de leur égarement, & ensuite de les éviter : les exemples anciens nous apprennent là-dessus nôtre devoir, les Juifs avoient en horreur les Samaritains, & les Apôtres ont détesté les Heretiques.

A plus forte raison, poursuit-il, n'y aura-t'il point d'amitié spirituelle & de fraternité, dont le lien est la foi, & ceux-là ne sont point freres, qui n'ont pas l'Eglise pour mere.

De ces considerations generales le Sieur Meisner vient aux Calvinistes, qui marquent tant d'empressement de s'unir aux Lutheriens. Il dit que tout ce qui peut & doit leur être accordé, se réduit à une union politique ; & que d'ailleurs il ne faut pas cesser de combattre contre eux pour des articles fondamentaux de la foi & necessaires au

salut. Ils dépriment la gloire que le Verbe a communiquée à l'humanité de JESUS-CHRIST, ils anéantissent l'efficace des Sacremens, ils soumettent l'intelligence de l'Ecriture à la raison humaine, ils ôtent la confiance du salut, & jettent dans le désespoir. Il ne leur reste donc au plus que le Mystere de la Trinité ; & si à leur avis c'en est assez pour prétendre à une union, les Anabaptistes, les Eutychiens & les Nestoriens, seront pareillement en droit de demander d'y être admis. Avec ces erreurs capitales ils ne peuvent être considerez comme enfans de l'Eglise ; au contraire ils lui font une guerre continuelle, y employant la ruse, l'imposture, la violence : ils ne traitent pas moins les Lutheriens que de Flacciens, d'Eutychiens, de Nestoriens, d'Ariens, de Sabelliens, de Mangeurs de chair humaine & de Capharnaïtes, de Marcionistes, de Monothelites, d'Idolâtres, de séducteurs & de perturbateurs de la paix. Le Sieur Meisner conclut que les Lutheriens doivent répondre aux Calvinistes comme fi-

rent les Juifs aux Samaritains. *Il ne convient pas que nous travaillions ensemble à édifier la maison de nôtre Dieu, nous la bâtirons nous seuls.*

La haine irreconciliable des Calvinistes contre l'Eglise fait la matiere de l'onziéme écrit, qui est de Severin Scultat Hongrois.

Le douziéme est de Jean George Sigwart Théologien de Tubingen, qui dit que Parée en proposant le Syncrétisme n'a eû en vûë que de faire couler le Calvinisme dans l'Eglise Lutherienne, & il se sert des mêmes raisons qu'on a déja rapportées, pour exciter les Lutheriens à s'y opposer.

Enfin le dernier écrit est une rapsodie des anciennes & des nouvelles sectes, compilée par Enrald Suenon Théologien d'Aboe, qui prétend qu'elles ont toutes aspiré au Syncrétisme, & il dit que Cassander, Grotius, Calixte, & les autres conciliateurs de religion, ne meritent pas d'être mieux écoutez.

Tous ces écrits fournissent deux reflexions, qui ne sont pas d'une médiocre utilité. La premiere. De l'a-

veu des Lutheriens il n'y a qu'une Eglise, hors de laquelle il n'y a nulle esperance de salut ; & cette Eglise jalouse de son unité, ne souffre point le mélange des sectes qui la contredisent dans ses dogmes. Il ne leur reste donc qu'à examiner de bonne foi, si parmi eux ils trouvent les caracteres de cette Eglise, si un parti formé & entretenu par le schisme, merite le nom d'Eglise.

La seconde reflexion. De l'aveu encore des Lutheriens, les dogmes necessaires au salut ne dépendent point du caprice des particuliers, & il n'est pas permis à chacun de borner sa créance où il lui plaît. A qui donc appartiendra-t'il de juger avec autorité des dogmes necessaires au salut, & de prescrire ce qu'il faut croire, sinon à l'Eglise ?

ARTICLE XCI.

ANECDOTA GRÆCA &c. *Anecdotes Grecques*, c'est à dire, *Quelques ouvrages en Grec qui n'avoient point encore paru, tirez des manuscrits & mis en Latin avec*

des notes & des dissertations, par Louis Antoine Muratori Bibliothecaire du Serenissime Duc de Modene. A Padouë, de l'imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, 1709. *In 4o. pages* 365.

ENtre deux tomes d'Anecdotes Latines que Mr. Muratori à déja publiées, & quelques autres qui suivront quand la guerre cessera d'interrompre le cours de la Litterature, il a inseré ces Anecdoctes Grecques, qui consistent en un recuëil de quelques pieces de vers de Saint Gregoire de Nazianze, quelques lettres de Firmus Evêque de Césarée en Cappadoce, quatre lettres de Julien l'Apostat,& une lettre supposée au Pape Jule I.

Les Bibliotheques d'Italie ne manquent point de manuscrits, dont les étrangers ont sçû profiter, tandis que les Italiens se contentoient seulement de les communiquer, sans se donner le soin de les publier eux mêmes. Mr. Muratori se plaint donc dans sa préface d'une telle indolence des Sçavans de son païs. „ Quoi donc, dit-il, „ & qu'il me soit permis de m'expliquer, „ attendons nous que des hommes plus sensez & plus habiles viennent des Provinces éloignées, afin qu'ils nous fassent un „ present de nos propres trésors? Ils sont „ certainement dignes de loüange, de „ ne point épargner leur peine, de s'exposer à des voyages pour l'avancement

„ des Lettres. Et il vaut mieux, vû la né„gligence des Sçavans d'Italie en ce point, „ les rendre maîtres de nos richesses, „ que de n'en faire nul usage & de „ dormir dessus. Il faut pourtant avoüer que l'Italie s'est reveillée de cet assoupissement, témoins Messieurs Zaccagni & Muratori.

Celui-ci continuant sa préface, marque sa reconnoissance envers le Cardinal Cornaro Evêque de Padouë, qui voyant demeurer cet ouvrage faute de caracteres Grecs, en a fait fondre exprès, & l'a fait imprimer dans son Séminaire.

Pieces de vers de Saint Gregoire de Nazianze.

Elles sont au nombre de 228. la plûpart tirées d'un manuscrit de la Bibliotheque Ambrosienne à Milan, lequel paroît avoir plus de sept cens ans, & manque de quelques feuilles, au grand regret de Mr. Muratori. Les autres viennent de deux manuscrits de la Bibliotheque du Roi, & d'un manuscrit de la Bibliotheque du Grand Duc de Toscane. L'Editeur en a l'obligation à Mr. Boivin, & à Mr. Salvini, qui les lui ont envoyé avec des variantes.

Le plus grand nombre est en forme d'épitaphes, dont Saint Gregoire de Nazianze a voulu honorer la mémoire de toutes les personnes de sa famille, qui à la

verité le meritoient par leur sainteté. Il ne s'est pas contenté d'une seule épitaphe pour chaque personne, il a multiplié celles-là, onze pour son pere, cinquante pour sa mere, seize pour son frere Césaire, trois pour sa sœur Gargonie : ce qui est un témoignage de la fécondité de son esprit & de la bonté de son cœur. Il y en a aussi pour diverses autres personnes. La premiere est à l'honneur de Prohereſius fameux Sophiste Chrétien, sous lequel Saint Gregoire de Nazianze avoit appris l'éloquence à Athenes. Outre ces épitaphes il y a des épigrammes sur differens sujets, de très-fortes contre ceux qui fouïlloient dans les tombeaux, & violoient l'azyle de la sépulture, contre les Clercs & les Moines qui logeoient avec des filles consacrées à Dieu.

Mr. Muratori ajoute de sçavantes notes, ce sont des corrections, des variantes, des éclaircissemens sur les points d'histoire & de discipline : il démêle quelques pieces supposées qui se sont fourrées parmi les veritables.

Voici quelques exemples de ses notes. Saint Gregoire de Nazianze a déploré en neuf épitaphes ou épigrammes, la mort d'un jeune homme accompli nommé Euphemius, qui à l'âge de vingt-ans, & au moment qu'il s'alloit marier fut enlevé. Une de ces épigrammes, qui est la 22e. du recueïl, finit par ce vers.

Αἶ, αἶ. Τὴν ἀγαθῶν ῥῆς φθίνον, ὠκύτερον!

 „Qu'il

„ Qu'il est triste que la mort envieuse „ se hâte ainsi d'enlever ce qui a le plus „ de merite ! Sur quoi Mr. Muratori remarque que cette façon de parler, quoiqu'usitée par les Peres, est profane en soi & contraire à la Providence, qu'elle vient de l'ancienne & impie opinion d'un Dieu malfaisant & envieux de nôtre bonheur. Le pere d'Euphemius & un de ses freres portoient le nom d'Amphilochius : mais l'un & l'autre sont distinguez du celebre Amphilochius Evêque de Cogny, d'Iconium, comme Mr. Muratori le montre dans une note sur l'épigramme vingt-neuviéme.

Sur la 58e. où Saint Gregoire de Nazianze loüe son frere Saint Cesaire d'une parfaite connoissance de toutes les Sciences humaines, sans rien dire de la Théologie, Mr. Muratori entre dans le sentiment de Bollandus, de Mrs. Dupin & Cave, qui croyent que les dialogues imprimez sous le nom de Saint Césaire ne sont pas veritablement de lui ; & cependant il juge probable le sentiment contraire soutenu par Lambeccius, puisque Saint Gregoire dit que son frere a combattu pour la verité, & eû des entretiens avec plusieurs personnes, non seulement justes & raisonnez, mais pieux & vifs ; or c'est le caractere de ces dialogues. Baronius a dit que Saint Césaire mourut à Nazianze sa patrie, Bollandus a dit qu'il est incertain où il mourut : l'é-

pigramme 60e. apprend que ce fut en Bithynie, d'où son corps fut porté à Nazianze.

Baronius, & après lui le P. Papebrok, ont écrit que Sainte Gargonie fut mariée à Vitalien. L'épigramme 70e. fait connoître qu'Alypius fut son mari.

Dans l'épigramme 82e. Saint Gregoire appelle Sainte Nonne sa mere *μύστι, consacrée à Dieu*, c'est-à-dire, selon la remarque de Mr. Muratori, qu'elle se rangea parmi les Diaconesses quand son mari fut élevé à l'Episcopat.

Si Mr. Muratori a été surpris que Beverege sur le Canon 5e. des Apôtres ait mis Saint Gregoire de Nazianze au nombre des Evêques qui ont été mariez, on l'est encore davantage de le voir adopter ce paradoxe. Toute sa preuve est, que Theosebie dans le titre de l'épigramme 132e. est appellée sœur de Basile le Grand, & dans le corps de l'épigramme fille de l'illustre Emmelium, ou Emmelie, & femme de Gregoire le Grand; d'où il conclut que Saint Gregoire de Nysse étant fils d'Emmelie & frere de Saint Basile, il n a pû épouser sa sœur, & que Gregoire le Grand, dont elle a été la femme, n'est pas un autre que celui de Nazianze. Mais sans rapporter ici que dans le poëme si détaillé de sa vie il n'y a pas un trait qui ait rapport à un mariage, & qu'au contraire il regarde en soi comme un bonheur de n'y avoir point été engagé; il

Juin 1712.

ν δὲ παίδων : il suffit de l'entendre dire
l'épigramme 121^e^. de ce recueïl,
ειη μὴ φίλοις προσπλέξατ' ὀνείροις. &
la 125e. ἐκ μὲ βρέφευς ἐκάλεσε Θεὸς
ισιν ὀνείροις. *La virginité m'a embrassé*
ge, dès l'enfance Dieu m'a appellé en
. C'est ainsi que dans le poëme sur
isères, il rapporte que la chasteté &
nperance lui apparurent en songe,
spirerent l'amour de la vertu, & qu'il
voüa particuliérement à la premiere.
este Theosebie, épouse de Saint Gre-
de Nysse avant son Episcopat, porte jus-
nt le titre de fille d'Emmelie, étant bel-
e de celle-là, & belle-sœur de ce-
i.

y a eû de la contestation touchant
Basile, pere de Saint Basile le Grand,
oir, s'il a été Evêque? Possevin & le
abbe l'ont assûré, Mr. Cave l'a nié.
il est décidé pour l'Episcopat par l'é-
amme 130e. en l'honneur d'Emmelie,
est nommée la mere de trois illustres
ues, & la femme d'un Evêque.

Trois Dissertations.

premiere, addressée au P. de Montfau-
traite d'un désordre scandaleux, contre
el les Conciles ont fait plusieurs Ca-
, les Peres fortement déclamé, les Empe-
porté des loix. Sous le nom spécieux de
ité & d'assistance mutuelle, de frere &

de sœur, un Clerc ou un Moine prenoit avec lui une fille, ou une veuve, consacrée à Dieu. Mr. Muratori remonte jusqu'au tems d'Hermas, pour trouver l'origine d'une familiarité si dangereuse ; & il dit que Tertullien * en fait aussi mention. Cette indigne conduite n'étoit pas certainement celle des Moines vivans en Communauté, ou dans le desert, mais de gens qui couroient le monde, où ils étoient méprisez.

Les Agapes, si usitées dans les premiers tems du Christianisme, font le sujet de la seconde dissertation, addressée à Mr. Boivin. C'étoient des repas préparez & ordonnez par la charité, dont ils prenoient le nom. C'est une chose connuë, qu'à l'imitation de la Cene de Jesus-Christ, les Chrétiens assemblez pour la celebration de l'Eucharistie mangeoient ensemble. Cette coûtume abolie il s'en introduisit une autre, de faire des festins le jour de la fête des Martyrs, & ils furent aussi nommez Agapes, la joye se mêlant ainsi à la dévotion. Une Religion toujours severe, & écartant tous les plaisirs, manquoit d'attraits pour les Gentils & éloignoit leur conversion : il fut donc jugé convenable d'user d'indulgence, & d'accorder quelque divertissement temperé par la pieté ; ce qui

* *L. de Jejun. c. ult. & l. de exhort. castitat. c. 12.*

Gregoire Thaumaturge. S.Chry-
rêchant à une solemnité de. S.Ju-
r, disoit au peuple. „ Voulez-vous
anger ? Vous le pouvez faire au-
l'Eglise du Saint Martyr sous le
ou sous la treille, & vous donner
récréation sans interesser vos
nces. Le Martyr que vous aurez
le vous, & comme à vôtre table,
endra dans le devoir. Comme un
ou un bon pere que vous vous pro-
par les yeux de la foi, il arrêtera la
on du ris, il retranchera tout ce
: contre la bienséance, & ne vous
ra rien d'indécent. Saint Gregoi-
id a permet la même chose aux
ouvellement convertis.

ant ce qui n'avoit été accordé
ondescendance, & étoit sujet à de
convenients, à cause que les regles
erance n'y étoient pas toujours
, fut retranché peu à peu ; d'au-
qu'il y paroissoit quelque ressem-
ec la superstition des Payens, qui
s jours portoient des vivres sur
aux, & y mangeoient, dans la
faire plaisir aux morts. Quoique
roise se fût des premiers déclaré
te coûtume, il en étoit pourtant
que chose à Milan jusqu'au tems
harles [b], qui défendit de man-

pist. 71. b *Conc. Provinc. primum*
12.

ger dans les Eglises à l'occasion des fêtes de Confrairies.

Mr. Muratori addresse sa troisiéme dissertation à Mr. Fontanini. Il montre par diverses autoritez des Peres Grecs, que l'usage a été en Orient d'enterrer les Fidelles dans les Eglises des Martyrs, la confiance en leurs merites faisant souhaiter de reposer auprès de leurs Reliques. D'autres au contraire, comme Saint Ephrem, par humilité se jugeant indignes de l'honneur d'une telle sépulture, n'en vouloient qu'une commune dans le cimetiere.

Les loix Romaines, souvent renouvellées, défendoient absolument d'enterrer, ou brûler les corps dans la ville. Il y en a une de Theodose pour la ville de Constantinople l'an 381. & elle est conçûë en ces termes *. „ Que tous les corps qui „ sont sur terre renfermez dans des urnes, „ ou des bieres soient portez hors de la „ ville .... Et enfin que personne ne pré- „ tende par une vaine subtilité éluder nôtre „ Ordonnance, comme s'il étoit loisible „ d'enterrer les corps dans les Eglises des „ Apôtres & des Martyrs; qu'ils sçachent „ qu'il ne leur est pas permis qu'en „ aucun autre endroit de la ville. Mr. Muratori, après avoir bien consideré le texte de la loi, juge qu'elle ne défend la sépulture dans les Eglises, que pour l'enceinte de

* *Cod. Theodos. de sepulchr. violat.*

seule ville de Constantinople, la laiss-
nt libre dans les Fauxbourgs & par
ıt ailleurs. Gretser, dit-il, Sponde,
onzalés & le Pere Thomassin, ont don-
trop d'étenduë à cette loi, en l'enten-
nt generalement de tout l'Empire. Deux
isons que Theodose en apporte sont re-
arquables. *Ut mœstuosum cernens extra
bem delata humanitatis instar exhibeant,
relinquant incolarum domicilia sanctita-
m.* „ Afin que les corps portez hors de la
ville fassent souvenir les hommes qu'ils
sont mortels, & qu'ils laissent aux mai-
sons des habitans l'espace libre & sans
consécration. Les sepulchres & les cime-
res posez le long des chemins rame-
ient les passans au souvenir de leur con-
ion mortelle, & d'ailleurs, comme les
ux destinez à la sépulture étoient repu-
z saints & consacrez, ils auroient embar-
ſé la ville. Mr. Muratori conjecture
'il faudroit lire *sanitatem*, au lieu de
ctitatem: ce qui signifieroit, que Theo-
se auroit voulu prévenir la corruption de
ir.

Loyasa sur le Concile de Brague rappor-
un decret du Pape Pelage II. contre l'u-
ge d'enterrer dans les Eglises. Mr. Mura-
i le croit supposé, puisque Saint Gre-
ire le Grand successeur de Pelage II. ne
sapprouve pas le même usage. Et ensuite
montre qu'il a été commun à Rome &
ns l'Italie, en Orient, en Afrique & en

France ; quelquefois restreint à certaines personnes, comme aux Prêtres, & à des Laïques d'une vertu distinguée ; quelquefois défendu absolument.

Lettres de Firmus Evêque de Cesarée.

Firmus fût un des Prélats unis à Saint Cyrille contre Nestorius, & un des Evêques députez par le Concile d'Ephese vers l'Empereur Theodose II. Le P. Lupus & Mr. Baluze ont fait imprimer une lettre que Jean d'Antioche lui écrivit, mais Mr. Muratori est le premier à donner quelque chose de Firmus : ce sont quarante cinq lettres, élegantes, courtes, & qui ne traitent de nulle affaire, ni Ecclésiastique, ni civile, elles consistent en de purs complimens & en des recommandations. L'Editeur les a tirées d'un ancien manuscrit de la Bibliotheque Ambrosienne. Ses notes ne vont gueres qu'à chercher avec quelles personnes Firmus a été en commerce de lettres. Par exemple, il y en a deux à Lausus, & Mr. Muratori croit que c'est le même à qui Pallade a dédié son histoire de la vie des Solitaires : il y en a deux autres à un Evêque nommé Acace, & Mr. Muratori croit que c'est Acace de Melitine, non pas Acace de Berée, ou quelqu'autre du même nom, qui en ce tems là fût commun à plusieurs Evêques.

Lettres de Julien l'Apostat.

Le P. Petau & Mr. Spanheim ont eû connoissance d'une partie de la premiere de ces lettres, & lui ont donné place dans le recueïl qu'ils ont fait des ouvrages de l'Empereur Julien. Il demande à la ville d'Alexandrie un Obélisque que Constantius avoit eû dessein de faire transporter à Constantinople. Comme cet Obélisque étoit renversé, Julien dit, „ Qu'ayant appris „ que des Therapeutes dorment dessus, ce „ lui est une forte raison de le faire enlever „ à cause d'une telle superstition; d'autant „ plus que ceux qui voyent une telle supers- „ tition, sont portez à penser mal des Dieux. Qui sont ces Therapeutes, & par quelle superstition vouloient-ils dormir sur l'Obélisque? Mr. Muratori dans sa note ne décide rien; & il demeure aussi sans prononcer sur le Christianisme, ou le Judaïsme des Therapeutes dont parle Philon.

La deuxiéme lettre de Julien est pour réprimer les acclamations dans les temples. La troisiéme à un mauvais Peintre qui l'avoit mal représenté dans un portrait. La quatriéme à Arsaces, qu'il nomme Satrape d'Armenie, & auquel il commande avec hauteur de joindre ses troupes aux siennes pour la guerre de Perse. En lui faisant même des reproches injurieux, il fait de soi même un surperbe éloge, se glorifie de

son apostasie, & outrage Constantius. La découverte de cette lettre est d'autant plus à estimer, que Sozomene en fait mention.

Lettre attribuée au Pape Jule I. avec une dissertation sur la même lettre.

Cette lettre est entierement conforme à l'heresie de Dioscore, dont les Cophtes, les Jacobites & les Arméniens sont encore infectez. Reconnoître deux natures en JESUS-CHRIST, c'est, selon l'Auteur de la lettre, se déclarer sectateur de Paul de Samosate ; c'est diviser le fils de Dieu descendu du Ciel, du fils de l'homme né de la Vierge, & se voir obligé de porter toutes ses adorations à celui-là, & de les refuser à celui-ci. Comme de l'ame & du corps il ne résulte en nous qu'une seule nature, ainsi, dit-il, en JESUS-CHRIST la divinité & la chair sont unies en une seule nature. Il conclut en disant que pourvû qu'on avouë l'union de la divinité & de la chair, confessant que le fils de Dieu est fils de l'homme, & que le fils de l'homme est fils de Dieu, le reste n'est que question de nom ; mais il veut qu'on s'en tienne à une seule nature.

Gennadius dit de cette lettre, soit qu'il l'ait vûë, ou qu'il ne l'ait pas vûë, que d'abord elle sembla bonne à reprimer Nestorius ; mais qu'elle se trouva nuisible, quand Eutiches survint & commença à ré-

pandre son heresie. On ne sçait pas néanmoins que les Catholiques l'ayent approuvée en aucun tems, & s'en soient jamais servi : car le fragment d'une lettre du Pape Jule I. cité en la premiere action du Concile d'Ephese, n'est pas pris de celle-ci écrite à Denys, mais d'une autre à Docius, que Facundus appelle Prosdocius. Quand les Acephales prétendirent tirer avantage de la lettre qui est en question, les Catholiques l'accuserent de supposition, comme nous l'apprennent Leontius [a], Hypatius Evêque d'Ephese [b], le Prêtre Anastase [c], Eulogius Patriarche d'Alexandrie [d]. Leontius rejette la supposition sur Apollinaire, & Mr. Muratori croit en donner de bonnes preuves, par les rapports qu'il remarque de plusieurs points de cette lettre avec les erreurs de cet heretique, que Saint Gregoire de Nysse combat dans un traité fait contre lui, & que Mr. Zacagni a depuis peu mis au jour. La principale convenance consiste en ce que l'Auteur de la lettre ne parle que du corps & de la chair de Jesus-Christ, jamais de son entendement & de sa volonté.

[a] *De lectis act. 8.* [b] *In coll. Const. cum Severianis.* [c] *In Eclog.* [d] *Apud Phot. cod. 230.*

ARTICLE XCII.

ORATIO HABITA A SANCTISSIMO Domino Clemente XI. Pontif. Max. ad Cardinales, Romæ, feriâ quartâ, die 6. Martii 1712.

VENERABILES FRATRES.

NOn adhuc exaruerant lacrymæ, quibus Gallia Delphinum suum, Christianissimi Regis filium, immaturâ morte sublatum, elapso anno defleverat, cum aliâ, & sanè asperiori accepta clade, quasi rescissâ gravissimi vulneris cicatrice, non tam novum suscipere dolorem, quàm pristinum vehementiùs continuare nuperrimè coacta fuit. Erepto sibi, erepto Ecclesiæ, erepto orthodoxæ Religioni alio Delphino, extincti non ita pridem decessoris sui primogenito, Regis nepote inclyto, nec modò magnæ spei, sed magnæ jam & maturæ virtutis Principe, unanimi bonorum omnium voce laudatissimo.

Accessit ad tanti cumulum mœroris, quod eodem elatâ funere lectissimâ ejus conjuge, nonnisi ante sex dies demortuâ, datoque per hac nobis grandi humanæ caducitatis exemplo, luctuosum præbuerunt ambo spectaculum acerbissimæ calamitatis.

Dum itaque allatum ad nos hac de re tristissimum nuntium, non sine maximâ paterni cordis nostri amaritudine, vobis hodiè communicamus, non utique ambigimus quin

quà vestros ingenti dolore affecerit
ma hac, non quidem unius gentis
ni, sed veriùs universa Christianæ
ca jactura, quam in amisso religio-
rincipe, prudentiâ, pietate, doctri-
imi magnitudine, potissimùm verò
in Ecclesiam cultu, filialique in
ctum sedem observantiâ summope-
induto, impensissimè lugemus.
minùs propterea ratione ducimur,
bito Christianæ charitatis urgemur,
ciis, orationibus & obsecrationibus,
nima cui mors terrenum abstulit re-
celeste comparare satagamus. Id per-
vatim nos agere hactenùs non præ-
us, & vos unà nobiscum prosequi
amus; hoc ipsum suo tempore publi-
ntificio nostro sacello exequiis statâ
indicendâ solemni ritu præstituri.
interim per quem Reges regnant
er rogemus, ut ad publici doloris le-
tamdiù integrâ vivacique senectu-
tem & incolumem servet Christia-
Regem, quandiù Regius puer no-
phinus ab eo educandus defuncti pa-
utes exæquaverit, annos excesserit.
è res propè est una, quæ non minùs
quam Gallia lacrymas posset abster-
nobis tandem persuadere, ut spe filii
iplinâ instituendi extincti parentis
m leniamus.

DISCOURS PRONONCE' PAR *Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. le Mercredy* 16^e^. *Mars* 1712.

VENERABLES FRERES.

LA France pleuroit encore son Dauphin fils du Roi très-Chrétien, enlevé de ce monde à la fleur de son âge il n'y a pas un an, lors qu'une seconde & plus sensible playe a comme r'ouvert la premiere, & n'en a pas tant renouvellé, que continué & accrû la douleur. Coup fatal, playe également funeste à la France, à l'Eglise & à toute la Religion, à qui vient d'être encore tout recemment ravi un autre Dauphin, fils aîné du dernier mort, illustre petit-fils du Roi, & Prince non seulement d'une grande esperance, mais d'une vertu digne déja par sa maturité des applaudissemens & des éloges que tous les gens de bien lui ont donnez.

Pour comble d'affliction la mort d'une épouse distinguée n'ayant précedé que de six jours celle de son époux, ils ont servi tous deux d'exemple illustre de la fragilité des grandeurs humaines, & donné dans une même pompe funebre le spectacle le plus touchant & le plus triste qui se verra peut-être jamais.

Ainsi, à present que dans une sensible amertume de nôtre cœur paternel nous vous

faisons part de cette affligeante nouvelle, nous ne doutons pas qu'elle ne fasse une vive impression sur vous, & qu'elle n'y excite une douleur égale à la perte que fait, non pas un Royaume seulement, ou une nation particuliere, mais tout le monde Chrétien, par la mort d'un Prince singulierement recommandable par sa religion, sa pieté, sa sagesse, sa capacité, sa grandeur d'ame; & plus encore par son fidelle attachement à l'Eglise, son respect tendre & filial pour nôtre Saint Siege.

C'est donc autant par un retour de justice, que de charité Chrétienne, que nous devons offrir nos sacrifices & nos vœux, afin de faire regner dans le ciel, celui que la mort vient d'empêcher de regner sur la terre. Nous nous sommes déja acquittez en particulier de ce devoir, & nous souhaitons fortement que vous vous en acquittiez de même, avant que nous le fassions tous ensemble par un service public & solennel qui se fera dans nôtre chapelle Pontificale, au jour qu'on aura marqué pour cela, & dont j'aurai soin que vous soyez avertis.

Prions cependant humblement celui qui fait regner les Rois, que pour le soulagement de la douleur publique, il conserve le Roi très-Chrétien dans une saine & longue vieillesse, jusqu'à ce que le jeune Dauphin, élevé encore par un si grand maître, ait égalé les vertus, & surpassé les années de son pere. Car la seule chose capable d'essuyer nos larmes

avec celles de la France, & de nous consoler enfin de la perte que nous faisons, c'est l'esperance de trouver quelque jour, & de voir revivre le pere, dans un fils formé de la même main & sur le même modele que lui.

ARTICLE XCIII.

CASAUBONIANA, SIVE ISAACI Causauboni varia &c. C'est-à-dire, *Diverses pensées ou reflexions d'Isaac Casaubon, touchant quelques Auteurs & quelques livres, quelques endroits de l'Ecriture, la critique, l'histoire Ecclésiastique; avec des remarques qui n'ont pas encore paru sur les Annales Ecclésiastiques de Baronius. Le tout tiré de la bibliotheque de Bodlei par Jean-Christople Wolfius Professeur extraordinaire de Philosophie dans l'Université de Witemberg, qui a ajouté deux lettres de Casaubon, & des notes sur ses reflexions, & une préface sur les livres en Ana.* A Hambourg, aux frais de Chrétien Libezeit, & de l'Imprimerie de Philippe-Louïs Stromer 1710. *In* 8°. *pages* 54 *pour la préface, &* 368 *pour le reste du livre.*

SI ce qui paroît ici est tout ce qui reste de meilleur dans plusieurs volumes des recueils de Casaubon, il faut dire qu'ils peuvent demeurer où ils sont, sans que l'utilité publique en souffre. Que ces recueils

foient un trésor, comme Mr. Wolfius les appelle, c'est à peu près, comme la lampe de terre d'Epictete fut autant estimée qu'un trésor.

On a lû & relû ces *Casauboniana* pour en tirer quelque chose de profitable à nos Lecteurs, & on n'a presque pû se déterminer à rien. On a seulement à dire que Casaubon porte son jugement sur peu de livres, partie anciens, partie nouveaux, & seulement en termes generaux. Les Heretiques, Oecolampade, Melanchton, Camerarius, Beze, Vitaker, Raynold, sont à son gré des Ecrivains solides, sçavans, respirans la pieté. Dans les ouvrages des Catholiques, tels que Baronius, Sixte de Siene, Possevin, Gretser, Stapleton, ce sont pures inepties, sotrises, impietez, & ils sont eux mêmes des furieux & des scelerats.

Comme en la composition de ces Memoires on peut se proposer pour exemple la bibliotheque de Photius, on ne doit pas omettre ce qu'en dit Casaubon. „ Je suis
„ surpris, dit-il, qu'un si habile homme ait
„ négligé l'ordre. Car outre qu'il ne distin-
„ gue pas les Auteurs, & qu'il les confond
„ en un seul, qu'il mêle ceux qui ont trai-
„ té d'Arts très-differens & de diverses
„ Sciences, & qu'entre les Historiens il
„ n'observe point la suite des tems, qu'y
„ a-t'il de plus étrange, que de le voir cou-
„ per & mettre en des endroits separez les
„ parties d'un même Auteur, comme d'Ar-

„ rien, de Philopon, & de quelques autres.
„ Il semble qu'à mesure que les livres lui
„ tomboient sous la main, il les dévoroit,
„ & en faisoit ses extraits, où il s'étudie
„ de rapporter des choses en des termes
„ propres & avec élegance. Il a encore coû-
„ tume d'ajouter ce qu'il pense de la manie-
„ re d'écrire & du caractere particulier
„ des Auteurs ; c'est principalement en
„ quoi il est estimable, n'y ayant pas
„ peu de profit à faire, en comparant son
„ jugement sur les Auteurs, avec celui de
„ Denys d'Halicarnasse & des autres. Ce n'est pas néanmoins sur le chapitre de la critique qu'il est tout à fait permis d'imiter Photius : ce seroit à la verité bien meriter de nos Lecteurs à qui l'on annonce les livres ; mais pour les Auteurs,

Concedatur in illos,
Quarum Flaminia tegitur cinis atque Latina.

Mr. Wolfius s'est donné la peine de tirer de ces trésors de Casaubon diverses sortes de tours de souplesse dont les Anciens ont fait mention, comme de marcher contre les murailles, danser sur la corde, sauter sur les toits, & choses semblables. Il en a encore tiré les noms propres du cris des animaux, & du chant des oiseaux.

Après cela vient un choix de plusieurs remarques de Casaubon sur Bellarmin, qui ne valent pas la peine d'être relevées,

non plus que d'autres sur les douze tomes des Annales de Baronius. Il en a de Grammaticales sur Polybe, quelques-unes sur le texte Grec de l'Ecriture, & enfin sur l'affinité de la langue Punique avec l'Hebreu.

Casaubon touche legerement quelques points de controverse, de la Primauté de Saint Pierre, de l'Eucharistie, du culte des Images, du célibat des Evêques. Lui qui se déclare si hautement ennemi de l'autorité du Pape, est pourtant forcé de reconnoître celle de Saint Pierre; & il s'en exprime ainsi. „ Saint Cyprien & Saint Jerôme disent souvent que l'Eglise est fondée sur „ Saint Pierre. Baronius rapporte les pa„ roles de presque tous les Peres, qui s'ex„ pliquent de la même maniere; & certai„ nement un consentement si universel, & „ les promesses de Jesus-Christ si sou„ vent reïterées à Saint Pierre en particu„ lier, font voir que Saint Pierre a reçu „ quelque prérogative d'honneur au dessus „ des autres Apôtres. Or cette prérogative d'honneur quelle est-elle, si non qu'il est la pierre sur laquelle l'Eglise est fondée ?

Touchant l'Eucharistie il dit. „ Il est „ notoire, que les défenseurs de la doctri„ ne de nos Eglises, se laissent emporter „ par un esprit de contention à parler peu „ dignement du très-sacré Mystere. Il n'en „ est pas de même des Peres. Saint Chry„ sostome l'appelle *Mystere très-terrible* „ *& venerable*; il dit que *dans le Calice*

„ *est le même sang qui a coulé du côté* ; & „ voyez ce qu'il ajoute au même endroit, „ & que je crois être veritable. Saint „ Chrysostome dit encore, non seulement „ après la consecration, mais après la par- „ ticipation : *Vous avez pris le pain de* „ *vie & vous faites des actions de mort.* „ Il l'appelle Jesus Christ même ; ex- „ pression que je ne crois pas devoir être „ reprise ni rejettée. Et encore : *Vos levres* „ *se sont ouvertes pour donner entrée à Je-* „ *sus-Christ.* Et puis : *Vous avez reçu Je-* „ *sus-Christ.* Casaubon fait appercevoir, qu'il sentoit que cette difference de langage entre les Peres & les Protestans convainquoit ceux-ci de s'être éloignez du sentiment des premiers. Lesquels a-t'il suivis ?

La préface de Mr. Wolfius lui fera plus d'honneur que sa collection des *Casauboniana*. Elle est écrite, & destinée à faire l'histoire des livres dont le titre finit en *Ana*. Si cette terminaison est nouvelle, la chose est ancienne ; & que sont-ce les beaux livres de Xenophon intitulez des dits & des faits mémorables de Socrate, & les dialogues de Platon, sinon des *Socratiana* ? Il en est de même des apophtegmes des Philosophes & des Sages, recueillis par Diogene de Laërce & par Plutarque, des sentences de Pythagore & d'Epictete. Par la même raison les ouvrages d'Athenée, de Stobée, & de cent au-

tres Auteurs, augmenteront le nombre des *Ana*; auxquels Mr. Wolfius ajoute aussi les memoires de Marc-Antonin avec tous les faiseurs de reflexions.

Les bons mots de Ciceron faisoient trois livres. „ Qui que ce soit, dit Quintilien, „ qui les ait ramassez, soit Sextus son fils, „ ou Tiron son affranchi, ou un autre, il „ seroit à souhaiter pour l'honneur de „ Ciceron, que le principal soin eut été „ de les choisir, & non pas de les multi- „ plier.

Les Hebreux ont aussi des recueïls de sentences de leurs Anciens & de leurs Docteurs, & la Gemare n'est presque autre chose. Les Orientaux ont les leurs. Mr. Galland en a donné un en François, & la bibliotheque orientale d'Herbelot en est remplie.

Luther tient ici sa place avec ses beaux discours de table, qui de l'aveu de Mr. Wolfius ont fait tort à sa reputation dans l'esprit des Catholiques; il faut dire dans l'esprit de ceux qui ont de la raison & quelque pudeur.

Enfin les *Scaligeriana* parurent les premiers, avec ce titre en *Ana* tant imité dans la suite. François Vertunien, & Jean Vassant, tous deux attachez à la personne de Scaliger, recueïlloient ce qu'ils lui entendoient dire, & le mettoient par écrit. Vassant n'étoit entré dans la familiarité de Scaliger qu'après Vertunien, mais ses

papiers furent publiez les premiers : il en avoit fait present à Mr. Pithou, dont il étoit parent, & Vossius en eut une copie, sur laquelle Wicfort les fit imprimer à la Haye en 1666. Mr. Sigone Docteur en Droit à Poitiers, ayant recouvré les papiers de Vertunien qui avoit exercé la Medecine en la même ville, pensa à les faire paroître, & chargea Taneguy le Febvre du soin de l'édition qui se fit à Groningue en 1669. avec le titre de *Prima Scaligeriana*. A la vûë de ces *Scaligeriana* bien des gens s'imaginerent qu'ils n'avoient été ainsi répandus dans le monde, qu'à dessein de décrier Scaliger : au moins il n'y eut personne qui n'en jugeât, comme Quintilien avoit fait du recueïl des bons mots de Ciceron.

Vinrent ensuite les *Perroniana*, & une foule d'autres, jusqu'aux *Arlequiniana*, les plus fades de tous les *Ana*. Les *Menagiana* passent pour les mieux choisis.

A s'en tenir à la premiere notion des *Ana*, ils doivent être recueïllis des entretiens ; & cela même suffit presque à les décrier, puisque tous les maux qu'on reproche à la langue, doivent s'y rencontrer, legereté, précipitation, manque d'exactitude, inutilitez, médisance, & souvent calomnie. La plume est plus circonspecte ; & par conséquent les lettres sont d'autant préferables à tous ces *Ana*, que ce qui est pensé, l'est à ce qui est comme jetté au hazard & sans reflexion.

Les *Chevræana* sont d'une autre espece, & des traitez composez ; & ces *Casauboniana* sont des remarques écrites & laissées par Casaubon.

Mr. Wolfius, dans les notes qu'il a ajoutées, fait voir une grande connoissance des livres & une grande lecture. On se contentera d'en rapporter un seul endroit, qui regarde particulierement Casaubon. En parlant de la reputation que se fit Casaubon par sa traduction de Polybe, il dit *page* 273. „ Quelques - uns pensoient qu'il „ eût mieux fait de ne point toucher aux „ questions Théologiques, & sur tout de „ ne s'engager pas à écrire contre Baro- „ nius ; mais de s'appliquer à éclaircir Po- „ lybe & les autres Auteurs profanes. C'est „ ainsi qu'en écrit Robert Scheildere dans „ le fragment d'une lettre que Colomiez „ a inseré dans ses lettres choisies. *Certai-* „ *nement Casaubon auroit travaillé plus* „ *heureusement pour sa propre reputation* „ *& pour l'avantage des Lettres, s'il avoit* „ *employé son tems à éclaircir Polybe.* Sca- „ liger dans les *Scaligeriana* en parle de „ même : *Casaubon peut écrire sur Poly-* „ *be, beaucoup mieux que répondre à Ba-* „ *ronius.*

ARTICLE XCIV.

DISSERTATION SUR QUELQUES *medailles satyriques de Gallien, découvertes depuis peu par le Pere de Grainville Jesuite.*

IL est vrai, Monsieur, que j'ai trouvé dans le trésor de Moulins quelques medailles qui favorisent fort le sentiment que d'habilles gens ont publié, que la fameuse medaille GALLIENÆ AUGUSTÆ est une plaisanterie contre l'Empereur Gallien. Je vous les communiquerai sans façon, puisque vous le souhaitez, & d'autant plus volontiers, que la plûpart n'ont point encore vû le jour, ou du moins ne se trouvent point dans aucun recueïl de medailles. Mais pour les recevoir plus agréablement, je voudrois bien que vous ne fûssiez point si fort prévenu de cette pensée, qu'il n'y a rien que de sérieux dans les medailles Romaines, & que jamais il ne s'y est glissé de raillerie.

Car après tout, Monsieur, les Romains n'ont pas tant épargné leurs Empereurs, non seulement dans leurs écrits particuliers, mais aussi dans des actions publiques. On sçait ce que les soldats de Jules César chanterent dans son triomphe : on ne pardonna pas à Auguste son mariage avec une femme enceinte de six

 mois,

mois, ni à Vespasien son avarice, ni à Julien l'Apostat sa longue barbe. Gallien voulut triompher pour les victoires d'Odenat, n'y eut-il pas de mauvais plaisans qui allerent parmi les prétendus captifs de Perse qu'on menoit en triomphe leur regarder sous le nez, pour voir, disoient-ils, si Valerien n'étoit point parmi eux, comme pour reprocher à Gallien que pendant qu'il produisoit de faux captifs, il laissoit honteusement son pere dans un veritable esclavage. Souvenez-vous encore de ce Senateur, qui en plein Senat osa insulter finement Caracalla de ce qu'il avoit tué son frere Geta ; car Caracalla ayant eû quelques avantages sur des peuples barbares, la plûpart des Senateurs conspirerent à lui donner le surnom de Germanique, de Sarmatique, de Parthique, d'Arabique ; & C. Pertinax ajouta qu'il falloit encore appeller ce Prince Getique. Il est certain que ce Senateur vouloit reprocher à l'Empereur qu'il avoit tué cruellement Geta, plûtôt que de lui faire honneur de la défaite des Getes, ou des Gots. Or si on n'eut point apperçû la malice de Pertinax, & qu'on eut frapé des medailles avec cette inscription, *Antoninus, Germanicus, Sarmathicus, Parthicus, Arabicus, Geticus &c.* ces medailles n'auroient pas été toutes sérieuses, & elles auroient renfermé une raillerie sanglante.

Qui nous a dit qu'il n'y en a pas plusieurs de cette espece ?

Pour vous dire naïvement ma pensée, je ne sçai si nous ne prenons pas quelquefois un peu trop bonnement ces grands noms que nous lisons sur les medailles de quelques Empereurs, qui les avoient mal meritez. Nous croyons que ce sont des flateries, & ce pourroit bien être des reproches, ou de fines railleries. Commode est nommé Germanique, lui qui n'osa poursuivre les victoires que son pere avoit remportées sur les Germains, mais qui revint précipitamment à Rome se plonger dans les délices. Bien des gens ne virent sa lâcheté qu'avec indignation ; n'étoit-ce pas là une grande disposition d'esprit à lui donner le surnom de Germanique, pour lui faire un reproche, plûtôt que pour le flater ? N'en pourroit-on pas autant penser de Domitien & de quelques autres ? Mais que dire de tant de medailles de *Balbinus* & de *Puppienus*, dont la legende est AMOR MVTVVS AVGG. CARITAS MVTVA AVGG. CONCORDIA AVGG. FIDES MVTVA AVGG ? Si ces Princes avoient regné dans une grande union, il n'y auroit pas de doute qu'on ne loüât leur bonne intelligence : mais l'histoire nous apprenant qu'ils ne furent jamais bien d'accord, que Balbin méprisoit le peu de naissance de Puppien, & que Puppien, qui étoit un grand Capitaine,

méprisoit le peu de courage de Balbin ; enfin que leur jalousie alla jusqu'à être cause de leur mort : que penser autre chose , si ce n'est que ces inscriptions sont des avertissemens , & des reproches qu'on leur fait honnêtement de leur désunion ? Si j'appercevois sur ces medailles la Déesse de la bonne intelligence, comme elle se voit en quelques autres , je pourrois croire qu'on l'invoque , & qu'on lui fait des vœux pour l'union de ces Princes : mais ne voyant dans leurs revers que deux mains l'une dans l'autre , tout ce que je puis croire, c'est qu'on les exhorte à vivre bien ensemble, & qu'on leur met devant les yeux le peu d'amitié qu'ils ont l'un pour l'autre. Car enfin on a toujours fait justice aux Princes qui sont exposez aux yeux de leurs peuples ; on a connu leurs foiblesses , comme leurs belles qualitez , & si en leur presence on a dissimulé , on les a censurez secrettement. On a exprimé ensuite ses sentimens dans des monumens publics , où on leur a donné des loüanges qu'ils avoient peu meritées , mais afin qu'ils les meritassent , & qu'ils fissent ce qu'on publioit qu'ils avoient fait. C'étoit des avis tournez en complimens , & ce que quelques - uns par une lâche complaisance faisoient passer pour éloges , d'autres plus critiques & plus naturels en faisoient une piquante raillerie. N'est-ce pas ce que l'histoire nous laisse

entrevoir, dans la maniere dont on accorda à Caracalla les grands titres de Germanique, de Sarmatique, de Parthique &c.

C'est ainsi que bien des gens expliquent cette medaille si commune de l'Empereur Claude, dont le revers représente la Déesse de la Constance avec ces paroles, CONSTANTIÆ AVGVSTÆ. Ce pauvre Prince si foible & si changeant pouvoit se figurer qu'on loüoit sa fermeté & sa constance; ses flateurs pouvoient l'entretenir dans cette imagination, mais comme il n'avoit rien d'assûré, ni dans le visage, ou dans la tête, ni dans la voix, ni dans le maintien, ni dans l'esprit, peu de personnes y étoient trompées, & on s'appercevoit aussi-tôt que c'étoit une contreverité & une veritable plaisanterie. C'est ainsi que j'interpreterois volontiers la medaille d'Elagabale, où d'un côté l'on a gravé la tête de ce Prince, & de l'autre on a mis une Venus, pour lui reprocher plus clairement l'infamie de sa conduite. C'est ainsi encore que l'on accorde à Commode la glorieuse qualité de Pere du Senat. Ce cruel Empereur s'en faisoit un grand honneur; mais voulez vous voir en quel sens elle doit être prise? Consultez ce que le Senat pensa de lui après sa mort, c'est en ce tems-là qu'on parle serieusement: dans les applaudissemens qu'on donne à Pertinax, on appelle Commode meur-

trier, bourreau, parricide du Senat. *Qui occidit Senatum, carnifex Senatûs, parricida Senatûs.* C'est à dire, que Commode n'étoit pere du Senat que par ironie.

Et cela est encore plus visible dans les medailles où Commode s'est dépeint en Hercule. Ce Prince, parcequ'il avoit de l'adresse à tuer des bêtes sauvages dans les jeux publics, s'étoit mis dans la tête que l'ame d'Hercule avoit passé dans son corps; & sur ses medailles, aussi bien que dans d'autres monumens, il vouloit être traité d'Hercule Romain. Mais comment l'entendoit-on? Herodien rapporte, que quand cet Empereur paroissoit en public déguisé en Hercule, tout le monde en faisoit des risées. N'en faisoit-on pas autant, quand dans ses medailles on lui voyoit une peau de lion sur la tête, & une massuë à la main; comme étant un nouvel Hercule?

Pardon, Monsieur, si je vous arrête si long-tems avant que de vous présenter les medailles de Gallien. Je vous prie seulement de vous souvenir, que jamais Empereur n'a été si mal traité dans l'histoire; vous en serez moins surpris s'il n'a pas été assez respecté dans ses medailles. En voici une de ce caractere, je vous la décris d'autant plus exactement, que je ne sçache pas qu'elle ait encore vû le jour.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné de rayons.

R. IVNO REGINA Junon debout tenant de la main droite une patere, & de la main gauche une haste.

Il est assez surprenant qu'on ait mis Junon au revers de Gallien; on avoit bien joint cette Déesse avec quelques Princesses pour leur faire honneur, & reconnoître qu'elles étoient sur la terre ce que cette Reine des Dieux étoit dans le Ciel; mais on n'avoit point encore mis aucun Empereur en parallele avec Junon : on auroit crû faire déshonneur à un Prince de le comparer avec une Déesse vaine, fiere, superbe, sans autorité, sans action, sans courage. Et c'est là justement ce qu'on reprochoit à Gallien. N'est-il pas donc très-naturel de croire que ce fut dans cet esprit qu'on lui frapa cette medaille?

Gallien étoit encore méprisé de tout le monde pour sa vie molle, effeminée & voluptueuse. Pour l'en reprendre par une contreverité charitable, on lui attribuë dans une de mes medailles une vertu qui ne convient qu'aux plus saintes Princesses; c'est la Déesse de la pudeur.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné de rayons.

R. PVDICITIA une Déesse debout tirant sur son visage le voile de sa tête, & tenant de la main gauche une haste en travers.

Je ne vous remets point devant les

yeux une medaille que j'ai ſujet de croire unique, où l'on traite Gallien de Venus victorieuſe, VENVS VICTR. comme pour lui dire, qu'avec toutes ſes victoires veritables, ou prétenduës, il n'étoit qu'une Venus, un lâche, un débauché; je l'ai rapportée ailleurs.

Des Sçavans ont crû que le revers de Salonine AVG IN PACE étoit une raillerie de même goût que PAX VBIQVE de Gallien, je dois reſpecter leur ſentiment, & pour le favoriſer, je puis vous préſenter cette medaille qui n'eſt point dans le tréſor de Mezabarba.

SALONINA AVG. tête de Salonine.

R. PAX AVG. une femme debout élevant de la main droite une branche d'olivier, & tenant de la main gauche une haſte en travers.

Que veut dire ce type? Ce n'eſt pas l'affaire d'une femme que la paix, on ne voit point que les Princeſſes Romaines s'en ſoient mêlées, quelques-unes ſe ſont fait honneur d'avoir été reçûës dans les camps: MATER CASTRORVM ſe lit dans leurs medailles; mais pas une ne s'eſt donné la gloire d'avoir fait la paix. Qu'eſt-ce donc que cette paix de Salonine, ſinon le dès-honneur de Gallien? On attribuë à l'une ce que l'autre devoit avoir fait, on inſtruit l'un par l'autre &c.

On peut joindre à ces medailles ces deux autres revers, qui pour n'être pas ſi

rares ; n'en sont pas moins deshonorables à Gallien, PAX FVNDATA, PAX AETERNA. A-t-on pû publier sans raillerie que Gallien avoit établi solidement la paix dans l'Empire, & qu'elle seroit éternelle ? J'ai encore sur ce sujet une medaille bien plus rare à vous communiquer ; vous aurez la bonté de me dire si vous l'avez vûë ailleurs. La voici.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné.

R. PAX PVBLICA. Une Déesse dans une espece de Trône ; elle tient de la main droite une branche d'olivier, & de la gauche une haste un peu en travers.

Cette legende n'approche-t'elle pas fort de PAX VBIQVE, qui est au revers de *Gallienus Augustus* ? Rien n'est plus semblable à une paix generale, qu'une paix publique ; l'un & l'autre est un cruel reproche des guerres & des revoltes qui bouleverserent tout l'Empire sous le regne de Gallien.

Voilà bien des medailles qu'il est difficile d'envisager de près sans y appercevoir de la malice, parce qu'elles sont toutes une allusion secrette aux défauts particuliers de Gallien, & qu'elles représentent sa tête avec des vertus contraires à ses vices ; si l'on n'en avoit trouvé qu'une ou deux, on pourroit croire que ce seroit par hazard, ou par méprise qu'elles auroient échapé aux Monetaires ; mais on ne peut guere appuyer sur cette pensée,

quand on voit tant de revers differens ; d'autant plus que ces medailles sont la plûpart très-rares, & même uniques : ce qui ne convient pas aux medailles qu'on a frapées à l'honneur de ce Prince, qui sont presque toutes très-communes.

Voulez-vous bien que je finisse par une inscription qui vient fort à nôtre sujet. La voilà telle que Gruter la rapporte. GALLIENO CLEMENTISSIMO PRINCIPI CVIVS INVICTA VIRTVS SOLA PIETATE SVPERATVR &c.

Pour vous parler franchement, ces loüanges excessives me sont un peu suspectes, on ne dit point de Gallien tant de choses extraordinaires quand on veut dire la verité. Je suis fort trompé, si dans cette inscription il n'y a pas plus de raillerie que de sincerité. Car 1°. Je lui passerois volontiers son CLEMENTISSIMO, si je voyois dans l'histoire, ou dans les medailles, que Gallien eut eû quelque bonté pour ses peuples : mais je ne vois dans sa vie que des actions d'une severité outrée & d'une dureté cruelle. Il fait brûler tout vifs des gens qui avoient badiné, sur ce que son pere étoit prisonnier parmi les Perses ; il fait tuer trois mille soldats, & une autre fois quatre mille, parce qu'ils n'avoient pas eû assez de complaisance pour lui. Est-ce là être très-clement ? Je ne reconnois en lui beaucoup de clemence qu'à l'égard de ses Generaux, qui

se revolterent contre lui de tous côtez; il leur abandonna honteusement la qualité d'Empereur, & les Provinces dont ils se faisoient les maîtres. Il ne fut clement qu'en cette maniere.

Ensuite on louë infiniment la valeur & la pieté de Gallien, & rien ne s'accorde mieux avec ce que nous lisons dans ses medailles; car jamais on n'en frapa tant pour vanter la generosité d'aucun autre Empereur. Mezabarba nous fournit au moins une vingtaine de revers differens, où la bravoure de Gallien est relevée par ces paroles, VIRTUS AVG. On en peut voir encore d'autres dans le riche cabinet du R. P. Chamillart j'en ai déja décrit quelques-unes qui n'avoient point encore paru, & en voici deux autres assez singulieres qu'on n'a point rapportées.

IMP. C. P. LIC. GALLIENVS P. F. AVG. tête.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout appuyant contre terre une pique qu'il tient de la main gauche : un Officier s'approchant lui présente une petite victoire, au dessus est une couronne de laurier avec un petit globe au milieu.

GALLIENVS P. F. AVG. tête de Gallien.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout tenant des deux mains une pique qu'il presente à l'ennemi, à son côté est un étendart.

Que d'acclamations differentes sur la valeur de Gallien ! En feroit-on davantage pour Cesar & pour Hercule ? Il me semble qu'il y a trop d'affectation dans ces revers, pour qu'il y ait beaucoup de sincerité ; je m'imagine que s'il y en a de sérieux, il y en a aussi qui ne le sont gueres. Car enfin Gallien étoit naturellement timide, lâche, mou, effeminé. S'il donna quelque marque de generosité, ce ne fut que par boutade, par necessité, par je ne sçai quelle impetuosité, dit Pollion, dans le tems que Valerien fut sur le Trône ; mais ayant eû la lâcheté de laisser son pere dans l'esclavage, il ne fut plus sensible à l'honneur, & ne pensa qu'aux délices, à la mollesse & à la débauche. N'est-ce point ce qu'on lui reproche dans plusieurs de ces medailles, en lui représentant ce qu'il devoit faire, & ce qu'il ne faisoit pas ? Puisqu'on l'y dépeint armé de pied en cap, allant à la guerre la pique à la main au milieu des étendarts, attaquant l'ennemi, le repoussant, le terrassant, le foulant aux pieds.

N'est-ce pas encore de cette maniere qu'il faut entendre l'INVICTA VIRTUS de son inscription ? Car comment Gallien a-t'il été invincible, lui qui a été vaincu tant de fois ? Comment a-t'il été si vaillant, lui qui au lieu de soutenir la gloire de l'Empire, & de marcher contre des rebelles qui lui enlevoient des Royaumes

entiers, se contentoit d'en faire des railleries ?] N'y a-t'il pas apparence qu'on a voulu aussi railler à ses dépens, & dans l'inscription, & dans quelques-unes de ses medailles ?

Et ne doit-on pas penser la même chose de ce que l'inscription rapporte de sa pieté ? Il est vrai que la dévotion de *Gallien* paroît extraordinaire dans ses *medailles* : il n'y a presque point de Dieu, ou de Déesse, à qui il ne *fasse des vœux*, il va chercher jusqu'en Egypte Serapis & Neptune au fond de la mer, NEPTVNO CONS. AVG. Trouvera-t'on aucun Empereur qui en ait jamais fait autant ? Mais aprés tout sa conduite étoit si dereglée, il *étoit* si plongé dans les plaisirs & dans la débauche, qu'il n'est pas possible qu'il eût une veritable pieté. Il n'avoit de dévotion que pour Bacchus, qu'il invoquoit comme Pere, LIBERO *Patri* CONS. AVG. & que pour la Déesse du plaisir, qu'il reconnoît pour sa souveraine : ce qu'aucun autre Prince n'avoit fait. VENERI VICTRICI. Honteuse dévotion, dévotion malheureuse.

Cependant l'inscription porte que la pieté de Gallien l'emportoit sur sa valeur, *virtus pietate superata est*. Cela est-il bien honorable pour un Prince qui avoit tant d'ennemis sur les bras ? Sa premiere qualité ne devoit-elle pas être une constante generosité ? Sa premiere dévotion ne

devoit-elle pas être de vaincre les tyrans, d'exposer sa vie pour le bien de l'Etat, plûtôt que d'en demander scrupuleusement la conservation à tant de Dieux & de Déesses ? Enfin s'amuser comme faisoit Gallien à des hecatombes ; lorsqu'il falloit aller l'épée à la main punir des revoltez, c'étoit une dévotion fort mal entenduë, c'étoit une fausse pieté ; & loüer Gallien de cette pieté, & préferer sa dévotion à sa valeur, c'est se mocquer de lui, c'est dire qu'il avoit encore moins de valeur que de pieté, & qu'il n'avoit, ni veritable pieté, ni veritable valeur. Je vous en fais le Juge, Monsieur, & suis &c.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HAMBOURG.

LE second tome de l'histoire Ecclésiastique du siécle passé paroît. Ce sont plûtôt des memoires, qu'une histoire suivie, & les Historiens qui écriront sans passion ne feront pas grand usage de ces memoires.

D. Joh. Wolfgang Jager historia Ecclesiastica cum parallelismo profana, in qua Conclavia Pontificum Romanorum fideliter aperiuntur, & secta omnes recensentur ab anno 1600. usque ad annum 1710. Tom. II. fol. Hamburgi, sumptibus Samuel Heyl & Gottfried Liebzeit.

DE TUBINGE.

On a réimprimé ici l'excellent traité de Barthelemy Ricci ſur la maniere d'imiter les bons Auteurs.

Bartholomai Riccii de imitatione ad Alfonſum Ateſtium Principem, ſuum in litteris Alumnum, Herculis II. Ferrarenſium Principis filium, in 8°. Tubinga, apud Joh. Georg. Cottam.

D'HERBORNE.

Mr. Pungeler a publié ſes obſervations ſur les endroits de l'Ecriture où il eſt parlé de Babel.

Abrahami Pungelerii de Babele diſſertationes. Herborna, apud Joh. Nic. André, in 12.

DE LIPSIC.

La nouvelle édition *de l'œconomie du corps animal* par Mr. Bohnius eſt augmentée de pluſieurs diſſertations. L'Auteur encouragé par l'approbation generale que ſon livre a obtenuë, a crû pouvoir l'appeller *un cours d'Anatomie & de Phiſiologie*, & les Lecteurs ne trouveront pas que ce titre impoſe.

Johannis Bohnii circulus Anatomico-Phiſiologicus, ſeu œconomia corporis anima-

lis; editio nova, cui accesserunt dissertationes Philologica. In 4°.

DE FRANCFORT.

La nouvelle édition du Dictionnaire Latin-Grec-Alemand de Reyherus, revû & augmenté par Mr. Junker, doit tenir sa place parmi les meilleurs ouvrages de ce genre, il n'est point de Dictionnaire parfait, le trésor de Robert Etienne, même de la meilleure édition, a ses défauts, des omissions, de fausses citations. Ne se formera-t'il point quelque societé sçavante, qui choisissant pour le fonds de son ouvrage le trésor de Robert-Etienne, celui de Faber augmenté par Cellarius de la dernière édition, celui de Reyher dont je vous parle, les dictionnaires Latin-Anglois de Littleton, de Thomas *à sacra quercu*, le Dictionnaire Latin-François imprimé chez Boudot, c'est à dire, les Dictionnaires les plus amples & les plus parfaits que nous ayions, s'aidant de tant d'éditions correctes, des Auteurs, & des tables des éditions à la Dauphine, nous donne enfin un Dictionnaire accompli ?

Andreæ Reyheri Lexicon Latinæ linguæ emendatum & auctum, in quo methodo nativâ omnium vocabulorum cum accentu suo notatorum, etymologia, diversa acceptiones, genera, flexiones & appellationes, Germanicè pariter ac Græcè, similiter locutio-

nes, formulæ, sententiæ, facultatum scientiarumque termini, in novellis etiam incurrentes, nec non adagia, cum usu paticularum, tam Oratoribus quam Philosophis, Mathematicis, Medicis, Jurisconsultis & Theologis familiariora, & maximè ad rectiùs intelligendos atque explicandos quoscumque Autores classicos nimium quantum facientia, continentur; studio & curâ M. Christiani Junckeri Rector. Isenacensis. Francofurti & Lipsiæ, sumptibus Jo. Herb. Klosii, in folio.

Mr. Reineccius nous a donné en même tems deux éditions de l'Ecriture sainte, une en quatre langues, Hebreu, Grec, Latin, Aleman, avec un recueïl de variantes, & des remarques critiques. L'autre est une nouvelle édition de la version Grecque prise du manuscrit Alexandrin, ou plûtôt, de l'édition dont Mr. Grabe a donné deux tomes. L'édition de Mr. Reineccius a cela d'avantageux, que les differences du fameux manuscrit du Vatican sont marquées exactement au bas des pages.

Biblia quadrilinguia i. e. Hebraïca, Græca, Latina & Germanica, diversis lectionibus & annotationibus criticis & exegeticis instructa, accurante M. Christiano Reineccio SS. Theologiæ Baccalaureo, fol. sumptibus hæred. Lanckisianorum.

Biblia Græca versionis LXX. *Interpr. juxtà ed. J. E. Grabii ex codice Alexan-*

ditio, notatis insimul sub quovis paginâ ed. ex codice Vaticano discrepantiis, operâ M. Christiani Reineccii SS. Th. Bacc. in 4°. *apud eosdem.*

L'ouvrage de Mr. Skreta sur la peste & les fiévres pestilentielles, n'est pas une simple méthode de guerir ces funestes maladies, l'Auteur s'est proposé d'enseigner, & l'art de les guérir, & l'art de s'en préserver.

Henrici Schreta de peste & febribus pestilentialibus præservandis ac curandis, 8°. *apud Joh. Christoph. Zimmerman.*

DE STUTGARDE.

Mr. Lentilius premier Medecin du Duc de Virtemberg a formé le dessein d'une Medecine toute fondée sur la pratique : il voudroit donner au Public tous les ans un Journal des maladies qu'il aura traitées ; & voici l'ordre qu'il observe dans le premier tome qui paroît. Il marque quelle étoit chaque jour la disposition du Ciel & la temperature de l'air ; il décrit avec soin le temperament, les mœurs, la profession, les occupations, l'âge, le sexe, des malades qu'il à vûs ce jour là, il n'en cache que le nom. Il décrit encore, s'il se peut, avec plus de soin le commencement, les causes, le progrès, les symptômes, & toutes les circonstances de la maladie ; il indique en suite les remedes qu'il a prescrits, &

leurs effets, bons ou mauvais. Si tous les Medecins nous donnoient avec la même bonne foi & la même exactitude l'histoire de leur pratique, rien ne seroit plus propre à perfectionner la Medecine.

Rosini Lentilii, Archiatri Ducalis Wirtembergici, S. R. I. Academ. Leopold. Imperial. natur. Curios. Collega, D. Quibusi, Etodromus Medico practicus anni 1709. Stutgardiae, sumptibus Augusti Metzleri excudebat Paulus Treu an. 1711. 4°. Alphab. 7.

DE COLOGNE.

On a imprimé ici des *memoires touchant Mr. de Thou, où l'on voit ce qui s'est passé le plus particulier pendant son ambassade, par de L. B.*

D'ITALIE, DE PADOUE.

Le Docteur Piancentini est entré dans la dispute de Mrs. Schelammer & Ramazzini, sur les barometres dont vous avez rendu compte au Public. Il a fait imprimer deux lettres. Il examine dans la premiere l'hypothese de Mr. Schelammer : dans la seconde, il résout le probleme de Mr. de Leibnitz, & propose ses conjectures sur quelques difficultez qui regardent les barometres.

De barometro dissertationes duæ Jacobi Placentini Doctoris Tarvisini.

On a donné une nouvelle édition du traité d'André Bacci sur les bains d'eaux minerales chaudes. Cette édition est augmentée d'un huitiéme livre sur la maniere de connoître les qualitez & la force des eaux minerales.

Andreæ Baccii de thermis libri septem; accessit liber octavus de nova methodo thermarum explorandarum, de quo minera & viribus fontium medicatorum, quorum pleraque in hoc opere desiderabantur, ex variis Authoribus partim editis, partim ineditis.

DE VENISE.

Mr. Vallisnieri a donné le premier tome d'un recueil de ses observations de Physique & d'Anatomie, dont la plus grande partie a déja parû dans la galerie de Minerve, espece de Journal.

Prima raccolta di osservazioni esperienze del Signor Antonio Vallisnieri, in Venezia.

On a fait à Venise une quatriéme édition des experiences que l'Academie Florentine appellée *del Cimento* fit il y a plusieurs années sous les auspices du Cardinal de Medicis : elle est *in* 4°. Les trois autres, deux de Florence, & une de Naples, sont *in folio*.

L'exactitude des experiences & la justesse des reflexions ne font pas tout le merite de ce livre : il est écrit avec une pureté & une élegance qui n'est pas ordinaire à ces sortes d'ouvrages.

Saggi di naturali esperienze fatte già in Firenzo nell Accademia del Cimento.

D'ANGLETERRE.

Mr. Jacques de Bia a fait imprimer une *histoire de la religion des Moscovites.* Il convient que leur créance ne s'accorde pas avec la doctrine des Eglises Protestantes.

Mr. Strype continuë de nous donner l'histoire des Archevêques de Cantorbery depuis le schisme. Celle de Grindalt Presbyterien caché & de Parker viennent de paroître.

DE HOLLANDE, DE FRANCKER.

Mr. Andala, Cartésien estimé, & veritablement estimable par la clarté de son stile & de sa méthode, nous a donné dans le même volume une paraphrase des principes de Descartes, un abregé de Theologie naturelle, & sept dissertations sur les plus importantes questions de la Philosophie Cartésienne.

Syntagma Theologico-Physico-Metaphysicum, complectens compendium Theologiæ naturalis, paraphrasim in principia Philosophica Renati Descartes, & dissertationum Philosophicarum heptada. Auctore R. Andala Philosophiæ Doctore & Pro... Franckeræ, apud Vibium Bleck, 1711.

Juin 1712.

DE LEYDE.

:angue de Mr. Albinus sur le pro-
ı Medecine dans le siécle passé, &
present, merite vôtre curiosité :
as une harangue qu'une histoire de
ine moderne. Sans faire trop va-
:couvertes où nous sommes par-
en explique l'utilité ; il indique
restent à faire, & leurs difficultez.
gné de croire que sont Art est dans
ion, le sincere Medecin ne regar-
resent de la Medecine que com-
:nfance. On connoît les moyens
:ectionner, on a commencé de
: : en croire davantage c'est s'a-
dire davantage, c'est imposer
s. Remarquez que c'est de la Me-
stematique que l'Auteur parle : la
pratique dépend des hommes, &
:s siécles, le bon sens, l'attention
ui l'exerce, la conduit à sa perfec-
s quel tems & dans quels lieux

li Albini oratio de incrementis &
Medicæ sæculi decimi septimi,
iem 5. idus februarii 1711. A Ley-
Samuël Vichtmans *in* 4o. 1711.

DE PARIS.

ntures d'Euphormion, histoire sati-
:imée *à Anvers*, si on en croit le
'12.

titre, & qui se vend ici chez *Guerin*, n'est pas une traduction *de l'Euphormion de Barclay*. L'Auteur a changé, augmenté, retranché, selon son goût. Il écrit plus naturellement que Barclay. Sa satire est vive; mais il a évité les calomnies de Barclay. Mr. Godeau, connu par le talent qu'il a de faire parler à nos Poëtes François le langage d'Horace, vient de traduire *l'ode de Mr. Roy sur le siécle*.

L'experience dont le P. Aubert vous a fait part dans sa lettre inserée dans vos Memoires d'Avril, embarrasseroit assûrément les Anatomistes; mais est-elle bien sûre? Le Pere Aubert a-t'il pris garde s'il n'y avoit point de trou à l'œuf, par où l'on eût fait entrer le crin, sans qu'il eût fait dans le corps de la poule le chemin impraticable que ce Pere lui fait faire? J'ai en main un œuf que j'aurois crû propre à confirmer l'experience du Pere Aubert, si on ne m'avoit pas averti de la supercherie.

FIN.

ces Solitaires ... fameuse que
ont a parlé Philon le Juif, étoient C
ens. Therape
LXXII. מאור אור Lux de luce Page
tres &c. La lumiere tirée de la lu
en trois livres &c. Par F. Henri
kentop Recollet.
LXXIII. Le chemin des gens d'espr p. 9
ogue enjoüé & sérieux entre Mr. D
& Mr. Augrand, par le Sieur Re
ny.
XXIV. La vie de Sainte Therese p. 96
Mr. de Villefore.
XV. Suevia Ecclesiastica &c. La p. 96
Ecclésiastique, ou les Commu-
tant séculieres que régulieres
r le R. Dom François Pierre Prê-
Chanoine Régulier du Chapitre de
usen.
aisons funebres. p. 98

ART. XCI. Anecdota Græca &c. *Anecdotes Grecques de Louïs Antoine Muratori Bibliothecaire du Duc de Modene.* page. 1065

ART. XCII. Oratio habita &c. *Discours prononcé par nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. en presence des Cardinaux.* page. 1080

ART. XCIII. Casauboniana &c. *Diverses pensées d'Isaac Casaubon tirées de la Bibliotheque de Bodley, par Jean Chrystophle Wolfius Professeur de Philosophie dans l'Université de Vitemberg.* p. 1084

ART. XCIV. *Dissertation sur quelques medailles satiriques de Gallien découvertes depuis peu par le Pere de Grainville Jesuite.* p. 1092

ART. XCV. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, de Hambourg. p. 1105
De Tubinge. p. 1106
D'Herborne. ibid.
De Lipsic. ibid.
De Francfort. p. 1107
De Stutgardt. p. 1109
De Cologne. p. 1110
D'Italie, de Padoue. ibid.
De Venise. p. 1111
D'Angleterre. p. 1112
De Hollande, de Franeker. ibid.
De Leyde. p. 1113
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

f° 575.

par vnarresté de la faculte de Theologie de Louis il fut dit qu'vn delsciartiq Auroit 15 par an

f° 578.

que si ce n'estoit pas assez p. viure il exerceroit vn metier

f° 598

sisteme sur l'action de nuscle. Il est fort clair et fort de mon goust

183

le P. cvellis dit qu'on ne doit point baptiser l'enf dans le corps de sa mere

189

Le Pere [illegible] disputant [illegible]

Paris peut t'il saisir le
temporel des Evesques qui
ne Resident pas —
794.
un Excommunié peut quelq
fois prendre part aux sacre
ments - 809.
Sur lincertitude des relig
de St FIRMIN..
876
que d'agobart alloit a tou
les diab. sans p. obenis &
qui estoient allé a son
secours 862 863. sur l'an
864 la mie de pain mellee
que la Cronte
865. puree ognons Cuits
scorsonaire
91 contre les fourmis insectes
et pr rougir les fruits —